10

L'Union

Description du Memorial
de Mgr. Mosquera, archevêque
de Santafé-de-Bogotá-

ARCHIVO HISTÓRICO
Universidad de La Sabana
CAPELLANÍA RODRÍGUEZ SANTAMARÍA

Année 1859 — N. 89 | EDITION SPÉCIALE — Six heures du soir | Mercredi 30 Mars

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Trois Mois, 18 fr.
Six Mois, 35 fr. — Un An, 68 fr.

L'UNION

QUOTIDIENNE, FRANCE, ECHO FRANCAIS.

TOUT POUR LA FRANCE ET PAR LA FRANCE

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Trois Mois, 18 fr.
Six Mois, 35 fr. — Un An, 68 fr

ON S'ABONNE :
A Paris, aux Bureaux du Journal, rue de la Vrillière, n. 8, ou Sur la Banque de France;
DANS LES DÉPARTEMENTS :
Chez les Libraires, les Directeurs de Postes et aux Bureaux des Messageries.

ADMINISTRATION
Les manuscrits des livres destinés à l'Union, lorsqu'ils en seront rendus compte, devront être adressés au rédacteur du journal.
Les lettres et envois non affranchis seront refusés. — Les manuscrits déposés ne seront pas rendus.

ANNONCES
S'adresser, pour les Annonces, rue de la Banque, 20, chez MM. Laffite, Bullier et Cie, Directeurs de la Compagnie Générale d'Annonces.
Les Annonces ne sont reçues que sous la réserve d'être agréées par la Rédaction.

MM. les Souscripteurs dont l'abonnement expire le 1er avril, sont priés de le renouveler avant l'échéance, s'ils ne veulent pas éprouver de retard dans l'envoi du Journal.

Joindre une adresse imprimée à la demande du renouvellement.

A la fin de ce mois, l'*Union* commencera la publication du roman de M. d'Eberstein, intitulé :

UN ÉCUEIL.

Le journal sera incessamment imprimé en caractères neufs.

FRANCE.

PARIS, 29 MARS.

BULLETIN.

Il s'est fait hier dans la chambre des lords un petit rayon de lumière sur la double question de la mission de lord Cowley et du Congrès. Répondant à une interpellation de lord Clarendon, le comte Malmesbury a raconté que lord Cowley s'est rendu à Vienne « avec l'assentiment de la France, connaissant à fond les intentions du gouvernement français sur la question italienne »; qu'il a passé par Londres, mais qu'il n'y a pas reçu d'instructions officielles; « qu'il devait seulement chercher à connaître les points sur lesquels les bons offices du cabinet anglais pouvaient être utilement interposés »; que le comte de Buol l'a accueilli avec autant de cordialité que de franchise; qu'il a ainsi eu connaissance « des points sur lesquels, l'Angleterre aidant, l'Autriche et la France pourraient s'entendre »; que de retour à Paris, il a appris que « la France et la Russie étaient entendues, et que la dernière avait fait la recommandation d'un Congrès à la date du 18 mars; que l'Angleterre s'adhérait à cette recommandation; mais sous certaines conditions que le cabinet de Saint-Pétersbourg a acceptées le 23; que les cinq puissances sont enfin d'accord sur la réunion du Congrès, quoiqu'elles n'aient pas arrêté encore la manière dont il sera composé, et les questions qu'il discutera; que l'Angleterre est assez d'avis d'admettre les Etats italiens à exposer leurs vues, d'une façon ou d'une autre; qu'elle ne se propose pas d'ailleurs de demander des réformes radicales, mais seulement d'insister pour qu'on prenne en considération ce qui peut être dans l'intérêt de l'Italie et de la paix de l'Europe. » En terminant, le noble lord a déclaré qu'il attendait de bons résultats du Congrès qui doit s'assembler à la fin d'avril. Nous ne voudrions pas dire que cet exposé soit satisfaisant dans toutes ses parties; mais nous n'avons encore qu'un résumé sommaire du discours de Lord Malmesbury. Probablement, nous le recevrons plus complet demain. Nous en jugerons mieux alors.

On vient de voir que les cinq puissances ne sont pas encore convenues de la composition du Congrès. Il paraît qu'il en a été proposé deux : un où se réuniraient les représentants des grands cabinets; un autre où siégeraît l'Autriche avec les Etats italiens. S'il faut en croire le *Correspondant de Nuremberg*, M. de Buol aimerait assez cette combinaison qui, dit-il, sauvegarderait le droit des gouvernements de la Péninsule à conclure des traités, et lui fournirait les moyens de se mettre directement d'accord avec ses alliés de l'Italie. Suivant le *Times*, les plénipotentiaires pour l'Angleterre seraient lord Malmesbury et lord Cowley; pour la France, M. Walewski et M. Drouyn de Lhuys.

La Diète germanique a, dans sa séance du 25, accordé les fonds nécessaires pour compléter l'armement en artillerie des forteresses fédérales. « Il paraît, lisons-nous dans une lettre de Francfort que nous communique l'agence de M. Havas, il paraît résulter de l'attitude de l'ensemble qu'elle laissera volontiers à chacun des Etats allemands le soin de procéder, selon qu'il le jugera utile et opportun, en ce qui le concerne, à des armements extraordinaires et à la mise sur le pied de guerre de son contingent spécial. C'est en ce sens qu'il convient d'interpréter le bruit assez généralement répandu ici de la nomination au commandement en chef du 8e corps d'armée fédéral du prince Frédéric de Wurtemberg : ce corps se compose des contingents de ce royaume réunis à ceux des grands duchés de Bade et de Hesse. Ces trois gouvernements se seraient entendus, à ce sujet, lors de la récente réunion de leurs ministres de la guerre respectifs, et par suite des résolutions adoptées dans ce congrès au petit pied, des officiers doivent parcourir les différens districts de Wurtemberg, à l'effet d'y choisir les chevaux nécessaires au service de la cavalerie et de l'artillerie. Des opérations analogues s'accomplissent, en ce moment, dans les grands duchés de Bade et de Hesse; elles devront être terminées, d'après les ordres du ministre de la guerre, pour le 10 avril prochain. »

Nous reproduisons plus loin la dépêche que le comte Cavour a adressée, sous la date du 17 mars, au ministre sardo près de la cour d'Angleterre, en réponse à une communication de sir James Hudson. Elle ne contient pourtant rien que nous ait transmis précédemment la télégraphie privée, si ce n'est que le président du conseil de Sardaigne y a rattaché avec plus de bonne volonté que d'à-propos, ce semble, la longue kirielle de ses griefs ordinaires contre l'Autriche. Nous ne dirons rien de cette partie de la dépêche dont le contenu est assez connu déjà; et pour la partie essentielle, il suffit d'en citer ici le passage suivant : « Le gouvernement sarde, en se réservant sa liberté d'action pour le cas où l'Autriche ne s'abstiendrait pas à l'avenir de commettre des actes agressifs, est prêt à donner l'assurance qu'il n'est pas dans son intention de l'attaquer, et il consent à cet égard à faire une déclaration identique à celle qui est contenue dans la dépêche du comte de Buol ».

Encore un assassinat en Lombardie! La correspondance Havas nous annonce, sous la date de Milan le 25, qu'un commissaire de police nommé Rossi a été frappé de sept coups de couteau sur le *Corso francesco*, près d'un poste militaire, à deux heures du matin. Comme d'habitude, l'assassin n'a pas été arrêté. La victime n'avait pas encore succombé au moment où la lettre a été écrite. C'est un étranger, c'est un odieux patriotisme que celui qui met à la main du citoyen un poignard, et qui se glorifie dans l'assassinat!

Deux pièces intéressantes ont paru le 26 dans la *Gazette officielle de Milan*. L'une est une lettre adressée par l'empereur à l'archiduc Ferdinand Maximilien, gouverneur de la Lombardie, pour le féliciter « de la promptitude avec laquelle les soldats en congé du royaume lombardo-vénitien ont rejoint leurs régiments. On la trouvera plus loin. Voici l'autre : « Une feuille du camp révolutionnaire de la presse piémontaise, qui prodigue chaque jour à ses lecteurs d'odieuses inventions ou des faits défigurés, s'est livré dernièrement à une insinuation malveillante en qualifiant de spoliation la mesure en vertu de laquelle ont été mis en sûreté les dépôts administratifs et judiciaires. Tout homme sensé comprend à première vue que si une telle disposition a été prise, elle l'a été par suite de l'expérience que le Piémont, en 1848, a eu à subir, sans déclaration de guerre, le territoire autrichien.

« C'est donc abuser vraiment de la bonne foi du lecteur de vouloir leur faire croire à une spoliation, alors que la mesure prouve d'une manière manifeste que l'on n'a pas eu d'autre intention que celle de protéger ces dépôts. La colère de cette presse, en apprenant que l'on avait mis en sûreté la propriété particulière confiée à l'Etat dénote que ce parti comprend que l'on a ainsi voulu déjouer un de ses plans malhonnêtes. Rien n'a été changé à la compétence des autorités administratives et judiciaires à l'effet de disposer de ces dépôts; on ne fait que les transporter en lieu de sûreté dans la forteresse de Vérone. Aussitôt que l'on pourra avoir confiance dans la direction du gouvernement piémontais, on les replacera dans les caisses respectives ».

Au travers des débats passablement confus de la chambre des communes anglaises sur le bill de réforme, nous ne trouvons aujourd'hui à recueillir que l'incident suivant : M. Griffith demande au chancelier de l'échiquier si le plan d'uniformité de la franchise électorale entre les comtés et les bourgs est envisagé par le gouvernement comme formant un principe essentiel du bill relatif à la représentation du peuple et dont le sort de ce bill doive dépendre; ou si, au contraire, ce n'est qu'un de ces détails qui, bien que faisant partie des propositions primitives du gouvernement, doit être considéré comme ouvert à toutes les modifications ou retranchemens en comité que la chambre, dans sa sagesse, pourra décider.

« Le chancelier de l'échiquier fait observer que la marche suivie par d'honorables membres à l'égard du bill du gouvernement est excessivement irrégulière; on traite la question en masse et en détail. Si ces honorables membres sont opposés au bill, ils peuvent voter contre; mais si ce bill vient remanié, le gouvernement aura égard aux recommandations qui lui seront faites, et il en exposera le résultat. Bien! bien! » Il n'est peut-être pas inutile de remarquer qu'en soutenant l'amendement de lord John Russell, les membres radicaux ne manquent guère de déclarer au noble lord que, s'il ne fait pas un pas de plus de leur côté, il ne doit pas compter sur eux pour ressaisir la direction des affaires.

MOREAU.

DES LATIFUNDIA FUTURS OU CRISE AGRICOLE A PRÉVENIR.

PAR FRÉDÉRIC BASTIAT.

Ce titre demande tout d'abord une explication. Dans l'économie politique romaine, *latifundium* signifie grand domaine. Le latifundium a été une des causes les plus actives de la ruine de l'agriculture. Son immense étendue empêchait qu'il fût bien cultivé.

Or, M. Billot dit et démontre, que la France l'abandon de toute protection douanière, en supprime les charges de toute nature qui pèsent sur les produits agricoles et sur les instruments de production, créerait, non de vastes domaines privés, mais de vaste superficies incultes par suite d'abandon forcé. Il sont ces terres abandonnées que, par analogie, il appelle *latifundia*.

Une autre cause de ruine pour l'agriculture romaine a été précisement la mise en pratique de la théorie libre-échangiste. Les Romains ont fait le même raisonnement que nos adversaires : « Lorsqu'un pays ne peut produire une denrée quelconque à aussi bon marché que ses concurrens, il a intérêt à en abandonner la production. » Or, les blés de Sicile, d'Egypte et d'Afrique coûtant moins de frais que les blés d'Italie, les Romains crurent qu'il était de leur intérêt de les admettre dans leur capitale et dans les provinces de l'Empire, sans *portorium*. On sait ce qui en est résulté.

Enfin, une troisième cause de décadence pour l'agriculture romaine fut le despotisme impérial et l'instabilité de la propriété, conséquence nécessaire de cette forme de gouvernement.

Sans qu'il soit besoin d'établir un parallèle entre la Rome des Césars et la France du XIXe siècle, on comprend aisément que les mêmes causes produisant toujours les mêmes effets, le libre-échange appliqué aujourd'hui aux produits agricoles amènerait nécessairement une catastrophe identique à celle que nous venons d'indiquer. Et il est d'autant plus opportun de rappeler ces faits que le libre-échange a séduit beaucoup de monde, subjugué les plus hautes et les meilleurs esprits. L'école économique tout entière est libre-échangiste.

Mais celui qui a rendu le plus grand service à l'idée anglaise est, sans contredit, Frédéric Bastiat. Ecrivain gracieux et élégant, économiste distingué et démocrate, Bastiat avait tout ce qu'il fallait pour vulgariser le système anglais chez nous. Aussi, pendant plusieurs années, la presse française s'est-elle occupée du libre-échange, de manière à inquiéter sérieusement le commerce.

« Bastiat avait traité le libre-échange en philanthrope, en économiste humanitaire, plutôt qu'en homme politique. Ses généreuses inspirations caressaient toutes les intelligences qui font de l'économie politique une œuvre de passe-temps plutôt qu'une étude sérieuse. Par la bonhomie du gracieux publiciste, le libre-échange avait pénétré dans le boudoir; on y croyait, on y avait foi sur la parole du maître. »

Ainsi le libre-échange est affaire de sentiment et non de science, c'est à dire une sublime utopie. Quel bonheur que les économistes aient rencontré les socialistes pour leur barrer le chemin! où en serions-nous, sans ceux-ci, en fait de libre-échange?

En 1848, dit M. Billot, le libre-échange est comme chassé du temple par l'inauguration des doctrines socialistes. Celles-ci, à leur tour, ne tardent pas à subir le même sort. La tranquillité renaît enfin, mais le calme le plus profond règne sur les chaloyantes doctrines libre-échangistes. On pensait, l'autre chose!

Cependant, le socialisme mort, vos à peu près, « l'on dit après les plus chéris du Père Enfantin, M. Michel Chevalier, crut devoir reprendre en sous-œuvre le travail de Bastiat et les doctrines de la ligue de Manchester. »

Malheureusement M. Michel Chevalier, dont personne assurément ne songe à contester le mérite et la juste considération qui l'entourent, M. Chevalier, disje, a toutes les qualités et tous les défauts de la secte à laquelle il a appartenu. Et il devait pousser encore plus loin que Bastiat le sentimentalisme en économie politique. Par la bouche et par la plume de l'apôtre, l'utopie libre-échangiste devait être élevée à la hauteur d'un dogme, j'ai presque dit d'une religion.

« Lucide, étendue, l'intelligence de M. Chevalier manque essentiellement de profondeur. Généralisateur jusqu'à l'utopie, absolu jusqu'à l'absurde, il rêve et ne réfléchit pas; c'est le romancier de l'économie politique; il ne saurait en être l'homme d'Etat. »

« M. Chevalier, avec un sentiment qui l'honore et qui indique une bonne nature, voudrait ne faire de l'Europe et du monde entier qu'un seul peuple, qu'une seule famille!... La doctrine de M. Chevalier est toute chrétienne; elle appelle la fraternité à régner sur l'univers!... »

Mais outre que la fraternité universelle n'est qu'une brillante utopie, un rêve, M. Chevalier prend le but pour le moyen, et le moyen pour le but. En effet, la fraternité est nécessairement le but qu'on se propose, et pour l'atteindre. Il est indispensable que les intérêts internationaux soient réglés d'après les principes de la justice qui les dominent des services; autrement c'est placer les peuples dans un état d'hostilité ou de guerre permanente. Commencez par établir l'équilibre économique, la fraternité viendra ensuite d'elle-même, autant que possible, sous l'influence de la religion.

Il faut dire que tous les libre-échangistes n'appartiennent pas à l'école de M. Michel Chevalier; qu'il en est quelques-uns dont la bonne foi est aussi douteuse que celle de M. Cobden. Voici ce qu'on raconte à ce sujet :

Venu en France pour missionner en faveur du libre-échange, M. Cobden fut interpellé assez vivement à Bordeaux. On lui demanda, notamment, pourquoi l'Angleterre, qui venait de modifier les lois sur les céréales, n'avait pas affranchi les vins de France qu'elle crève de 25 à 30 0/0 pour le pauvre, et seulement de 8 p. 0/0 pour le riche. A cette question, M. Cobden répondit, avec le plus grand embarras, que le libre-échange ne pouvait être établi que pour des produits similaires!

Le libre-échange des produits similaires!... Que penser d'une pareille liberté établie exclusivement au profit de l'Angleterre? Mais nos économistes ne veulent pas comprendre ce qu'il a de ridicule à s'appuyer sur l'exemple de nos voisins d'outre-Manche. Passons.

M. Billot, pour le dire en passant, démontre de la manière la plus satisfaisante que si le rappel des lois céréales a empêché une révolution de l'autre côté du détroit, de ce côté-ci, au contraire, une réforme analogue à celle de 1846 en préparerait une aussi effroyable qu'inévitable. Le lecteur sait ce que nous pensons à ce sujet.

Venons maintenant à la grande question à l'ordre du jour, à l'échelle mobile.

M. Billot, nous devons lui rendre cette justice, a traité la question aussi complétement qu'il est possible de le faire. Nous ne voyons pas qu'il ait laissé sans réponse un seul des arguments de ses adversaires. Ajoutons que sa réfutation, toujours heureuse d'ailleurs, a le mérite d'être basée sur un principe qui n'est point exclusif. M. Billot reconnaît avec nous que la liberté et la protection doivent concourir ensemble au développement et au progrès de l'agriculture. Toute la question, pour lui comme pour nous, se réduit à concilier les deux théories dont la contradiction est plus apparente que réelle.

Mais le libre-échange n'entend pas de cette oreille-là. L'échelle mobile, dit-il, jette le trouble et l'instabilité dans le commerce des grains. Comment se risque à demander des céréales aux pays éloignés, lorsqu'une oscillation dans les cours suffit pour doubler, pour tripler les droits de douanes à l'instant même où la baisse des prix rend le marché moins favorable aux importateurs? La mobilité du droit augmente la part du hasard en démontrant la prévoyance, etc. » On sait le reste.

Si l'échelle mobile n'est pas une perfection, elle est du moins perfectible. Elle a l'immense avantage de servir les intérêts de 25 millions d'hommes. Or, c'est à ce titre que nous la voulons, non à son abolition. L'échelle mobile n'est pas un obstacle à la spéculation honnête; ce qu'elle empêche, c'est le jeu et l'agiotage sur les grains. Doit-on le regretter?

D'un autre côté, est-ce que la division par classes n'est pas conforme à la nature des choses? Est-ce qu'il est possible de fixer un même prix pour les blés de la Bretagne, de Bourgogne et des bords du Midi? Et puis, en réalité, où sont les crises, les catastrophes qu'aurait produites l'échelle mobile? Nulle part si n'y en a d'enregistrées.

Il est si peu vrai, dit M. Billot, que ce n'est pas l'échelle mobile qui lait le malheur de la spéculation loyale et honnête, qu'en 1847, époque de crise et de *suspension de droits*, tous les spéculateurs, à quelques exceptions près, se sont ruinés.

En résumé, plaider pour l'abolition de l'échelle mobile c'est, sans le vouloir, plaider pour deux fléaux : l'agiotage et la banqueroute sur une vaste échelle.

« L'échelle mobile, poursuit M. Billot, satisfait plus de trente millions d'hommes, producteurs et consommateurs; elle ne trouble le sommeil que de ces intermédiaires, de ces parasites des grandes cités marchandes, ces juifs de l'industrie qui encombrent le parvis du Temple, et d'où il serait bientôt temps de les chasser. L'échelle mobile n'offense que les témérités ardentes, les passions de s'enrichir à court terme, mais elle n'atteint pas la fortune publique. Elle punit l'audace, elle châtie l'aventure, elle donne des leçons à l'imprévoyance et à l'avidité, ce n'est pas un grand mal. »

M. Billot a consacré un chapitre de son livre à la réfutation du système d'un droit fixe *invariable*, en remplacement de l'échelle mobile. Ici encore nous devons dire que la réfutation est complète. Selon M. Billot l'application d'un droit fixe n'est possible qu'à des conditions impraticables pour ainsi dire; et encore devrait-il, dans tous les cas, varier d'une année à l'autre. Ce système, dit-il, mettrait la vie du peuple à la merci d'une statistique, l'agriculture à la merci d'un droit qui peut la ruiner en cherchant à la protéger.

La *loi* de l'offre et de la demande est la seule mesure de la valeur des choses, dit l'économiste. Nous avons plus d'une fois protesté contre cette prétendue loi qui n'est en réalité que l'arbitraire commercial sans règle et sans frein. Dans l'état d'anarchie économique où nous vivons, la libre concurrence n'est qu'une illusion, un mensonge. Ecoutez M. Billot qui s'y connaît :

« L'habileté dans la spéculation est devenue grande; le groupe des marchands de grains agit rarement isolément; l'entente la plus cordiale règne dans son sein; on y arrête les prix, on y tamise la marchandise, on y fixe ce qu'on appelle le cours, et, celui-ci arrêté, on attend; et l'acheteur attend cette proie qui ne peut lui échapper; il n'a qu'à se croiser les bras, sans brûler une amorce; le gibier vient de lui-même, tout vivant, s'enfermer dans sa gâchière. »

Il résulte de ces manœuvres, de cette coalition ténébreuse que ce qui devrait constituer la concurrence la plus profitable au vendeur est le joint de départ du monopole le plus effronté, le plus préjudiciable au producteur comme au consommateur.

Ce que M. Billot dit du commerce des grains est également vrai du commerce des produits de l'industrie. Les exemples sont tellement nombreux et fréquens, qu'ils sont à l'aspect de tout le monde. Nous ne perdrons donc pas le temps à les citer.

Après avoir lu le livre de M. Billot, on fait tout naturellement cette réflexion. Voici une réfutation en règle de la doctrine libre-échangiste, c'est fort bien; mais tous les économistes sont partisans à un degré quelconque de cette doctrine, et personne ne mera que l'économie politique ne compte dans son sein des hommes d'un mérite et d'un talent incontestables. Les J. B. Say, les F. Bastiat, les Blanqui, les M. Chevalier, etc., sont des hommes véritablement supérieurs, comment se fait-il et par quelle étrange aberration d'esprit ont-ils professé des théories délétères de l'ordre social? Comment expliquer cette persistance de l'économie politique à poursuivre la réalisation pratique de l'utopie libre-échangiste?

Il est assez difficile de répondre à ces questions. Toutefois essayons de pénétrer le mystère.

On a remarqué que chaque progrès que l'économie politique faisait faire à l'industrie et au commerce était toujours suivi d'un accroissement de misère; que loin d'effacer le pauperisme, la science économique, puisque science il y a, avait au contraire une tendance très marquée à le développer, tout en augmentant la richesse sociale.

Ce phénomène a toujours été une énigme pour les économistes dont il a plus d'une fois troublé le sommeil.

Le docteur Malthus s'est chargé, il est vrai, de l'expliquer à sa manière. Il ne faut point s'étonner, a-t-il dit, de cet accroissement parallèle de richesse et de misère, car la population augmente plus vite que les moyens d'existence. On sait le remède qu'il a proposé : la *contrainte morale*.

Malheureusement la théorie de Malthus n'a été prise au sérieux que par les économistes, et elle n'a produit

---

FEUILLETON DE L'UNION

DU 29 MARS 1859.

ISABELLE BOISENON

EPOQUES DU RÈGNE DE LOUIS XII

III.

Le Piège du Peuple.

De la pièce où Vernyer s'était placé, il avait pu, comme nous l'avons déjà dit, aisément tout voir des détails les plus menaçans du drame dramatique dont nous venons de faire le récit. Ainsi il avait vu la chienne et le sanglier rouler dans le précipice, puis André de Fabières y descendre armé du couteau de chasse de Raoul. Ému de voir le jeune gentilhomme en présence d'une situation si terriblement engagée, il avait oublié les motifs de sa venue dans le pavillon, et qu'il laissa Thibaud derrière lui, sans songer à lui dire d'descendre si, prenant les personnages pris à la cette classe, en tourait l'homme d'armes à la recherche duquel ils s'étaient mis l'un et l'autre. Mais lorsque la scène qui excitait si vivement sa curiosité fut terminée par la fuite d'André et par la tragique disparition de quelques gentilshommes lancés sur ses traces, il referma promptement le sidesus qu'il tenait entr'ouvert, et il adressa ces mots au paysan :

— Thibaud, suivez-moi vite avec votre fille; je vais vous conduire devant tous ceux qui doivent être l'objet de nos recherches.

Etiennette et son père s'empressèrent de marcher sur les pas de Vernyer, qui commença par les mener dans la direction qu'il avait vu prendre à l'audacieux fugitif.

Pendant ce temps, Raoul continuait sa poursuite, ayant l'avance sur les autres gentilshommes qui le perdirent bientôt de vue, et s'égarèrent de divers côtés dans le bois. Pour lui, tenant par hasard la bonne route, il ne tarda pas à atteindre André. Cette rencontre eut lieu dans un étroit espace découvert, sur le bord d'un sentier.

— Monsieur de Fabières! dit Raoul d'une voix étouffée par le dépit, malgré l'espèce de triomphe que l'on vient de vous décerner, j'ai assez bonne opinion de votre héroïsme, pour croire qu'il n'est pas de nature à se contenter de ce succès miraculeux obtenu sur un vil animal! Il daignera bien sans doute accepter une lutte plus digne de lui, avec un adversaire qui brûle vraiment du désir de ravir quelque chose d'une gloire si rapidement acquise!

— Si cet adversaire, répondit André d'un ton non moins ironique, est le brave capitaine auquel j'ai l'honneur de répondre, il ne saurait trouver quelqu'un plus heureux que je ne le suis d'accepter une aussi gracieuse proposition!

— Eh bien! donc, en garde! monsieur le dompteur d'animaux féroces! s'écria Raoul s'efforçant par son persiflage de dissimuler la violence de ses impressions.

— Vous oubliez que, par malheur, je n'ai point d'arme!

— En voici une que mon ami vous apporte, répliqua Raoul.

Et il désignait ainsi Lauriac qui arrivait vers lui. Lauriac abandonna donc son arme à André; et les deux rivaux, armés [illegible] fit tressaillir, s'écria près d'eux :

— Arrêtez, messieurs!... je vous l'ordonne!

Ils se retournèrent précipitamment du côté de celui qui leur parlait avec ce ton d'autorité, et ils aperçurent, à quelques pas dans le sentier, Vernyer, suivi de Thibaud et d'Etiennette.

— Le roi!... s'écrièrent les trois jeunes gens consternés.

— Le roi!... répétèrent le paysan et sa fille, plus épouvantés peut-être que surpris de la transformation inattendue que l'on faisait subir à la personne de leur doux et bienveillant protecteur.

Et, restant tous deux les pieds comme cloués au sol, ils semblèrent avoir entièrement perdu la faculté de se mouvoir. Thibaud, étant de plus intimidé par la présence subite de ses fâcheux hôtes de la veille, qu'il avait reconnus dans Raoul et Lauriac, portait de leurs visages à celui de Louis XII ses yeux égarés, sans savoir trop ce qu'il devait dire ou faire en cette circonstance critique. De son côté, Raoul croyait rêver en voyant Thibaud marcher en compagnie du roi, et il cherchait vainement à se rendre compte d'un fait aussi étrange.

— Monsieur de Fabières, reprit Louis XII d'un ton sévère, mais calme, vous allez vous rendre auprès de la reine dont vous n'avez pas su respecter les ordres.

Et il se dirigea rapidement, avec les autres personnages de cette scène, vers la clairière où Anne de Bretagne était demeurée.

— Ah! Sire, n'est-ce point un songe! dit alors Raoul qui s'avançait en se tenant avec un certain trouble tout près de son souverain et vénérable maître, pourvu que Votre Majesté? — C'est une surprise que j'ai voulu causer à mes [illegible] puis la veille, devait certainement avoir un tout autre motif.

Quand ils arrivèrent à la clairière, la vue de Louis XII, qui n'avait mis dans le secret de ses mystérieuses intentions que la reine, ses ministres et quelques officiers de sa garde, produisit sur la foule des dames, des demoiselles, des courtisans, une impression qu'il n'est donné à aucune langue de décrire. Tous croyaient encore qu'il gardait le lit! Bien des visages inondés de larmes témoignaient de ce qui se passait dans les âmes. Ce fut là l'hommage qui toucha le plus profondément le roi parmi tous ceux dont il lut accueilli en ce moment. Trois courtisans seulement, M. Boisenon, Raoul, Lauriac, avaient les yeux moins humides que ceux de leurs voisins, mais les lèvres plus retentissantes de ladies et louangeuses paroles; ils parlèrent beaucoup, et avec une emphatique exaltation, du malheur qui venait de menacer la France et des vertus du monarque, sans lesquelles il n'y avait point de salut pour le pays. Ils firent saluer à Louis XII un véritable supplice. « Au regard de flatteurs dont les oreilles des princes sont communément assiégées, dit Seyssel, celui qui a ses historiens qui a le mieux peint son caractère, ils ne sont pas bien venus envers lui. Si aucun, cuydant y lui complaire, tient quelque propos de lui en sa présence à son avantage trop longuement, il donne bien à connaître par signes et ne lui répondant rien, qu'il lestait bien mieux de se taire, et s'il ne l'entend asser par ce moyen, il s'en va ou change de propos, tant est modeste et continent en toutes choses, et aime mieux que ses louanges soient au cœur des hommes qu'en la langue. » Pour couper court à celles qui lui étaient adressées par les courtisans que nous venons de désigner, le roi prit le bras d'Anne de Bretagne, ordonna à André de les suivre, et se rendit dans le pavillon. Là, il dit à la reine, en lui quittant le bras : — C'est une affaire, madame, qui ne regarde que vous seule, répliqua Louis XII s'apprêtant à se retirer.

— Pardon, Sire... elle vous regarde aussi!

Mais le roi était déjà sorti.

A la porte du pavillon, il retrouva Etiennette et Thibaud qui se tenaient tous deux timidement à l'écart de la société brillante réunie dans la clairière. Il prit en souriant la main de la jeune fille qu'il conduisit auprès d'Isabelle.

— Mademoiselle, dit-il, voilà une charmante personne de votre connaissance, qui, depuis hier, cherche tous les moyens possibles d'arriver jusqu'à vous... j'espère que vous voudrez bien lui accorder tout ce qu'elle vous demandera.

— Etiennette! s'écria Isabelle stupéfaite, et tendant sa main à la naïve paysanne qu'elle attira près d'elle.

M. Boisenon, témoin de cette présentation, frissonna, et fut tenté de douter de sa raison en apercevant à deux pas de lui la braconnier Thibaud.

Louis XII ne parut pas remarquer cet incident, et, entraînant le paysan d'un autre côté, il reprit, dès qu'il se vit seul avec lui :

— Eh bien! mon ami, as-tu bien fait tes recherches dans cette foule?

— Oui sire, elle n'ont pas été bien longues!

— Comment! n'as-tu donc reconnu?

— Lui!... ainsi que son compagnon!

— Et où sont-ils? Montre-les moi!

— Votre Majesté les avait tout-à-l'heure devant elle, au moment où elle a empêché le combat de ce jeune seigneur, qu'elle a appelé du nom de M. de Fabières.

— Il n'y avait que deux jeunes gens

[illegible] plus complet dessein. Nous en jugerons mieux alors.

On vient de voir que les cinq puissances ne sont pas encore convenues de la composition du Congrès. Il paraît qu'il en a été proposé deux : un où se réuniraient les représentants des grands cabinets; un autre où siégerait l'Autriche avec les Etats italiens. S'il faut en croire le *Correspondant de Nuremberg*, M. de Buol aimerait avec cette combinaison qui, dit-il, sauvegarderait le droit des gouvernements de la Péninsule à constituer des traités, et lui fournirait les moyens de se mettre directement d'accord avec ses alliés de l'Italie. Suivant le *Times*, les plénipotentiaires pour l'Angleterre seraient lord Malmesbury et lord Cowley; pour la France, M. Walewski et M. Drouyn de Lhuys.

La Diète germanique a, dans sa séance du 25, accordé les fonds nécessaires pour compléter l'armement en artillerie des forteresses fédérales. « Il paraît, lisons-nous dans une lettre de Francfort que nous communique l'agence de M. Havas, il paraît résulter de l'attitude de l'assemblée qu'elle laissera opérations à chacun des Etats allemands le soin de procéder, selon qu'il le jugera utile et opportun, en ce qui le concerne, à des armements extraordinaires et à la mise sur le pied de guerre de son contingent spécial. C'est en ce sens qu'il convient d'interpréter le bruit assez généralement répandu ici de la nomination au commandement en chef du 8e corps d'armée fédéral du prince Frédéric de Wurtemberg ; ce corps se compose des contingents de ce royaume réunis à ceux des grands duchés [illegible] ».

Après avoir lu le livre de M. Bastiat, on fait tout naturellement cette réflexion. Voici une réfutation en règle de la doctrine libre-échangiste : c'est fort bien ; mais tous les économistes sont partisans à un degré quelconque de cette doctrine, et personne ne mera que l'économie politique ne compte dans son sein des hommes d'un mérite et d'un talent incontestables. Les J. B. Say, les F. Bastiat, les Blanqui, les M. Chevalier, etc., sont des hommes véritablement supérieurs, comment se fait-il et par quelle étrange aberration d'esprit ont-ils professé des théories diamétralement opposées ? Comment expliquer cette persistance de l'économie politique à poursuivre la réalisation pratique de l'utopie libre-échangiste ?

Il est assez difficile de répondre à ces questions. Toutefois essayons de pénétrer le mystère.

On a remarqué que chaque progrès que l'économie politique faisait faire à l'industrie et au commerce était toujours suivi d'un accroissement de misère ; que loin d'effacer le pauperisme, la science économique, puisque science il y a, avait au contraire une tendance très marquée à le développer, tout en augmentant la richesse sociale.

Ce phénomène a toujours été une énigme pour les économistes dont il a plus d'une fois troublé le sommeil.

Le docteur Malthus s'est chargé, il est vrai, de l'expliquer à sa manière. Il ne faut point s'étonner, a-t-il dit, de cet accroissement parallèle de richesse et de misère, car la population augmente plus vite que les moyens d'existence. On sait le remède qu'il a proposé : la *contrainte morale*.

Malheureusement la théorie de Malthus n'a été prise au sérieux que par les économistes, et elle n'a produit

(1) 1 vol. in-8. Chez Guillaumin. Paris, 1859.

FEUILLETON DE L'UNION

(Voir les numéros des 17, 18, 22 24, 25 mars.)

ISABELLE BOISENON

EPISODE DU RÈGNE DE LOUIS XII

III

Le Dîner du Peuple.

De la place où Vernyer s'était placé, il avait pu, comme nous l'avons déjà dit, saisir tout voir des détails les plus essentiels de l'événement dramatique dont nous venons de faire le récit. Ainsi il avait vu la chienne et le sanglier rouler dans le précipice, puis André de Fabières y descendre armé du couteau de chasse de Raoul. L'intérêt que lui témoignait l'attitude du dénouement d'une situation si terriblement engagée fut tel qu'il oublia les motifs de sa venue dans le pavillon, et qu'il laissa Thibaud derrière lui, sans songer à lui dire d'examiner si, parmi les personnages présents à cette chasse, on trouvait l'homme d'armes à la recherche duquel ils étaient mis l'un et l'autre. Mais lorsque la scène qui excitait si vivement sa curiosité fut terminée par la fuite d'André et par la brusque disparition de quelques gentilshommes lancés sur ses traces, il referma promptement le rideau qu'il tenait entr'ouvert, et il adressa ces mots au paysan :

— Thibaud, suivez-moi vite avec votre fille; je vais vous conduire devant tous ceux qui doivent être l'objet de nos recherches.

Etienne-le-Fou, sur son père s'empressant de marcher sur les pas de Vernyer, qui commença par les mener dans la direction qu'il avait vu prendre à l'audacieux fugitif.

Pendant ce temps, Raoul continuait sa poursuite, ayant l'avance sur les autres gentilshommes qui le perdirent bientôt de vue, et s'égarèrent de divers côtés dans le bois. Pour lui, tenant par hasard la bonne route, il ne tarda pas à atteindre André. Cette rencontre eut lieu dans un étroit espace découvert, sur le bord d'un sentier.

— Monsieur de Fabières! dit Raoul d'une voix étouffée par le dépit, malgré l'espèce de triomphe que l'on vient de vous décerner, j'ai assez bonne opinion de votre héroïsme, pour croire qu'il n'est pas de nature à se contenter de ce succès miraculeux obtenu sur un vil animal! Il daignera bien sans doute accepter une lutte plus digne de lui, avec un adversaire qui brûle vraiment du désir de rabattre quelque chose d'une gloire si rapidement acquise !

— Si cet adversaire, répondit André d'un ton non moins ironique, est le brave capitaine auquel j'ai l'honneur de répondre, il ne saurait trouver quelqu'un plus heureux que je ne le suis d'accepter une aussi gracieuse proposition !

— Eh bien! donc, en garde! monsieur le dompteur d'animaux féroces! s'écria Raoul s'efforçant par son persiflage de dissimuler la violence de ses impressions.

— Vous oubliez que, par malheur, je n'ai point d'arme !

— En voici une que mon ami vous apporte, répliqua Raoul.

Et il désignait ainsi Lauriac qui arrivait vers lui. Lauriac abandonna donc son arme à André; et les deux rivaux, armés seulement de couteaux de chasse, et pris de vertige dans leur fureur délirante, s'apprêtaient au combat, quand une voix d'homme, qui les fit tre saillir, s'écria près d'eux :

— Arrêtez, messieurs !... je vous l'ordonne !

Ils se retournèrent précipitamment du côté de celui qui leur parlait avec un ton d'autorité, et ils aperçurent, à quelques pas dans le sentier, Vernyer, suivi de Thibaud et d'Etiennette.

— Le roi !... s'écrièrent les trois jeunes gens consternés.

— Le roi !... répétèrent le paysan et sa fille, plus épouvantés peut-être que surpris de la transformation inattendue que l'on faisait subir à la personne de leur doux et bienveillant protecteur.

Et, restant tous deux les pieds comme cloués au sol, ils semblèrent avoir entièrement perdu la faculté de se mouvoir. Thibaud, étant de plus intimidé par la présence subite de ses fâcheux hôtes de la veille, qu'il avait reconnus dans Raoul et Lauriac, portait de leurs visages à celui de Louis XII ses yeux égarés, sans savoir trop ce qu'il devrait dire ou faire en cette circonstance critique. De son côté, Raoul croyait rêver en voyant Thibaud marcher en compagnie du roi, et il cherchait vainement à se rendre compte d'un fait aussi étrange.

— Monsieur de Fabières, reprit Louis XII d'un ton sévère, mais calme, vous allez vous rendre auprès de la reine dont vous n'avez pas su respecter les ordres.

Et il se dirigea rapidement, avec les autres personnages de cette scène, vers la clairière où Anne de Bretagne était demeurée.

— Ah ! Sire, n'est-ce point un songe! dit alors Raoul qui s'avançait en se tenant avec un certain trouble tout près de son souverain et vénérable maître, pourquoi nous supérer de jour, en ce jour, de la présence de Votre Majesté ?

— C'est une surprise que j'ai voulu causer à mes amis, après un prompt rétablissement tout-à-fait imprévu, répondit gracieusement le roi, sans vouloir toutefois s'expliquer davantage sur sa conduite qui, depuis la veille, devait certainement avoir un tout autre motif.

Quand ils arrivèrent à la clairière, la vue de Louis XII, qui n'avait mis dans le secret de ses mystérieuses intentions que la reine, ses ministres et quelques officiers de sa garde, produisit sur la foule des dames, des demoiselles, des courtisans, une impression qu'il n'est donné à aucune langue de décrire. Tous croyaient encore qu'il gardait le lit! Bien des visages inondés de larmes témoignaient de ce qui se passait dans les âmes. Ce fut là l'hommage qui toucha le plus profondément le roi parmi tous ceux dont il lui accueillit en ce moment. Trois courtisans seulement, M. Boisenon, Raoul, Lauriac, avaient les yeux moins humides que ceux de leurs voisins, mais les lèvres plus retentissantes de belles et louangeuses paroles; ils parlèrent beaucoup, et avec une emphatique exaltation, du malheur qui venait de menacer la France et des vertus du monarque, sans lesquelles il n'y avait point de salut pour le pays. Ils firent salut à Louis XII un véritable supplice, au regard de Fabières dont les oreilles des princes » sont communément assiégées, dit Seyssel, celui de » ses historiens qui a le mieux peint son caractère, ils » ne sont pas bien venus envers lui. Si aucun, euydant » lui complaire, tient quelque propos de lui en sa présence à son avantage trop longuement, il donne bien » à connaître par signes et ne lui répondant rien, qu'il » ferait bien mieux de se taire, et s'il ne l'entend assez » par ce moyen, il s'en va ou change de propos, tant » est modeste et continent en toutes choses, et aime » mieux que ses louanges soient au cœur des hommes » qu'en la langue. » Pour couper court à celles qui lui étaient adressées par les trois courtisans que nous venons de désigner, le roi prit le bras d'Anne de Bretagne, ordonna à André de les suivre, et se rendit dans le pavillon. Là, il dit à la reine, en lui quittant le bras :

— Madame, vous avez sans doute à parler à M. de Fabières ?

— Oh! oui, Sire, répondit-elle en se tournant d'un air irrité vers le jeune homme, mais ce que j'ai à lui dire exigera peu d'instants d'entretien.

— C'est une affaire, madame, qui ne regarde que vous seule, répliqua Louis XII s'apprêtant à se retirer.

— Pardon, Sire... elle vous regarde aussi!

Mais le roi était déjà sorti.

A la porte du pavillon, il retrouva Etiennette et Thibaud qui se tenaient tous deux timidement à l'écart de la société brillante réunie dans la clairière. Il prit en souriant la main de la jeune fille qu'il conduisit auprès d'Isabelle.

— Mademoiselle, dit-il, voilà une charmante personne de votre connaissance, qui, depuis hier, cherche tous les moyens possibles d'arriver jusqu'à vous... j'espère que vous voudrez bien lui accorder tout ce qu'elle vous demandera.

— Etiennette ! s'écria Isabelle stupéfaite, et tendant sa main à la naïve paysanne qu'elle attira près d'elle.

M. Boisenon, témoin de cette présentation, frissonna, et fut tenté de douter de sa raison en apercevant à deux pas de lui le braconnier Thibaud.

Louis XII ne parut pas remarquer cet incident, et, saisissant le paysan d'un autre côté, il reprit, dès qu'il se vit seul avec lui :

— Eh bien! monsieur, as-tu bien fait tes recherches dans cette foule ?

— Oh! Sire, elle n'ont pas été longues!

— Comment! l'as-tu donc reconnu!

— Lui!... ainsi que son compagnon !

— Et où sont-ils? Montre-les moi!

— Votre Majesté les avait tout-à-l'heure devant elle, au moment où elle a empêché le combat de ce jeune seigneur, qu'elle a appelé du nom de M. de Fabières.

— Il n'y avait que deux jeunes gens avec lui.

— Ce sont ces deux là!

— Quoi! M. de Gontry et M. de Lauriac?

— J'ignore leurs noms...

Le 20 du courant, M. Pedro Sanz, ministre du gouvernement russe qui proposait un Congrès des cinq puissances pour régler les affaires d'Italie. Le gouvernement de la Reine envoya immédiatement une réponse au gouvernement russe, spécifiant les conditions auxquelles il prendrait part à ce Congrès. Une dépêche fut plus tard reçue du baron Brunnow; elle imprimait que son gouvernement était disposé à accéder aux conditions transmises. Les autres puissances ont toutes signifié leur disposition à prendre part au congrès ; mais la base des questions à discuter n'a pas été encore fixée.

Dans une question qui se rattache d'une manière si intime aux Etats italiens, on a pensé qu'il serait à désirer que tout Etat ait l'occasion d'exposer ses vues sur une question si intéressante pour tous. Vos Seigneuries seront sans doute satisfaites d'apprendre que l'Autriche et le Piémont ont formellement déclaré qu'ils ne s'attaqueraient pas l'un à l'autre ; et je pense que le pays peut être parfaitement sûr, qu'à moins de quelque événement tout à fait inopiné, il n'est pas raisonnable que la paix de l'Europe doive être troublée. La conférence devant se réunir au commencement du mois prochain, il faut espérer que, ce que tout le monde désire, c'est-à-dire la paix, sera maintenu. (Ecoutez !)

La séance continuant au départ du courrier.

Voici la dépêche du comte Cavour dont nous parlons plus haut :

Turin, 27 mars 1859.

Monsieur le marquis,

Sir James Hudson, dans une note en date du 16 de ce mois, dont vous trouverez ci-joint une copie, m'a demandé, au nom de son gouvernement, si le Sardaigne était disposée à suivre l'exemple de l'Autriche, en déclarant d'une manière formelle, ainsi que le comte Buol l'a fait dans sa dépêche au comte Appony du 25 février, qu'elle n'avait aucune intention d'attaquer sa puissante voisine.

Appréciant les sentiments qui ont inspiré cette déclaration, nous avons fait pour satisfaire les vœux légitimes de leurs sujets, le faute en est aux sentiments et à l'esprit turbulent qui la liberté a développés en Piémont, et, pour me servir des paroles mêmes du comte Buol, « l'introduction dans ce pays d'institutions qui fonctionnent admirablement là où elles ont été développées et mûries par des siècles, mais qui ne semblent pas homogènes au génie, aux traditions et aux conditions sociales des Italiens. »

Aussi le comte Buol indique comme principal remède à cet état de choses, dont il ne se dissimule pas la gravité, une action commune des grandes puissances sur la Sardaigne pour la forcer à modifier ses institutions.

Qu'on étouffe la liberté en Piémont, et la Lombardie, la Vénétie, les autres Etats de la Péninsule redeviendront tranquilles.

Sans admettre cette conclusion, tout en étant convaincus que la destruction des institutions libérales du Piémont, au lieu de ramener la paix, aurait pour effet de rejeter dans les voies de la révolution les Italiens réduits au désespoir, nous n'hésitons pas à reconnaître qu'il y a beaucoup de vrai dans la pensée qui a inspiré cette partie de la dépêche du ministre autrichien.

Le contraste que présente le Piémont avec les provinces soumises à la domination autrichienne et les autres Etats de la Péninsule, est trop frappant pour que l'Autriche n'en soit pas profondément irritée. L'exemple de ce pays, en prouvant, à l'encontre des assertions du comte Buol, que les Italiens sont susceptibles d'un régime libéral et progressif, sera plus efficace aux yeux de la rationnale le système qui s'appuie sur le régime militaire, les punitions corporelles, les longues détentions, les amendes financières désastreuses, l'abandon au clergé des droits les plus sacrés de l'Etat et des citoyens.

La liberté en Piémont est donc, nous le reconnaissons, un danger et une menace pour l'Autriche. Pour y parer elle n'a que deux partis à prendre : détruire le régime libéral en Sardaigne, ou étendre sa domination sur toute l'Italie.

Mais cela qui a rendu le plus grand service à l'idée anglaise est, sans contredit, Frédéric Bastiat. Ecrivain gracieux et élégant, économiste distingué et démocrate, Bastiat avait tout ce qu'il fallait pour vulgariser le système anglais chez nous. Aussi, pendant plusieurs années, la presse française s'est-elle occupée de libre-échange, de manière à inquiéter sérieusement le commerce.

Bastiat avait traité le libre-échange en philanthrope, en économiste humanitaire, plutôt qu'en homme politique. Ses généreuses inspirations caressaient toutes les intelligences qui font de l'économie politique une œuvre de passe-temps plutôt qu'une étude sérieuse. Par la bouche du gracieux publiciste, le libre-échange avait pénétré dans le boudoir; on y croyait, on y avait foi sur la parole du maître.

Ainsi le libre-échange est affaire de sentiment et non de science, c'est à dire une sublime utopie. Quel bonheur que les économistes aient rencontré les socialistes pour leur barrer le chemin ! où en serions-nous, sans ceux-ci, en fait de libre-échange ?

En 1848, dit M. Billot, le libre-échange est comme chassé du temple par l'inauguration des doctrines socialistes. Celles-ci, à leur tour, ne tardent pas à subir le même sort. La tranquillité renaît enfin, mais le calme le plus profond règne sur les tombeaux des doctrines libre-échangistes. On pensait à tort.

Cependant, le socialisme mort, il a peu près, « l'un des apôtres les plus chéris du Père Enfantin, M. Michel Chevalier, crut devoir reprendre en sous-œuvre le

Après avoir lu le livre de M. Billot, on fait tout naturellement cette réflexion. Voici une réfutation en règle de la doctrine libre-échangiste : c'est fort bien ; mais tous les économistes sont partisans à un degré quelconque de cette doctrine, et personne ne mera que l'économie politique ne compte dans son sein des hommes d'un mérite et d'un talent incontestables. Les J. B. Say, les F. Bastiat, les Blanqui, les M. Chevalier, etc., sont des hommes véritablement supérieurs, comment se fait-il et par quelle étrange aberration d'esprit ont-ils professé des théories diamétralement opposées ? Comment expliquer cette persistance de l'économie politique à poursuivre la réalisation pratique de l'utopie libre-échangiste ?

Il est assez difficile de répondre à ces questions. Toutefois essayons de pénétrer le mystère.

On a remarqué que chaque progrès que l'économie politique faisait faire à l'industrie et au commerce était toujours suivi d'un accroissement de misère ; que loin d'effacer le pauperisme, la science économique, puisque science il y a, avait au contraire une tendance très marquée à le développer, tout en augmentant la richesse sociale.

Ce phénomène a toujours été une énigme pour les économistes dont il a plus d'une fois troublé le sommeil.

Le docteur Malthus s'est chargé, il est vrai, de l'expliquer à sa manière. Il ne faut point s'étonner, a-t-il dit, de cet accroissement parallèle de richesse et de misère, car la population augmente plus vite que les moyens d'existence. On sait le remède qu'il a proposé : la *contrainte morale*.

Malheureusement la théorie de Malthus n'a été prise au sérieux que par les économistes, et elle n'a produit

---

Le Congrès européen.

Turin, 27 mars.

La nouvelle gazette de Munich annonce officiellement que M. Von der Pfordten, ministre des affaires étrangères et président du cabinet, a donné sa démission.

Londres, 28 mars.

Les dernières nouvelles de Mexique annoncent que le général Degollado, appartenant au parti libéral renforcé avec 10,000 hommes contre Mexico.

Turin, 26 mars.

Des lettres de Palanzo annoncent que, les 24 journées du 22, du 24 et du 25 mars, il est arrivé dans cette ville un renfort de 1,300 Autrichiens, avec 50 pièces d'artillerie, 120 barils d'eau de vie, et beaucoup de vivres à la congrève.

Une église a été transformée en magasin pour recevoir des farines provenant de Mantoue.

A Florence, des milliers d'Adresses et de nombreuses souscriptions sont envoyées au Tchenour de l'auteur de la brochure ayant pour titre : *Toscane et Autriche*.

Marseille, 28 mars.

Des correspondances de Toscane arrivées à Gênes, annoncent que l'effervescence est croissante dans le grand-duché. Le prince Corsini aurait écrit au premier ministre du grand-duc l'engagement à faire alliance avec le Piémont. On parle de modification du cabinet toscan dans le sens de M. Ratazzoni et de l'indépendance de l'Autriche.

On a des nouvelles de Rome du 25. La bruit de la mission de M. Pietro à Paris et de Mgr Viale à Vienne, est démenti.

L'épreuve faite sur le chemin de fer de Civita Vecchia a complétement réussi.

Les nouvelles de Calcutta sont du 23 février. Le commerce reprend faveur. Le prix des marchandises et celui des frets fléchissent, mais le prix du riz est exorbitant. Des lettres portent que les indigènes sont réduits à un seul repas par jour. Les obligations du gouvernement perdent 20 pour cent.

— Es-tu sûr de ne pas te tromper?

— Je jure devant Dieu à Votre Majesté que je suis sincère et parfaitement sûr de ne pas me tromper!

— Bien, mon ami, merci! merci!... Reste là ou promène-toi... je te quitte, j'ai à m'entretenir avec la reine... nous nous reverrons bientôt.

Et Louis XII retourna au pavillon.

Mais avant de l'y introduire, racontons la scène qui s'y passait entre Anne de Bretagne et celui qui attendait de l'auguste volonté de sa souveraine le châtiment de ses fautes.

— Vous êtes-vous fait, monsieur, une juste idée des conséquences de votre extravagante conduite ? lui avait-elle dit d'un ton imposant et toujours courroucé, au moment où le roi se retirait.

— Je sais que j'ai désobéi à la reine de France, répondit André en s'inclinant respectueusement...et quel que soit le triste sort qu'elle me réserve, je ne m'en plaindrai pas... il sera mérité.

— Eh bien, monsieur, vous allez partir pour l'exil ! La peine vous semble-t-elle trop élevée pour votre coupable audace ?

— J'ai eu l'honneur de prévenir Votre Majesté que j'accepterais tout de sa volonté sans murmurer... Ce n'est donc pas à moi qu'il appartient d'avoir un avis sur la sévérité de ses décisions à mon égard, repartit le jeune homme avec le calme de la résignation.

— Vraiment ! monsieur, voilà une soumission admirable ! que ne nous en donniez-vous plus tôt des preuves en ne venant point braver nos ordres au milieu même de notre cour ?

— Moi, braver vos ordres ?... Oh! jamais, madame, dit vivement André, qui parut très sensible à cette accusation. Mon cœur a été plus fort que ma raison... j'aimais !... Voilà toute la justification de ma conduite.

— Belle justification, en effet! répliqua la reine avec un sourire d'assez douce ironie, vous aimiez !... et qu'est-ce que cela prouve ?

—Cela ne prouve rien... ou peu de chose, j'en conviens... Mais je n'ai pu vaincre le désir de revoir encore une fois celle qui avait dû être unie à mon existence, et dont j'allais être à jamais séparé!

— Je crois, monsieur, que la rencontre de Mlle Boisenon n'était pas tout ce que vous cherchiez ici, et que si vous aviez pu vous trouver seul un instant avec M. de Gontry...

— Cet instant nous a réunis tous deux, madame ; et si le roi n'était venu!...Mais que dis-je? je m'oublie... que votre Majesté me pardonne ces paroles... j'ai tant souffert depuis un mois que la douleur m'a rendu fou!

— Fou? dit Anne de Bretagne en cachant l'émotion que lui causa ce langage d'un cœur brisé ; oui, assurément, il fallait être atteint de folie pour faire tout ce que vous avez fait aujourd'hui !.. Vous être précipité dans cette fosse, comme un gladiateur, pour y combattre une bête sauvage ! ajouta-t-elle en haussant les épaules avec une pitié apparente, et regardant attentivement le bras du jeune homme qui avait pansé sa blessure au moyen de son mouchoir... qu'avez-vous gagné à cette glorieuse prouesse? une blessure affreuse... peut-être très grave!... enfin vous pouviez être tué!

— J'y comptais!... Mais du moins j'emporte maintenant dans l'exil une consolation que rien ne peut plus me ravir.

— Et quelle est, s'il vous plaît, cette merveilleuse consolation, monsieur?

— D'avoir fait, au péril de ma vie, une chose qui eût pu rendre service à celle que j'ai vue aujourd'hui pour la dernière fois!

Ce fut en ce moment que Louis XII entra.

— Monsieur de Fabières, dit alors la reine d'un air attendri et réfléchi, reirez-vous et attendez nos ordres.

André s'inclina en silence et sortit.

— Eh bien! Sire, pendant que l'on vous croit encore retenu dans votre lit par une maladie, reprit Anne de Bretagne, vous voyez ce qui se passe à votre cour... et vous avez vu hier, au dehors, parmi ceux qui avaient votre confiance, comment l'on peut se laisser corrompre par l'appât du gain ; comment d'autres peuvent afficher de mépris pour vos ordonnances!... C'est là, en vérité, un fond de choses si affligeant, que j'aimerais mieux l'ignorer... et je suis tentée de regretter que vous ayez mis à exécution ce projet de prendre seule mystérieuse à travers nos campagnes.

— Moi, madame, répondit Louis XII d'un air riant, je me félicite au contraire de ce que j'ai fait !.... Une guérison prompte et miraculeuse, que la main de Dieu fit descendre du ciel sur moi au moment où je m'y attendais le moins, me permit de satisfaire un désir qui avait mainte fois tourmenté mon imagination pendant cette dernière maladie : c'était de juger, par mes propres observations de l'état des choses chez mon bon peuple, tandis qu'il me croyait toujours en danger de mort; et de constater, par mes yeux, par mes entretiens avec ces honnêtes gens, les résultats de l'administration de mes ministres dans les travaux de l'agriculture... J'avais cru, sous ces deux rapports, ce que j'ai vu, ce que j'ai entendu, m'a touché jusqu'aux larmes : partout la prospérité, le travail, la joie ! et, dans le cœur du peuple, un loyal et solide amour pour son roi, qui, hélas ne fait après tout que mettre en pratique un principe que la simple raison et la pente de son âme lui indiquent à chaque instant : être un bon maître, afin d'avoir de bons sujets!... Quant aux deux ou trois déceptions que j'ai rencontrées sur ma route, le ciel me les a peut-être réservées au sortir de ma maladie, pour me prouver que je n'avais point fait de tout voir par moi-même, et de veiller de la sorte au maintien de mes ordonnances, du repos public et des lois !

En effet, ta était l'amour de cet excellent prince pour les intérêts de son peuple, qu'il n'était satisfait qu'autant que sa vigilence pouvait pénétrer dans tous les rouages de son administration. Quand il séjournait à Paris, on le voyait souvent passer dans les rues, monté sur sa petite mule, seul, sans escorte, et se rendre ainsi familièrement au palais où il ne voulait pas même se faire annoncer. Il prenait place parmi les juges, prêtait une attention recueillie aux plaidoyers, assistait aux délibérations, et se montrait fort décidé de deux choses : des lenteurs de la justice, et de la facondo oiseuse et prolixe des avocats, dont le génie, à ce qu'il paraît, donnait déjà à cet égard les espérances qui se sont depuis si bien réalisées.

— Enfin, aujourd'hui, continua le roi, j'étais bien aise de me trouver à cette partie de chasse, sans que personne d'abord ait soupçonné ma présence; je jouissais d'avance de la surprise que je causerais ensuite à ma cour, en paraissant tout à coup au milieu d'lle; j'étais heureux de l'idée d'ajouter peut-être ainsi au plaisir qu'elle se procurait!... Mais, avant de me montrer, j'avais besoin surtout de savoir quels étaient mes vrais amis parmi ceux qui allaient me revoir... et, pour cela, il était indispensable, comme je vous en ai averbi hier au soir, que Thibaud, conduit ici secrètement, pût me désigner les deux coupables que je cherchais.

— Et vous êtes encore à les connaître ?

— Du tout, je les connais !... et voilà qui va singulièrement changer vos dispositions et vos projets, madame... les coupables sont messieurs de Lauriac et Raoul de Gontry !

— Raoul de Gontry ! répéta la reine toute consternée.

Puis, ce moment de surprise passé, elle ajouta :

— Je ne comprends pas, Sire, pourquoi cela changerait quelque chose à mes dispositions et à mes projets... je ne vois devant moi que deux jeunes courtisans de plus qui seront éloignés ; et M. de Gontry n'épousera pas Mlle Boisenon..., car je ne pense pas que vous ayez la pensée de lui pardonner!...

— Je conduite, répondit Louis XII vivement, est de celles que je ne pardonne pas ! Mais, madame, reprit-il avec sa douceur accoutumée... et M. de Fabières... que ferons-nous de lui?

— Comment ! Sire, ce que nous ferons de lui?... Ne vous a-t-il pas offensé?

— Oh! non, aucunement.

— Un enfantillage, la part qu'il a prise à ces propos impertinents contre Votre Majesté ? répliqua Anne de Bretagne en s'animant de plus en plus car elle avait autant de respect que d'affection pour son royal époux, et elle ne pouvait supporter l'idée qu'il fût atteint de la moindre parole satirique.

— S'être trouvé mêlé, par hasard peut-être, à une conversation où l'on tournait en ridicule mes habitudes d'économie... quel crime! dit le roi en haussant les épaules d'un air tout indulgent... J'aime beaucoup mieux faire rire les courtisans de mes épargnes que de faire pleurer le peuple de mes profusions.

— Avec cette bonté sans limites, Sire, ne vous apercevez-vous pas que vous donnez libre carrière à des railleries coupables que, pour mon compte, j'ai juré d'arrêter?... M. de Fabières ne représente plus à la cour ! Sa conduite est aussi de celles que, moi, je ne pardonne pas! répondit la reine, qui, n'étant plus sous l'empire des impressions causées par l'aspect et par le langage touchant d'un pauvre jeune homme blessé à la suite d'une action héroïque due à un désespoir d'amour, combattait pour le triomphe de sa volonté avec cette opiniâtre énergie qui portait le bon roi à l'appeler quelquefois en souriant sa *Bretonne*.

PÉLIX SERVAN.

(*La fin à demain.*)

M. Eugène Ketterer se fera entendre samedi soir, 2 avril, dans les salons de MM. Pleyel et Wolff. Après ses nouvelles compositions les plus en vogue cet hiver, nous entendrons, pour la première fois, *le Souvenir du Bosquet*. Mme Cambardi, MM. J. Loter, A. Herman, Léon Jacquard, Alfred Lebeau, Louis Diemer, G. A. Raton prêteront l'appui de leurs talents au célèbre pianiste, et cette solennité musicale sera une des plus brillantes de la saison.

qu'une immoralité de plus dans le monde : la *contrainte physique*. Chacun sait que la population française reste stationnaire, qu'elle tend même à diminuer depuis plusieurs années. Est-ce à la pratique de la contrainte morale ou de la contrainte physique que nous devons ce déplorable état de choses ? Les faits parlent trop haut pour que le doute soit permis.

Remarquez que la population n'augmentant pas, diminuant même, et la richesse croissant toujours, —c'est du moins ce qu'on répète à satiété,—la misère et le pauperisme ne peuvent plus être mis sur le compte de la population. Aussi l'économie politique, en désespoir de cause, se rabat sur le libre échange, qu'elle présente comme une panacée. Si la société est malade, dit-elle, c'est parce que les producteurs n'ont pas la liberté d'échanger leurs denrées.

Mais il sera du libre-échange ce qu'il a été de la théorie de Malthus : accordez la liberté absolue des échanges internationaux, et il y aura une recrudescence de misère. Après cela on demandera l'impôt sur le revenu, l'*income-tax*, puis l'impôt progressif, etc., jusqu'à ce que la société, épuisée, fatiguée de courir les aventures, revienne sur ses pas et reconnaisse enfin que l'économie politique, telle qu'on l'enseigne aujourd'hui, n'a pas le sens commun, et que les économistes ont pris le problème social à rebours.

L'espace nous manque pour parler du système d'associations agricoles proposé par M. Billot; nous y reviendrons à l'occasion.

Proth.

Parlement anglais.

CHAMBRE DES LORDS.—*Séance du 25 mars.*

LE COMTE DE CLARENDON. J'ai formellement annoncé l'intention de demander à mon noble ami le secrétaire des affaires étrangères s'il était prêt à donner à la Chambre, et par elle au pays, quelques renseignements sur le résultat de la mission de lord Cowley. En demandant ces renseignements, je n'ai pas été poussé par la curiosité, je ne désirerais pas non plus que le noble comte l'ît aucune communication qui soit de nature à porter préjudice au service public. Je dois dire en même temps que l'opinion de l'Europe a manifesté une pensée unanime contraire à l'idée de guerre, et je suis convaincu que si la guerre avait lieu, elle ne resterait pas limitée à un point, mais s'étendrait à toute l'Europe.

Je ne pense pas qu'on eût envoyé lord Cowley à Vienne, si les ministres de Sa Majesté n'avaient pas eu des motifs de croire que son intervention dût avoir un résultat heureux. D'après ce que je comprends de la capacité de lord Cowley, j'ai pleine confiance dans le succès de cette mission. Il a couru des bruits, répandus par les journaux, d'après lesquels il y aurait quelques points sur lesquels l'Autriche et la France ne peuvent tomber d'accord, et d'autres sur lesquels on pourrait leur conseiller de s'entendre. On a dit que l'empereur d'Autriche avait exprimé le désir d'en venir à un arrangement amiable avec le gouvernement français, et qu'il avait déclaré de la manière la plus franche qu'il n'avait pas l'intention d'envahir le Piémont. J'espère que dans de pareilles circonstances le noble lord donnera à la Chambre tous les renseignements qu'il pourra donner, et qu'il calmera, jusqu'à un certain point, l'inquiétude du pays relativement à cette question. (Ecoutez! écoutez!)

LE COMTE DE MALMESBURY. Je remercie mon noble ami de la discrétion qu'il a mise dans sa manière de poser la question. Je serai heureux de lui donner tous les renseignements qu'il n'est possible de communiquer sans traiter des sujets qu'il ne serait pas à propos de discuter aujourd'hui. Au commencement du mois, lord Cowley est parti de Paris pour Vienne; mais avant de partir, il avait étudié d'une manière approfondie tous les points de la question italienne; avant de se rendre à Vienne, il passa par Londres, mais sans recevoir d'instructions directes du gouvernement de Sa Majesté, attendu que nous voulions uniquement constater jusqu'à quel point nous pourrions donner assistance pour arranger le différend existant entre la France et l'Autriche et pour rétablir le sentiment de la paix.

Le 18 de ce mois, arriva une communication du gouvernement russe qui proposait un Congrès des cinq puissances pour régler les affaires d'Italie. Le gouvernement de la Reine envoya immédiatement une réponse au gouvernement russe, spécifiant les conditions aux quelles il prendrait part à ce Congrès. Une dépêche fut plus tard reçue du baron Brunnow; elle portait que son gouvernement était disposé à accéder aux conditions transmises. Les autres puissances ont toutes signifié leur disposition à prendre part au congrès; mais la base des questions à discuter n'a pas été encore fixée.

Dans une question qui se rattache d'une manière si intime aux Etats italiens, on a pensé qu'il serait à désirer que tout Etat ait l'occasion d'exposer ses vues sur une question si intéressante pour nous. Vos seigneuries seront sans doute satisfaites d'apprendre que l'Autriche et le Piémont ont formellement déclaré qu'ils ne s'attaqueraient pas l'un à autre; et je pense que le pays peut être parfaitement sûr, qu'à moins de quelque événement tout à fait inattendu, il n'est pas raisonnable que la paix de l'Europe doive être troublée. La conférence devant se réunir au commencement du mois prochain, il faut espérer que, en ce qui tout le monde désire, c'est-à-dire la paix, sera maintenu. (Ecoutez!)

La séance continuait au départ du courrier.

Voici la dépêche du comte Cavour dont nous parlons plus haut :

Turin, 27 mars 1859.

Monsieur le marquis,

Sir James Hudson, dans une note en date du 16 de ce mois, dont vous trouverez ci-joint une copie, m'a demandé, au nom de son gouvernement, si le Sardaigne était disposée à entrer Piémonte de l'Autriche, en déclarant d'une manière formelle, ainsi que le comte Buol l'a fait dans sa dépêche au comte Appony du 25 février, qu'elle n'avait aucune intention d'attaquer sa puissante voisine.

Appréciant les sentiments qui ont inspiré cette démarche de la part du cabinet de Saint James, nous n'hésitons pas à lui répondre avec la plus entière franchise, comme nous l'avons fait y a peu de jours, lorsque nous a demandé de formuler d'une manière claire et précise les griefs de l'Italie contre l'Autriche, et d'indiquer les moyens d'y porter remède.

En présence des actes agressifs (de quel autre nom les appeler ?) commis par l'Autriche, de la concentration de forces impossibles sur la frontière sarde, de la mise sur pied de guerre de son armée d'Italie, de la construction et de l'occupation de nouvelles fortifications sur un territoire qui ne lui appartient pas, de l'occupation décennale des légations, de la violation des traités publics, le gouvernement du roi aurait le droit, d'après la loi des nations, de pourvoir à sa défense contre l'Autriche, même par la voie des armes.

L'Angleterre a implicitement reconnu ce droit lorsque, il n'y a pas encore longtemps, par l'organe de son ministre des affaires étrangères, en flétrissant de tout le poids de sa grande autorité, et par la solennité d'un office diplomatique, la mesure inique des séquestres mis par l'Autriche sur les biens des sujets sardes, elle constatait que, si dans cette circonstance on avait réussi à conjurer les dangers d'une guerre, ce résultat était dû exclusivement à la grande modération dont le gouvernement sarde avait fait preuve.

Toutefois, puisque que le gouvernement britannique a reconnu l'état anormal de l'Italie et a promis à la Sardaigne de s'efforcer d'y porter remède, le gouvernement sarde, en prenant acte de ces engagements et en se réservant sa liberté d'action pour le cas où l'Autriche ne y aurait tendrait pas, à l'avenir, de commettre des actes agressifs, est prêt à donner l'assurance qu'il n'est pas dans son intention d'attaquer l'Autriche, et il consent à faire à cet égard une déclaration identique à celle contenue dans la dépêche précitée du comte Buol, qui n'est, à vrai dire, qu'un long et amer réquisitoire contre la Sardaigne et la politique du cabinet que j'ai l'honneur de présider.

Les discours prononcés devant le Parlement pour expliquer notre politique, les dépêches et les circulaires que vous avez dû communiquer au cabinet de Saint-James, et enfin la dépêche du 10 mars adressé à l'Angleterre et à la France, auquel lord Malmesbury a bien voulu rendre une entière justice, expliquent et justifient notre conduite d'une manière assez complète pour que je me crois dispensé de saisir cette occasion de réfuter un à un les arguments dont le comte Buol se sert dans sa dépêche pour représenter la Sardaigne comme la cause véritable de l'état anormal de l'Italie.

Les arguments, d'ailleurs, ne sauraient avoir aucune valeur pour toute personne impartiale qui a conservé un souvenir exact des faits qui se sont succédés depuis le commencement de cette année.

Les mesures militaires prises successivement par l'Autriche, dont je vous ai entretenu dans une dépêche du....., ont toutes précédé les actes du gouvernement sarde qui auraient pu les justifier. La discours de la couronne, à l'ouverture du Parlement de Turin, n'a été prononcé que le 10 janvier, et dès le 3 du même mois, un nouveau corps d'armée avait été précipitamment envoyé en Italie.

Notre emprunt n'a eu lieu que longtemps après l'envoi fait par l'autorité d'en négocier un bien plus considérable à Londres.

Enfin, si nous avons appelé nos contingens sous les armes en laissant nos réserves dans leurs foyers, ce n'a été que lorsque l'Autriche, en décrétant la mise des corps d'armée d'Italie sur un pied de guerre complet, nous a convaincu que nous nous trouverions bientôt en face de la plus forte des armées qui aient foulé le sol italien.

Ces faits forment un étrange commentaire des protestations pacifiques par lesquelles se termine la dépêche autrichienne, et il serait difficile de les concilier entre eux, si, dans cette même pièce diplomatique, on ne trouvait pas consigné le fond de la pensée de l'Autriche sur la question italienne.

Le comte Buol, après avoir rapidement retracé, à son point de vue, les événemens qui se sont succédés depuis 1848, finit par déclarer que si l'Italie est profondément agitée, c'est parce que les événemens n'ont rien fait pour satisfaire les vœux légitimes de leurs sujets, la faute en est aux sentimens et à l'esprit turbulent que la liberté a développés en Piémont, et, pour me servir des paroles mêmes du comte Buol, « à » l'introduction dans ce pays d'institutions qui fonctionnent admirablement là où elles ont été développées et » mûries par des siècles, mais qui ne semblent pas homogènes au génie, aux traditions et aux conditions sociales des Italiens. »

Aussi le comte Buol indique comme principal remède à cet état de choses, dont il ne dissimule pas la gravité, une action commune des grandes puissances sur la Sardaigne pour la forcer à modifier ses institutions.

Qu'on étouffe la liberté en Piémont, et la Lombardie, la Vénétie, les autres Etats de la Péninsule redeviendront tranquilles.

Vous admettre cette conclusion, tout en étant convaincus que la destruction des institutions libérales du Piémont, au lieu de ramener la paix, aurait pour effet de rejeter dans les voies de la révolution les Italiens réduits au désespoir, nous n'hésitons pas à reconnaître qu'il y a beaucoup de vrai dans le pensée qui a inspiré cette partie de la dépêche du ministère autrichien.

Le contraste que présente le Piémont avec les provinces soumises à la domination autrichienne et les autres Etats de la Péninsule, est trop frappant pour que l'Autriche n'en soit pas profondément irritée. L'exemple de ce pays, en prouvant, à l'encontre des assertions du comte Buol, que les Italiens sont susceptibles d'un régime libéral et prudent, mettrait encore mieux en évidence le régime militaire, le système qui s'appuie sur le régime militaire, les punitions corporelles, les impôts écrasans, les mesures financières désastreuses, l'abandon au clergé des droits les plus sacrés de l'Etat et des citoyens.

La liberté en Piémont est donc, nous le reconnaissons, un danger et une menace pour l'Autriche. Pour y parer elle n'a que deux parts à prendre : détruire le régime libéral en Sardaigne, ou étendre sa domination sur toute l'Italie pour empêcher que le contagion ne puisse pénétrer les Etats de la Péninsule qui n'ont pas eu le bonheur d'avoir des institutions aussi parfaites les leurs des Piémontais. C'est le second parti qu'elle a embrassé, et, bien dans l'intention d'arriver plus tard, et par une voie détournée, à la réalisation du premier des moyens indiqués.

L'Autriche a vu si jusqu'ici par ses traités particuliers avec Parme, Modène et la Toscane, par l'occupation indéfinie de la Romagne, qui n'est pas près de cesser, de l'avoir même des cours de Vienne et de Rome, par les fortifications considérables qu'elle y exécute, à se rendre la maîtresse réelle des Etats de l'Italie centrale, et à entourer le Piémont d'un cercle de fer.

C'est contre un tel état de choses, que les traités de Vienne ne justifient nullement, que la Sardaigne n'a cessé de protester depuis bien des années en réclamant l'intervention et l'appui des grandes puissances signataires de ces mêmes traités.

C'est cet état de choses, constituant depuis longtemps une menace et un danger pour la Sardaigne, agressée récemment par les armements extraordinaires et par les autres actes agressifs de l'Autriche, qui a forcé le gouvernement du roi à prendre des mesures défensives et à appeler les contingens sous les armes.

Que cet état cesse, que la domination autrichienne en Italie rentre dans les limites que des stipulations formelles lui assignent, que l'Autriche désarme, et la Sardaigne, tout en déplorant le sort malheureux des populations de l'autre rive du Tessin, bornées ses efforts, ainsi que l'Angleterre le lui a conseillé tant de fois, à vous propager pacifiquement les idées libérales et les réalités de l'opinion publique en Europe sur la question italienne, et à préparer ainsi les élémens pour sa solution future.

Mais tant que notre voisin groupera autour de lui et comptera sous son lire l'Etats de l'Italie qui nous environnent, tant qu'il pourra faire marcher librement des troupes des bords du Pô jusqu'au sommet des Apennins, tant qu'il gardera Plaisance, transformée en place de premier ordre, comme une menace continuelle sur notre frontière, il nous sera impossible, tout en maintenant la déclaration contenue dans la première partie de cette dépêche, de ne pas rester armés, de ne pas garder notre juste défiance envers l'autriche armée et provoquante.

Le gouvernement de S. M. Britannique est trop éclairé et trop loyal pour ne pas admettre que nous ne saurions suivre une autre ligne de conduite sans trahir nos devoirs, sans manquer à l'honneur, quel que soit notre désir de dissiper les nuages qui menacent de troubler la paix du monde et d'ajouter aux insultes d'une puissance comme l'Angleterre, pour laquelle nous avons autant de déférence que d'estime.

Je vous charge, monsieur le marquis, de donner lecture et copie de cette dépêche au comte de Malmesbury, et je saisis, etc.

Signé : C. CAVOUR.

S. M. I. R. Apostolique a désigné adresser à S. A. I. R. le séréissime archiduc, gouverneur général du royaume Lombardo-Vénitien, l'autographe souverain ci-après :

« Monsieur mon cher frère, archiduc Ferdinand-Maximilien, la promptitude avec laquelle, dans le royaume Lombardo-Vénitien, a eu plein effet le rappel des militaires qui se trouvaient en congé, et la manière dont ils se sont empressés d'accourir sous les drapeaux, m'ont donné la meilleure preuve de l'excellent esprit dont ils sont animés. Je vous exprime avec plaisir ma reconnaissance pour l'activité et l'influence dont vous avez fait preuve pour atteindre un si favorable résultat. Ont également mérité mon entière satisfaction, tous ceux qui, dans leurs attributions respectives, ont participé à l'exécution expresse de cette mesure. Je vous enjoins à porter à la connaissance du public la présente expression de ma satisfaction.

» Vienne, 21 mars 1859.

» Signé : FRANÇOIS-JOSEPH. »

A TRAVERS L'EUROPE.

SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE HAVAS-BULLIER.

Berlin, 28 mars.

La nouvelle gazette de Munich annonce officiellement que M. Von der Pfordten, ministre des affaires étrangères et président du cabinet, a donné sa démission.

Londres, 26 mars.

Les dernières nouvelles du Mexique annoncent que le général Degollado, appartenant au parti libéral marche avec 10,000 hommes contre Mexico.

Turin, 28 mars.

Des lettres de Plaisance annoncent que dans les journées du 23, du 24 et du 25 mars, il est arrivé dans cette ville un renfort de 1,200 Autrichiens, avec 50 pièces d'artillerie, 150 barils d'eau de vie, et beaucoup de fusées à la congrève.

Une église a été transformée en magasin pour recevoir des farines provenant de Mantoue.

A Florence, des milliers d'adresses et de nombreuses souscriptions sont envoyées en l'honneur de l'auteur de la brochure ayant pour titre : *Toscane et Autriche.*

Marseille, 28 mars.

Des correspondances de Toscane arrivées à Gênes, annoncent que l'effervescence est croissante dans le grand-duché. Le prince Corsini aurait été nommé premier ministre du grand-duc. l'engagement à faire alliance avec le Piémont. On parle de modification du cabinet toscan dans le sens de M. Bettinesoni et de l'indépendance de l'Autriche.

On a des nouvelles de Rome du 26. La bruit de la mission de M. Pietro à Paris et de Mgr Viale à Vienne, est confirmé.

L'épreuve faite sur le chemin de fer de Civita Vecchia a complètement réussi.

Les nouvelles de Calcutta sont du 22 février. Le pogmerre reprend faveur. Le prix des marchandises et celui des frets fléchissent, mais le prix du riz est exorbitant. Des lettres portent que les indigènes sont réduits à un seul repas par jour. Les obligations du gouvernement perdent 30 pour cent.

Londres, 29 mars.

L'Europe apporte des nouvelles d'Amérique du 26, et plus 100 dollars. Le Sénat a voté extraordinaire du Congrès que probablement lundi ou mardi. Le monde financier est bien, le change sur Londres est à 9 3/4 9 7/8 ; middling 12 1/2. Le froment et le coton sont hausse ; à la Nouvelle-Orléans, le 15, le middling était de 11 1/2 à 11 1/2.

Le Times annonce que le Congrès se tiendra à Baden-Baden, la France ayant pris cette des objections au choix d'où la Chaudre. Le comte Walewski, assisté par M. Drouyn de Lhuys, représentera la France au Congrès. L'Angleterre sera représentée par lord Malmesbury et lord Cowley.

Madrid, 28 mars.

Le bonce de Sa Sainteté a dénoncé hier un grand dîner à M. Barrot, ambassadeur de S. M. l'empereur des Français près notre cour. Tous les ministres et les représentans de l'étranger en Espagne assistaient à ce banquet.

CHRONIQUE DU JOUR.

Figaro, s'il vivait encore, trouverait l'opinion suffisamment renseignée sur le futur Congrès. Grâce aux nouvellistes et aux journaux, aux correspondances et aux causeurs qu'on appelle *bien informés*, nous n'avons plus rien à apprendre sur cette réunion. Nous savons tout... tout, excepté pourtant le nom de la ville où elle se tiendra, l'époque à laquelle s'ouvriront ses travaux, les membres qui le composeront, les résolutions dans lesquelles les diffèrent Etats y participeront, les bases de la négociation, enfin les résultats, bons ou mauvais auxquels devront aboutir tant d'efforts.

A part ces légers détails secondaires, nos causeurs politiques sont complètement édifiés. Cela explique suffisamment l'accord qui règne dans les salons, à la Bourse ou ailleurs, parmi les graves commentateurs de la situation. Il serait presque réjouissant de voir cette Babel d'opinions, d'entendre cette immense et bruyante confusion des langues, de s'égarer à travers ces épaisses obscurités, si le sujet prêtait le moins du monde à se réjouir. Hélas-nous donc de prendre le temps, et de nous sauver du chaos des conversations politiques, au cri de *Fuit haec.*

Le séjour à Paris de M. de Cavour n'aura pas été de longue durée. S'il faut en croire les bruits de ville, l'homme d'Etat piémontais serait déjà reparti pour Turin. Quelques rares amis qui ont pu l'approcher auraient donné, du reste, les meilleures nouvelles de sa santé et de son humeur. Son Excellence, ajoutaient-ils, confiante à outrance en l'avenir avec la plus grande confiance... L'avenir! chose bien obscure, bien nébuleuse pourtant. Mais il faut croire qu'à l'inverse de l'aigle qui fixe le soleil, M. de Cavour a le privilége de percer les ténèbres. C'est comme qui dirait un aigle de la nuit.

Et maintenant, laissez-nous vous parler de l'événement du jour, de la grande, de la bonne et intéressante nouvelle dans le monde non-politique, du retour à Paris d'Alex. Dumas, le père. Depuis que la Russie nous a rendu ce grand fugitif, l'hôtel que vous savez dans le rue d'Amsterdam ne désemplit pas de curieux, de visiteurs avides, de solliciteurs et de commensaux vénamatelotiques, car c'est une pâte pour leur tête, ou, là le manuscrit d'un roman ou d'un feuilleton, tous la faveur d'entendre ce narrateur-magicien présenter ses voyages, ses aventures, ses impressions à travers les populations, les villes et les steppes de l'empire moscovite. Et comme toujours, M. Dumas se rend au désir de ses visiteurs, et avec ce laisser-aller qui n'appartient qu'à lui, il dit ce qu'il a vu, il imagine ce qu'il aurait pu voir, il fait passer devant l'auditoire la kaléidoscopique chaîne d'événemens, le tissu le plus incroyable, le plus poétique, le plus séduisant qu'on puisse imaginer.

Parmi les impressions recueillies sur la bouche de l'inépuisable conteur, les initiés ont goûté surtout le récit d'une escarmouche contre un parti de paysans du Caucase. Le romancier français assistait à la lois comme spectateur et comme acteur à cet engagement, auquel un officier russe avait bien voulu l'inviter. Qu'on dise encore du mal de l'hospitalité moscovite.

Nous ne savons si M. Dumas a eu aussi l'honneur de se trouver en face du fameux chef des bandes circassiennes. Mais qu'importe ? Il n'en est pas moins permis d'espérer qu'avant peu le fertile dévoilera publiera des détails inédits et curieux sur l'Abd-el Kader de l'Asie, sur ce mystérieux prophète, législateur et guerrier, dont Pierre Dupont a dit quelque part dans ses chants :

« De tous les rochers du Caucase,
» Dont chacun recèle un péril,
» Le plus solide sur sa base,
» C'est la volonté de Schamyl. »

En attendant que M. Dumas nous fasse connaître cet homme étrange, voici qu'on nous met à propos sous les yeux un livre intéressant de M. Frédéric Bodenstedt, traduit par le prince E. de Salm-Kyrburg, et qui a pour titre : *Les peuples du Caucase et leur guerre contre la Russie.* Nous y trouvons le portrait suivant du vieux Schamyl :

« Schamyl est de taille moyenne, ses cheveux sont blonds ; ses yeux gris sont enfoncés d'après nourrits bleu autour ; son nez régulier a de la noblesse et sa bouche est petite. Il se distingue des gens de sa tribu par le blond cheveux et la blonde de sa peau. La forme élégante de ses membres et de ses pieds est également remarquable. L'immobilité apparente de ses bras en marchent indique un caractère concentré. Son maintien est digne à tous égards et plein de distinction. Parfaitement maître de lui, il exerce sur tous ceux qui l'approchent un pouvoir muet. L'inébranlable impassibilité de ses traits trahit comme le marbre ne se détourne pas même à l'instant du plus grand danger. Il prononce un arrêt de mort avec le même calme qu'il prétende, après le combat le plus acharné, se coiffer d'une car un plus brave mourrite.

« Il ne laisse paraître aucun signe décoloire ou de vengeance. bien qu'il s'entretienne avec des traîtres ou des criminels dont il a résolu la perte. Il ne se considère personnellement que comme l'instrument d'une volonté suprême, et pense, selon l'enseignement des *Saints*, toutes ses pensées et ses déterminations pour des inspirations directes de Dieu.

« Sa parole : autant de vertu et est aussi entraînante que son extérieur impose et commande le respect. « *Il faite les fonctions pour les pauvres et se bouche ainsi des fenêtres* » disait Berset-Bey, qui l'interroge plusieurs jours après la défaite d'Achoulgo... Il y a aujourd'hui soixante-ans ; mais il est encore plein de vigueur et de santé... La lecture du Coran, le jeûne et la prière remplissent le reste du temps que lui laisse la direction des affaires. »

Le livre du *Caucase* renferme une foule d'autres détails du plus haut intérêt. Nous pouvons d'autant mieux en recommander la lecture que l'auteur de ce livre nous étant inconnu, nous sommes à l'abri de tout soupçon de réclame.

Emile Fontaine

Nous avons déjà remarqué le soin avec lequel les journaux spécialement religieux, l'*Univers* notamment, avaient présenté, ainsi que nous l'avons fait nous-mêmes, de graves observations au sujet du décret du 19 mars et du rapport relatif à l'exercice de la liberté religieuse pour les cultes non-reconnus. L'*Ami de la Religion* vient, également, par la plume de M. l'abbé Corbière, ancien curé de Saint-Vincent-de-Paul, de publier de savantes et d'importantes remarques sur le même sujet. En voici les principaux passages :

Ed-Shesby.

« Il émet cette doctrine, manifestement contraire à l'enseignement évangélique, savoir que « notre législation a créé la liberté absolue de conscience ; » en d'autres termes, le rapport exprime la pensée que le droit dont chacun jouit d'être exempt de toute contrainte en ses croyances personnelles, et d'être recherché ou inquiété à cause de cet fait, est une concession des pouvoirs publics qui pourrait être refusée.

» J'aime à supposer que cette proposition, dans la bouche des deux savans jurisconsultes qui dirigent l'un le département des cultes, et l'autre celui de l'intérieur, n'a pas eu, dans leur pensée, le sens qu'elle présente naturellement à la lecture. Il n'est pas possible qu'ils aient prétendu faire dériver de la loi civile la liberté absolue de conscience : ce droit est antérieur à toute loi civile, droits imprescriptibles de l'homme et dans la volonté de Dieu. Ils n'ont voulu parler, sans doute, que des garanties civiles qui, en effet, sont de droit humain.

» L'exercice du culte n'est pas seulement un droit pour l'homme, il est un devoir rigoureux découlant de sa dépendance envers son Créateur et des sentimens de gratitude qu'il est tenu de lui exprimer pour les bienfaits sans nombre dont il jouit.

» Non-seulement l'autorité civile ne crée pas la liberté de conscience, mais elle n'est pas le principe du culte public, qui est antérieur à toute loi civile. Et, comme le culte privé est antérieur et se trouve pour l'individu et la famille. C'est pas Dieu que les rois règnent et qu'ils administrent avec sagesse ; c'est lui qui dictera la justice et donne la victoire à leurs armées. Il maintient intactes les bornes de leurs frontières ; il déjoue les complots, il détourne les éclats de la foudre lancée pour les frapper de mort. Tous les bienfaits qu'un peuple reçoit en tant qu'il compose une nation, doivent être reconnus par ce peuple ; et bien loin que le témoignage solennel de la reconnaissance, pour, pour ses expansions, que l'Etat crée la faculté de l'exprimer, il est un devoir rigoureux pour les princes et pour les sujets. Cette vérité est évidente comme le monde : il n'existe point un traité *de la Religion*, où l'on n'établisse qu'on doit à Dieu un culte intérieur, extérieur et public.

» Cette liberté, qui a fécondé tablissement sa racine dans la constitution même de l'homme et dans celle des sociétés civiles, résulte également de l'établissement du christianisme. Jesus Christ ne s'est pas borné à l'enseignement du dogme et de la morale : il a fondé une société hiérarchique, dont les chefs et les disciples, répandus dans l'univers entier, se réunissent dans des assemblées publiques. Ils sont en communion d'un bout de l'univers à l'autre ; ils se groupent, par nous dire, autour du pasteur, pour entendre sa parole adressée à tous, et participer au sacrifice offert pour tous. Le droit de réunion est londé sur l'ordre exprès du Sauveur, sur la nature même du catholicisme.

Le prince qui entraverait la prière en commun, qui interdirait le sacrifice paroissial, qui attenterait à la stabilité de l'Eglise, pour me servir d'une expression théologique, violerait l'une de nos plus essentielles libertés et opposerait son autorité à celle de l'Evangile. Aussi les apôtres qui enseignaient le christianisme, ne tenaient compte du droit de conscience, et les premiers chrétiens qui se laissaient mettre à mort plutôt que de se révolter, non-seulement n'attendirent point, pour célébrer leur culte, que les Césars leur en conférassent le droit inutile, mais, nonobstant les édits tyrannique qui prohibaient les assemblées chrétiennes, ils se réunissaient dans les forêts ou dans les catacombes, et participaient ensemble à la victime immolée sur l'autel.

Ces considérations méritent un nouveau degré de valeur, quand elles s'appliquent à un Etat catholique. Là les chefs, obligés de respecter la religion de pays, ne sauraient jamais prétendre à un droit de conscience dont elle n'a jamais eu l'intention de se donner. Lorsque, en France bien plus de trente millions d'habitans reconnais-

---

— Es-tu sûr de ne pas le tromper ?

— Je jure devant Dieu à Votre Majesté que je suis sincère et parfaitement sûr de ne pas me tromper !

— Bien, mon ami, merci ! merci !... Reste là ou promène-toi... je te quitte, j'ai à m'entretenir avec la reine... nous nous reverrons bientôt.

Et Louis XII retourna au pavillon.

Mais avant de l'y introduire, racontons la scène qui s'y passait entre Anne de Bretagne et celui qui attendait de l'auguste volonté de sa souveraine le châtiment de ses fautes.

— Vous êtes-vous fait, monsieur, une juste idée des conséquences de votre extravagante conduite ? lui avait-elle dit d'un ton imposant et toujours courroucé, au moment où le roi se retirait.

— Je sais que j'ai désobéi à la reine de France, répondit André en s'inclinant respectueusement...et quel que soit le triste sort qu'elle me réserve, je ne m'en plaindrai pas... Il sera mérité.

— Eh bien, monsieur, vous allez partir pour l'exil ! La peine vous semble-t-elle trop élevée pour votre coupable audace ?

— J'ai eu l'honneur de prévenir Votre Majesté que j'emporterais tout de sa volonté sans murmurer... Ce n'est donc pas à moi qu'il appartient d'avoir un avis sur la sévérité de ces décisions ! mon égaré, repartit le jeune homme avec le calme de la résignation.

— Vraiment ! monsieur, voilà une soumission admirable ! que ne nous en donniez-vous plus tôt des preuves en ne venant point braver nos ordres au milieu même de notre cour ?

— Moi, braver vos ordres ?... Oh ! jamais, madame, dit vivement André, que pour rien au monde à cette accusation. Mon cœur a été plus fort que ma raison... Pardonnez-moi !... Votre bonté en a pitié de ma conduite.

— Cela ne prouve rien... ou peu de chose, j'en conviens... Mais je n'ai pu vaincre le désir de revoir encore une fois celle qui avait dû être unie à mon existence, et dont j'allais être à jamais séparé !

— Je crois, monsieur, que la rencontre de Mlle Boisenon n'était pas tout ce que vous cherchiez ici, et que si vous avies pu vous trouver seul un instant avec M. de Gontry...

— Cet instant nous a réunis tous deux, madame ; et si le roi n'était venu!...Mais que dis-je? je m'oublie... que votre Majesté me pardonne ces paroles... j'ai tant souffert depuis un mois que la douleur m'a rendu fou !

— Pauvre dit Anne de Bretagne en cachant l'émotion que lui cause ce langage d'un cœur brisé ; oui, assurément, il fallait être atteint de folie pour faire tout ce que vous avez fait aujourd'hui !.. Vous être précipité dans cette fosse, comme un gladiateur, pour y combattre une bête sauvage ! ajouta-t-elle en haussant les épaules avec une pitié apparente, et regardant attentivement le lieu du jeune homme qui avait passé sa blessure au moyen de son mouchoir... qu'avez-vous gagné à cette glorieuse promenade? une blessure affreuse... peut-être très grave !... enfin vous pouvez être fier !

— J'y consens... Mais du moins j'emporte maintenant dans l'exil une consolation que rien ne peut plus me ravir.

— Et quelle est, s'il vous plaît, cette merveilleuse consolation, monsieur ?

— D'avoir fait, au péril de ma vie, une chose qui eût pu rendre service à celle que j'ai vue aujourd'hui pour la dernière fois!

Ce fut en ce moment que Louis XII entra.

— Monsieur de Fabiano, dit alors la reine d'un air attendri et réfléchi, votre vœu est atteinte nos ordres.

André s'incline en silence et sortit.

— Eh bien ! Sire, demanda que l'on vous croit on... Ah ! vous, lit sur une maladie, reprit qui avait votre confiance, comment l'on peut se laisser corrompre par l'appât du gain ; comment d'autres peuvent afficher de mépris pour vos ordonnances!... C'est là, en vérité, un fond de choses si affligeant, que j'aimerais mieux l'ignorer... et je suis tentée de regretter que vous ayez mis à exécution ce projet de promenade mystérieuse à travers nos campagnes.

— Moi, madame, répondit Louis XII d'un air riant, je me félicite au contraire de ce que j'ai fait !.... Une guérison prompte et miraculeuse, que la main de Dieu fit descendre du ciel sur moi au moment où je m'y attendais le moins, me permit de satisfaire un désir qui avait maintes fois tourmenté mes imagination pendant cette dernière maladie : c'était de juger, par mes propres observations de l'état des dames chez mon bon peuple, tandis qu'il me croyait toujours en danger de mort ; et de constater, par mes yeux, par mes entretiens avec ces vigoureux gens, les chemins de l'administration de nos ministres dans les travaux de l'agriculture... J'avoue que, sous ces deux rapports, ce que j'ai vu, ce que j'ai entendu, m'a touché jusqu'aux larmes ; partout j'ai prospérité, le travail, la joie ! et, dans le cœur du peuple, un loyal et solide amour pour son roi, qui, hélas ne fait après tout que mettre en pratique un principe que la simple raison et la pente de son âme lui indiquent à chaque instant : être un bon maître, afin d'avoir de bons sujets!... Quant aux deux ou trois déceptions que j'ai rencontrées sur ma route, le ciel me les a peut-être réservées au sortir de ma maladie, pour me prouver que je n'avais point tort de tout voir par moi-même, et de veiller de la sorte au maintien de mes ordonnances, du repos public et des lois !

En effet, le doute l'amour de cet excellent prince pour les intérêts de son peuple, qu'il n'eût soupçonné qu'autant que sa vigilance pouvait pénétrer dans les rouages de son administration. Quand il déjeunait

---

— Comment ! Sire, ce que nous lirons de lui?... Ne vous a-t-il pas offensé ?

— Oh ! non ! ce n'est pas cela ! répliqua Anne de Bretagne en s'animant de plus en plus car elle avait autant de respect que d'affection pour son royal époux, et elle ne pouvait supporter l'idée qu'il fût atteint de la moindre parole satirique.

— Mais trouvé mêlé, par hasard peut-être, à une conversation où l'on toupait en ridicule mes habitudes d'économie... quel crime ! dit le roi en haussant les épaules d'un air tout indulgent... Faisons beaucoup mieux faire rire les courtisans de mes dépenses que de faire pleurer le peuple de mes profusions.

— Avec cette bonté sans limites, Sire, ne vous apercevez-vous pas que quelques dames, dans leur ardeur à nos politiques compétitrices que, pour mieux essayer, j'ai jusqu'à certier?... M. de Fabiano ne représente plus à la cour ! Sa conduite est aussi de celles que, mes, je ne pardonne pas! répondit la reine, qui, n'étant plus sous l'empire des impressions causées par l'appât et par le langage touchant d'un pauvre jeune homme blessé à la suite d'une action héroïque due à un désespoir d'amour, combattait pour le triomphe de sa volonté avec cette opiniâtre détermination qui portait le bon roi à l'appeler quelquefois en souriant ma *Brusque*.

VÉRITÉ GRAVER.

(*La fin à demain.*)

M. Eugène Kaltenar se fera entendre samedi soir, 2 avril, dans les salons de MM. Pleyel et Wolff. Après ces nouvelles compositions les plus en vogue de Liszt, nous entendrons pour la première fois, le Sommeil du Jardin, Mme Cabel, MM. J. Leber, A. Bernan, Léon Jacquard, Alfred Lebeau, Louis Diémer, G. A. Heton prêteront l'appui de leurs talents à cette jouissance, et cette

sent, dans le sacerdoce catholique, un pouvoir indépendant du pouvoir civil, un corps constitué par Jésus-Christ, ayant mission de réunir les fidèles, de les instruire et de les appeler dans les temples pour célébrer ensemble les saints mystères, qui seraient leur dire : « Vos droits sont chimériques; vous n'avez que ceux dont il plaît à la loi de vous investir. »

Manuel

S'il y a aujourd'hui un principe généralement adopté, c'est que ses princes ne sont pas les *maîtres* de leurs sujets ; que les lois ne créent ni la liberté, ni la propriété. Il n'y a plus ni esclaves, ni serfs, ni domaine éminent des princes sur tout le territoire. Chacun s'appartient à soi-même, chacun est libre de ses actes, pourvu qu'ils concordent avec les actes de tous ; chacun est possesseur absolu de ses biens dont il n'est jamais permis de le priver que dans l'intérêt de tous et moyennant indemnité. C'est à dire, quand on considère ces principes dont tout le monde est imbu, et qui consacrent la liberté individuelle, que les gouvernements ne créent pas les droits ; que leur institution a surtout pour but de nous garantir la faculté naturelle ou divine d'agir, de disposer de nous-mêmes et de nos propriétés, à la condition de ne pas offenser les lois que nous intime la conscience.

Or, si les droits dont plusieurs n'ont qu'un objet terrestre et passager se trouvent aujourd'hui inviolables, s'il n'y a plus que les empires d'Orient où les princes osent se prétendre propriétaires des biens et dont leurs sujets ont la jouissance; il faudrait recourir au dédi d'une révolution terrible pour recueillir les paroles d'un ministre disant : On n'a de droits que ceux que la loi confère, que pensera-t-on de ce principe; *la loi a créé la liberté des consciences?*

Marie

Le philosophie, d'accord aujourd'hui avec le christianisme, refuse de reconnaître aux gouvernements l'autorité requise pour régler les rapports de l'homme avec l'Être suprême. Elle les regarde comme les gardiens de l'ordre et de liberté dont chacun a le droit de jouir ; mais elle ne fait pas découler de leur libre dispensation le légitime usage de nos facultés. Elle a fini par abolir l'athéisme du courage que montraient les apôtres, quand, sous les coups de leurs persécuteurs, à la défense qui leur était intimée de prêcher au nom de Jésus-Christ, ils répondaient : Nous ne pouvons vous obéir : *non possumus*.

Instructions

Sans doute l'exercice de la liberté du culte catholique est soumis aux restrictions exigées par l'intérêt général. Aussi le concordat porte-t-il que des mesures de police pourront le réglementer. Mais elles le supposent et ne sauraient le supprimer. Le droit de locomotion et de propriété est aussi soumis aux mesures de police. Le voyageur est tenu à se munir d'un passeport, le constructeur d'une maison à s'élever les étages qu'à une certaine hauteur. Est-ce que, pour ces motifs, la loi a créé le droit de changer de résidence ou d'élever un édifice?

Les mesures de police ont souvent leur utilité, non-seulement sous les rapports civils, mais encore pour mieux assurer la tranquillité et la protection dont la religion a besoin. La loi, qui est chargée de maintenir l'ordre et de garantir les droits de tous, ne fait donc que remplir un devoir, quand elle réglemente, selon la pensée du concordat, l'exercice public du culte catholique; mais en portant des modifications restrictives à l'indépendance qui dérive de notre constitution divine, elle ne peut en détruire la substance. Elle défend ce qui présenterait du danger pour l'ordre public, mais le principe de la liberté religieuse est au-dessus de son autorité.—*L'abbé Corbière.*

Nous avons exposé, dans notre avant-dernier numéro, le procès fait en Angleterre aux confessionnistes, dans la personne de M. Poole, *curate* (vicaire) de la paroisse Saint-Barnabé, à Londres; il nous reste à reproduire le texte même de la sentence prononcée par l'archevêque de Cantorbéry; le voici :

gouvernement

« Je suis d'avis que le lord évêque de Londres a usé d'une sage discrétion en révoquant le *curate*, et je suis, en outre, d'avis que la conduite tenue par l'appelant non seulement n'est pas d'accord avec les doctrines de l'Eglise d'Angleterre, mais encore qu'elle est très dangereuse, et qu'elle pourrait amener de très grands dommages pour la cause de la moralité et de la religion. »

En rendant compte de ce singulier procès, l'*Univers* met aujourd'hui en présence le *Times* et le *Morning Post*. Le premier de ces journaux accueille avec grande joie la sentence archiépiscopale, parce qu'il y voit la démolition du confessionnal. Le *Morning Post*, au contraire, organe de la haute Eglise, ne partage pas cette satisfaction. Il trouve d'abord que la question reste dans la même obscurité qu'auparavant, et il ne voit dans la décision intervenue que cette triple conclusion à tirer : 1° que M. Poole, en ce qui concerne sa position, est ruiné; 2° que les *curates* n'ont aucune protection contre l'arbitraire de leurs évêques; 3° qu'en aucun ras un ecclésiastique, non pourvu d'un bénéfice, ne peut suivre des rubriques relatives à la confession.

Puis l'*Univers* ajoute :

« Voilà où en est l'église établie ; en complet désaccord sur les questions les plus importantes. L'affaire du Rév. M. Poole n'est que le premier acte de cette tragi-comédie si peu honorable pour l'Establissement. Les divisions des évêques et du clergé sont profondes pour pouvoir être si facilement effacées : c'est la dissolution de l'Eglise anglicane qui s'opère; il y a longtemps qu'elle serait un fait accompli, si l'Etat n'était pas là pour la retarder. — *Chantrel.*

Nous prévoyons depuis longtemps le même dénouement.

RAS-SLOUPY.

M. Joret-Desclosières, sous-préfet de Lesparre, est mis en non activité, et M. Charbonnier, sous-préfet de Céret, est appelé à d'autres fonctions ; ces deux vacances ont motivé les mouvements et les nominations suivantes. Ont été nommés :

Sous-préfet de l'arrondissement d'Issingeaux (Haute-Loire), M. Bonhome, conseiller de préfecture des Vosges, en remplacement de M. Bouillet, nommé sous-préfet de Semur.

Sous-préfet de l'arrondissement de Montmédy (Meuse), M. de Butler, sous-préfet de Lesparre, en remplacement de M. Joret-Desclosières, mis en non-activité.

Sous-préfet de l'arrondissement de Lesparre (Gironde), M. Cotelle, conseiller de préfecture, secrétaire général d'Indre-et-Loire, en remplacement de M. de Butler.

Sous-préfet de l'arrondissement de Trévoux (Ain), M. Tastelstein, sous-préfet de Céret, en remplacement de M. Charbonnier, appelé à d'autres fonctions.

Sous-préfet de l'arrondissement de Céret (Pyrénées-Orientales), M. Caffort, ancien secrétaire de M. le préfet de police, en remplacement de M. Tastelstein.

Membre du conseil de préfecture du Bas-Rhin, M. Chervet, conseiller de préfecture du Pas-de-Calais, en remplacement de M. de Mulhenheim, nommé sous-préfet de Schlestadt.

Membre du conseil de préfecture de Pas-de-Calais, M. Jolivet, conseiller de préfecture des Basses-Alpes, en remplacement de M. Chervet.

Membre du conseil de préfecture des Basses-Alpes, M. Lemon, conseiller de préfecture de la Haute-Loire, en remplacement de M. Jolivet.

Membre du conseil de préfecture de la Haute-Loire, M. Sarrebourne d'Auderville, licencié en droit, en remplacement de M. Lemon.

Membre du conseil de préfecture des Vosges, M. Martin (de Thiouville), licencié en droit, en remplacement de M. Bonhome, nommé sous-préfet d'Issingeaux.

Membre du conseil de préfecture d'Indre-et-Loire, M. de Joly, conseiller de préfecture du Jura, en remplacement de M. Cotelle, nommé sous-préfet de Lesparre.

Membre du conseil de préfecture du Jura, M. Mamon, licencié en droit, secrétaire particulier du préfet de l'Orne, en remplacement de M. de Joly.

Membre du conseil de préfecture de Seine-et-Marne, M. Dupuis, en remplacement de M. Dupuis, d'Alençon.

---

cette Eglise catholique dont la jeunesse se renouvelle plus encore que celle de l'aigle, a perpétué sous nos yeux et offert à notre admiration toute une génération de héros, émules de leurs plus illustres devanciers.

Parmi ces victimes contemporaines du devoir pontifical et de la liberté ecclésiastique, se place en un rang élevé le pieux et vénérable archevêque de Santa-Fé de Bogota. Le souvenir de Mgr José de Mosquera est vivant dans l'Amérique, il est vivant parmi nous. Nous nous rappelons avec le plus touchant émotion cette noble et belle figure, épuisée par les souffrances, illuminée par la foi et par le courage; nous nous rappelons le passage dans notre France de ce vaillant et auguste persécuté, qui, après avoir reçu les hommages des catholiques, après avoir assisté à la translation solennelle des reliques de saints Théodosia, Aimiens, a succombé sur le chemin de la Ville éternelle, entre les bras d'un des doyens de notre épiscopat, le généreux et savant évêque de Marseille.

Mgr de Mosquera nous appartient donc par sa sainte mort, comme il appartient à l'Eglise universelle par l'exemple de ses douleurs et de son héroïsme. Aussi, est-ce avec un intérêt tout particulier que le sentiment public se portera en France sur les religieux hommages dont est entourée la mémoire de ce grand évêque.

Ces hommages, d'ailleurs, sont quelque chose de vraiment attachant; ils parlent surtout de l'intonnorable amitié d'un frère, frère jumeau de l'archevêque, et qui, après avoir honorablement représenté son pays, a consacré toute sa vie à perpétuer de la manière la plus durable les souvenirs du courageux confesseur. Déjà — nos lecteurs voudront peut-être bien se le rappeler, — déjà nous avons décrit ici même le monument magnifique que cette piété fraternelle a élevé au premier pasteur de l'église de Santa-Fé. Nous avons dit les ornemens admirables de cette châsse d'or, d'émaux et de pierreries, destinée à renfermer le cœur du prélat, et cette chapelle de chêne sculpté, aux panneaux richement peints, qui renferme la châsse et doit être transportée dans la cathédrale de Bogota. Œuvre d'art, et plus encore œuvre de foi où des inscriptions choisies avec un tact exquis, rappellent si heureusement les vertus, les souffrances et les mérites de la victime, les espérances et le confiant abandon du chrétien.

Ce témoignage n'a pas suffi à Don Manuel Mosquera. Il avait appel à tous les trésors de l'art en France et à notre époque : il a voulu confier à la presse le « Mémorial » de son vénéré frère. Sous ce titre, il a composé un splendide volume où sont réunies toutes les richesses de la typographie et de la gravure.

Ce volume, qui est un des chefs-d'œuvre de l'imprimerie moderne, et qui fera l'honneur des ateliers de M. Adrien Leclère, ce volume renferme d'abord les principales lettres pastorales de Mgr de Mosquera. C'est, pour ainsi dire, l'histoire de sa vie par les monumens de son apostolat. Ainsi on lit successivement sa lettre de prise de possession, un panégyrique de saint Pierre, prince des apôtres, un discours prononcé en 1842 pour rendre grâces au ciel du rétablissement des missions confiées à la Compagnie de Jésus; puis les réclamations de 1849 contre le projet d'expulsion des religieux de cette illustre Compagnie; une instruction sur la nécessité de se préparer par la prière à la persécution qui s'approche; enfin la dernière pastorale du pontife qui, intrépide au milieu de la maladie et des injures, vient d'être frappé d'un décret de proscription; ensuite les brefs du Saint-Père qui applaudit à la fermeté de l'archevêque et le soutient en ses tribulations, de poétiques adieux, de pieuses lamentations sur l'exil du bon pasteur; l'allocution dans laquelle N. T. S. P. le Pape Pie IX célèbre, au Consistoire du 27 septembre 1852, la vaillance indomptable du soldat de J.-C.; enfin les amertumes et les consolations sur la terre étrangère : la réception à New-York; les lettres du Pape durant le séjour à Paris, les manifestations de l'Eglise du Chili; les honneurs rendus à Amiens durant la procession de saint Théodosie; la mort à Marseille, les obsèques solennelles et le pieux transport du cœur de Mgr de Mosquera, les vénérations du clergé de Santa-Fé; la description du monument funéraire, et le décret par lequel le gouverneur de la Nouvelle-Grenade expie, par des honneurs extraordinaires, la faute des persécuteurs de l'auguste victime. Il était difficile de mieux rassembler des documens plus précieux et plus irréfragables.

La lettre est dédiée au clergé de la Nouvelle-Grenade. Un portrait de Mgr de Mosquera le précède. Rien ne surpasse le soin et le goût de la typographie. Les caractères sont d'une netteté et d'une forme irréprochable, et le texte espagnol est corrigé avec un soin admirable. Chaque page est entourée de gravures sur bois dont les ornemens symboliques rappellent le sujet de l'ouvrage. Des anges supportent les insignes de l'épiscopat, les armes de l'archevêque et de sa famille; des légendes appropriées à chaque circonstance ont été puisées dans les livres saints et dans les Pères de l'Eglise, avec l'à-propos le plus heureux. De distance en distance, les scènes qui décorent le haut et le bas des feuillets changent : c'est le bon Pasteur et sa sollicitude pour les brebis; c'est la parabole du semeur, c'est la mission des Apôtres, c'est la parabole de la vigne. Puis, au milieu des fleurons des principaux titres, apparaissent les tableaux des plus remarquables événemens de la carrière de Mgr de Mosquera : le sacre à la cathédrale de Bogota, son départ pour l'exil, sa présence à Amiens, sa réception à New-York, ses obsèques dans l'antique cathédrale de Marseille, aujourd'hui détruite. Partout se retrouve la devise du généreux confesseur, par laquelle il exprime le sujet de son ouvrage, et les bons de son intelligence, et la grandeur de son zèle et les douleurs de son apostolat : *Abeit gloriari nisi in cruce D. N. J. C.*

Oui, certes, le grand archevêque de Bogota ne s'est jamais glorifié en rien, si ce n'est dans la croix de J. C. Mais aujourd'hui cette croix, dont il a senti toutes les tortures, cette croix d'ignité, glorifié dans le ciel où il jouit de l'éternelle récompense, glorifié sur la terre, qui honore sa mémoire comme celle d'un martyr et d'un saint.

Remercions M. de Mosquera d'avoir été si bien inspiré par sa tendresse fraternelle : il a dressé dans le « *Memorial del Ilmo. Señor arzobispo R. J. Mosquera* » un monument dont l'Eglise entière lui saura gré, parce qu'il a payé la dette de toutes les âmes catholiques.

BONNY DE MARCY.

BOURSE DU 29 MARS.

3 0/0.

Au comptant, 1er cours 68 10—Baisse » 15 c.
Fin courant. — 68 05—Baisse » 15 c.

4 1/2 0/0.

Au comptant, 1er cours 95 50—Sans variation.
Fin courant. — 95 40—Baisse » 35 c.

Les fonds anglais sont arrivés deux fois, de 96 3/8 à 7/8, sans variation sur la cote de samedi.

Les avis de Londres ne sont pas encourageans. La situation se traduit par des dépréciations sérieuses sur les affaires en général, et l'on remarque que l'activité qui s'était produite sur les marchés, au commencement de la semaine dernière, a complètement disparu. La Banque d'Angleterre conserve sa situation normale. Les affaires sont très lentes et les opérations commerciales complètement nulles.

Nous sommes entrés dans la phase de la liquidation, et comme pas arrive tous les jours à pareille époque, les vendeurs font de grands efforts pour écraser les cours, dans le but de rétablir le plus de primes possible.

La tenue du marché n'est pas favorable pour les acheteurs sans doute, mais la lourdeur des prix tient plutôt à la situation de la place aux approches de la liquidation qu'à tout autre motif. C'est après demain qu'a lieu la réponse des primes. Il s'agit donc, pour les vendeurs de primes, de prendre à une maison plus ou moins abondamment pourvue de titres, et de les faire valoir par la spéculation, et auxquelles personne n'attache d'importance.

La rente, qui fermait hier à 68 20, a débuté à 67 90, a fait 67 95, et n'est tenue pendant la plus grande partie de la journée entre 67 85 et 67 90.

On a annoncé que lord Malmesbury avait déclaré hier soir dans le Parlement que les puissances n'étaient pas d'accord sur l'endroit où se tiendrait le Congrès, ni sur les bases qui devraient servir de point de départ aux discussions, et enfin sur les diplomates qui prendraient part à ces conférences.

Les métalliques de Vienne sont arrivées sans variation. La dépêche qui les a apportées annonçait que le marché était très ferme.

La fin de la Bourse a été relativement bonne. On a repris le cours de 68 fr. un peu avant la clôture, et au dernier moment la rente variait de 68 à 68 05.

Au comptant, le 3 0/0 a ouvert à 67 95, et a fermé à 68 15, en baisse de 15 c.

A terme, cette rente a débuté à 67 90, a fait au plus haut 68 05, au plus bas 67 85, et est restée à 68 05, en baisse de 15 c.

Les primes fin courant ont fait 67 90 dont 1 fr., et 68 dont 50 c.

Fin prochain, elles ont fait de 68 60 à 63 45, dont 1 fr., et de 69 20 à 68 95, dont 50 c.

Le 4 1/2 0/0 a ouvert et fermé à 95 40, en baisse de 35 c.

Le marché des chemins était sans affaires. L'Orléans s'est traité de 1,342 50 à 1,347 50. Le Lyon a varié de 837 50 à 840. Le Nord était très calme de 925 à 927 50. L'Est a fait de 680 à 682 50. L'Ouest de 567 50 à 570. L'assemblée générale des actionnaires de cette compagnie a lieu aujourd'hui après la Bourse.

Les Autrichiens étaient tenus de 537 50 à 540, les Lombards se sont traités de 516 25 à 517 50.

Les actions de la Banque de France n'ont pas varié, à 2,200 fr.

Le Crédit Mobilier a varié de 775 »» à 765 50 à terme.

Au comptant, cette valeur a baissé de 5 fr. »», et est restée à 770 fr. »».

Parmi les valeurs industrielles, on a négocié les Messageries à »», les Omnibus de Paris à 872 50, les Omnibus de Londres à 43 75, les Bitoll à 95 »», les Caisses Mirès à 310 »», les Gaz de Paris à 785 »», les Ports de Marseille à 143 75, les Voitures à 22 50, le Comptoir Bonnard à 55 »», et le Gaz Portatif à »».

ANTONIO SPINELLI.

Au bénéfice du
COMPTOIR GÉNÉRAL
A. SPINELLI ET Cie.

Par une décision récente, le Comptoir général vient d'élargir les facilités pour les prêts sur nantissement. En conséquence, à partir du 1er avril prochain, les prêts ou avances sur dépôt de valeurs françaises seront fait par lui aux conditions suivantes :

1° Les sommes avancées varieront de 50 à 70 0/0 de la valeur du titre d'après le cours moyen de la bourse du jour.

2° Les avances seront faites pour un, deux, trois, quatre, cinq ou six mois, au lieu du maximum de délai de deux mois fixé jusqu'à ce jour par le Comptoir et maintenu par la Banque de France. Ces avances pourront être renouvelables.

3° Le Comptoir ne prélèvera sur lesdites avances qu'un intérêt fixe de 5 0/0, sans aucune commission ou retenue quelconque.

4° Les avantages précités s'appliqueront aux valeurs suivantes, savoir :

Rentes françaises, 3 0/0 et 4 1/2 0/0. Actions et obligations des chemins de fer d'Orléans,—du Nord, de l'Est,—de l'Ouest,—de Paris à Lyon et à la Méditerranée, du Midi, — de Lyon à Genève, — du Dauphiné,— des Ardennes,— du Bourbonnais, — plus les obligations de Rouen, du Hâvre, de Bâle, du Grand-Central, d'Orsay.

Nota. Les souscripteurs auront toujours la faculté de retirer leurs titres, contre remboursement, avant l'expiration des délais stipulés. Il leur suffira d'en donner avis à l'administration du Comptoir général.

Adresser les demandes et les envois de titres à MM. A. Spinelli et Cie, banquiers, 5, rue Neuve-des-Bons-Enfans, à Paris.

E. Gallois.

Société générale nouvelle de crédit industriel et commercial.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE.

Cette société a été constituée par acte passé devant Me Dufour et son collègue, notaires à Paris, le 28 décembre dernier.

Les statuts en ont été examinés par le conseil d'Etat.

Une copie de ces statuts sera communiquée à chaque souscripteur, au moment de la souscription.

CAPITAL SOCIAL : 60 millions divisés en 120,000 actions de 500 fr. chacune.

PREMIÈRE émission de 40 millions représentés par 80,000 actions, sur lesquelles il devra être fait un premier versement de 125 fr. par action.

La deuxième émission de 20 millions ne pourra être faite qu'avec l'autorisation du gouvernement.

LA SOUSCRIPTION PUBLIQUE des 80,000 actions à émettre est ouverte chez MM. Bonon, Aubry, Gautier et compagnie, banquiers, 45, rue de la Victoire, les mercredi, jeudi, vendredi, samedi, lundi, 30 et 31 mars, 1er, 2 et 4 avril, de dix à trois heures.

Chaque demande doit être accompagnée d'un premier à-compte de 50 fr. par action.

LA RÉPARTITION DES ACTIONS entre les souscripteurs sera faite au marc le franc des souscriptions constatées au bordereau de souscription, sauf prélèvement des 4,380 actions nécessaires au cautionnement des administrateurs.

CETTE RÉPARTITION AURA LIEU DANS LES DIX JOURS QUI SUIVENT LA CLOTURE DE LA SOUSCRIPTION.

Pendant ce délai, les souscripteurs seront tenus de verser 75 fr., somme nécessaire pour compléter un à-compte de 125 par action attribuée. Au fur et à mesure de ces versemens, se fera l'échange des récépissés de souscription contre des titres nominatifs extraits de registres à souche, et portant libération de 125 fr. par action.

Toute souscription qui n'aurait pas été régularisée dans le délai ci-dessus indiqué, sera nulle de plein droit.

FAITS DIVERS

M. Du Bois de Jancigny (Adolphe Philibert) a été nommé chef du service à Chandernagor, en remplacement de M. de la Roncière, appelé à d'autres fonctions.

— M. de la Roncière (Emile), ancien chef du service à Chandernagor, a été nommé commandant des îles Saint-Pierre et Miquelon, en remplacement de M. Gervais, rappelé en France sur sa demande.

— Une nouvelle navale est dédiée au Champ-de-Mars; mais le jour n'en est pas encore fixé définitivement, seulement, les corps des différentes armes, infanterie, artillerie et cavalerie se préparent à cette revue, qui comprendrait, assure le *Constitutionnel*, non-seulement les régiments de l'armée de Paris proprement dite, mais encore toutes les troupes stationnées dans l'étendue de la première division militaire.

— Deux journaux du soir publient une dépêche télégraphique annonçant le résultat de l'élection du Brabant. M. Keller, candidat du gouvernement, a obtenu 18,550 suffrages contre M. Mignon, qui n'en a réuni que

Grâce à l'activité des deux régimens d'artillerie, l'incendie a été bientôt arrêté; on n'a à regretter aucune perte en hommes et chevaux, et les canonniers qui ont concouru à éteindre le feu n'ont pas reçu heureusement de blessures graves, et n'ont eu que quelques légères contusions. La perte pour l'Etat est évaluée à deux ou trois mille francs au plus, pour dégradations au bâtiment. Le train des équipages a eu une centaine de bottes de fourrages brûlées. On ignore la cause de l'incendie.

— On s'occupe beaucoup, dans le monde des affaires, de la constitution, aujourd'hui officielle, de la nouvelle banque dont les statuts approuvés par le conseil d'Etat, viennent de recevoir la sanction du gouvernement. Cet établissement servira spécialement, dit-on, d'auxiliaire pour les opérations financières et pour les entreprises d'intérêt public organisées par l'Etat ou placées sous sa surveillance directe. Les listes de souscription à la banque dont il s'agit devront recevoir le visa préalable d'une commission nommée par le ministre des finances.

— On sait qu'une voie nouvelle a été ouverte aux sous-officiers de l'armée, qui, au lieu de continuer à servir dans les rangs, désirent entrer dans la partie administrative du service ; quarante neuf sous-officiers de toutes armes, proposés pour le stage d'administration, sont arrivés à Paris, et ont été casernés au quartier Napoléon, où ils resteront jusqu'à la fin des examens qui vont prochainement s'ouvrir.

— Les ambassadeurs abyssiniens, dont nous avons annoncé la prochaine venue en France, sont arrivés à Paris.

L'un est un prince, proche parent du roi d'Abyssinie ; l'autre, le premier ministre de ce roi. Ils sont accompagnés de l'abbé Sappello, qui leur sert d'interprète. Cet honorable ecclésiastique, qui est d'origine piémontaise, a séjourné vingt ans en Abyssinie; il appartient à la sacrée congrégation et se propose à publier, sur les missions catholiques en Abyssinie, les informations les plus curieuses et les plus complètes.

Avant d'arriver à Paris, les ambassadeurs abyssiniens se sont rendus à Rome, où ils ont été reçus par le Saint-Père. Ils viennent dans notre capitale pour présenter leurs hommages à leurs Majestés Impériales.

— L'avant-dernière nuit, à deux heures du matin, les cris : « Au voleur! à l'assassin! » se faisaient entendre sur le boulevart extérieur près de la barrière du Combat. Des sergens de ville accoururent et virent un individu étendu à terre, luttant d'une façon désespérée contre un homme et une femme qui s'acharnaient sur lui. S'étant emparés de ces individus, ils reconnurent dans leur possession un porte-monnaie et différens objets dérobés à leur victime, le sieur Antoine S..., âgé de vingt-deux ans, garçon limonadier, domicilié chaussée Clignancourt.

Les malfaiteurs sont un nommé F..., âgé de quarante-sept ans, ouvrier plombier, et une femme Joséphine M..., âgée de trente ans, exerçant le métier de blanchisseuse. Après constatation des faits par le commissaire de police de la section de Strasbourg; ils ont été envoyés à la Préfecture.

— Décidément les enfans sont charmans. Quelles agréables plaisanteries savent faire ces petits innocens! Comme ils savent être gais, malins, à-propos. En voici un qui, pendant huit jours, a mis la police sur pied, a risqué de faire soupçonner de braves gens, et qui, sans doute, a dû être fort content de ses prouesses. On se rappelle qu'il y a trois jours, nous avons raconté avec des détails fort circonstanciés un vol qui aurait été commis dans une maison avec deux entrées, l'une rue de Grammont et l'autre rue de Choiseul.

Le préfet de police s'était empressé, à la première nouvelle de faire ouvrir une enquête qui s'est poursuivie sans interruption pendant toute la semaine dernière, et enfin, avant-hier, le jeune Georges V..., pressé de questions, a fini par avouer qu'il en avait imposé jusqu'à ce jour. Il aurait déclaré que lui seul avait causé le désordre constaté à l'intérieur de l'appartement; qu'aucun malfaiteur ne s'y était introduit, et qu'il n'avait été par conséquent l'objet d'aucun acte de violence; qu'en un mot, ses précédentes déclarations, tendant à faire croire à la réalité du vol, étaient complètement mensongères.

— Depuis quelque temps, les journaux de province signalent un grand mouvement de troupes. Voici ce que dit à ce sujet la *France centrale*:

« Tous nos chemins de fer transportent en ce moment un grand nombre de militaires qui étaient en congé dans leurs foyers et qui sont rappelés sous les drapeaux. Depuis plusieurs jours les trains en sont remplis.

» Le chemin de fer d'Orléans transporte également une quantité considérable de chevaux qui sont dirigés sur toutes les garnisons de cavalerie. Il y a longtemps que les transports de chevaux n'avaient donné lieu sur la ligne à un pareil mouvement. »

— La *Gazette de Lyon* signale un fait des plus étifians qui vient de se passer à la caserne des Collinettes, à Lyon. La infirmerie, où se trouvent un malade et quelques blessés de chasseurs à pied qui tient garnison dans cette caserne, et auquel ses ressources pécunaires permettent d'avoir une chambre à part, était tombé gravement malade, et avait demandé les derniers sacrements. Samedi donc, à l'heure convenue, deux soldats, guidés par le sergent de garde, se présentent à l'église de Saint-Bernard pour porter le dais; le Saint-Sacrement arrive à la caserne au moment où l'on fait l'exercice sur la terrasse : aussitôt les manœuvres cessent; officiers et soldats se découvrent ou s'agenouillent. La cérémonie s'accomplit au milieu d'une assistance recueillie et pénétrée; puis, quand le prêtre quitte la chambre du malade, le bataillon entier est rangé sous les armes, les officiers en tête de leurs compagnies ; les trompettes sonnent, on présente les armes, on met le genou en terre, et le prêtre se retire lentement, répondant par une bénédiction solennelle à ces honneurs rendus au Dieu des armées.

— Un incendie qui a eu lieu en Prusse, dans la forêt-vierge de Spandau, et qu'on avait cru fort ordinaire, a été beaucoup plus considérable qu'on ne pensait. Le dommage est évalué à plus de 500,000 francs, puisque tout l'équipement, y compris le drapeau du 20e régiment de la Landwehr, qui a son quartier général à Spandau, a été brûlé. On ne s'est rendu maître du feu qu'à grand'peine, et si l'incendie se fût étendu davantage, il aurait pu enflammer les poudrières de la forteresse et les ateliers d'artillerie, et causer des dommages incalculables. On pense que le feu a été mis par malveillance.

— A mesure que les sociétés chorales commencent les concours d'orphéons rentrent dans leurs villes respectives, nous apprenons qu'on leur fait des réceptions flatteuses et dignes de leurs succès. Nous avons parlé de l'accueil fait à Lons-le-Saulnier à l'Orphéon de la ville. Aujourd'hui nous lisons dans les journaux de Toulouse que les autorités se sont portées jusqu'à Lagan à la rencontre de la société *Clémence Isaure*, et l'ont reçue au bruit des fanfares et des applaudissemens. On a conduit ensuite les chanteurs au Capitole, où un repas leur a été offert. La même fête a eu lieu à Valenciennes par la société de cette ville.

— Les journaux de Saint-Malo et de Dinan annoncent qu'il est sérieusement question d'établir un pont au Guildo, sur l'Arguenon. Une enquête est ouverte aux sous-préfectures des deux villes sur l'avant-projet dressé par M. de la Rue, ingénieur. Cette enquête se couvre d'adhésions chaleureuses. Les conseils municipaux de Saint-Malo et de Dinan ont formulé des vœux pour réclamer la prompte exécution de ce plan, auquel sont intéressés quatre cantons populeux, ceux de Plouhaley, de Matignon, de Plancoët et de Plœurtuit.

— Nous avons encore à signaler un nouvel exemple de décentral satin littéraire. La ville de Dunkerque a vu représenter sur son théâtre, une œuvre importante de cinq actes, en riches et beaux vers. Elle a pour titre : *Le Fils de Charles-Quint ou Fleur-Comte et Jeanne Roi*; et pour auteur, M. E. Kien, rédacteur de l'*Autorité*, journal de la ville.

— Le *Journal de Vitré* signale un fait curieux de brutalité [illegible] qui vient d'avoir lieu à Bréal, dans le canton de Janzé, mais, hélas! le résultat ne lui a pas été heureux. Il avait avalé une pipe en terre, ayant un tuyau long de 10 centimètres. A la suite de vives douleurs intestinales, cet homme a rendu, par la voie ordinaire, la pipe parfaitement intacte, le tuyau n'avait pas été brisé; mais, cinq jours après, le mort succédait à un épuisement que rien n'avait pu arrêter.

— Voici le mouvement hebdomadaire de la Caisse d'épargne de Paris :

Versemens reçus les dimanche 27 et lundi 28, de 4,681 déposans, dont 570 nouveaux, 433,876 fr.

Remboursemens effectués la semaine dernière à 1,866 déposans, dont 562 soldés, 481,091 fr. 72 c.

Rentes achetées à la demande des déposans pendant la même semaine, pour un capital de 106,721 fr. 30 c. —

— Une grandiose solennité musicale s'apprête à Alger au profit des œuvres de charité de notre colonie qui sont placées sous le présidence et la direction de Mgr l'évêque et de Mme la comtesse de Mac-Mahon. Les deux artistes éminens qui ont été choisis et appelés pour en rehausser l'éclat sont MM. Sain d'Arnoult, maître de chapelle honoraire du roi de Sardaigne, et Ferdinand de Crozé, pianiste de la cour de Parme.

On exécutera pour la première fois la belle *Messe de Rome*, sous la direction de son auteur, avec toutes les ressources artistiques de notre capitale, qui est loin d'être aussi barbare qu'on le pense; car il n'y a peut-être pas, en dehors de Paris, une ville française où l'art musical soit plus en faveur qu'à Alger.

— Une assemblée de charité pour l'établissement des Enfans délaissés aura lieu à Sainte-Clotilde, le vendredi 1er avril 1859.

Le sermon sera prêché, à neuf heures et demie du matin, par le R. P. Lavigne.

Il y a cinquante six ans que cette Œuvre se soutient par la charité; cent jeunes filles y sont élevées gratuitement, et plus de trois mille enfans lui ont dû leurs principes religieux et leur état.

Les personnes qui ne pourraient s'y trouver, sont priées de vouloir bien faire remettre leur offrande à Mme la comtesse Albéric de Choiseul, présidente de l'Œuvre, rue de l'Université, 59, ou à Mme de Falaiseau, rue Notre-Dame-des-Champs, 35.

— La Compagnie des Indes, rue de Grenelle-Saint-Germain, 42, vient de recevoir ses riches nouveautés en robes foulards de l'Inde.

— Jeudi, Mi Carême, à une heure, *Bal d'Enfans*, paré et travesti, dans les magnifiques salons du Cazino, rue Cadet, éclairés par 1200 becs de gaz. — Entrée : 2 francs.; quatre personnes : 6 francs.

— COMPAGNIE FLORALE, 3, *rue de Choiseul*.
Parures de bal et de mariées.
Pour tous les Faits divers : E. GALLOIS.

Jury d'Expropriation.

Présidence de M. BOUDET DE PARIS, magistrat directeur du jury.

Audiences des 14, 15, 16, 17, 18, 19, 21 et 22 mars.

Avenue du Champ de-Mars. — Boulangerie générale de l'assistance publique. — Rue diagonale entre la rue du Temple et la pointe Saint-Eustache.—Rue des Ecoles. Elargissement de la rue Mouffetard.—Boulevart Saint-Germain.—Avenue du pont des Invalides.

Dans la session qui vient de se terminer, le jury a été appelé à statuer sur de nombreuses affaires se rattachant à des travaux publics entrepris sur divers points de la ville.

Les premières expropriations soumises au jury étaient relatives à l'ouverture de l'avenue du Champ-de-Mars, entre le quai d'Orsay et la rue Saint-Dominique.

Des propriétaires dont les immeubles était enlevés entièrement par l'expropriation, trois comparaissaient devant le jury pour faire régler les indemnités. Le total de leurs demandes s'élevait à la somme de 135,000 fr.; les offres de la Ville étaient de 69,938 fr., il leur a été alloué par le jury 98,000 fr.

Quatre autres propriétés n'étaient atteintes que partiellement. L'ensemble des demandes s'élevait à 918,420 fr., les offres à 181,600 fr.; il a été alloué 364,550 fr.

L'agrandissement de la boulangerie générale de l'assistance publique a aussi nécessité plusieurs expropriations dans le quartier Saint-Marcel, où elle est située. Tout un côté de la rue du Petit-Moine, qui va de la rue Scipion à la rue Mouffetard, sera démoli depuis le n° 5 jusqu'au n° 19.

En ce qui les concerne, le résultat des délibérations a été le suivant : Demandes, 293,291 fr.; offres; 108,172 fr.; allocations par le jury, 171,867 fr.

Pour la grande rue diagonale qui doit aller du Temple à la pointe Sainte Eustache, la ville poursuivait dans cette session les expropriations de la rue Saint-Martin à la rue Saint-Denis en passant par la rue du Grand-Hurleur.

Le jury était, à cette occasion, saisi des cinq affaires relatives à des immeubles. Il a alloué 356,000 fr.; on demandait 485,500 fr., et la ville offrait 276,000 fr.

Parmi les industriels de cette série d'affaires, ceux qui ont obtenu les plus fortes indemnités sont : un fabricant de savons rue du Grand-Hurleur, pour lequel la ville lui offrait 8,500 fr., il en demandait 28,000, le jury lui en a alloué 25,000. Un corroyeur, même rue, 15 bis, a obtenu 15,000 fr., entre une offre de 9,000 et une demande de 30,000 fr.

Quant aux maisons rue Saint-Denis, 206, et rue Saint-Martin, 295 et 297, la Ville en était déjà devenue acquéreur, et le propriétaire de la maison rue Saint-Denis, 206 et 210, avait accepté son offre de 580,000 fr., de sorte que pour tous ces immeubles il ne s'agissait de régler que les indemnités des locataires. Un quincaillier, rue Saint-Denis, 206, demandait 143,000 fr. : la Ville lui avait offert 20,000 fr., le jury lui a accordé 50,000 fr.; deux merciers en gros, rue Saint-Denis, 208 et 210, ont obtenu, l'un 25,000 fr., l'autre 75,000 fr.; l'offre faite par l'administration au premier était de 45,000 fr., et au second 50,000 fr., tandis que la demande du premier était de 250,000, et celle du second de 225,000 fr. Enfin, il a été adjugé à un marchand de meteux, rue Saint-Martin, 295, 50,000 fr., quoiqu'il réclamât 80,000 fr.; mais la Ville ne voulait lui accorder que 30,000 fr.

Pour la régularisation de la rue des Ecoles, la Ville a exproprié la maison portant le numéro 7 de la rue du Clos-Bruneau; l'indemnité due au propriétaire a été fixée par le jury à 21,000 fr., en présence d'une offre de 18,000 fr. et d'une demande de 35,200 fr.

La maison rue Mouffetard, 276, a été aussi exproprié dans cette session pour l'élargissement de cette rue. La ville offrait 19,600 fr., le propriétaire demandait 33,500 fr., il lui en a été accordé 22,000.

Pour le terrain d'une des maisons détruites l'an dernier, lors de l'incendie du Grand-Condé, rue de l'Ecole-de-Médecine, là où va passer le nouveau boulevart Saint-Germain, la ville avait offert 16,000 fr., le propriétaire réclamait

produire le texte même de la sentence prononcée par l'archevêque de Cantorbéry, le voici :

« Je suis d'avis que le lord évêque de Londres a usé d'une sage discrétion en révoquant le *curate*, et je suis, en outre, d'avis que la conduite tenue par l'appelant non seulement n'est pas d'accord avec les doctrines de l'Eglise d'Angleterre, mais encore qu'elle est très dangereuse, et qu'elle pourrait fournir de très sérieuses démonstrations pour la cause de la morale et de la religion. »

En rendant compte de ce singulier procès, l'*Univers* met aujourd'hui en présence le *Times* et le *Morning Post*. Le premier de ces journaux accueille avec grande joie la sentence archiépiscopale, parce qu'il y voit la démolition du confessionnal. Le *Morning Post*, au contraire, organe de la haute Eglise, ne partage pas cette satisfaction. Il trouve d'abord que la question reste dans la même obscurité qu'auparavant, et il ne voit dans la décision intervenue que cette triple conclusion à tirer : 1° que M. Poole, en ce qui concerne sa position, est ruiné; 2° que les *curates* n'ont aucune protection contre l'arbitraire de leurs évêques; 3° qu'en aucun cas un ecclésiastique, non pourvu d'un bénéfice, ne peut suivre les rubriques relatives à la confession.

Puis l'*Univers* ajoute :

« Voilà où en est l'Eglise établie : en complet désaccord sur les questions les plus importantes. L'affaire du Rév. M. Poole n'est que le premier acte de cette tragi-comédie si peu honorable pour l'Etablissement. Les divisions des évêques et du clergé sont profondes pour pouvoir être si facilement effacées : c'est la dissolution de l'Eglise anglicane qui s'opère, il y a longtemps qu'elle serait un fait accompli, si l'Etat n'était pas là pour la retarder. — *Chantrel.*

Nous prévoyons depuis longtemps le même dénouement.

Ami Bonhomme.

M. Joret-Desclosières, sous-préfet de Lesparre, est mis en non activité, et M. Charbonnier, sous-préfet de Céret, est appelé à d'autres fonctions; ces deux vacances ont motivé les mouvements et les nominations suivantes. On est nommés :

Sous-préfet de l'arrondissement d'Issingeaux (Haute-Loire), M. Bonhome, conseiller de préfecture des Vosges, en remplacement de M. Boulitet, nommé sous-préfet de Semur.

Sous-préfet de l'arrondissement de Montmédy (Meuse), M. de Butler, sous préfet de Lesparre, en remplacement de M. Joret-Desclosières, mis en non-activité.

Sous-préfet de l'arrondissement de Lesparre (Gironde), M. Otteilé, conseiller de préfecture, secrétaire général d'Indre-et-Loire, en remplacement de M. de Butler.

Sous-préfet de l'arrondissement de Tréroux (Ain), M. Tastelbéau, sous-préfet de Céret, en remplacement de M. Charbonnier, appelé à d'autres fonctions.

Sous-préfet de l'arrondissement de Céret (Pyrénées-Orientales), M. Caffort, ancien secrétaire de M. le préfet de police, en remplacement de M. Tastelbéau.

Membre du conseil de préfecture du Bas-Rhin, M. Chervet, conseiller de préfecture du Pas-de-Calais, en remplacement de M. de Mulhenheim, nommé sous-préfet de Schlestadt.

Membre du conseil de préfecture du Pas-de-Calais, M. Jolivet, conseiller de préfecture des Basses-Alpes, en remplacement de M. Chervet.

Membre du conseil de préfecture des Basses-Alpes, M. Jonson, conseiller de préfecture de la Haute-Loire, en remplacement de M. Jolivet.

Membre du conseil de préfecture de la Haute-Loire, M. Sarrebourse d'Audeville, licencié en droit, en remplacement de M. Jonson.

Membre du conseil de préfecture des Vosges, M. Merlin (de Thionville), licencié en droit, en remplacement de M. Bonhome, nommé sous-préfet d'Issingeaux.

Membre du conseil de préfecture d'Indre-et-Loire, M. de Joly, conseiller de préfecture du Jura, en remplacement de M. Otteilé, nommé sous-préfet de Lesparre.

Membre du conseil de préfecture du Jura, M. Mamon, licencié en droit, secrétaire particulier du préfet de l'Orne, en remplacement de M. de Joly.

Membre du conseil de préfecture de Seine-et-Marne, M. Nancey, avocat, en remplacement de M. Duclos, décédé.

Comme ceux qui l'ont précédé, notre siècle a eu ses confesseurs et ses martyrs. Il a dépassé à peine la moitié de sa course, et déjà l'inépuisable fécondité de dans laquelle N. T. S. P. le Pape Pie IX célèbre, au Consistoire du 27 septembre 1852, la vaillance inébranlable du soldat de J.-C.; enfin les amertumes et les consolations sur la terre étrangère : la réunion à New-York; les lettres du Pape durant le séjour à Paris, les manifestations de l'Eglise du Chili; les honneurs rendus à Amiens durant la procession de sainte Theudose; la mort à Marseille, les obsèques solennelles et les funérailles pompeuses de la Reine des Anges; la vénération du chapitre de Santa-Fé; la description du monument funéraire, et le décret par lequel le gouverneur de la Nouvelle-Grenade expie, par des honneurs extraordinaires, la faute des persécuteurs de l'auguste victime. Il était difficile de mieux rassembler de documents plus précieux et plus intéressants.

Le livre est dédié au clergé de la Nouvelle-Grenade. Un portrait de Mgr de Mosquera le précède. Rien ne surpasse le soin et le goût de la typographie. Les caractères sont d'une netteté et d'une forme irréprochable, et le texte espagnol est corrigé avec un soin admirable. Chaque page est entourée de gravures sur bois dont les ornemens symboliques rappellent le sujet de l'ouvrage. Des anges supportent les insignes de l'épiscopat, les armes de l'archevêque et de sa famille; des légendes appropriées à chaque circonstance ont été puisées dans les livres saints et dans les Pères de l'Eglise, avec l'à-propos le plus heureux. De distance en distance, les scènes qui décorent le haut et le bas des feuillets changent : c'est le bon Pasteur et sa sollicitude pour les brebis; c'est la parabole du semeur, c'est la mission des Apôtres, c'est la parabole de la vigne. Puis, au milieu des fleurons des principaux titres, apparaissent les tableaux plus remarquables événemens de la carrière de Mgr de Mosquera : son entrée à la cathédrale de Bogota, son départ pour l'exil, sa présence à Amiens, sa réception à New-York, ses obsèques dans l'antique cathédrale de Marville, aujourd'hui détruite. Partout se retrouve la devise du grand-prêtre confesseur, par laquelle il mettait au pied du Crucifix, et les dons de son intelligence, et la grandeur de son rang et les douleurs de son apostolat : *Abit gloriari nisi in cruce D. N. J. C.*

Oui, certes, le grand archevêque de Bogota ne s'est jamais glorifié en rien, si ce n'est dans la croix de J. C. Mais aujourd'hui cette croix, dont il a senti toutes les tortures, cette croix l'a glorifié, glorifié dans le ciel où il jouit de l'éternelle récompense, glorifié sur la terre, qui honore sa mémoire comme celle d'un martyr et d'un saint.

Remercions M. de Mosquera d'avoir été si bien inspiré par sa tendresse fraternelle : il a dressé dans le « *Memorial del Señor arzobispo D. J. Mosquera* » un monument dont l'Eglise entière lui saura gré, parce qu'il a payé la dette de toutes les âmes catholiques.

Henry de Riancey.

BOURSE DU 29 MARS.

3 0/0.

Au comptant.	D^ne cours	68 10	—Baisse » 15 c.
Fin courant.	—	68 05	—Baisse » 15 c.

4 1/2 0/0.

Au comptant.	D^ne cours	95 50	—Sans variation.
Fin courant.	—	95 40	—Baissé » 35 c.

Les fonds anglais sont arrivés deux fois, de 96 3/8 à 7/8, sans variation sur la cote de samedi.

Les avis de Londres ne sont pas encourageans. La situation se traduit par des dépréciations sérieuses sur les affaires en général, et l'on remarque que l'activité qui s'était produite sur les marchés, au commencement de la semaine dernière, a complètement disparu. La Banque d'Angleterre conserve sa situation anormale. Les affaires sont très lentes et les opérations commerciales complètement nulles.

Nous sommes entrés dans la phase de la liquidation, et comme cela arrive tous les mois à pareille époque, les vendeurs font de grands efforts pour écraser les cours, dans le but de récolter le plus de primes possibles.

La tenue du marché n'est pas favorable pour les acheteurs sans doute, mais la lourdeur des prix tient plutôt à la situation de la place aux approches de la liquidation qu'à tout autre motif. C'est après demain qu'a lieu la réponse des primes. Il s'agit donc, pour les vendeurs de primes, de procéder à une maisonnée plus ou moins abondante, et pour en arriver là, il importe d'empêcher les cours de s'élever.

Les ventes qui se sont effectuées depuis hier n'ont pas eu d'autre motif. On a bien essayé de répandre des bruits [illegible] pour faire rétrograder la rente; mais ce n'étaient là que des manœuvres perdues à jour suivant, savoir :

Rentes françaises, 3 0/0 et 4 1/2 0/0. Actions et obligations des chemins de fer d'Orléans, — du Nord, de l'Est, — de l'Ouest, — de Paris à Lyon et à la Méditerranée, du Midi, — de Lyon à Genève, — du Dauphiné, — des Ardennes, — du Bourbonnais, — plus les obligations de Rouen, du Havre, de Bâle, du Grand-Central, d'Orsay.

Nota. Les emprunteurs ont toujours la faculté de retirer leurs titres, contre remboursement, avant l'expiration des délais susdits. Il leur suffira d'en donner avis à l'administration du Comptoir général.

Adresser les demandes et les envois de titres à MM. A. Spinelli et Cie, banquiers, 5, rue Neuve-des-Bons-Enfans, à Paris.

E. Collin.

Société générale mutuelle de crédit industriel et commercial.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE.

Cette société a été constituée par acte passé devant Mes Dufour et son collègue, notaires à Paris, le 28 décembre dernier.

Les statuts en ont été examinés par le conseil d'Etat.

Une copie de ces statuts sera communiquée à chaque souscripteur, au moment de la souscription.

CAPITAL SOCIAL : 60 millions divisés en 120,000 actions de 500 fr. chacune.

PREMIÈRE ÉMISSION de 40 millions représentés par 80,000 actions, sur lesquelles il devra être fait un premier versement de 125 fr. par action.

La deuxième émission de 20 millions ne pourra être faite qu'avec l'autorisation du gouvernement.

LA SOUSCRIPTION PUBLIQUE des 80,000 actions à émettre est ouverte chez MM. Bonon, Aubry, Gautier et compagnie, banquiers, 45, rue de la Victoire, les mercredi, jeudi, vendredi, samedi, lundi, 30 et 31 mars, 1er, 2 et 4 avril, de dix à trois heures.

Chaque demande doit être accompagnée d'un premier à-compte de 50 fr. par action.

LA RÉPARTITION DES ACTIONS entre les souscripteurs sera faite au marc le franc des souscriptions constatées au bordereau de souscription, sauf prélèvement des 4,380 actions nécessaires au cautionnement des administrateurs.

CETTE RÉPARTITION AURA LIEU DANS LES DIX JOURS QUI SUIVRONT LA CLOTURE DE LA SOUSCRIPTION.

Pendant ce délai, les souscripteurs seront tenus de verser 75 fr., somme nécessaire pour compléter un à-compte de 125 par action attribuée. Au fur et à mesure de ces versemens, se fera l'échange des récépissés de souscription contre des titres nominatifs extraits de registres à souche, et portant libération de 125 fr. par action.

Toute souscription qui n'aurait pas été régularisée dans le délai ci-dessus indiqué, sera nulle de plein droit.

FAITS DIVERS

M. Du Bois de Janciguy (Adolphe Philibert) a été nommé chef du service à Chandernagor, en remplacement de M. de la Roncière, appelé à d'autres fonctions.

— M. de la Roncière (Emile), ancien chef du service à Chandernagor, a été nommé commandant des îles Saint-Pierre et Miquelon, en remplacement de M. Gervais, rappelé en France sur sa demande.

— Une nouvelle revue est décidée au Champ-de-Mars; mais le jour n'en est pas encore fixé définitivement. Seulement, les corps des différentes armes, infanterie, artillerie et cavalerie se préparent à cette revue, qui comprendrait, assure le *Constitutionnel*, non-seulement les régimens de l'armée de Paris proprement dite, mais encore toutes les troupes stationnées dans l'étendue de la première division militaire.

— Deux journaux du soir publient une dépêche télégraphique annonçant le résultat de l'élection du Haut-Rhin. M. Keller, candidat du gouvernement, a obtenu 38,550 suffrages contre M. Mignon, qui n'en a réuni que 10,863.

— Dimanche, vers neuf heures du soir, un commencement d'incendie éclatait dans un grenier du fort neuf, annexe du château de Vincennes. Ce grenier contenait le fourrage du train des équipages dont les hommes sont casernés dans le vieux fort.

sans interruption pendant toute la semaine dernière, et enfin, avant-hier, le jeune Georges V..., pressé de questions, a fini par avouer qu'il en avait imposé jusqu'à ce jour. Il aurait déclaré que lui seul avait causé le désordre consigné à l'intérieur de l'appartement, qu'aucun malfaiteur ne s'y était introduit, et qu'il n'avait été par conséquent l'objet d'aucun acte de violence : qu'en un mot, ses précédentes déclarations, tendant à faire croire à la réalisation du méfait, étaient complètement mensongères.

— Depuis quelque temps, les journaux de province signalent un grand mouvement de troupes. Voici ce que en a ce sujet la *France centrale* :

« Tous nos chemins de fer transportent en ce moment un grand nombre de militaires qui étaient en congé dans leurs foyers et qui sont rappelés sous les drapeaux. Depuis plusieurs jours les trains en sont remplis.

« Le chemin de fer d'Orléans transporte également une quantité considérable de chevaux qui sont dirigés sur toutes les garnisons de cavalerie. Il y a longtemps que les transports de chevaux n'avaient donné lieu sur la ligne à un pareil mouvement. »

— La *Gazette de Lyon* signale un fait des plus édifians qui vient de se passer à la caserne des Collinettes, à Lyon. Un militaire, attaché en qualité d'armurier au bataillon de chasseurs à pied qui tient garnison dans cette caserne, et auquel ses ressources pécuniaires permettent d'avoir une chambre à part, était tombé gravement malade, et avait demandé les derniers sacrements. Samedi donc, à l'heure convenue, deux soldats, guidés par le sergent de garde, se présentent à l'église de Saint Bernard pour porter le dais; le Saint-Sacrement arrive à la caserne au moment où l'on fait l'exercice sur la terrasse : aussitôt les chanoines cessent; officiers et soldats se découvrent ou s'agenouillent. La cérémonie s'accomplit au milieu d'une assistance recueillie et pénétrée; puis, quand le prêtre quitte la chambre du malade, le bataillon entier est rangé sous les armes, les officiers en tête de leurs compagnies; les trompettes sonnent, on présente les armes, on met le genou en terre, et le prêtre se retire lentement, répondant par une bénédiction solennelle à ces honneurs rendus au Dieu des armées.

— Un incendie qui a eu lieu en Prusse, dans la forteresse de Spandau, et qu'on avait cru fort ordinaire, a été beaucoup plus considérable qu'on ne pensait. Le dommage est évalué à plus de 500,000 francs, puisque tout l'équipement, y compris le drapeau du 30e régiment de la Landwehr, qui a son quartier général à Spandau, a été brûlé. On ne s'est rendu maître du feu qu'à grand'peine, et si l'incendie se fût étendu davantage, il aurait pu enflammer les poudrières de la forteresse et les ateliers d'artillerie, et causer des dommages incalculables. On pense que le feu a été mis par malveillance.

— A mesure que les sociétés chorales couronnées au concours d'orphéons rentrent dans leurs villes respectives, nous apprenons qu'on leur fait des receptions flatteuses et dignes de leurs succès. Nous avons parlé de l'accueil fait à Lons-le-Saulnier à l'Orphéon de la ville. Aujourd'hui nous lisons dans les journaux de Toulouse que les autorités se sont portées jusqu'à Lagan à la rencontre de la société *Clémence Isaure*, et l'ont reçue au bruit des fanfares et des applaudissemens. On a conduit ensuite les chanteurs au Capitole, où un punch leur a été offert. La même fête a eu lieu à Valenciennes par la société de cette ville.

— Les journaux de Saint Malo et de Dinan annoncent qu'il est sérieusement question d'établir un pont au Guildo, sur l'Arguenon. Une enquête est ouverte aux sous-préfectures des deux villes sur l'avant-projet dressé par M. de la Rue, ingénieur. Cette enquête se couvre d'adhésions chaleureuses. Les conseils municipaux de Saint-Malo et de Dinan ont formulé des vœux pour réclamer la prompte exécution de ce plan, auquel sont intéressés quatre cantons populeux, ceux de Plouhaley, de Matignon, de Plancoët et de Pleurtuit.

— Nous avons encore à signaler un nouvel exemple de décentralisation littéraire. La ville de Dunkerque a vu représenter sur son théâtre, une œuvre importante de cinq actes, en riches et beaux vers. Elle a pour titre : *Le Fils de Charles-Quint ou Vieux-Comte et Jeune Roi*; et pour auteur, M. B. Kien, rédacteur de l'*Autorité*, journal de la ville.

— Le *Journal de Vitré* signale un fait d'ivresse et de brutalité. Dimanche, après une longue séance de cabaret, et sans que cependant personne fût ivre, un ouvrier charron a grièvement blessé d'un coup de bâton l'un de ses voisins de table, qui est mort deux jours après. Le coupable, dont les antécédens étaient bons, a été écroué à la maison d'arrêt.

Les premières expropriations soumises au jury étaient relatives à l'ouverture de l'avenue du Champ-de-Mars, entre le quai d'Orsay et la rue Saint-Dominique.

Des propriétaires dont les immeubles était enlevés entièrement par l'expropriation, trois comparaissaient devant le jury pour faire régler les indemnités. Le total de leurs demandes s'élevait à la somme de 135,000 fr.; les offres de la Ville étaient de 69,938 fr., et il leur a été alloué par le jury un peu [illegible]

Quatre autres propriétés n'étaient atteintes que partiellement. L'ensemble des demandes s'élevait à 918,250 fr., les offres à 181,602 fr.; il a été alloué 364,350 fr.

L'agrandissement de la boulangerie générale de l'assistance publique a aussi nécessité plusieurs expropriations dans le quartier Saint-Marcel, où elle est située. Tout un côté de la rue du Petit-Moine, qui va de la rue Scipion à la rue Mouffetard, sera démoli depuis le n° 5 jusqu'au n° 19.

En ce qui les concerne, le résultat des délibérations a été le suivant : Demandes, 292,291 fr.; offres, 108,172 fr.; allocations par le jury, 171,867 fr.

Pour la grande rue diagonale qui doit aller du Temple à la pointe Sainte Eustache, la ville poursuivait dans cette session les expropriations de la rue Saint-Martin à la rue Saint-Denis en passant par la rue du Grand-Hurleur.

Le jury était, à cette occasion, saisi de cinq affaires relatives à des immeubles. Il a alloué 256,000 fr.; on demandait 485,500 fr., et la ville offrait 278,000 fr.

Parmi les industriels de cette série d'affaires, ceux qui ont obtenu les plus fortes indemnités sont : un fabricant de savons rue du Grand-Hurleur, 15 ter; la ville lui offrait 8,500 fr., il en demandait 28,600, le jury lui en a alloué 25,000. Un corroyeur, même rue, 15 bis, a obtenu 15,000 fr., entre une offre de 9,000 et une demande de 30,000 fr.

Quant aux maisons rue Saint-Denis, 206, et rue Saint-Martin, 295 et 297, la Ville en était déjà devenue acquéreur, et le propriétaire de la maison rue Saint-Denis, 208 et 210, avait accepté une offre de 500,000 fr., de sorte que pour tous ces immeubles il ne s'agissait de régler que les indemnités des locataires. Un quincaillier, rue Saint-Denis, 206, demandait 143,000 fr. : la Ville lui avait offert 20,000 fr., le jury lui a accordé 50,000 fr.; deux merciers en gros, rue Saint-Denis, 208 et 210, ont obtenu, l'un 25,000 fr., l'autre 75,000 fr.; l'offre faite par l'administration au premier était de 45,000 fr., et au second 50,000 fr., tandis que la demande du premier était de 255,000, et celle du second de 225,000 fr. Enfin, il a été alloué à un marchand de métaux, rue Saint-Martin, 295, 50,000 fr., quoiqu'il réclamât 80,000 fr.; mais la Ville ne voulait lui accorder que 30,000 fr.

Pour la régularisation de la rue des Ecoles, la Ville a exproprié la maison portant le numéro 7 de la rue du Clos-Bruneau; l'indemnité due au propriétaire a été fixée par le jury à 21,000 fr., en présence d'une offre de 18,00 fr. et d'une demande de 35,200 fr.

La maison rue Mouffetard, 276, a été aussi exproprée dans cette session pour l'élargissement de cette rue. La ville offrait 19,000 fr., le propriétaire demandait 33,500 fr., il lui en a été accordé 22,000.

Pour le terrain d'une des maisons détruites l'an dernier, lors de l'incendie du Grand-Condé, rue de l'Ecole-de-Médecine, là où va passer le nouveau boulevart Saint-Germain, la ville avait offert 16,000 fr., le propriétaire réclamait 42,460 fr., l'allocation du jury a été de 30,000 francs.

La dernière série d'affaires soumises au jury était relative à l'ouverture d'une nouvelle avenue sur la rive gauche en face le pont des Invalides.

Le jury pour quatre immeubles a accordé 150,000 fr., on demandait 157,000 fr. et la ville offrait 99,250 francs.

Les Eaux de Paris.

Après avoir reproduit, comme nous l'avons fait nous-mêmes, le rapport du préfet de la Seine sur le service des eaux de Paris, le *Journal des Débats* se livre aujourd'hui à un examen sérieux de cet important projet. Remettons avec ce journal et l'analyse de l'organisation actuelle du service des eaux et celle des plans dressés par M. l'ingénieur Belgrand et qui font la base des propositions de M. le préfet :

« La ville de Paris tire aujourd'hui ses eaux de cinq sources différentes : le canal de l'Ourcq, la Seine, l'aqueduc d'Arcueil, le puits de Grenelle, et enfin les sources de Belleville et des Prés Saint-Gervais, appelées plus communément sources du nord.

« La plus importante de ces sources d'alimentation est le canal de l'Ourcq, qui, partant de la Villette, aboutit par l'aqueduc de ceinture à la barrière Monceau, après

un parcours de 4,032 mètres ; il répand 105,000 mètres cubes d'eau à une hauteur de 51 mètres au-dessus du niveau de la mer. Plus de 20,000 autres mètres cubes d'eau de Seine sont puisés par les machines de Chaillot et du Gros-Caillou ; enfin l'aqueduc d'Arcueil, le puits de Grenelle et les sources du nord portent 3,000 mètres cubes à une altitude moyenne de 55 mètres. Ces diverses dérivations fournissent donc par vingt-quatre heures une quantité d'environ 130,000 mètres cubes d'eau qui servent à alimenter les réservoirs de la capitale. Des canaux souterrains portent ensuite cette masse liquide dans tous les quartiers de la ville et par mille orifices la font jaillir des fontaines ou bien la conduisent jusque dans l'intérieur des maisons.

» Après de nombreuses recherches hydrographiques dans le bassin de la Seine, M. Belgrand, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, mis à la disposition de la Ville par le ministre des travaux publics, a trouvé dans les vallées de la Somme et de la Soude, entre Ejernay et Châlons-sur-Marne, une abondante nappe d'eau souterraine qu'il lui a paru possible de dériver et de conduire à Paris. A cet effet, on ouvrirait des tranchées pour opérer le drainage des vallées supérieures du système de la Somme-Soude, et en verser les eaux dans un puisard ouvrant sur l'aqueduc collecteur. Dans la presque totalité de son parcours, cet aqueduc consisterait en une galerie de maçonnerie de forme cylindrique, laissant couler librement l'eau entre ses parois et cheminant sous terre à une profondeur variable de 1 mètre au minimum, afin de conserver au liquide une température constante; ouverte en tranchée dans les plaines ou sur le flanc des coteaux, sa voûte deviendrait souterraine lorsqu'il faudrait s'engager dans quelque colline; enfin des arcades la supporteraient à la traversée des vallées.

» La longueur du tracé, en y comprenant les prises d'eau, est fixée à 253,292 mètres (63 lieues) ; quant à la dépense, de l'avis du conseil-général des ponts-et-chaussées, elle doit atteindre 30 millions.

» L'eau ainsi amenée à Paris à une altitude de 83 mètres, consisterait en 100,000 mètres cubes de liquide qui seraient reçus chaque jour dans trois réservoirs construits à Belleville, à Montrouge et à Passy. Cette masse, réunie aux 130,000 mètres que produisent déjà les différentes sources que nous avons énumérées, présenterait un ensemble de 230,000 mètres cubes qu'un immense réseau de conduites souterraines (estimées à 18 millions de francs) ferait circuler dans les 48 quartiers de Paris.

» La distribution de toutes ces eaux affectées au service de la capitale serait régiée de la manière suivante :

» Les eaux de la nouvelle dérivation, consacrées spécialement aux usages domestiques et industriels, ne seraient appliquées au service public que dans les quartiers hauts, inaccessibles aux conduites des autres provenances. En ce qui concerne les eaux de l'Ourcq, de Grenelle, d'Arcueil et des sources du nord, elles seraient affectées exclusivement à l'usage public; enfin l'arrosement du bois de Boulogne absorberait l'eau de Seine puisée par les machines de Chaillot.

» Ainsi organisé, le service des eaux, qui ne fait entrer aujourd'hui que 1 million 675,000 fr. dans la caisse municipale, pourrait élever ce revenu à plus de 8 millions, chiffre à peu près égal, dit le Mémoire du sous-préfet, à la somme payée par la population parisienne soit aux porteurs d'eau, soit au bureau des eaux de la ville. »

Le *Journal des Débats* ne met aucune difficulté à reconnaître l'insuffisance du service actuel et même ses inconvéniens et son peu de salubrité, mais il est loin d'approuver les gigantesques propositions que contient le rapport. Elles sont inopportunes, attendu que la ville est engagée dans une série d'opérations de grande voirie qui doivent pendant dix années absorber la presque totalité de ses ressources disponibles ;

Elles sont d'une exécution difficile et coûteuse; la construction d'un aqueduc de plus de 60 lieues suscite naturellement des objections sérieuses.

Elles compromettent gravement les intérêts des riverains du canal de dérivation, et plus encore ceux des riverains de la Somme-Soude, dérivée. Leurs plaintes sont consignées dans une adresse du conseil général de la Marne à l'empereur.

Tels sont les motifs d'opposition du *Journal des Débats* qui trouve qu'il n'est pas nécessaire, lorsque nous avons la Seine à nos portes, d'aller chercher de nouvelles eaux dans les vallées de la Champagne. Voici le plan qu'il propose.

« Quel que soit l'éloignement de l'administration actuelle pour le système des machines à vapeur, des chutes et des turbines, nous pensons, avec un grand nombre d'ingénieurs, qu'un barrage établi au pont d'Ivry, dans l'endroit où le rapport propose l'eau de la Seine aussi pure que celle des sources de la Champagne, qu'un semblable barrage, disons-nous, qu'un appareil établi dans les conditions de la machine de Marly, pourrait créer une chute assez puissante pour élever 100,000 mètres d'eau à l'altitude voulue, et cela sans entreprendre de gigantesques travaux dont la réussite ne nous paraît rien moins qu'assurée. » — *Camut.*

Les opinions du *Journal des Débats* sur cette grave et intéressante question sont celles du grand nombre.

MAC-SCOTT.

Nécrologie.

M. le comte Amédée de Narbonne-Lara, atteint, depuis longtemps, d'une maladie grave et douloureuse, a été enlevé le 5 de ce mois, à l'âge de cinquante-cinq ans, par une crise violente que tous les soins de l'art et de la piété filiale ont été impuissans à conjurer.

Cette perte plonge dans l'affliction ses nombreux amis de la Lozère et du Gard. Par ses traditions de famille et ses relations personnelles M. de Narbonne appartenait à ces deux départemens, dans lesquels son père, successivement sous-préfet d'Alais et de Florac, de 1815 à 1830, avait laissé les plus précieux souvenirs. La Révolution, qui brisa la carrière administrative du père, ferma celle du fils au moment où ses travaux et ses études allaient lui en ouvrir l'entrée. Réfugié forcément dans la vie privée, il y porta ce sentiment de l'honneur, cette loyauté héréditaire, cette fermeté de principes mêlée à la bonté qui était comme l'apanage et le trait distinctif de sa famille. Sans ambition pour lui-même, il ne savait que se dévouer pour ses amis ; d'une rare et expansive obligeance, il aimait à s'oublier pour être utile aux autres. Nommé à plusieurs reprises, et presque malgré lui, membre du conseil municipal d'Alais, il se fit remarquer par son bon esprit, son entente des affaires, son indépendance et sa modération. La douceur pleine de charme, la sincérité si sûre de son caractère lui avaient concilié une nombreuse et vive attachement, pour qui la nouvelle de sa mort a été un coup affreux dont l'impression ne s'affaiblira jamais. Une seule consolation leur reste. M. de Narbonne a été longtemps en présence de la mort qu'il sentait venir à lui, et qui semblait chaque jour le menacer de plus près. Il avait cherché la résignation et le courage à leur véritable source, et l'accomplissement de ses devoirs religieux, après l'avoir secourus et fortifié contre la douleur, assure aujourd'hui sa récompense... Et puis, on ne le perd pas tout entier ; il laisse un fils qui marchera sur ses traces, et se montre déjà digne des nobles exemples qu'il lui a donnés.

MAC-SCOTT.

Publications de Mariages.

Du 27 mars 1859.

M. Langlois, marchand de couleurs, rue de Ponthieu, 3, et Mlle Duval, rue Monsieur-le-Prince, 59. — M. Bassel, marchand de vins, avenue des Champs-Elysées, 59, et Mlle Bourguignon, rue du Faubourg-Montmartre, 30. — M. Couraiet, cocher, rue Saint-Arnaud, 12, et Mlle Coutrier, rue de Grammont, 15. — M. Sozanne, employé à l'administration de Sainte-Périne, y demeurant, rue de Chaillot, 99, et Mlle Messier, même maison. — M. David, coiffeur, rue Saint-Lazare, 141, et Mlle Louvel, rue d'Astorg, 36. — M. Dubuc, comte de Rabodanges, baron de Hanse, chef d'escadron au 8e régiment de lanciers, rue du Cirque, 17, et Mlle des Mazis, rue Richepanse, 4. — M. Billiart, avocat, rue Neuve-des-Capucines, 20, et Mlle Mirambeau, rue des Saussaies, 10.

— ARCHIVES DE LA BOHÉMIE, 48, rue Ste-Anne. *Génie logique*, et titres *originaux* sur toutes les familles.

Théâtres.

Spectacles du mercredi 30 mars.

OPÉRA (7 h. 1/2). — Le *Trouvère*, chanté par Mmes Alites-Ribeull, Audibert, MM. Monrabet, Sapin et Coulon.

COMÉDIE-FRANÇAISE. — *Rêves d'amour* : MM. Regnier, Delannay, Saint-Germain, Mmes Madeleine Brohan, Favart, Figeac. La *Diplomatie du Monde* : MM. Maillart, Mesdames Fix et Arnould-Plessy. On commencera par *Bataille d'Dames* : MM. Provost, Maillart, Got, Mmes Fix et Arnould-Plessy.

OPÉRA-COMIQUE. — Relâche aujourd'hui pour les répétitions générales du *Pardon de Ploërmel*, opéra-comique en trois actes. — Incessamment, la première représentation de cet ouvrage. Faure, Sainte-Foy et Mme Marie Cabel rempliront les principaux rôles.

— On concoura pour plusieurs places de choristes (premiers et seconds ténors, premières et secondes basses, premiers et seconds dessus) sur-lieu, au théâtre impérial de l'Opéra-Comique, le jeudi 7 avril, à dix heures du matin.

Se faire inscrire d'ici là chez le concierge du théâtre, et se présenter, le jour du concours, muni d'un morceau de chant.

ODÉON. — Le *Droit Chemin*, comédie en cinq actes, en vers, M. Latour de Saint-Ybars, vient d'obtenir un succès mérité. Cette œuvre profondément honnête, produit d'un talent consciencieux et élevé, a été interprétée d'une façon qui défie toute comparaison et qui fait le plus grand honneur à la troupe et au théâtre de l'Odéon. MM. Clarence, Kime, Saint-Léon, Febvre Emmanuel, Demarsy et Roger, Mmes Mao, Debay, Mme et Maurice Picard ont un droit presqu'égal aux plus grands éloges.

THÉATRE-LYRIQUE. — 5e représentation de *Faust*, opéra en 5 actes, de MM. M. Carré et J. Barbier, musique de Ch. Gounod. Mme Miolan-Carvalho remplira le rôle de Marguerite, M. Barlet celui de Faust, M. Balanqué celui de Méphistophélès. — Demain, 9e représentation de la *Ève Cornaboeuf*.

BALS MASQUÉS DE L'OPÉRA. — Demain jeudi, 31 mars, jour de la Mi-Carême, clôture définitive des bals masqués de la saison. L'orchestre de 150 musiciens, conduit par Strauss, exécutera pour la première fois le grand quadrille d'Herculanum.

CASINO. — Dernier bal masqué jeudi, jour de la Mi-Carême. Toutes nos célébrités dansantes y trouveront. Il bal commencera à huit heures et demie du soir et se prolongera jusqu'au jour.

HOTEL faubourg Saint-Germain, à Paris.
Adjudication, même sur une seule enchère, en la chambre des notaires de Paris, le 12 avril 1859. D'un vaste et bel HOTEL, à Paris, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, n° 74 et 72, avec jardin.
Façade sur la rue de Bellechasse.
Superficie totale 2,591 mètres.
Mise à prix..... 400,000 fr.
S'adresser, à l'hôtel, de 2 à 4 heures;
Et à Me BOUCLIER, notaire, rue Bergère, 22. (321)

2 MAISONS rue des Grès, 21, et rue de Cluny, 8, **A PARIS**
A vendre par adjudication, même sur une seule enchère, en la chambre des notaires de Paris, le mardi 12 avril 1859.
Revenu: 8,153 fr. — Mise à prix: 100,000 fr.
S'adresser à M. LYNAUD, rue de Bourbon, 1;
Et à Me LEFORT, notaire, r. Green-St-Germain, 3. (324)

DOMAINE du PRIEURÉ de BAILLON
Situé à Antifres-sur-Oise (Seine-et-Oise), comprenant un château, parc et enclos, d'une superficie d'environ 27 hectares, à vendre par adjudication, même sur une seule enchère, le 5 avril 1859, en la chambre des notaires de Paris, sise place du Châtelet.
Mise à prix..... 70,000 fr.
S'adresser à Me BAUDIER, notaire à Paris, rue Caumartin, 29. (320)

COUPONS d'intérêts et de dividendes.
M. CLAUDON et Cie, boulevart Bonne-Nouvelle, n° 25, payent à caisse ouverte les coupons d'intérêts et de dividendes d'actions d'obligations, etc., etc.

BEL HOTEL ET TERRAIN à PARIS
rue Martignac, 12, à vendre par adjudication, en la chambre des notaires de Paris, mise sur une seule enchère, le mardi 3 mai 1859, sur la mise à prix de 240,000 francs.
S'adresser à Me GOSSART, notaire, rue Saint-Honoré, 217. (317)

ASTHME guéri par CARAMBOTHE SOUPE. Chez les p... Maisons, 2 fr. la boîte.

DENTIERS D'ARGOVILLE.
A BASES MONOPLASTIQUES.
Faire usage aujourd'hui de l'hippopotame (ivoire) qui jaunit et se corrompt au bout de plusieurs ans, pâlitne, qui irrite et détruit les gencives, n'est se condamner à souffrir. — L'invention de M. D'ARGOVILLE, breveté s. g. d. g., est toute une réforme dans l'art dentaire. Ce système est inaltérable, léger et très-doux aux gencives; voir ce travail, c'est l'adopter. — De 10 heures à 4 heures, 2, rue du Helder, à Paris.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER
DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANÉE.
MM. les Actionnaires de la COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE sont convoqués pour le vendredi 29 avril 1859 à trois heures, salle Herz, rue de la Victoire, 48, à l'effet d'entendre le rapport du conseil d'administration et de statuer comme Assemblée générale ordinaire.
Sur les comptes de l'exercice 1858 et la fixation du dividende;
Et comme Assemblée générale extraordinaire:
1° D'approuver la convention passée avec son Excellence M. le ministre des travaux publics, ayant pour but de modifier la convention originale du 11 avril 1857, ainsi que le traité d'annexion des lignes du Dauphiné au réseau des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée;
2° D'autoriser l'émission des obligations nécessaires à la continuation des travaux sur les lignes concédées.
Pour faire partie de cette Assemblée, MM. les Actionnaires, possesseurs de quarante actions au moins, doivent déposer leurs titres au porteur, leurs certificats d'actions nominatives ou les certificats de dépôt des actions dénoncés à la Banque de France et au Sous-Comptoir des chemins de fer.
Les titres seront reçus à partir du vendredi 1er avril jusqu'au lundi 18 avril, rue de la Chaussée-d'Antin, 7, dans les bureaux de la Compagnie (section nord), de dix heures à deux heures.
Une carte nominative et personnelle sera remise à tous les Actionnaires ayant droit d'assister à l'Assemblée générale. Des modèles de pouvoirs seront délivrés dans les bureaux de la Compagnie.
Nul ne peut être porteur de pouvoirs d'Actionnaires, s'il n'est Actionnaire lui-même.
Les résolutions qui seront soumises à l'assemblée générale ne pouvant être prises que par une Assemblée réunissant au moins le cinquième du fonds social, soit 120,000 actions, MM. les Actionnaires sont instamment priés de maintenir ou de s'y faire représenter.

PAPIERS PEINTS DE LUXE ET ORDINAIRES
Décoration en tous genres, *gros et détail*, prix de fabrique. — Rue Louis-le-Grand, 35, à Paris.

LES DENTS et DENTIERS FATTET, dentiste, 25, rue St-Honoré, n'ont aucun rapport avec les dents de faïence qu'on vous propose actuellement à 6 fr., et qu'on ne peut maintenir dans la bouche qu'à l'aide de crochets et de pleines tailles qui ulcèrent les gencives, et finissent, au bout de quelques jours par altérer les traits et la santé.

HERNIES. Au moyen des ceintures à bascule, 12 fr., et sans ressorts, de RAINAL, ET FILS, bandagistes breveté, les hernies les plus négligées, sont maintenues sans souffrances. Aussi, nos premiers médecins recommandent-ils de préférence ces ceintures à tout autre bandage. 8 jours d'essai. *Ceintures simples, 8 fr.; double, 12 fr., et au dessus.* Contre un bon de poste, on expédie franco. Maisons à Paris, rue de Marengo, 6, et rue Neuve-Saint-Denis, 21.

LES PILULES DE VALLET.
sont approuvées depuis 1828 par l'Académie de Médecine, pour la guérison des *pâles couleurs*, et pour *faiblesse, aux tempéraments faibles et lymphatiques*. — On vend dans contrefaçons de ces pilules, mais les médecins se garantissent de la fraude en s'assurant que les Pilules portent bien le cachet et la signature VALLET, leur inventeur. — Dépôt, rue Caumartin, 45, à Paris et dans toutes les villes.

PATE DE REGNAULD AINÉ
Contre le rhume, l'enrouement et l'irritation de poitrine. 38 années de succès sont la meilleure des garanties.

LE CHOCOLAT PURGATIF
la magnésie de BERRIER, se prend en toute saison. Il est le plus efficace et le plus agréable des purgatifs. — Pharmacie, rue Lepelletier, 9, Paris.

OPPRESSIONS, BRONCHITES.
Rhumes, catarrhes, irritations de poitrine. Guérison prompte avec les pastilles de Calabre, de Potard, sans opium, facilitent l'expectoration et chassent les glaires, ordonnées par les médecins des hôpitaux. — Précieuses pour les vieillards et les enfants. Pharmacie, 18, rue Fontaine-Molière.

A L'... rue de la Glacière, 41, à PASSY. Maison et jardin. Prix 400 fr. jusqu'au 1er avril.

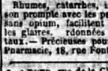

Grande Manufacture d'Orgues.
HARMONIUM
Stabile, BERRELES-SCHUTER
successeurs de M. DUCHOQUET,
facteur de S. M. l'empereur, boulevart Montparnasse, 49. Paris. On y trouve aussi des *Orgues d'église* pour Chapelles et Eglises, toutes prêtes à être posées.

OUVRAGES DE LOUIS DE BAUDICOUR.
En vente : chez BRAY, libraire-éditeur, rue des Saints-Pères, 66, à Paris.
LA GUERRE ET LE GOUVERNEMENT DE L'ALGÉRIE.
2 vol. in-8°. — 7 francs.
CHAPITRE I. — *Le Territoire de l'Algérie.*
1. Les côtes d'Afrique.
2. Le Tell.
3. Le Sahara algérien.
4. Le Soudan et le Sénégal.
CHAP. II. — *La Domination musulmane.*
1. Les Sarrasins.
2. Les Pirates.
3. Les Esclaves chrétiens.
4. Les Consuls.
5. La Course.
CHAP. III. — *L'Occupation française.*
1. Causes de l'Expédition de 1830.
2. Prise d'Alger.
CHAP. IV. — *Les Indigènes.*
1. Les Coulouglis.
2. Les Arabes.
3. Les Kabyles.
4. Les Nègres.
5. Les Juifs.
CHAP. V. — *Le Gouvernement des Turcs.*
1. L'Odjack.
2. Le Beylick.
3. L'Oulthé.
4. Les Cadis.
5. Les Marabouts.
CHAP. VI. — *La Guerre intérieure.*
1. Premières années de la Conquête.
2. Débuts d'Abd-el-Kader.
3. Les Traités.
4. Lutte d'Abd-el-Kader et du maréchal Bugeaud.
5. Premières expéditions en Kabylie.
6. Les Bureaux arabes.
7. Rédition d'Abd-el-Kader.
8. Abd-el-Kader en Orient.
CHAP. VII. — *Gouvernement d'Abd-el-Kader.*
CHAP. VIII. — *Le Gouvernement des Français.*
1. Les Chefs indigènes.
2. Les Bureaux arabes.
CHAP. IX. — *Les Insurrections.*
1. Dernières Expéditions en Kabylie.
2. Soulèvement des Oasis.
CHAP. X. — *La Paix en Algérie.*
CHAP. XI. — *L'Armée.*
CHAP. XII — *Conclusion.*

En vente : chez JACQUES LECOFFRE et Cie, libraires-éditeurs, 90, rue du Colombier, à Paris.
A LA COLONISATION DE L'ALGÉRIE, SES ÉLÉMENS.
1 vol. in-8°. — 5 francs.
CHAPITRE I. — *Les ressources agricoles.*
1. Les Conditions naturelles du sol.
2. Les Champs et l'Troupeaux arabes.
3. Les Hameaux turcs.
4. Les Jardins des Maures.
5. Les Pays sablyles.
6. Les Forêts.
CHAP. II. — *Les Richesses minérales.*
1. Le Marbre et les Pierres précieuses.
2. Les Matériaux de construction.
3. Le Fer.
4. Le Cuivre.
5. Le Plomb. l'Argent et l'Or.
6. Les Sels et Salpêtres.
7. Le Combustible minéral.
8. Les Eaux potables et thermales.
CHAP. III. — *La Salubrité du climat.*
CHAP. IV. — *Les Colons.*
1. Les Français.
2. Les Espagnols.
3. Les Italiens.
4. Les Maltais.
5. Les Allemands.
CHAP. V. — *La Population de l'Algérie.*
CHAP. VI. — *La Migration étrangère.*
1. L'Emigration allemande.
2. L'Emigration belge.
3. Proposition de transporter en Algérie des Maronites du Liban.
CHAP. VII. — *Les Bâtiments.*
CHAP. VIII. — *Les Orphelinats.*
1. Les Orphelinats de l'Algérie.
2. Les Orphelins et les Enfans trouvés de France.
3. Envoi des Enfans trouvés en Algérie.
CHAP. IX. — *Le Transportation.*
CHAP. X. — *La Propriété.*
1. La Propriété chez les Musulmans.
2. Les Allemands chez les Indigènes.
3. Les Expropriations pour cause d'utilité publique.
4. Le Domaine national.
5. Les Ventes du Domaine.
6. Les Concessions de Terres.
7. Les Concessions de Mines.
CHAP. XI. — *Les Colonisateurs et les Capitalistes.*
CHAP. XII. — *L'Administration.*
1. Les Militaires.
2. Les Concessions civiles.
3. La Centralisation.
4. L'Unité de Direction.
5. Le Pouvoir responsable.

HISTOIRE
RÉSUMÉE DU
MOYEN-AGE
Par MM. HENRY et CHARLES de BIANCEY,
Dédiée à Mgr DUPANLOUP, *évêque d'Orléans, et approuvée par Mgr l'évêque de Nevers.*
NOUVELLE ÉDITION.
Un vol. in-12, chez Mme Ve POUSSIELGUE-RUSAND, 29, rue Saint-Sulpice.

VÉSICATOIRES D'ALBESPEYRES.
Nous appelons l'attention de nos confrères sur les *Vésicatoires antiphlogistiques d'Albespeyres*. Ils adhèrent à la peau comme le sparadrap et produisent la vésicule en quelques heures, sans causer la moindre irritation. C'est une des rares améliorations dont le médecin doit prendre note. Il n'est pas inutile de rappeler à ce sujet que le papier d'Albespeyres est la meilleure préparation pour entretenir abondamment et sans odeur ni douleur, la sécrétion des vésicatoires. (*Institut médical.*)

VIGNES, Clôtures, Treillages, Gazon-Espagnol, Arbres de Paradis, etc., en fil de fer et radiateurs système Collongion d'Angy, brev. s. g. d. g. Médaille d'or. Nouveaux barrages brev. s. g. d. g. visibles à l'œil des animaux ; Clôtures, Portes en fer, Bordures de gazons de toutes formes, Châssis de couche, galvanisation des fils de fer, etc. — Thiery frères, rue Bongars, 9, à Paris. — Usine à La Chapelle-Saint-Denis.

Prix du mètre carré pour poulaillers, etc., 30 c.; pose comprise, 50 c.

COURS DE LA BOURSE DU 29 MARS 1859.

Effets publics et Chemins de fer.	Premier cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Fermeture précédente.
3 0/0	67 95	68 00	67 85	68 00	»	15	68 05
— 1853	67 95	68 00	67 85	68 00	»	15	68 05
4 1/2 0/0	95 40	95 70	95 50	95 50	»	»	95 50
4 0/0 non rembt.	90 80	»	»	90 80	»	35	90 75
Banque de France	3880	»	»	3880	»	»	3880
Crédit foncier, 1852	645	645	635	640	»	5	645
— 1853	640	»	»	640	»	»	640
Crédit mobilier	770	772 50	770	770	»	5	775
— 1855	767 50	775	765	773 75	»	1 25	775
Comptoir d'escompte	865	»	»	»	»	»	865
Foncier-nouv.	»	»	»	»	»	»	»
Obligations	1245 50	»	»	1247 50	»	10	1257 50
— 1855	1241 50	1247 50	1240 50	1245	»	5	1250
Mobilier	932 50	»	»	930	»	2 50	932 50
— 1855	930	930	928 75	930	»	1 25	931 25
Actions nouvelles	800	»	»	800	»	»	800
— 1855	800	»	»	797 50	»	5	800
Est-ouest	665	»	»	665 50	»	»	665 50
— 1855	660	»	»	660	»	5	660
Paris-Lyon-Méditerr.	857 50	»	»	»	»	»	857 50
— 1855	838 75	845 50	837 50	844 50	2 50	»	842
Midi	543 75	»	»	543 50	»	2 50	545
— 1855	543	»	»	542 50	»	2 50	545
Ouest	587 50	»	»	»	»	»	587 50
— 1855	586 25	587 50	586	586	»	1 25	587 50
Lyon à Genève	535	»	»	»	»	»	535
— 1855	530	»	»	530	»	3 75	533 75
Ardennes et Oise	497 50	»	»	»	»	»	497 50
— 1855	495	»	»	495	»	2 50	497 50
Nantes à Saumur	»	»	»	»	»	»	»
— 1855	»	»	»	»	»	»	»
Rouen	»	»	»	»	»	»	»
— 1855	»	»	»	»	»	»	»
Saragosse	465	»	»	460	»	»	460
— 1855	»	»	»	»	»	»	»
Romains	255	»	»	250	»	2 50	252 50
— 1855	»	»	»	»	»	»	»

Obligations diverses.	Premier cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernier cours.	Fermeture précédente.
Ville de Paris, obl. 1852	1110	1110	»	»	1110
Départ. de la Seine	1365	1365	1360	1360	1365
C. Foncier, 1853, 4 0/0	445	»	»	»	445
— 1855, 4 0/0	445	»	»	»	445
— 1857, 4 0/0	97 50	98	»	»	97 50
— 1858, 4 0/0	90	»	»	»	90
Prov. de Séguin, 5 0/0	»	»	»	»	»
Canaux, 1845	1085	»	»	»	1085
— nouv.	»	»	»	»	»
Barbier-Lonsard	»	»	»	»	»
Bièvre	»	»	»	»	»
Bonneuil	»	»	»	»	»
Bretagne	»	»	»	»	»
Bretagne, 3 0/0	»	»	»	»	»
Bretagne, 4 0/0	1025	»	»	»	1025
Dunkerque, 3 0/0	»	»	»	»	»
Dunkerque, 4 0/0	»	»	»	»	»
Lyon-Genève, 5 0/0	»	»	»	»	»
Lyon-Genève, 4 0/0	»	»	»	»	»
Lyon	»	»	»	»	»
Lyon-Genève	1265	»	»	»	1265
Orléans, 1845	1265	»	»	»	1265
Orléans, 1846	1265	»	»	»	1265
Orléans, 1847	1265	»	»	»	1265
Orléans, 1848	1265	»	»	»	1265
Orléans, 3 0/0	»	»	»	»	»
Orléans, 4 0/0	»	»	»	»	»
Rouen, 3 0/0	»	»	»	»	»
Rouen, 4 0/0	»	»	»	»	»
Saragosse, 3 0/0	»	»	»	»	»
Saragosse, 4 0/0	»	»	»	»	»
Trans.-Ocean. 3 0/0	»	»	»	»	»
Transport, 3 0/0	»	»	»	»	»
Transport, 4 0/0	»	»	»	»	»
Bordeaux, 3 0/0	365	»	»	»	365
Bordeaux, 4 0/0	365	»	»	»	365
Bordeaux, 5 0/0	365	»	»	»	365
Bordeaux, 6 0/0	365	»	»	»	365
Bordeaux, 7 0/0	365	»	»	»	365
Bordeaux, 8 0/0	365	»	»	»	365
Bordeaux, 9 0/0	365	»	»	»	365
Bordeaux, 10 0/0	365	»	»	»	365
Bordeaux, 11 0/0	365	»	»	»	365
Bordeaux, 12 0/0	365	»	»	»	365
Bordeaux, 13 0/0	365	»	»	»	365
Bordeaux, 14 0/0	365	»	»	»	365
Bordeaux, 15 0/0	365	»	»	»	365
Bordeaux, 16 0/0	365	»	»	»	365
Bordeaux, 17 0/0	365	»	»	»	365
Bordeaux, 18 0/0	365	»	»	»	365
Bordeaux, 19 0/0	365	»	»	»	365
Bordeaux, 20 0/0	365	»	»	»	365

Valeurs diverses.	Dernier cours.	Précédente.
Gaz, Ch. Parisienne	785	785
— Union des Gaz	»	105
— Portatif	»	495
— Belge	»	125
Emp. Quinn (Glacière)	»	500
— Rabouty	»	105
Ville de Marseille	»	1500
Lait Cholin	»	1500
Docks de Marseille	545 75	541 25
Docks Napoléon	»	225
Fonds étrangers.		
Emp. Espagne, 1823	»	97 3/4
— 1841	»	98 1/4
— 5 0/0	»	77 1/2
— 3 0/0	»	47 1/2
— 1857	»	87 1/2
S. Naples, r. Rothschild	»	111
Emprunt Mexicain	86 1/2	87
— de Isabelle	»	22 1/2
— 1853	»	22 1/2
Emprunts suisses, 1 mai	»	80
— 3 0/0 entre 41, janv.	44 1/2	44
— de Isabelle, 3 0/0	22 1/2	22 1/2
— 5 0/0 entre 1857 juin	41 1/2	41 1/2
— 3 0/0 entre 1857 janv.	47	46 3/4
— dit, convertis, 5 0/0	30 1/4	30 1/4
— passives à intérêt	»	5 5
Piémontais, 5 0/0	79 35	79 35
— 3 0/0 1853	»	»
— obligations	»	1000
Sardaigne, 5 0/0	»	80
— 3 0/0	»	60
Autriche, 5 0/0	83 1/2	83
— Banque de Belgique	100	100
Madrid, 20 mars—1er 3 0/0	45	45
— Mexic. 3 0/0	23	22
Turin, août—1849, 5 0/0	»	»

Changes.	A Vue. Papier.	A Vue. Argent.	90 Jours. Papier.	90 Jours. Argent.
Amsterdam	212 1/2	212 1/2	212 1/2	211 7/8
Hambourg	178 1/2	178 1/2	178 1/2	178 1/2
Londres	125	»	124	123
Madrid	96 1/2	96 1/2	97 1/2	96 1/2
Cadix	5 1/2	5 1/2	5 1/2	5 1/2
Gênes	5 1/2	5 1/2	5 1/2	5 1/2
Lisbonne	5 1/2	5 1/2	5 1/2	5 1/2
Livourne	»	»	5 1/2	5 1/2
Naples	»	»	5 1/2	5 1/2
Palerme	»	»	5 1/2	5 1/2
Rome	5 1/2	5 1/2	5 1/2	5 1/2
Vienne	208	208	207	206
Trieste	207	206	206	205
Milan	»	»	»	»
Augsbourg	»	»	»	»
Francfort	207	206	206	205
Leipzig	»	»	»	»
Pétersbourg	»	»	»	»

MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT.

	Prix.	Prix.
Or en barres, le kil., 9,000 fr.	»	»
Argent en barres, le kil., 200 fr.	»	»
Piastres mexicaines, 5 fr.	»	»
Doubles Piastres mexicaines	»	»
Piastres à colonnes	»	»
Piastres à mulonnes	»	»
Piastres à mulonnes	»	»
Piastres à mul

Cambrésis, 29.

COUPONS d'intérêts et de dividendes.

M. CLAUSON et Cᵉ, boulevart Bonne-Nouvelle, N° 33, payent à caisse ouverte les coupons d'intérêts et de dividendes d'actions d'obligations, etc., etc.

BEL HOTEL ET TERRAIN à PARIS

rue Martignac, 12, à vendre par adjudication, en la chambre des notaires de Paris, mises sur une seule enchère, le mardi 3 mai 1859, sur la mise à prix de 240,000 francs.

S'adresser à Mᵉ GODBART, notaire, rue Saint-Honoré, 217. (217)

ASTHME guéri par CHOCOLAT DEROSNE. Chez les... diens, 2 fr. la boîte.

DENTIERS D'ARBOVILLE.

A BASES MONOPLASTIQUES.

Faire usage aujourd'hui de l'hippopotame (ivoire) qui jaunit et se corrompt ou de plaques d'or, platine, qui irritent et déchirent les gencives, c'est se condamner à souffrir. — L'invention de M. D'ARBOVILLE, breveté s. g. d. g. f., est toute une réforme dans l'art dentaire. Ce système est inaltérable, léger et très-doux aux gencives; voir ce travail, c'est l'adopter. — De 10 heures à 4 heures, 8, rue du Helder, à Paris.

... Paris, rue de l'Arcade, 7, dans les bureaux de la Compagnie (section nord), de dix heures à deux heures.

Une carte nominative et personnelle sera remise à tous les Actionnaires ayant droit d'assister à l'Assemblée générale. Des modèles de pouvoirs seront délivrés dans les bureaux de la Compagnie.

Nul ne peut être porteur de pouvoirs d'Actionnaire, s'il n'est actionnaire lui-même.

Les résolutions qui seront soumises à l'Assemblée générale ne pouvant être prises que par une Assemblée réunissant au moins le cinquième du fonds social, soit 150,000 actions, MM. les Actionnaires sont instamment priés d'y assister ou de s'y faire représenter.

6ᵉ APP. ... sage, rue de l'Orgues, n°, c. jardin, 2 salons, 4 chambres, — 4,500 fr.

VÉSICATOIRES D'ALBESPEYRES.

Nous appelons l'attention de nos confrères sur les *Vésicatoires ophthalmiques d'Albespeyres*, lés adhérent à la peau comme le sparadrap et produisant la vésication en quelques heures, sans causer la moindre irritation. C'est une des rares améliorations dont le médecin doit prendre note. Il n'est pas inutile de rappeler à ce sujet que le papier d'Albespeyres est la meilleure préparation pour entretenir abondamment et sans odeur ni douleur, la sécrétion des vésicatoires. (*Institut médical.*)

... 49, à Paris et dans toutes les villes. — Pour Chapelle et Église, toutes petites à vitre peintes.

HISTOIRE

RÉSUMÉE DU

MOYEN-AGE

Par MM. HENRY et CHARLES de BIANCEY,

Dédiée à Mgr DUPANLOUP, évêque d'Orléans, et précédée d'une lettre de ce prélat

NOUVELLE ÉDITION.

Un vol. in-12, chez Mme Ve POUSSIELGUE-RUSAND, 29, rue Saint-Sulpice.

Prix du mètre carré pour pots, caisses, etc. : 36 c. ; pose comprise, 50 c.

VIGNES, Clôtures, Treillages, Contre-Espaliers, Pommiers de Paradis, etc., en fil de fer et raidisseurs système Collignon d'Ancy, brev. s. g. d. g. Médaille d'or. Nouveaux barrages brev. s. g. d. g. visibles à l'ori des animaux ; Clôtures, Portes en fer. Bordures de gazons de toutes formes, Chaises de couche, galvanisation des fils de fer, etc. — Thiry jeune, rue Bergère, 8, à Paris. — Usine à La Chapelle-Saint-Denis.

COURS DE LA BOURSE DU 29 MARS 1859.

EFFETS PUBLICS et CHEMINS DE FER.	Premier cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Prix d'ouverture.
3 0/0 j. de 22 déc. 1858	67 80	..	..	66 50	..	15	66 35
— j. de 1859	67 95	68 05	67 85	66 05	2	15	68 20
4 1/2 0/0 j. 22 mars 1859	95 40	95 70	95 50	95 50	..	..	95 50
4 0/0 rembt. p. 10 ans	90 40	..	..	90 40	..	25	90 7.
BANQUE DE FRANCE, j. 1er j.	3880	..	..	..	..	..	3880
CRÉDIT FONCIER, j. mai 1859	645	645	635	640	..	5	645
— 4 0/0 1852 p. j.	510	..	..	..	..	..	510
CRÉDIT MOBILIER, j. 1er j.	770	772 50	770	770	..	5	775
— j. janv.-juillet.	767 50	775	765	773 75	..	1 25	775
COMPTOIR D'ESCOMPTE, j. 1er j.	685	..	..	685	..	..	685
— Hector-août.	691	..	..	691	..	..	700
OBLIGAT. DE LA VILLE, j. 1er j.	1340 50	..	..	1341 50	..	10	1357 50
— j. avril-octobre	1341 50	1347 50	1340 50	1345	..	5	1350
NORD, j. 1er j.	937 50	..	..	930	..	2 50	932 50
— j. janv.-juillet.	930	930	925	930	..	1 25	931 25
— actions nouvelles, j. 1er j.	800	..	..	800	..	..	800
— 5 0/0 (1857), p. j.	800	..	..	797 50	..	5	800
EST, j. 1er j.	660	..	..	662 50	..	..	662 50
— j. mai-novem.	660	662 50	660	660	..	..	660
PARIS-LYON-MÉDITERR., j. 1er j.	837 50	..	..	840	..	..	840
— j. mai-novem.	835 75	842 50	837 50	844 50	2 50	..	840
MIDI, j. 1er j.	512 75	..	..	512 50	..	2 50	515
— j. janv.-juillet.	515	..	..	512 50	..	2 50	515
OUEST, j. 1er j.	587 50	..	..	585	..	16	595
— j. avril-octobre	585	587 50	585	586	..	5	590
LYON A GENEVE, j. 1er j.	536 25	..	..	..	..	3 75	530
— j. janv.-juillet.	..	..	..	..	..	..	537 50
Soc. AUTRICHIENNE, j. 1er j.	537 50	540	537 50	538 75	..	5	543 75
— j. janv.-juillet.	540 25	..	..	541 25	..	2 50	543 75
GRAISSESSAC-BÉZIERS, j. 1er j.	185	..	..	..	..	5	190
— j. avril-octobre	..	..	..	..	..	..	195
DAUPHINÉ, j. janv.-juillet.	515	..	..	510	..	..	510
ARDENNES ET OISE, j. 1er j.	..	..	..	..	..	..	465
— j. janv.-juillet.	..	..	..	..	..	..	460
— de nouvelles, j. janv.-juillet.	..	..	..	..	..	..	470
— 5 0/0, 1858, p. j.	470	..	..	..	..	..	470
SAONE, j. juin-déc.	395	..	..	..	..	..	395
— 5 0/0, 1856, p. j.	395	..	..	..	..	..	395
RHONE, j. janv.-juillet.	..	..	..	..	..	..	510
— 5 0/0, 1856, p. j.	507 50	..	..	..	..	..	507 50
SARAGOSSE, j. janv.-juillet.	455	..	..	..	..	..	460
— 5 0/0, 1857, p. j.	..	..	..	..	..	..	460
ROMAINS, j. 1er j.	355	..	..	356	2 50	..	357 50
— j. avril-octobre	..	..	..	..	..	..	360
SUD AUTR.-LOMBARD, j. 1er j.	519 75	520	518 75	518 75	..	2 50	521 25
FRANÇOIS-JOSEPH, j. janv.	413 75	..	..	405	..	..	415
CENIS-SUISSE, 5 0/0, p. j.	..	..	..	..	..	..	335
CENTRAL DE L'OUEST, j. 1er j.	..	..	..	..	..	..	450
BORDEAUX A LA TESTE, j. 1er j.	..	..	..	..	..	..	550
TESSINS A ALAIS, j. 1er j.	..	..	..	..	..	..	520

OBLIGATIONS Diverses.	Dernier cours.	Prémiers cours.
Ville de Paris, obl. 1852	1110 ..	1110 ..
— 1855	855 75	859 75
Indust. de la Seine, 1857	822 50	821 25
C. Foncier, 1853, 5 0/0	445 ..	445 ..
— 1855, 5 0/0	445 ..	440 ..
— 1857, 5 0/0	97 50	95 ..
— 1858, 5 0/0	90 ..	90 ..
Prom. de 1855, 3 0/0	.. ..	500 ..
Vincennes, 1855	.. ..	500 ..
St-Germain, 1855	.. ..	1000 ..
— nouv.	.. ..	900 ..
Orléans, 1855	.. ..	1000 ..
— nouv.	.. ..	900 ..
Rouen, 1855	.. ..	1000 ..
— nouv.	.. ..	900 ..
Havre, 1855	.. ..	1000 ..
— nouv.	.. ..	900 ..
Strasb. à Bâle, 1855	.. ..	975 ..
Paris à Lyon 5 0/0	1025 ..	1025 ..
Dauph., 1855-56	.. ..	995 ..
— 1858	.. ..	995 ..
— 1858	.. ..	995 ..
Rd. 1852-54-56, 4 0/0	487 50	490 ..
Décrets, obl. remb. 310	116 25	116 25

VALEURS Diverses.	Dernier cours.	Précédent cotéture.
5 0/0 j. du 22 mars.	91 10	91 10
5 1/2 0/0, ancien, de	93 75	93 75
Rente du Trésor à 3 0/0	3 0.0	3 0.0
Comptant. Quatre canaux	1205	1200
— act. de jouissance.	97 50	98 50
— Bourgogne	975 ..	960 ..
— act. de jouissance	144 50	150 ..
Canaux. Canal du Midi	210 ..	207 50
— de l'Industrie	.. ..	97 50
— Union Saint-Paul.	.. ..	488 ..
— Bâché et Ourcq	.. ..	395 ..
— Lézarde	.. ..	520 ..
— Compt. Bonnard.	38 ..	50 ..
— Alliance agr.-fr.	.. ..	.. ..
Forges. Châtillon-Com.	.. ..	800 ..
— Cail et comp.	.. ..	755 ..
— de oblig.	.. ..	465 ..
— Mourinh-s-Sempt.	.. ..	705 ..
Mines. V.-Montagne	.. ..	792 75
— de Oblig.	.. ..	427 50
— Rodez	.. ..	85 ..
— Sirène	.. ..	150 ..
— G.-Combe, charb.	.. ..	700 ..
— Santander	.. ..	595 ..
Compt. Maritimes	825 50	800 ..
— Messag. nav. mar.	.. ..	570 ..
— gén. des Ecoles	.. ..	910 ..
— Rue de Rivoli	95 ..	95 ..
— imp. des Voitures	32 50	31 25
Omnibus de Paris	812 50	810 ..
— de Londres	43 75	45 ..
Ch. de fer. Lisbonne	.. ..	50 ..
— Grand-Central	.. ..	70 ..
— Joute. d'Orléans	.. ..	800 ..
— Séville à Xérès	.. ..	150 ..

OBLIGATIONS Diverses.	Dernier cours.	Précédent cotéture.
Strasb. à Bâle nouv.	.. ..	480 ..
Lyon-Méditr. s. nouv.	.. ..	510 ..
Rhône-Loire, 5 0/0.	400 ..	400 ..
Rhône-Loire, 4 0/0.	292 75	292 50
Lyon-Méditr. M. s.	300 50	300 ..
Nord-Espagne	302 50	307 50
Orléans — 5 0/0.	302 75	305 ..
Rhône-Loire, 3 0/0.	.. ..	290 ..
Grand-Central 1854	.. ..	300 ..
— 1855	.. ..	292 50
Lyon-Genève, 1er	290 ..	292 50
— 2e	292 50	290 ..
Lyon — 1856	303 75	303 ..
Dauph. 5 0/0 1856	505 ..	505 ..
Ouest, Ex. gar. 1er	505 ..	505 ..
Midi, int. gar. 4M.	300 ..	300 ..
Est, — 3 0/0	305 ..	305 ..
Ardennes	300 ..	307 50
Boulogne-à-Amiens	.. ..	257 50
Dauphiné, 3 0/0	250 ..	250 ..
Autrichiennes	302 50	302 50
Lyon-Vaud. 3 0/0	350 ..	350 ..
Bourgogne, 3 0/0	355 ..	355 ..
Romaines, 3 0/0	350 ..	351 25

VALEURS Diverses.	Dernier cours.	Précédent cotéture.
Gén. C. Parisienne	785 ..	789 ..
Union des Gaz	.. ..	195 ..
Portatif	.. ..	495 ..
Parimen. chlig.	.. ..	430 ..
Zinc. Quint (Gisture)	.. ..	340 ..
Maberly	.. ..	595 ..
Ville de Marseille	.. ..	1050 ..
Lits Civils	.. ..	1190 ..
Ports de Marseille	141 75	141 25
Lits Militaires	.. ..	825 ..
Fonds étrangers.		
Empr. Belge, 1856	.. ..	97 3/4
— 1 1/2 0/0	.. ..	98 1/4
— 3 0/0	.. ..	77 1/2
— 2 1/2	.. ..	57 ..
R. Napler, r. Rothschild	.. ..	111 ..
Emprunt Romain	86 1/2	87 ..
— Hall	.. ..	620 ..
Espagne, sans, j. mai	.. ..	.. ..
— 3 0/0 extér. 41, janv.	44 1/2	45 ..
— de intérieures, d.	41 1/2	40 1/2
— de — expro 1857 juin	41 1/2	41 1/2
— de — pat. coup., janv	.. ..	40 3/4
— diff. convert., d.	30 1/4	30 7/8
— passives 5 intérêt.	.. ..	5 1/8
Piémontais 5 0/0	79 25	79 ..
— 5 0/0 1853	50 ..	50 ..
— oblig. 1854	.. ..	1050 ..
— de 1855	.. ..	990 ..
— de 1856	.. ..	990 ..
Autrichien, 5 0/0	63 1/2	63 ..
Emprunt Russe	.. ..	99 ..
Hollandais, 2 1/2, s. d.	.. ..	65 1/2
Obl. D. Miguel 1re classe	.. ..	5 ..
— 2e classe	.. ..	4 ..

PRIMES.											
3 0/0 fin courant	dl	1	67 90	..	..	dl	50	68	..	..
— fin prochain	dl	1	68 60	68 45	68	dl	50	68	50	68
Crédit mobilier	dl	15	800	805	..	au	30	772	50	780
Orléans	dl	15	1365	1370	..	au	30	..	..	..
Nord	dl	15	..	..	..	au	30	..	..	..
Est	dl	15	..	..	..	au	30	..	..	..
Paris-Lyon	dl	15	..	..	..	au	30	..	..	..
Midi	dl	15	..	..	..	au	30	..	..	..
Ouest	dl	15	..	..	..	au	30	..	..	..
Société Autichienne	dl	15	..	..	..	au	30	850	..	851
Dauphiné	dl	15	..	..	..	au	30	..	..	..

CHANGES.	A Vue. Papier.	A Vue. Argent.	60 Jours. Papier.	60 Jours. Argent.
Amsterdam	212 1/2	212 1/2	210 ..	211 7/8
Hamb. 1/0 st.	178 ..	178 ..	176 1/2	176 ..
— 1/0 m.	159 ..	159 ..	158 1/2	158 ..
Berlin	225 ..	225 ..	223 ..	223 ..
Londres	25 11 1/2	25 10 ..	25 ..	24 ..
Madrid	5 22 ..	5 22 ..	5 17 ..	5 16 1/2
Cadix	5 22 ..	5 21 ..	5 15 ..	5 13 1/2
Gênes	5 32 ..	5 31 ..	5 18 ..	5 17 1/2
Lisbonne	.. ..	.. ..	.. ..	5 34 ..
Porto	.. ..	.. ..	.. ..	5 32 ..
Séville	pair	4 19 ..	4 17 1/2	4 17 ..
Trieste	.. ..	90 ..	89 ..	88 ..
Vienne	92 ..	92 ..	90 ..	89 ..
Venise	87 ..	86 ..	85 ..	84 ..
Turin	.. ..	90 ..	89 ..	88 ..
Milan	90 ..	89 ..	88 ..	87 ..
Augsbourg	.. ..	212 ..	211 ..	210 ..
Francfort	214 1/2	214 ..	213 ..	212 ..
Leipzig	.. ..	213 ..	212 ..	211 ..
Pétersbourg	.. ..	378 ..	370 ..	.. ..

MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT.

Or en barre, le kil., 9.997 fin	pair	3	1/2
Argent en barre, le k., 990 fr. 52	pr	25	0/00
Quadruples espagnoles	84 50	..	..
— mexicaines	82 75	83	50
Doubles de Hollande et d'Autriche	81 75	..	..
Piastres à colonnes	5 85	5 75	..
— mexicaines	5 50	5 35	..
Souverains anglais	25 05	..	..
Rouleaux	25 05	..	..

BOURSES ÉTRANGÈRES.

	Dernier cours.	Précédent cotéture.
LONDRES, 29 mars.		
Consolidés 3 0/0. (Mid.	95 3/4	95 7/8
— (Une bn.	95 3/4	95 7/8
VIENNE, 15 mars — 5 0/0	75	75
— Emprunt national	78	78
— Emprunt nouveau	118	..
— Banque autrich.	885	880
— Ch. de fer R.-autr.	237	230
— — du Nord	168	160
— Crédit mob. d.	196	195
— Gangen : Paris	42	50
BERLIN, 21 mars — 4 0/0	93	3/4
— Banque de Prusse	135	1/2
— Crédit mob. autr	93	..
— Chem. de fer.	87	1/2
FRANCFORT, 25 mars — 5 0/0	68	1/2
— Nationale d.	70	1/2
— Cr. mobil. autr.	213	..
AMSTERDAM, 25 mars 2 1/2	63	1/4
— Intégrales 5 0/0	66	..
— — 4 0/0	76	7/8
BRUXELLES, 28 mars — 1 1/2	97	3/4
— — 3 0/0	78	5/8
— Banq. de Belgique	160	7/8
MADRID, 25 mars — Int 3 0/0	42	..
— Nouv. diff. 3 0/0	31	15
TURIN, 1 avril — 1848, 5 0/0	..	..

REPORTS (liquidation à l'autre.)

5 0/0 fin cour.	1/1	2/4	15	Dust	..
1 1/2 fin cour.	..	..	..	Lyon à Genève	..
Crédit foncier	..	..	..	Belges	..
Crédit mobilier	1 d.	1	25	Dauphiné	..
C. d'escompte	..	..	..	Ardennes-Oise	..
Orléans	..	..	..	— nouveau	..
Nord	..	..	..	Sambre	..
— nouveau	..	..	..	S. Autrichienne	..
Est	..	..	..	Victor-Emmanl.	..
Paris-Lyon-Méd.	..	..	..	Russes	..
Midi	..	..	..	Bordeaux-Tonis	..

BULLETIN COMMERCIAL.

PARIS, 29 MARS.

HALLES. — MOUVEMENT DES PARIGNES.

Restant de la veille	13,828 qx.	64 hl.
Arrivages du jour	1,300	45
Total des marchandises à vendre	15,128	09
Ventes du jour	4,447	59
Restant disponible	10,680	51 hl.

Prix moyen du jour, 56 fr. 26 c. les 100 kil.

VENTES OFFICIELLES.

	(les 100 kil. net.)				(les 157 kil. net.)
Sruaux disponible	1 Qx.	4	2	..	.. .. 4 .. ..
1re qualité, de	47	50	46	50	27 05
2e qualité, de	4	87	31	..	.. ..
3e qualité, de	..	..	..	..	.. ..
Farine 1re	1218	1054	26	10	4 30 95
Calvados	..	..			
Mainrage	..	..			

Sarrasin, 78 qx 1054 96 45 à ...
Ch. place 32 .. .. .. à ...
à la criée 32 .. .. .. à ...

GRAINS ET FARINES.

FARINES SUR HILL	les 100 kil.		GRAINS Théat. 1/8 hors Paris.	les 100 kil.	
De choix 45	..	..	28 Gra...	..	..
1re marq 43	..	41	27 40	26	00
2e — 41	..	42	26 10	26	75
3e — 40	..	..	24 50	..	..
Bise 3e 31	..	35	21 05	22	50
— 2e 34	..	36	23 30	24	50
— 1re —	..	..	..	..	..

Recoupe	..	..	..	..	..
Recoupettes fine	..	..	20	50	21
Remoulage ordinaire	17	50	18	50	
— blanc	18	..	19	50	
— extra	19	50	18	..	

GRAINES FOURRAGERES.

(les 100 kil. net.)			Trèfles surannés	115	.. 135
Luzerne Provence	140	.. 145	Ray-grass d'Italie	55	.. 56
— Poitou id.	100	.. 115	Sorgho d'Afrique	..	.. ..
— Diverses v.	85	.. 95	Minette	25	.. 30
Trèfles violets	140	.. 145	Sainfoin Théat. 1/2	13	50 17

MARCHANDIES DIVERSES.

SEREIN 3/6 l'hectolitre.			HUILES, les 100 kil.		
1/6 Montpellier	78	..	Colza, dépon., en tonne.	94	..
Fin Montpellier	77	..	— tout frais	91	..
— Cour. du midi	66	50	— épurée	102	..
— Languedoc	..	..	c. du mois	90	50
BORDEAUX, 3/6 fin	75	..	Œillette commune Théat.	145	..
— Languedoc	77	..	Chenevis —	..	..
— Anglais	..	..	Lin — les 100 kil.	95	..
— Allemands	..	..	Olive commune, —	170	..
— Alliés	61	..	— surfine, —	240	..
Montpellier, 3/6	77	50	Colza : Lille	81	..
Valence	115	..	— Rouen	81	..
Armagnac	115	..	— Caen	81	..
Languedoc nouveau	150	..	**SAVONS.**		
— vieux	190	..	Savon blanc pâle 2 fois cuit.	82	50
— de 2 à 3 ans	175	..	— moyen	81	50
— de 4 à 6 ans	250	..	— doux	..	..
— très vieux	450	..	— blanc	115	50

FÉCULES, AMIDONS.

Fécule sèche supér. 100 k.	28	à 30	Sirop blanc, 40 degrés	32	à 34
— ordin.	26	27	— coloré, 38 d°	..	..
— verte	11	15	Amidon, 1re qual. 100 k.	68	75
Pommes de terre, 150 k.	4	..	— de province	65	70

DÉPARTEMENTS.

AMIENS (Somme), 24 mars.					
Froment 2 bect.	20	à	20	»	
3e marchand	26	»	28	»	
Métail, petits bl.	20	»	22	»	
Seigle	18	»	20	»	
Orge	18	»	21	»	
Pannile	18	»	21	»	
Avoine	11	»	12	»	
Farines les 100 k.	92	»	96	»	
ARRAS (P.-de-C.), 26 mars.					
Blé blanc l'hect.	15	50	à	17	»
d° roux	13	50	»	15	25
Seigle	10	50	11	50	
Escourgeon	08	»	11	50	
Avoine	10	»	10	»	
Farines les 100 k.	92	»	96	50	
BEAUVAIS (Oise), 26 mars.					
Blé les 2 hect.	21	»	à	21	»
Métail	20	»		20	»
Seigle	17	»		19	»
Orge	17	»		19	»
Avoine l'hect	7	50		11	»
CAMBRAI (Nord), 26 mars.					
Froment bl. l'hect.	15	»	à	17	»
do roux	14	»		15	50
Métail	15	»		15	50
Seigle	10	»		10	50
Escourgeon	10	50		11	10
Avoine	9	»		11	»
Farines 100 k.	85	»		87	»
LE MANS (Sarthe), 26 mars.					
Blé l'hect.	14	25	à	»	»
Métail	11	75		»	»
Seigle	9	70		»	»
Orge	9	30		»	»
Avoine	10	15		»	»
Farines 157 k.	30	»		45	»
PONT-Ste-MAXENCE, 25 mars.					
Blé l'hect. 1/2	20	»	à	21	»
Métail	17	»		18	»
Seigle	14	25		»	»
Orge	16	»		»	»
Avoine noire 3 h.	16	50		21	10
— blanche	21	»		22	»
ROUEN, 25 mars.					
Blé l'hect.	13	»	à	17	»
Seigle	8	»		9	10
Orge	11	50		12	50
Avoine	10	»		13	50
Pommes de terre	3	50		»	»
Haricots	21	»		22	»
Lentilles	65	»		»	»
Pois	26	»		31	»
Farines 159 kil.	91	»		94	»
SOISSONS (Aisne), 26 mars.					
Mercuriale					
Blé 100 k. net	17	48		19	25
Métail	15	23		17	28
Orge	16	50		»	»
Seigle	13	42		»	»
Avoine	10	50		21	»
Farines 100 k.	92	»		»	»
Cours commercial.					
Blé les 100 k.	18	56	à	19	80
Seigle	13	50		»	»
Avoine	20	»		21	»
Farines 100 k. net 35	»	»		»	»
STRASBOURG, 25 mars.					
Froment 100 kil.	19	»	à	19	50
Seigle	14	»		14	25
Orge	15	»		16	50
Maïs	11	50		13	»
Avoine	21	»		»	»
Farines	19	»		96	»
P. de terre l'hect.	2	10		2	7

Lieutenant-Colonel, MAC-SHEEHY, CHEVALIER DE SAINT-LOUIS, Propriétaire-Gérant.

Paris. — Imprimerie de Dubuisson et Cᵉ, rue Coq-Héron, 5.

MARDI 8 JANVIER 1861

E

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Paris, est considérée comme nulle.
Les réclamations et changements d'adresse doivent être accompagnés d'une des dernières bandes imprimées. (Affranchir.)

Les annonces sont reçues chez M. PANIS, régisseur, place de la Bourse, 40, et au bureau du journal.

Les pétitions peuvent être toutes en réclame de la Presse, excepté celles [illegible] ou elles sont remplacées par la feuille du [illegible]

Les MANUSCRITS DÉPOSÉS NE SONT PAS RENDUS.

Pour Paris. 12f. 50c. — 25 — 25

...fe d'une députation anglaise. Le nouveau ...inistre lui fit savoir que sa goélette ayant l'honneur de le recevoir, elle serait placée ...me un monument glorieux dans un dock ...ondres.

...aribaldi a reçu les visites de deux de ses ...enans, Bixio et Medici.

...uant au général Türr, il est toujours à Mi... Pour ne pas aggraver le sort de son com...ote Telcky, il vient de déclarer, par une ...e devenue publique, qu'il ne fait aucun ...lement et qu'il n'a confié à personne une ...lle commission.

...ant au rachat de la Vénétie, le roi a dé..., dans la réception du jour de l'an, qu'il ...tait fort peu sur ce moyen d'accommo...nt; que, d'ailleurs, aucune démarche of...lle n'avait été faite dans ce sens-là.

...s élections générales, fixées au 27 janvier, ...convocation des députés de toute l'Italie ...xée, à Turin, le 14 février, sont une gran...preuve que va subir le ministère Cavour. ...forme, dans les comités préparatoires, ...opposition à laquelle on n'était plus ha...depuis bien des années.

...s députés de vingt-deux millions d'Ita... seront donc réunis, à Turin, vers le mi... de février. Le municipe se prépare à don... des fêtes brillantes à ces nouveaux hôtes. ...commission a été nommée pour délibérer ...es moyens de leur rendre le plus agréa... possible l'hospitalité. Outre ces fêtes ex...tures, il y en aura de privées, deux notam...t dans les salles de l'Académie philharmo...ique.

...Gazette di Torino, qui paraît être l'or...e de la municipalité, ajoute :

« Nous avons la confiance que les particu... s'efforceront à l'envi de fêter un événe...t aussi solennel pour les Italiens, et nous ...ons assurer d'avance que ce sera une des ...belles manifestations que l'on ait jamais ...dans la capitale de l'ancien Piémont. »

...our faire cesser les difficultés qu'on ren...re dans l'Italie méridionale, on va essayer ...hommes et des systèmes nouveaux. C'est ...ace de Carignan qui part mardi prochain ...installer sa cour à Naples.

...jeune diplomate Constantin Nigra l'ac...agne en qualité de ministre responsable. ...oisi des secrétaires qui ont déjà fait ...preuves dans des missions difficiles, ...me M. Cler, arrivé d'Ancône, et quelques ...es.

...e général La Marmora a décidément ac...é la direction de la guerre contre Gaëte, ...lieu et place du général Cialdini. Mais M. ...stantin Nigra, élève de M. de Cavour, irait ...aples mettre à exécution les moyens ima...s dans le cabinet du président du conseil.

...uis plusieurs jours, on y est en conférence ...des hommes du midi ou qui en arrivent, ...que M. Mancini et M. Casinis, le garde des ...aux.

...Farini et sa famille partiront le 10 de ...les.

...S. L'ambassadeur du shah de Perse, qui ...Paris, a une mission pour Turin. — *Ch...elle.*

...n écrit de Turin, le 4 janvier, au *Journal Débats* :

...gouvernement de Naples vient d'être com...é par la nomination du général Della Rocca ...commandement de l'armée du Midi.

...ministère s'applaudit beaucoup du parti ...a pris; mais cette fois l'opinion générale ...pas avec lui. Un des inconvénients de cette ...mission, c'est d'être trop personnelle, si ...peut parler ainsi. Si M. Nigra échoue dans ...ission, ce qui est possible la responsabi...tombera directement sur M. de Cavour, ce ...dans l'état actuel des choses, est très fâ...eux.

...ai appris de singulières choses sur les diffi...s qu'a rencontrées à Naples M. Farini. Il a ...paralysé par la force d'inertie. Il donnait des ...res, on lui répondait par force *Excellenza* ac...pagné d'autant de courbettes, et on ne fai...rien. Expédiait-il une dépêche, il devait vé...er par lui-même si elle était partie; voulait il ...oyer un piquet de soldats au théâtre, il devait ...personne vérifier s'ils y étaient. Il n'avait ...cement pour lui obéir que quatre secrétaires ...ontais qu'il avait amenés avec lui. On com...nd qu'à faire un pareil métier, M. Farini ait ...ré la jaunisse noire.

...on commence à penser aux élections. Le mi...tère tient à obtenir dans le nord une majo...compacte, parce qu'il ne sait ce que lui en...ra le midi.

...e parti gouvernemental vient de former un ...ité central qui sera présidé par M. Buoncom...ni, ceini qui a joué un si grand rôle en Tos...e l'an dernier. Ce comité a proposé à la fraction représentée par MM. Ratazzi et Depretis de ...venir à lui, afin de ne faire qu'un faisceau ...toutes les opinions constitutionnelles. La proposition a été déclinée, par le motif que l'opposition parlementaire ne veut rien faire qui puisse être considéré comme hostile à Garibaldi.

Cela a de la gravité. Si l'opposition du Parlement, dirigée par des hommes de talent, est appuyée par l'immense popularité de Garibaldi, le ministère sera dans une position dangereuse. Il fera bien d'y songer.

La *Gazette du Peuple* continue sa lutte contre le mazzinisme avec une ardeur qui prouve que le parti mazzinien devient sérieux. Voici un assez curieux passage de cette polémique; on s'adresse aux ouvriers :

« Ainsi, braves ouvriers, M. Mazzini, de Londres, se ces apparteniens comme les et bien chauffés, entouré de ces quatre ou cinq femmes dont Orsini a parlé, qui l'adorent, le caressent comme font les odalisques pour le Sultan, a trouvé moyen de vous ôter le matin la pipe de la bouche, de vous priver du verre de vin du dimanche. »

C'est une allusion à la contribution que demande la circulaire mazzinienne. On craint que le parti extrême ne s'empare des sociétés ouvrières de secours mutuels qui existent dans toutes les villes, et le danger est très sérieux.

Il est à peu près certain qu'une modification ministérielle aura lieu avant la réunion du Parlement. Le remaniement se fera au mois de février, après les élections. Parmi les membres du cabinet qui se retireront, figure le ministre des finances, M. Vegezzi, homme honnête et jurisconsulte éminent, auquel on fait faire un métier qu'il n'entend pas, et qui aspire au repos avec le même ardeur que d'autres aspirent à un portefeuille.

Il est à désirer, dans l'intérêt de l'Italie, que ce remaniement soit fait en dehors de l'esprit d'exclusion et de coterie par lequel se perdent les gouvernements les plus forts.

La place de premier président à Bologne n'est donnée ni à M. Galvagne ni à M. Mario, mais au sénateur Deforesta, ancien ministre de la justice, homme de mérite, dont le nom est resté attaché à une loi sur la ; ...sse, rendue après l'attentat d'Orsini. M. Musio va à Ancône. — *F. Camus.*

COMMERCE D'IMPORTATION.

Un décret impérial du 5 janvier porte :

Art. 1er. A partir du 10 janvier 1861, les droits à l'importation des marchandises ci-après dénommées seront établis ainsi qu'il suit :

Peaux brutes fraîches ou sèches, grandes ou petites, et pelleteries de toutes sortes, brutes, apprêtées ou en morceaux cousus. — Par mer, par navires français, des pays hors d'Europe et du cru des pays d'Europe, exemptes; d'ailleurs et par navires étrangers, 2 fr. 50 les 100 k. — Par terre, du cru des pays d'Europe, exemptes; d'ailleurs, 2 fr. 50 les 100 k.

Crins bruts de toute nature, préparés ou frisés. — Par navires français, des pays hors d'Europe et du cru des pays d'Europe, exempts; d'ailleurs et par navires étrangers, 3 fr. les 100 k.

Graisses de toute sorte. — Par navires français, des pays hors d'Europe, du cru des pays d'Europe, exemptes; d'ailleurs, et par navires étrangers, 2 fr. les 100 k.

Dents d'éléphant. — Par navires français, des pays hors d'Europe, exempts; d'ailleurs, et par navires étrangers, 3 fr. les 100 k.

Ecaille de tortue. — Par navires français des pays hors d'Europe, exempte; d'ailleurs, et par navires étrangers, 5 fr. les 100 k.

Coquillages nacres ou coquilles brutes. — Par navires français, des pays hors d'Europe, exempts; d'ailleurs, et par navires étrangers, 4 f. les 100 k.

Fruits oléagineux de toutes sortes. — Par mer, par navires français, des pays hors d'Europe, du cru des pays d'Europe, exempts; d'ailleurs et par navires étrangers, 2 fr. 50 les 100 k. — Par terre, du cru des pays d'Europe, exempts; d'ailleurs, 2 fr. 50 les 100 k.

Graines oléagineuses de toute sorte. — Par mer, par navires français, des pays d'Europe, du cru des pays d'Europe, exemptes; d'ailleurs et par navires étrangers, 2 fr. 50 les 100 kil. — Par terre, du cru des pays d'Europe, exemptes; d'ailleurs, 2 fr. 50 les 100 kil.

Baume de brejoin. — Par navires français, des pays hors d'Europe, exempt; d'ailleurs et par navires étrangers, 2 fr. 50 les 100 kil.

Caoutchouc et gutta percha bruts ou refondus en masse. — Par navires français, des pays hors d'Europe, exempts; d'ailleurs et par navires étrangers, 3 fr. les 100 kil.

Bois odorans. — Par navires français, des pays hors d'Europe, exempts; d'ailleurs et par navires étrangers, 3 fr. les 100 kil.

Coques de coco. — Par navires français, des pays hors d'Europe, exemptes; d'ailleurs et par navires étrangers, 3 fr. les 100 kil.

Graine dure à tailler. — Par navires français, des pays hors d'Europe, du cru des pays d'Europe, exempts; d'ailleurs et par navires étrangers, 3 fr. les 100 kil.

Chanvre, lin et autres végétaux filamenteux non dénommés. — En tiges brutes, teillés et étoupes, exempts.

Jute. — En brin ou teillé, exempt.

Garance. — En racines vertes, sèche ou alizari; moulue ou en paille, exempte.

Soufre non épuré (minerai compris), exempt.

Minerais. — De fer, cuivre, plomb, étain, de

Ch. 7 — Chine — Sa musique

cobalt, antimoine, arsenic, zinc cru ou grillé, pulvérisé ou non, non dénommé, exempts.

Cuivre pur ou allié de zinc (laiton) de 1re fusion. — En masses, barres ou plaques et débris de vieux ouvrages ou limailles, par navires français, exempt; par navires étrangers, 25 c. les 100 kil.

Plomb. — Limailles et débris de vieux ouvrages, par navires français, exempts; par navires étrangers, 25 c. les 100 kil. — Métal brut, par navires français, 2 50; par navires étrangers, 2 fr. 80 les 100 kil.

Etain brut, limaille et débris de vieux ouvrages. — Par navires français, exempts; par navires étrangers 25 c. les 100 kil.

Bismuth (étain de glace). — Par navires français, exempts; par navires étrangers, 25 c. les 100 kilogrammes.

Zinc de première fusion, en masses brutes ou-mons, barres ou plaques, limaille et débris de vieux ouvrages. — Par navires français, exempt; par navires étrangers 25 c. les 100 kil.

Nickel pur ou allié d'autres métaux (argentan) en masse. — Par navires français, exempt; par navires étrangers, 25 cent. les 100 kil.

Os et sabots de bétail. — Brute, calcinée à blanc et noir d'os, exempts.

Art. 2. Sont et demeurent supprimées les primes actuellement accordées à l'exportation du soufre épuré ou sublimé, des peaux ou cuirs tannés, corroyés, boogroyés ou autrement apprêtés, mégis, chamoisés ou maroquinés; du plomb, du cuivre et du laiton battus, laminés ou autrement ouvrés, en nature.

Toutefois, ces drawbacks continueront d'être appliqués pendant deux mois, à partir de la promulgation du présent décret, sur la production de quittances de droits d'entrée délivrées antérieurement et n'ayant pas plus de quatre mois de date. (*Moniteur.*)

Chronique.

Nous venons de traverser une charmante quinzaine, la quinzaine de Noël aux Rois. Je ne prétends point parler de l'importance religieuse de ces trois fêtes, Noël, le jour de l'An et les Rois, je ne m'attache qu'à leur intérêt poétique, qu'à la touchante influence qu'elles eurent sur nos jeunes années. A l'époque où nous étions les amis intimes de polichinelle, suivant la charmante expression d'un poète polonais, combien ce beau jour de Noël, ce généreux jour de l'an, ce joyeux jour des rois nous paraissaient sourians et bénis! Ils nous semblaient aussi beaux dans leur parure blanche que le plus beaux jours de printemps dans leur parure verte.

Le fait est que la neige est bien charmante quand on la voit à travers la vitre d'une chambre chaude et joyeuse. Elle occupe agréablement les yeux. Elle a cela de bon qu'en rendant les chemins déserts, elle donne une vie singulière au foyer.

Comment oublier ces jours de fête de l'enfance, la famille nombreuse réunie ces jours-là autour de la table riante, la cérémonie de la bûche de Noël, un vrai tronc d'arbre porté processionnellement dans la vaste cheminée, et ces noëls chantés en chœur, poésies pleines de grâce et de naiveté.

Trop souvent, devenus hommes, nous prenons en pitié toute cette poésie à demi-féerique, à demi-religieuse de notre enfance. Nous n'avons plus d'yeux que pour le monde positif, et le monde merveilleux s'évanouit pour nous. Adieu les magiques concerts, adieu les grottes de diamans dans la montagne, adieu cette foule d'êtres aériens dont toute la nature était peuplée pour nous, et ce bon génie qui venait nous bercer dans notre sommeil en nous chantant de douces chansons! Le foyer lui-même perd de son prestige, ce foyer que viennent habiter l'hiver tous les génies qui se jouent dans nos songes. Dans le grésillement des étincelles, dans le rouge sillon des bûches, les regards privilégiés des enfans, des rêveurs, des poètes croient voir des perspectives fantastiques; le pétillement du bois qui se consume, les ondoiemens de la flamme sont les ricanemens, les rires grêles et mystérieux des sylphes et des génies qui traversent l'espace. Helas! les gens raisonnables haussent les épaules, et le charbon, ce combustible infect et prosaïque, remplace partout le bois qui fait des feux si clairs, si joyeux, si jaseurs, si pittoresques.

La Chine est ouverte. Mais elle est ouverte pour en sortir comme pour y entrer, aussi je ne doute pas qu'avant peu de temps l'Europe ne soit inondée de Chinois. Les Chinois sont rasés, avides, fins, paresseux, insinuans, patiens, ils feront beaucoup d'affaires dans notre Europe moins avancée que leur pays.

En attendant que nous ayons affaire à leurs commerçans, nous posséderons quelques uns de leurs artistes. Un officier qui arrive de la Chine, et qui par parenthèse a accompli ce voyage avec une vitesse extraordinaire, m'assure qu'un des plus célèbres compositeurs de la Chine, Lu-Ling, se prépare à visiter l'Europe afin de s'initier aux sottises musicales des peuples arriérés et afin de répandre les vrais principes de la musique chinoise. Il voyagera avec tout un orchestre de musiciens chinois, les plus habiles de Pékin, et il nous fera entendre ses plus belles compositions, ainsi que celles de Fo-Hi, leur premier prince, contemporain de Noé, et celles de Pacheng-Fo-Tsi, qui est le Rossini chinois, et vivait il y a environ deux cent vingt ans.

Voici, d'après cet officier, mélomane très distingué, quelques renseignemens sur la musique chinoise que nous sommes exposés à entendre :

La gamme chinoise n'a aucune analogie avec le nôtre, qui n'a aucun charme pour les oreilles chinoises. Lorsque le père Amyot, missionnaire et assez bon musicien, voulut leur faire entendre des airs français et italiens, les Chinois lui dirent très poliment :

— Cher mandarin de l'autre monde, tes airs ne sont pas faits pour nos oreilles, et nos oreilles ne sont pas faites pour tes airs. Notre musique nous entre dans le cœur et remue notre âme, la tienne nous paraît un vain bruit.

Les Chinois actuels n'ont pas changé de manière de voir. Ce qui nous surprend, c'est que Lu-Ling ne comprenne pas que nos oreilles pourraient bien ne pas être faites pour sa musique.

Un empereur chinois, grand musicien, nommé Tsai-Yu, eut l'idée, pour conserver les proportions mathématiques des douze sons de la gamme, de faire fondre douze cloches dont la réunion formerait une gamme modèle, la gamme étalon. Des collections de cloches étalons furent fondues et placées dans les établissemens publics, où elles servirent à régler tous les instrumens qui se fabriquaient dans l'Empire du Milieu. Alors la plus suave harmonie régna dans toute la Chine.

Vers la fin de la dynastie des Tong, lorsque eurent lieu les révoltes des Nyeu-lou-chou et des Che-foo-ming, l'empereur prit la fuite, les insurgés pillèrent son palais, brisèrent les instrumens, arrachèrent de tous les lieux où elles étaient gardées les cloches étalons. Tous les instrumens qui se fabriquent aujourd'hui sont, à cause de cela, inférieurs à ceux qu'on fabriquait avant ces révoltes. Aussi les instrumens de cette époque sont-ils recherchés en Chine comme les Amati, les Guarnerius et les Stradivarius en Europe.

Les Chinois ont huit corps sonores dont ils font des instrumens : le métal, la pierre, le bois, la soie, la calebasse, le bambou, la terre cuite et la peau. Ces huit matières figurent dans tous les orchestres chinois sous forme d'instrumens à vent, à corde et à percussion. Il y a des *tschéh* ou luths, des *tsi* ou violons à sept cordes, des *niorg teou*, sortes de harpes à cordes de soie filée, des *bien*, sorte d'œuf en terre cuite percé de cinq trous et d'une embouchure, des *cheng*, espèce d'instrument qui tient à la fois de l'orgue et de la cornemuse, etc.

Dans un orchestre chinois, il n'y a pas de chapeau chinois.

Une vieille femme, qui demeurait au Marais où elle vivait fort retirée entre deux chiens bichons et trois ou quatre amis qui faisaient son revers-is le soir, est morte la semaine dernière. Elle se nommait Caroline D... Son nom était devenu obscur, mais, de 1818 à 1825, Caroline eut une grande réputation à l'Opéra, réputation de beauté et de galanterie plus que de talent, il faut bien le dire.

Comme beaucoup de femmes de théâtre, elle fut mêlée à des questions diplomatiques secondaires. En 1825, elle quitta l'Opéra pour suivre un ambassadeur étranger qui changeait de résidence, et avec qui elle demeura jusqu'en 1830. Cet ambassadeur mourut à cette époque, laissant une petite fortune à Caroline, qui, devenue raisonnable et un peu dévote, a mené, depuis lors, au Marais, une vie tranquille, qu'elle égayait par de bonnes actions.

Son confesseur, qui était un de ses joueurs de reversis, la rencontrant parfois, le matin, lui disait en la menaçant du bout du doigt, avec un sourire :

— Ah! je vous y prends, méchante femme, vous venez encore de faire vos coups à la sourdine.

Caroline venait de voir ses pauvres; elle répondait :

— Que voulez-vous, ne faut-il pas que je me rachète?

Et le prêtre, lui prenant la main, lui disait :

— Mon amie, il y a longtemps que vous avez tout remboursé! Vous faites des avances maintenant.

PAUL D'IVOI.

Chronique artistique.

Le *Naufrage de la Méduse* a repris dans le salon des Sept Cheminées, — ainsi nommé parce qu'il n'y en a pas une seule, — sa place qu'il avait quittée pour aller faire faire son portrait, en attendant qu'il passe encore dans l'atelier de restauration.

La mode est là : ce serait bien si, quand on restaure, on se bornait à arrêter la ruine; le malheur est qu'on veut toujours la réparer.

C'est une chose grave que de toucher à l'œuvre d'autrui, petit ou grand, élève ou maître : qui sait d'ailleurs si celui qu'on croit petit, peuvant être traité sans conséquence ou tout au moins avec familiarité, — je parle même des morts, — ne se trouvera pas tout d'un coup, dans dix ans, un maître avec lequel il faudra compter et réciproquement. Mais c'est une question qu'on ne songe jamais à s'adresser; aussi l'on va, l'on taille, l'on coupe à plaisir, là pour ajouter ce qu'on croit manquer à l'élève, ici pour atténuer ce qu'on trouve indigne du maître.

On refait un pied à Raphaël, une scène à Corneille, on gaze une nudité de Rubens ou une rime de Molière; et, comme on ne regarde que de son point de vue, on costume innocemment à la mode du jour ces grands géants qu'on trouve surannés. Démosthène et Cicéron ont dit : Hommes d'Athènes ou Romains; on traduit : Messieurs! Tite-Live a mis le Forum, on met l'Hôtel de Ville; et l'on refait un Euripide où l'on s'appelle Seigneur, Madame et Princesse.

Ainsi d'un tableau dont les tons ont noirci; on le décrasse, et quand il est devenu neuf, il

SOIR — 15 c. MARDI 1 JANVIER 1861

ATRIE

Ch. N. 5 — Chine Son armée
Tortures et massacres de plusieurs anglais et français —
Incendie du Palais d'été de l'empereur

ONNEMENT :

POUR PARIS.	Par trimestre.
Édition du soir	13f. 50c.
Édition du matin	12 »
Édition avec feuille du Commerce	18 »

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Paris, est considérée comme nulle.
Les réclamations et changements d'adresse doivent être accompagnés d'une des dernières bandes imprimées. (Affranchir.)

Les annonces sont reçues chez M. PANIS, régisseur, place de la Bourse, 40, et au bureau du journal.

Les annonces passent dans toutes les éditions de la *Patrie* excepté dans 1,000 exemplaires environ, où elles sont remplacées par la *feuille du Commerce*.

LES MANUSCRITS DÉPOSÉS NE SONT PAS RENDUS.

bâtimens en construction sur les chantiers, des greniers d'approvisionnement et des magasins du gouvernement; ce sont ces mêmes lou-yng qui font le service des côtes pour la répression de la contrebande, de l'intérieur des villes pour la police, et des dépêches pour le service civil et militaire; ils ont de plus la surveillance des salines et des plantations diverses.

Tous ces soldats sont à l'état de liberté, vivant chacun chez eux, et s'occupant d'agriculture. Ils ne se réunissent qu'à certaines occasions sur un ordre de leur chef, sont peu exercés au maniement des armes, et, par suite de leur organisation mixte, forment de fort mauvaises troupes.

Outre les milices du drapeau vert, il y a la milice urbaine (thou-ping), véritable garde municipale dont les fonctions sont de veiller à la sûreté générale et de maintenir la tranquillité publique. Cette milice, qui relève de l'autorité du mandarin gouverneur de la province, est commandée dans chaque district par un capitaine, trois lieutenans, six sous-lieutenans, quarante sous-officiers, commandant à 300 soldats.

Parmi la milice urbaine (thou-ping), il y a trois divisions différentes qu'on distingue par leur armement spécial; la première (miao-thsiang-ping) est armée de fusils et de sabres; la deuxième (tchang-thsiang-ping) est armée de lances et de hallebardes; la troisième (tcheng-pai-ping) n'a qu'un sabre et un bouclier.

Pour uniforme ils portent une coiffure pointue en carton peint et une tunique sans manches, sur laquelle est écrit en gros caractères le mot : thou-ping.

La solde de chaque garde de la milice urbaine est de deux taels (le tael vaut) par mois. Si la solde est minime, il est juste de dire que le service militaire est insignifiant. Tous les gardes sont si peu occupés par leurs fonctions militaires, qu'ils passent leur temps, ou une grande partie, sur les marchés ou dans des boutiques, occupés à divers genres de commerce.

Ces trois grandes divisions de l'armée chinoise sont soumises au Code militaire, qui, publié en 1731, sous le règne de l'empereur Young-Tching, comprend les lois et règlemens constitutifs de l'armée, les devoirs des officiers et soldats, et les peines disciplinaires et correctionnelles infligées aux uns et aux autres par suite des sentences rendues par les tribunaux. Suivant la gravité de la faute, les condamnations sont : la suppression de vivres et de solde, l'emprisonnement, la bastonnade et la cangue, le bannissement perpétuel ou limité, le percement du nez et de l'oreille au moyen d'une petite flèche, et enfin la peine de mort.

Les principaux articles du Code militaire sont les suivans :

Sera décapité tout militaire qui, dans une action, n'avancera pas, murmurera dans les rangs, ou refusera de battre le gong; tout militaire qui, chargé de transmettre un ordre, le modifiera d'une manière quelconque, ou le divulguera à un tiers; tout militaire qui, dans un rapport, exagérera les services qu'il aura rendus; tout militaire qui opprimera la population indigène ou étrangère, ou sera convaincu de vol ou de viol; tout militaire qui se permettra d'effrayer ses camarades par des récits mensongers; tout militaire qui refusera de marcher au combat en simulant une maladie quelconque, ou qui donnera une fausse alerte; tout militaire qui laissera pénétrer dans un camp une personne étrangère sans autorisation spéciale.

Quant à la bastonnade, elle est distribuée pour les moindres méfaits ou délits avec une libéralité parfaite. Dans toutes les révisions du Code militaire, les empereurs de Chine ont toujours cherché, par la rigueur des lois et règle même, à maintenir intacte la discipline militaire et à exalter le patriotisme par la promesse de récompenses. Ces récompenses sont honorifiques et pécuniaires. Toutes sont décernées ou distribuées par le ministre de la guerre, qui statue sur les rapports qui lui sont adressés par la voie hiérarchique, et par l'empereur, qui nomme d'office.

En temps de guerre seulement, la nomination des officiers et sous-officiers appartient à l'officier général commandant en chef; mais encore, dans cette situation, il ne peut disposer que de la moitié des nominations à faire, et il faut, pour les rendre valables, qu'il les fasse ratifier par le ministre. S'il n'y a pas urgence, le général doit borner son action à dresser une liste de présentation comprenant les faits de guerre, les distinctions obtenues, la durée des services militaires, l'aptitude, l'intelligence, l'instruction, enfin tous les renseignemens touchant l'âge, la famille, la fortune et les agrémens personnels de chaque individu.

Pour une action d'éclat, non-seulement les militaires, officiers et soldats, sont nommés à un grade supérieur, mais encore reçoivent une certaine somme d'argent, qui varie en raison du grade de l'individu. S'ils succombent sur le champ de bataille, leurs parens sont nourris aux frais de l'Etat et les orphelins reçoivent une indemnité qui varie de 400 à 10,000 fr. Quand la famille d'un officier décédé dans l'exercice de ses fonctions civiles ou militaires, ne peut subvenir aux frais d'inhumation, elle n'a qu'à adresser une demande à l'administration compétente, et l'Etat se charge de tout.

Dans les cérémonies funèbres, des détachemens de l'arme à laquelle ont appartenu les militaires décédés, escortent le cercueil. En avant du cortége marchent des officiers portant les armes du défunt et son oraison funèbre, qui est transcrite sur une des pierres de la chapelle mortuaire.

Les blessés eux-mêmes, outre l'avancement qu'ils obtiennent toujours, reçoivent une certaine somme d'argent proportionnée à leur grade.

On peut dire que la sollicitude du gouvernement chinois est extrême pour tous les gens de guerre et pour les familles de ceux qui se sont illustrés ou sont morts sur le champ de bataille. Malgré tous ces élémens de force, on est obligé de reconnaître que l'armée chinoise laisse beaucoup à désirer.

Plusieurs causes expliquent la faiblesse réelle de ce grand corps d'armée et l'infériorité personnelle du soldat chinois : d'abord l'étendue considérable de l'empire chinois, qui s'étend depuis les rives de l'Océan au sud jusqu'à la Russie asiatique au nord, depuis l'Indoustan à l'ouest jusqu'à la mer du Japon à l'est; puis, la politique du gouvernement, que a, depuis les temps les plus reculés jusqu'à présent, tourné ses efforts vers l'agriculture, en négligeant tout ce qui a trait à l'art militaire. Tous les honneurs sont réservés au corps des lettrés, à qui on donne des mandarinats militaires de préférence à ceux moins lettrés qui ont des connaissances spéciales dans l'art militaire.

Les empereurs de Chine ont toujours agi ainsi dans la crainte de mettre entre les mains de quelques généraux une trop grande puissance dont ils pussent abuser contre le chef de l'Etat.

Jusqu'en 1644, dura cet ordre de choses, qui ne fut modifié que par les nouveaux conquérans du trône de Chine, les Tartares-Mantchoux, qui, voyant tout le parti qu'ils pouvaient tirer de la situation, se réservèrent tous les principaux postes de l'armée, la garde exclusive de la ville impériale, et donnèrent à tous les chefs de corps des priviléges exclusifs.

Peu à peu, les empereurs tartares-mantchoux, amollis par le contact et les mœurs des Chinois, se départirent de ces principes, et l'élément civil reprit le dessus.

Tous les soldats de l'empire sont mariés et adonnés à l'agriculture; chacun a une partie de terrain qu'il cultive et au soin duquel il donne tout son temps. Les soldats ne quittent la charrue que sous la menace de la cangue ou de la bastonnade, et je puis ajouter que ces peines correctionnelles sont appliquées avec une libéralité qui prouve aussi peu en faveur des suppliciés que des gouvernans. Les exercices militaires n'ont lieu qu'à des intervalles éloignés et avec une mollesse extrême.

En résumé, le soldat chinois ne possède aucune des qualités du soldat européen, mu par l'intelligence, l'instruction, l'amour de la patrie, l'enthousiasmes et l'élan. mobiles qui poussent toujours aux grandes choses; amolli par sa vie sédentaire et contemplative, abruti par ses coutumes et ses passions, le soldat chinois n'est qu'un bon cultivateur, inhabile à manier une arme.

Je ne fais exception à cette opinion générale qu'en faveur des Tartares-Mantchoux et des Dakhour, peuple originaire des bords de l'Amour, qui, par leur manière d'être, méritent le nom des guerriers. Ils sont aussi braves et énergiques que les Chinois sont mous et lâches; aussi, connaissant toute leur valeur, l'empereur actuel en fait grand cas. Ce sont les troupes tartares des huit bannières, appuyées sur les soixante mille hommes de la milice du drapeau vert, que le corps expéditionnaire anglo-français a eues à combattre sur les rives du Péi-ho.

Pour extrait : A. Tranchant.

Nous avons publié hier, d'après le *Moniteur*, quelques extraits d'une correspondance de Chine qui contenait les plus émouvans détails sur les tortures barbares que les Chinois ont fait subir à quelques prisonniers français et anglais. M. le comte d'Escayrac de Lauture, chargé d'une mission scientifique en Chine, était, comme on le sait, au nombre de ces prisonniers. Le *Moniteur* emprunte ce matin à un rapport de M. d'Escayrac le récit de sa captivité et des odieux traitemens dont il a failli être victime.

Nous regrettons que l'espace nous manque pour reproduire *in extenso* ce rapport, qui restera comme une des pages les plus intéressantes de l'histoire de notre expédition en Chine.

Voici en quels termes M. d'Escayrac de Lauture rend compte de son séjour dans la prison où il avait été jeté. — *L. Bellet.*

La salle dans laquelle j'avais été conduit était longue d'environ 15 mètres, large de 5, bordée sur ses deux faces les plus longues de lits de camp. En face de la porte, située au centre d'un des grands côtés, couchaient les gardiens; à gauche en entrant, les condamnés sans chaînes. C'est de ce côté qu'on m'avait mis. Le côté droit, moins honorable aux yeux des Chinois, était réservé aux enchaînés. Ceux-ci dormaient sur le bois, les autres sur des matelas qui leur appartenaient; ceux-ci recevaient du gouvernement une pâture insuffisante, consistant en riz avarié ou en bouillie de sorgho, ceux là se nourrissaient à leurs frais ou à ceux d'un prisonnier chargé de la cuisine et auquel cette prestation était comptée à un certain taux de jours et de mois dont le temps de sa captivité devait être diminué.

Notre porte ouvrait sur une cour de dimensions à peu près égales à la prison, laquelle n'avait qu'un étage et n'était fermée sur la cour que par un mur de quatre pieds de haut et des barreaux de bois; à un bout de cette cour, sur la gauche, en sortant de la prison, se trouvait une petite chapelle bouddhiste; à droite se trouvait la cuisine; entre la cuisine et contre l'un des petits côtés du bâtiment principal se trouvait une petite cour servant de latrines à tous les prisonniers, et contre les murs de laquelle s'asseyaient pendant le jour les enchaînés, admis seulement de nuit dans la prison. A peine couché sur le lit de camp, je m'endormis; je dormis longtemps. Pendant les quatre premiers jours, je ne pus manger que quelques fruits offerts par les prisonniers. C'est au bout d'une dizaine de jours seulement que je pus faire quelques pas sans être soutenu.

Dès le second jour, mes mains me causèrent une douleur insupportable; j'avais quelques autres blessures assez légères, mais je ne me les rappelais que lorsqu'elles étaient atteintes par quelque choc. J'avais bien dormi la première nuit; mais pendant les vingt jours et les vingt nuits qui suivirent, mes mains me permirent peu de sommeil. Je passais la nuit, comme le jour, sur mon lit de camp, tantôt accroupi, les mains appuyées sur les genoux, tantôt couché et les mains au dessus de la tête. Mes vêtemens, mon visage étaient couverts d'un pus infect. Les phlyctènes tombèrent, mais bientôt mes mains ne furent plus qu'une plaie. Assiégé par les mouches, les vers s'y mirent.

Un médecin chinois, petit vieillard à l'œil fin et spirituel, qui était venu me voir par curiosité, mit sur mes plaies une poudre qui paraissait contenir de la myrrhe. Cette poudre fit disparaître les vers. Il ordonna une petite ordonnance et laissa quelques sapèques à l'aide desquels on acheta un peu d'une huile épaisse et jaunâtre appelée *hoang-yeou-kao*, avec laquelle les prisonniers purent me faire deux pansemens. Malheureusement, je n'avais pas un morceau toile pour couvrir mes plaies. Un prisonnier m'apporta une petite loque bleue, que pendant quinze jours je promenai d'une main à l'autre. Les prisonniers étaient, en général, pleins d'attentions pour moi; sans leur assistance, je n'aurais pu ni boire, ni manger, ni faire un pas. De jour et de nuit, je les trouvais disposés à me rendre tous les services.

La nourriture qui m'était allouée était aussi misérable qu'insuffisante. C'était une tasse de riz détestable et quelques quoues d'oignons salées, le matin et le soir. Je souffrais continuellement de la faim. Quelques enfans bien sages dont ma vue était la récompense, des visiteurs musulmans, avec lesquels j'avais parlé du Coran, m'apportèrent des fruits et des gâteaux. Les prisonniers m'en donnaient aussi de temps à autre, ou partageaient avec moi leur pitance; tous n'avaient cependant pas pour moi la même bienveillance.

Après les épreuves si douloureuses que notre savant compatriote a traversées avec la plus rare énergie, on aime à s'arrêter avec lui sur ces dernières lignes de son rapport : — *Louis Bellet.*

Un mandarin d'un rang inférieur fut chargé de nous remettre au général en chef de l'armée anglaise. Quelques minutes plus tard, quatre habits rouges et quatre baïonnettes anglaises se dressaient devant nous. A cette vue, je sentis mon cœur inondé de joie. Ces quatre baïonnettes que je voyais se refermer derrière nous, c'était la porte de ma maison, et, derrière cette porte ma famille, mon pays, mes amis, et cette armée française, si chère à tous ceux qui ont partagé, ne fût-ce qu'un instant, ses rudes labeurs et ses nobles aspirations.

La bienveillance et la sympathie touchante avec lesquelles moi et mes compagnons d'infortune fûmes accueillis par lord Elgin, le général Hope Grant et leur entourage, ne s'effaceront jamais de mon souvenir. Je fus traité là comme un frère. Le lendemain, j'arrivais au camp français, et me retrouvais, grâce à Dieu, au milieu de tant d'amis, inquiets de mon sort, joyeux de mon

---

L'Armée chinoise.

(Correspondance particulière de la Patrie.)

(Suite et fin.)

Toutes les milices rassemblées sous l'étendard du drapeau vert (lou-yng), et répandues dans les dix-huit provinces de l'empire chinois, s'élèvent au total de six cent mille hommes, dont soixante mille dans la seule province de Tchi-li. Elles sont divisées en cavalerie (ma-ping), en infanterie (sou-ping), et garnisons sédentaires (shéou-ping). Toutes ces troupes, fort médiocres, ne peuvent rivaliser avec les bataillons tartares, les meilleurs soldats du Céleste-Empire; ces lou-yng sont plutôt des sergens de ville, des douaniers, des gardes-champêtres, des constables, que des soldats; cependant ceux qui tiennent garnison dans le Tchi-li, et sur les frontières du Nord comme sur les bords de la mer, sont quelquefois appelés à faire un service militant.

Mais la nature des fonctions dont sont chargés les lou-yng doit être une des causes de la faiblesse réelle de ce grand corps; ainsi, ce sont les milices du drapeau vert qui ont la garde des fleuves, des rivières, des canaux et des digues, des prisons et des prisonniers pendant leur transport, des bateaux chargés de munitions de guerre, de fourrages et de vivres; ce sont eux qui ont la surveillance des

suteur, et que j'avais plusieurs fois désespéré de pouvoir. (*Moniteur.*)

Une correspondance adressée au *Times*, en date de Pékin, le 26 octobre, nous fournit les explications suivantes sur l'incendie du palais de l'empereur de Chine :

Lorsque la porte d'Anting fut livrée au commandant en chef, on ignorait encore les horribles détails de la mort de nos compatriotes. On apprit ces détails par les prisonniers remis en liberté ; et lorsque les cadavres nous furent rendus, nul ne put douter des traitemens barbares qu'ils avaient subis. Un sentiment d'horreur s'empara de l'armée, et lord Elgin et sir Hope Grant ne purent s'empêcher de le partager.

Le prince de Kong écrivait presque tous les jours pour presser l'ambassadeur de conclure; on résolut d'infliger à l'empereur et au gouvernement chinois une punition éclatante avant d'accéder à cette demande.

Cette punition ne saurait être appréciée d'après nos idées; elle est très sensible pour les Chinois, qui attachent une grande importance aux coutumes établies et qui ont une grande vénération pour tout ce qui touche à l'empereur.

Exiger une indemnité pécuniaire, c'eût été, alors même qu'elle eût été payée, marquer trop faiblement l'indignation qu'inspirait à une grande nation civilisée des actes dont rougiraient des barbares. En outre, de pareilles exactions seraient retombées sur le peuple qui était innocent.

Il fallait atteindre l'empereur et les mandarins, ce qui était plus difficile. Il fallait prendre une mesure qui établît clairement aux yeux des classes dominantes de la Chine que nous étions les maîtres de Pékin, que l'arrogance du gouvernement chinois pouvait être humiliée et que sa duplicité et sa cruauté pouvaient être punies.

Il y avait deux moyens d'arriver à ce résultat : le premier était de prendre et d'occuper la ville de Pékin ; le second, de détruire le Yuen-Ming-Yuen, le palais favori de l'empereur, le théâtre des cruautés infligées aux prisonniers.

C'est dans le Yuen-Ming-Yuen que l'on conservait les tablettes de la dynastie, auxquelles sont attachées, dans la croyance des Chinois, les destinées et la sécurité de la famille régnante. Le palais était vénéré par le peuple comme la résidence de l'empereur, comme le lieu où s'assemblaient les princes et les nobles de l'empire. Ses jardins et ses bâtimens étaient renommés dans toute la Chine, et d'immenses sommes étaient chaque année consacrées à leur entretien. C'est là que se nouaient les intrigues de la cour, que se donnaient les fêtes; c'est là que se tenaient les grandes réceptions, qu'avaient lieu les concerts, les spectacles de l'empereur, qui dans ce palais renonçait à l'étiquette et se mêlait aux invités plus familièrement que cela ne pouvait avoir lieu d'ordinaire dans une cour aussi cérémonieuse ; un salut adressé à l'empereur était la seule formalité exigée.

Les hautes murailles et les espaces découverts qui entourent la cité impériale à l'intérieur de Pékin et qui le séparent de la ville proprement dite auraient sans doute suffi à la sécurité du peuple dans le cas où on aurait détruit le palais intérieur; mais les alliés ne voulurent pas avoir recours à ce moyen qui était contraire aux conditions accordées aux Chinois lors de la prise de possession de la porte d'Anting. On résolut donc de détruire le Yuen-Ming-Yuen.

Lord Elgin et le commandant en chef adressèrent au prince de Kong une lettre pour l'informer de leur décision et des motifs qui les avaient amenés à les prendre. Lord Elgin, en termes sévères, signala la perfidie qui avait caractérisé la conduite du gouvernement chinois depuis les négociations de Tien-Tsin jusqu'au meurtre d'hommes protégés par le drapeau parlementaire; il ajouta qu'il avait invité le commandant en chef à détruire de fond en comble le Yuen-Ming-Yuen comme étant l'emplacement où l'on avait commencé à torturer les prisonniers; que 200,000 taëls devraient être, dans les quarante-huit heures, payés à titre d'indemnité aux familles des prisonniers assassinés, et que dans le cas d'un refus le palais à l'intérieur de la ville serait également brûlé. Cette lettre était accompagnée de proclamations qui furent affichées sur les murs de Pékin pour informer le peuple des mesures qui allaient être prises.

Les Anglais, à partir de ce moment, ont agi tout seuls, les commandans en chef français exigeant que la destruction du Yuen-Ming-Yuen ne pût éloigner toute chance d'arrangement avec le gouvernement chinois.

Le 18 octobre, la division de sir J. Mitchell marcha au Yuen-Ming-Yuen; elle l'occupa sans résistance; il ne s'y trouvait pas un seul soldat tartare.

Depuis le point occupé par les Français le 6 octobre jusqu'au dernier bâtiment du Yuen-Ming-Yuen il y a une distance de 6 à 7 milles. Le palais s'arrête au pied des montagnes qui ferment la plaine au nord de Pékin. Sur cette vaste superficie s'étendent des jardins, des palais, des temples, des pagodes; il y a des montagnes artificielles de 3 à 400 pieds de haut, des arbres de toutes sortes à travers le feuillage desquels on aperçoit les toits jaunes des diverses résidences impériales. Un grand lac est encaissé dans des hauteurs boisées et renferme deux ou trois îles sur lesquelles s'élèvent des bâtimens pittoresques et qui sont reliées à la terre ferme par de magnifiques ponts de pierre.

D'un côté de ce lac se déroule, sur une longueur de deux milles, la promenade favorite de l'empereur et de sa cour. Cette allée serpente à travers des grottes, des parterres de fleurs; dans certains endroits où les palais s'avancent jusqu'au bord de l'eau le chemin passe sur de belles terrasses qui surplombent le lac avec légèreté. Les hautes montagnes de la Tartarie forment l'arrière-plan de ce tableau, qui est certainement l'un des plus curieux et des plus beaux qu'on puisse voir.

On a mis deux jours à détruire par le feu les bâtimens et les jardins du Yuen-Ming-Yuen. Beaucoup d'objets précieux que l'on n'a pu emporter à temps ont été détruits par l'incendie. On les estime à 2 millions de livres sterling (50 millions de francs), sans compter les bâtimens.

Voici la proclamation de sir Hope Grant dont il est question plus haut :

15 octobre.

Quelques officiers envoyés à Tung-chow, au sud et avec l'assentiment des commissaires impériaux Tsai, prince de Y et Muh-yin, dans le but de régler les conditions de la réception pacifique des ministres alliés, ayant été le 18 septembre, et bien qu'ils fussent protégés par un drapeau parlementaire, traitreusement saisis par le prince Sung-ko-lin-sin et ses collègues, l'armée chinoise a été défaite et dispersée par les forces alliées. Celles-ci campent maintenant devant le mur septentrional de Pékin et occupent une porte de la ville. Les prisonniers ainsi faits prisonniers en violation des usages qui protègent les parlementaires ont été d'abord maltraités au palais de Yuen-Ming-Yuen, le commandant en chef a résolu la destruction complète des bâtimens de ce palais; en outre, il exigera le paiement d'une somme d'argent comme indemnité pour les survivans et pour les familles de ceux qui sont morts en captivité.

Si cette somme est payée sur-le-champ, les autorités et le peuple de la capitale seront traités comme l'ont été les autorités et le peuple de Tien-Tsin et de Tungchow. Qu'ils demeurent en paix dans leurs foyers. Mais si cette somme n'était pas payée dans le délai fixé, ou si la paix n'était pas conclue immédiatement par la signature de la convention proposée, le commandant en chef ne répond plus des conséquences de ce refus.

L'abandon de la Vénétie par l'Autriche est aujourd'hui la question à l'ordre du jour; mais ce n'est pas à conseiller seulement cet abandon qu'il faut songer, c'est à le rendre possible et honorablement acceptable pour la puissance qui doit le consentir. Il faut donc tenir compte de tous les efforts qui tendent à jeter la lumière sur une aussi grave question, et à préparer le triomphe d'une transaction qui intéresse au plus haut degré la paix européenne. C'est à ce titre que se recommande un nouvel écrit de M. le comte du Hamel, député au Corps législatif : *Venise, complément de la question italienne.* Il est impossible de mieux faire ressortir, que ne le fait l'auteur de cet écrit les motifs qui doivent déterminer l'Autriche à renoncer à toute domination en Italie, « domination qui ne lui a créé que des embarras, qui ne lui a occasionné que des pertes. »

D'où vient donc, dit M. le comte du Hamel en s'adressant à cette puissance, que vous tenez si fort à cet Etat vénitien qui ne vous cause que des pertes, des alarmes, des tourmens? Quel autre sentiment que celui d'un amour-propre assez irréfléchi, vous porte à conserver dans votre dépendance un pays où vous ne ferez jamais naître la sympathie, dont vous ne tirerez jamais des ressources qui équivaudront aux charges énormes qu'il vous occasionne? Quel avantage moral et matériel trouvez-vous à tenir sous une domination qui, nous le concevons jusqu'à un certain point, doit être de fer, une contrée qui a toujours la révolution en permanence? Que ne vous en séparez-vous au moyen de dédommagemens avantageux et honorables? S'il y a des unions malheureuses, il y a aussi des divorces heureux.

Mais à quel prix l'Autriche se résignera-t-elle à cette séparation? C'est le second point qu'examine l'honorable membre du Corps législatif, substituant une compensation territoriale à une indemnité pécuniaire que la fierté d'une grande puissance pourrait repousser. Assurément, le projet que M. le comte du Hamel développe dans cet ordre d'idées peut soulever de graves objections; la solution qu'il propose ne serait peut-être pas aussi facilement réalisable qu'il veut bien le croire; mais nous le répétons, l'auteur de *Venise, complément de la question italienne*, n'en présente pas moins de la façon la plus saisissante l'impossibilité pour l'Autriche de conserver désormais la Vénétie, sous peine de creuser sous ses pas le plus menaçant abîme. Cette brochure témoigne surtout de la part de M. du Hamel du sincère désir de « concourir, comme il le dit lui-même, dans la sphère restreinte de son initiative, » à affranchir la paix du monde du danger prochain qui la menacerait si les conseils et la haute intervention de l'Europe ne faisaient pas cesser désormais en Italie ces deux impossibilités flagrantes : l'*Autriche* et *Venise*. — *Louis Bellet.*

On écrit de Tunis, décembre, au *Constitutionnel* :

La constitution que préparait depuis quelques mois le bey de Tunis vient d'être promulguée en présence des hauts fonctionnaires du pays et des consuls étrangers. C'est un véritable *motu proprio*, une complète initiative de ce prince.

En faisant le serment solennel d'observer cette constitution, le bey a engagé non-seulement son propre pouvoir, mais celui de ses successeurs, et l'on peut être certain qu'ils seront fidèles à leurs promesses, car les princes de la famille, les fonctionnaires et le peuple tout entier sont profondément intéressés au maintien des garanties qu'elle stipule et n'y renonceraient pas facilement.

Je dépasserais de beaucoup les limites d'une correspondance de Tunis, surtout au milieu des préoccupations suscitées par les événemens en Europe, si j'entreprenais une analyse complète de la constitution tunisienne. Vous jugerez néanmoins de l'esprit dans lequel elle a été conçue par l'exposé de quelques principes généraux qui sont inscrits en tête de cet acte.

Sécurité complète et garantie à tous les sujets et habitans de Tunis, quelles que soient leur religion, leur nationalité et leur race. Cette garantie s'étend aux personnes et aux biens. Il ne peut y être fait d'exception que pour les cas déférés aux tribunaux.

L'impôt est proportionnel. Nul n'en est exempt.

La liberté des cultes est assurée, notamment aux juifs, très nombreux dans le beylick.

La conscription est établie. L'armée se recrute par voie du tirage au sort. La durée du service militaire est déterminée.

Le commerce est libre ; le gouvernement s'interdit toute espèce de transactions commerciales. Un tribunal de commerce est institué ; il est composé mi-partie de musulmans et de sujets des puissances amies.

L'égalité devant la loi est proclamée. Aucune classe, aucune religion ne conservent de priviléges à cet égard.

Enfin le droit d'acquérir et de posséder des propriétés territoriales est assuré aux étrangers.

Si l'on réfléchit à toutes les difficultés qu'un prince musulman a dû vaincre pour décréter l'adoption de telles mesures ; si l'on pense qu'il a fallu triompher de préjugés traditionnels, sacrifier partie d'un pouvoir autrefois sans limite, au-[illegible] l'initiative qu'a prise Sidi-Mohammed-el-Sadek. — *Boniface.*

Chronique.

Voici revenir les étrennes. Il fut un temps où je les aimais bien, puis un autre où je ne les aimais plus, et enfin, ce qui vous étonnera, peut-être, un autre temps où je me suis repris à les aimer. Ces trois variétés de sentiment pour le premier janvier, cette grande fête ou ce désagréable accident, marquent bien, selon moi, les trois phases de la vie. Est-on tout petit garçon, ce jour-là est le bonheur même. On reçoit de toutes mains. Est-on devenu grand garçon, c'est l'ennui, c'est la corvée, il ne faut que donner. Mais, plus tard, est-on père de famille, le premier bonheur revient. Seulement il change d'émotions. Vous trouvez à donner la joie que vous aviez à recevoir; et vous redevenez enfant par le bonheur que vos enfans éprouvent. C'est où j'en suis; aussi, quoi que vous puissiez dire, contre le jour de l'an, j'ai autour de moi de petits avocats dont les désirs parlent si haut et si bien que, pour cette fois encore, sa cause sera gagnée.

Je dois toutefois reconnaître qu'il y a étrennes et étrennes, et que parmi les plaisirs que j'éprouver à mes fils ou à ma fille les présents du premier janvier, je sais distinguer ceux qui sont que pour leur gourmandise ou leurs jeux et ceux qui s'adressent à leur esprit. Je les [illegible] des uns, pour lesquels leur mère n'est que trop facilement éveillée, et leur recommande les autres, qui trouvent leurs désirs beaucoup plus paresseux.

Ce qui me plaît davantage, c'est un bon livre, bien instructif et bien moral, qui n'apporte avec lui que le plaisir d'un jour et la joie de belles images, mais grâce auquel l'utilité d'une leçon et d'un conseil durable survit au bon du joli présent reçu. Ainsi, les étrennes ne sont pas un vain mot, une vaine dépense, et, pour une jeune famille, les présens dont le premier janvier a vu la fleur portent des fruits durant toute l'année, quelquefois même pendant toute la vie.

Au nombre des livres où la leçon se présente délicatement parée, et assaisonnée de la plus friande manière comme il convient à tout ce que doit cueillir l'enfance; parmi les jolis livres qui, à les regarder d'abord, semblent [illegible] des livres que de délicieux bonbons tout [illegible] en exquise élégance, et qui cachent sous la fraîcheur des belles illustrations l'amende une [illegible] moins douce, mais salutaire de la morale, [illegible] terai la *Comédie enfantine* de M. Louis [illegible] bonne, publiée par M. Hetzel.

C'est un ouvrage charmant, où se révèle à chaque page la collaboration sympathique du [illegible] de famille et du poète. L'un écoute, l'autre [illegible] L'un saisit au vol les petites malices, les [illegible] bles naïvetés bégayées dans l'aimable couvée [illegible] ché sous son toit paternel ; l'autre les [illegible] Et c'est un maître traducteur, je vous assure [illegible] peu auparavant, il s'en était épris, et avec [illegible] tant de bonheur, à une langue bien plus [illegible] plus austère : il avait traduit la *Divine Co[illegible]* du Dante. Oui, il avait, strophe pour strophe, mis en français le terrible *Enfer* du sombre [illegible] rentin, puis son *Purgatoire*, puis enfin son [illegible] *radis* ; mais je vous réponds que s'il y eut [illegible] ment pour lui *enfer* et *purgatoire* tant qu'il [illegible] duit Dante, son vrai *Paradis* fut cette *Co[illegible] enfantine.*

Là on sent qu'il se retrouve lui-même [illegible] est père, qu'il est heureux. Il n'est pas [illegible] ment de la grande épopée de l'Enfance qu'il saisisse, pour en tirer sans effort une sai[illegible] douce leçon.

Je crois le voir dans son jardin là-bas [illegible] Passy, suivant de l'œil, dans les allées [illegible] tous les ébats de la troupe enfantine, écoutant celui qui parle, qui rit ou qui pleure, [illegible] même celui qui tombe, et tâchant de voir, [illegible] façon dont il se relève, si sous l'enfant [illegible] l'avenir promet un homme courageux. C'est [illegible] qu'il écrit ces jolis vers :

Un jour Paul, en courant, donna contre une pierre.
Il était maladroit, mais il fut courageux ;
Et, sans pousser un cri, recommença ses jeux
Pour ne pas effrayer sa mère.
Il avait une bosse au front, mais il riait,
Disant : « Je n'ai pas mal ! » à sa sœur qui criait.
Son père dit : « Bravo ! cette bosse, à ton âge,
Ne t'enlaidira pas, c'est celle du courage. »

Une autre fois, certain soir qu'on était resté tard au jardin, il surprend son fils les yeux levés au ciel et semblant compter les étoiles, qui sont pour les enfans les fleurs du jardin de bon Dieu; il lui demande ce que ce grand spectacle éveille en sa petite pensée ; l'enfant répond, et sa réponse inspire les vers que voici :

Allons, il faut rentrer bien vite, petit Pierre;
Tu vas te refroidir, assis sur cette pierre.
Le jardin est humide à cette heure : il est tard.
Que fais-tu? Dans le ciel que cherche ton regard?
On ne voit plus, la nuit étend ses sombres toiles.
— Tu disais l'autre jour que parfois, en tout lieu,
On peut voir clairement écrit le nom de Dieu,
Et je cherche son nom écrit sur les étoiles.
— Il est là, cher enfant, le nom du Créateur,
Mais il faut lire avec le cœur.

L'esprit des enfans ne parle pas toujours, il faut l'attendre et non le forcer. C'est ce que fait M. Louis Ratisbonne, et tandis que la petite troupe, toute à ses jeux dans le jardin, ne trouve pas le temps de dire le moindre mot, il se dédommage en écoutant l'oiseau qui passe sur sa tête ou en regardant la fleur qui sourit à ses pieds. Ce sont là des inspirations encore, et qu'il ne laisse point perdre. Son livre, où il les recueille, s'en trouve tout parfumé. Jugez-en par cette aimable

---

[illegible] comme le meilleur du concours, mais encore répondant diguement à l'attente de l'administration au point de vue de l'art et de la construction chargé de la rédaction d'un projet définitif et de la direction des travaux.

L'auteur du projet classé au second rang reçoit une prime de 6,000 fr.; enfin, l'auteur du projet [illegible] recevra une prime de 4,000 fr.

Dans le cas où aucun projet ne serait jugé [illegible] d'être exécuté, il ne serait pas décerné de [illegible] prix, et l'administration conserverait toute [illegible] d'action quant à la rédaction du projet définitif [illegible] tefois, les primes resteront acquises aux deux [illegible] leurs projets.

Les pièces des avant-projets seront remises au ministère d'Etat, bureau des bâtimens civils.

Paris, 29 décembre 1860.

A. WALEWSKI.

PROGRAMME DU CONCOURS D'ORDRE.

L'avant-projet demandé par l'arrêté ministériel pouvant présenter que des dispositions d'ensemble, programme ne donnera que des conditions générales [illegible] l'administration se réservant d'indiquer les détails des besoins à satisfaire lors de la rédaction du projet définitif.

Terrain.

L'édifice sera élevé à l'extrémité d'une place située dans sur le boulevard des Capucines, à la jonction des rues de Rouen et de Lafayette, et sa façade sera [illegible] blée dans l'axe de la rue projetée en face le [illegible] Français et aboutissant boulevard des Capucines à la rue de la Paix.

Les façades latérales donneront sur les rues de Rouen et de Lafayette prolongées et sur la rue de la façade postérieure sur la rue Neuve-des-Mathurins.

Le terrain disponible présente une surface de [illegible] mètres environ; sa profondeur, mesurée de la façade à la rue Neuve-des-Mathurins, est de 138 mètres, plus grande largeur est de 70 mètres.

Bâtimens.

Les bâtimens comprendront :

1° Les constructions affectées au public ;

ARCHIVO HISTÓRICO
Universidad de La Habana
CIPRIANO RODRÍGUEZ SANTAMARÍA

Articles de Chine, — Boîtes à
es de fantaisie, — Porcelaines
Bonbons fins, Marrons glacés.
ND, 15, rue de la Banque.

PRALINES LAVALLIÈRE
5 fr. le 1/2 kilo

URONI ET MURER PHOTOGRAPHES rue Vivienne, 12 — 100 PORTRAITS TIMBRES 30 FR. — 200 PORTRAITS 50 fr. (5600) 1

A PARIS, 87, RUE RICHELIEU.

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES

CAPITAUX APRÈS DÉCÈS — SUR LA VIE — RENTES VIAGÈRES

La plus ancienne, en France, de toutes les Compagnies d'assurances.

DOTS POUR LES ENFANS

La Compagnie a été fondée en 1819, et possède 30 MILLIONS réalisés en valeurs sur l'Etat et immeubles.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : MM. **Mallet** aîné, régent de la Banque; — **Trubert**, — **H. Rousseau**, — **Ad. Marcuard**, banquier; — **Fontenilliat**, régent de la Banque; — **A. de Rothschild**, de la maison de Rothschild frères, régent de la Banque; — **Jubelin**, — **Ed. Odier**, de la maison Gros, Odier, Roman et Ce. — Directeur : M. **A. de Gourcuff**.

Assurances de capitaux payables après décès, permettant au père de famille de laisser un capital à ses héritiers.
Assurances mixtes profitant aux ayans droit de l'assuré s'il meurt, ou à lui-même s'il vit à une époque déterminée.
(Ces deux combinaisons jouissent d'une participation de 50 0/0 dans les bénéfices de la Compagnie.)
Rentes viagères immédiates ou différées sur une ou plusieurs têtes aux taux les plus avantageux.
Dots pour les Enfans dont le capital fixé *d'avance* est payé à un âge donné, pouvant servir à l'exonération du service militaire.
(Cette dernière combinaison n'a rien de commun avec les opérations tontinières, auxquelles la Compagnie n'a jamais voulu prendre part.) (4923) 1

SEUL MOYEN EFFICACE ET SANS DANGER
d'administrer l'Éther à doses fixes
APPROUVÉ PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE
Dépôt à Paris, à la Pharmacie rue Caumartin, 45

PERLES D'ÉTHER DU D. CLERTAN

Elles sont souveraines contre les MIGRAINES, les NÉVRALGIES, les PALPITATIONS, les CRAMPES D'ESTOMAC et toutes les douleurs qui proviennent d'une SUREXCITATION NERVEUSE

Clertan

PILULES FERRUGINEUSES

DE VALLET

APPROUVÉES PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE
DEPUIS 1838

Pour guérir la chlorose (pâles couleurs), l'anémie, la leucorrhée, pour fortifier les tempéraments faibles et lymphatiques et servir dans tous les cas où les ferrugineux sont ordonnés par les médecins.

DÉPOT A PARIS, A LA PHARMACIE RUE CAUMARTIN, 45

Leur succès universel a excité les contrefaçons et les imitations, dont il faut également se défier. Pour n'être pas trompé, s'assurer que les étiquettes portent la signature et le cachet de l'inventeur. Vallet

(4463) 3

ET PASTILLES AMÉRICAINES
PATERSON, de New-York (États-Unis)
GESTIVES, STOMACHIQUES, ANTI-NERVEUSES
(numéro du 21 août 1858), la *Gazette des Hôpitaux*, etc., de ces médicaments pour la PROMPTE GUÉRISON des *maux d'es-, aigreurs, digestions laborieuses, gastrites, gastralgies*, etc. ues. Exiger la signature de PAYARD, DE LYON, seul propriétaire. s: pl. Vendôme, 2; rue Vivienne, 36; rue St-Martin, 296, etc. (3999) 1

PAPIER WLINSI
Une application, deux au plus, guérissent les rhumes, IRRITATIONS DE POITRINE, maux de gorge, grippe, les rhumatismes, lumbagos, douleurs 1 fr. 50 la boîte. Dépôt à Paris, rue de la Cité, 19, et les principaux pharm. (1185) 5

FRANCK, TAILLEUR
SPÉCIALITÉ D'ARTICLES ANGLAIS
AMAZONES, HABITS BRODÉS
ET HABILLEMENS DE COUR (3326) 20-21
Boulevard de la Madeleine, 5
Ancien office du Nord, c-devant r. de la Madeleine, 28

AGE LOTERIE DE LILLE AUTORISÉE AU CAPITAL DE

100,000

0,000 fr. — **5,000** fr.
et nombreux autres lots.

déposés. Ils seront tous payés en argent
ns, BILLETS VARIÉS (valables pour deux tirages),
mandats de poste, timbres-poste)
DU BUREAU-EXACTITUDE
(PLACE DE L'HOTEL-DE-VILLE, PARIS)
fr. pour 10 billets | 20 fr. pour 20 billets

Baisse de Prix
DU
CHOCOLAT-MENIER
Par suite du dégrèvement des droits de douane.

Qualité fine	(*papier jaune*),	le 1/2 kil.	1 fr.	80 c.
— fine supérieure	(— *chamois*),	—	2	20
— surfine	(— *rose*),	—	2	50
— par excellence	(— *bleu*),	—	3	»

(4563) 3

BONBONS EN CHOCOLAT
DEBAUVE & GALLAIS
30, rue des Saints-Pères, à Paris
Maison fondée en 1800, renommée par la supériorité de ses produits.
CHOCOLAT PRALINÉ, CRÊME, PISTACHES, ETC.
Grand choix de cartonnages. — Articles de fantaisie. — Théières en métal anglais.
THES DES MEILLEURES PROVENANCES (4188) 1

AUX CHAIS du MÉDOC
VINS EN CERCLES ET EN BOUTEILLES
E. MELOCHAU
VINS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS — Rue de RIVOLI, 82, près la Tour St-Jacques — EAUX-DE-VIE ET LIQUEURS FINES
SUCCURSALES:
Rue St-Lazare, 20 | Rue du Temple, 154
(3547) R 10

du clergé et de la presse religieuse, et publié sous les auspices de NN. SS. les archevêques et évêques; il forme deux volumes grand in-8° jésus, et est expédié *franco*, magnifiquement relié, contre un bon de poste de 35 francs.

= Etrennes splendides, le LAC, la PASSION DE J.-C., les HEURES D'ANNE DE BRETAGNE, L'IMITATION DE J.-C., PAROISSIENS, livres illustrés, rue de Richelieu, 47, salons de L. CURMER, jusqu'à 9 h. du soir.

= La 3e édition du *Cours élémentaire de perspective*, par Mlle Lina Jaunez et M. Théodore Delamarre, est en vente chez Mallet-Bachelier. Nous appelons sur cet ouvrage, adopté par le ministre de l'instruction publique, l'attention de toutes les personnes qui s'occupent de l'art du dessin. Rédigé avec précision et clarté, il contient les principes essentiels d'une branche importante du dessin jusqu'ici très négligée parce qu'on manquait d'une bonne méthode. Le cours que nous annonçons remplit cette lacune. Il s'adresse à la fois aux artistes et aux élèves, qui y puiseront d'utiles et exactes notions. Les uns le consulteront avec fruit, les autres y trouveront une science naguère ardue, rendue facile, et, pour ainsi dire, attrayante, par la manière simple et claire dont les principes y sont exposés et mis à la portée des intelligences les plus rebelles. L'ouvrage est accompagné de 4 planches gravées sur acier par Lemaître.

= MAISON BIÉTRY.

= Châles cachemire, châles de laine et châles unis pour deuil.

M. Biétry, filateur et faricant, est fournisseur de cachemires français de Sa Majesté l'Impératrice.

Par sa double industrie, cette maison livre directement au consommateur tous ses produits à un bon marché réel; chaque objet est revêtu d'un cachet de garantie de la désignation, d'un numéro d'ordre et d'une étiquette du prix fixe.

Sur demande, on expédie en province.

Maison Biétry, boulevard des Capucines, 41.

= Ceux qui désirent offrir des étrennes à la fois originales et de bon goût, trouveront à la parfumerie anglaise de RIMMEL, 17, boulevard des Italiens, un merveilleux choix de coffrets de parfumerie, nécessaires richement garnis, vignes aux raisins magiques, articles écossais, caves à odeurs, en un mot, toute espèce d'élégantes nouveautés anglaises. On peut se procurer également ces objets à la succursale de Rimmel, à Lyon, place des Terreaux, 22.

= 5 *Janvier : Tirage. Loterie de Lille* (Capital 450,000 fr.) LOTS de 40,000 fr., 5,000 fr. DERNIERS BILLETS, adresser (mandats de poste ou timbres-poste) 5 fr. pour 5 billets, au *Directeur du Bureau-Exactitude*, rue de Rivoli, 68, Paris.

= CACHEMIRES FRANÇAIS.

La Compagnie lyonnaise met en vente, en ce moment, une belle partie de châles à des prix fort avantageux, notamment des longs garantis pur cachemire à 200 francs.

37, boulevard des Capucines.

= CAISSE DES TRAVAUX DE PARIS.

(Etablie à l'Hôtel-de-Ville).

Les bons émis par la Caisse, sous la garantie solidaire de la Ville de Paris, portent intérêt,

Savoir :

Ceux de 3 à 11 mois.....	3 1/2 0/0
Ceux de 12 à 17 mois.....	4 »» 0/0
Ceux de 18 à 23 mois.....	4 1/2 0/0
Ceux de 24 mois et au-dessus..	5 »» 0/0

Les bons délivrés à un an et plus sont accompagnés de coupons détachés, d'intérêts par chaque période de six mois.

La Banque de France avance jusqu'à concurrence de 80 pour 100 du montant des bons de la Caisse, qui sont admis d'ailleurs à l'escompte.

Le directeur de la Caisse,
FERDINAND LE ROY.

= MASSAGE ET GYMNASTIQUE.

Traitement des maladies aiguës ou chroniques, par le massage magnétique et la gymnastique, employé avec un grand succès par MM. Robert et Charavet, sous la direction d'un docteur en médecine.

Consultations de midi à quatre heures, 13, rue Richer.

Pour tous les faits divers, Alfred Tranchant.

La ville de Pé-king.

Depuis quelque temps, la présence de nos soldats à quelques kilomètres de la capitale du Céleste-Empire avait fait naturellement porter tous les yeux vers Pé-king; aujourd'hui l'intérêt a doublé : les alliés sont entrés en vainqueurs dans cette cité demeurée pendant si longtemps fermée aux Européens. La *Patrie* a déjà publié, il y a quelques semaines sur Pé-king un article fourni par un voyageur anglais; nous pensons néanmoins qu'une description plus circonstanciée et qu'un plan de la ville intéresseront les lecteurs. (1)

Pé-king (qu'on écrit à tort *Pékin*), compte environ deux millions d'habitans; du côté de l'ouest, la grande cité ressemble plus à une forêt qu'à une ville, tant il y a de jardins et de cours ombragés; personne n'ignore que les Chinois sont les premiers jardiniers du monde et s'entourent de feuillage, en dépit même du peu d'espace qu'ils possèdent; du côté du nord, les murs sont fort élevés : de ce côté, en effet, les Chinois ont eu longtemps à redouter les Mandchoux, qui ont fini par s'emparer de l'empire tout entier, car l'empereur qui vient de battre en retraite devant nos troupes victorieuses, appartient à une dynastie mandchoue.

De loin, Pé-king se présente, sur plus d'un point, comme une cité agréable; mais dès que l'on pénètre dans l'intérieur de la ville, le prestige tombe; les monumens sont entourés de cours et masqués par une épaisse enceinte d'arbres; — les rues des quartiers commerçans sont bordées de maisons laides, délabrées et remplies de marchandises; cependant toutes ces habitations n'en ont pas moins un cachet particulier qui attache l'œil; la diversité de leur aspect et surtout la multiplicité de leurs couleurs surprennent les étrangers; les unes sont passées au cinabre, les autres apparaissent sous une teinte bleu céleste, celles-ci sont revêtues d'une couche de vernis, celles-là sont toutes dorées.

Pé-king, ou cour du nord, porte un grand nombre de noms : — Les Chinois l'appellent généralement *King-sse* (la capitale ou la cour) — souvent *Chun-thien-fou* (c'est-à-dire la préfecture). Jadis, elle s'appela *Tatou* (grande capitale), et *King-tchhing* (résidence du prince). Les Mongols la nomment *Khan-balgade* (ville du souverain).

Cette capitale forme un quadrilatère de 45 kilomètres de circuit, et se divise en deux villes : la ville impériale ou *King-tchhing*, et la ville extérieure ou *Wai-tchhing*.

Voici une figure qui peut donner une assez juste idée de Pé-king.

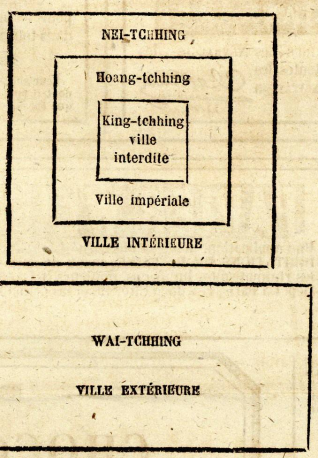

La ville impériale forme un quadrilatère régulier; à l'une de ses bases s'étend, sous la forme d'un quadrilatère allongé, la ville extérieure, habitée par les négocians, les industriels, les artisans chinois, etc.

La ville impériale encadre la ville interdite ou ville sacrée rouge, qui est la résidence de l'empereur; la plus rigoureuse symétrie a présidé à la construction du palais et des bâtimens adjacens; tout est régulier : il n'est peut-être pas une pierre qui n'ait son pendant dans une pierre de même grandeur et de même dimension; les portes qui servent d'entrée à la ville ont toutes une destination rigoureusement établie par l'étiquette, qui a force de loi en Chine; il est une porte par laquelle on doit distribuer les calendriers de l'année au peuple (on se garderait bien d'en passer un seul par une autre issue); il existe une salle où se font les génuflexions, dont le plus ou moins d'humilité est réglé avec une rigueur mathématique; — il est aussi, parmi de somptueux appartemens, une spacieuse galerie historique où l'empereur Khian-loung se montra bon prince en 1585 : il y fit manger à sa table, mais *debout*, quelques milliers de nonagénaires.

On sait que bien peu d'Européens ont pu franchir la merveille de la ville de King-tchhing; aujourd'hui, nos soldats ont foulé cette cité interdite, sorte de muraille dont les Chinois ne parlent pas sans se courber deux fois sur eux-mêmes; par une faveur toute spéciale, le P. Astier, jésuite français, obtint la permission de la visiter; il fait du palais impérial une éblouissante peinture; selon lui, les yeux s'y promènent incessamment sur l'or et les pierreries; les jardins sont en harmonie avec la demeure du souverain : des étangs du plus merveilleux effet sont sillonnés de barques où l'art chinois a concentré toute sa science de bizarrerie, car l'art, dans l'extrême Orient, est moins la recherche du beau idéal tel que nous l'entendons, qu'une sorte d'élucubration savante, méticuleuse, pénible et pleine d'afféterie; ce qui nous plaît dans l'architecture, c'est une simplicité noble où le travail n'est point trop apparent; en Chine, plus les édifices sont bariolés de couleurs, surchargés d'ornemens, plus ils flattent la vue des habitans. Aussi ne voit-on rien au-dessus du palais de l'empereur.

Au milieu d'un lac, qui a plus de 2 kilomètres de diamètre, s'élève une île de rochers, couronnée d'un superbe palais qui a plus de cent appartemens. Des plantes aromatiques et des arbres nains couvrent d'un manteau de verdure les hauteurs du voisinage; sur leur sommet, se dressent des kiosques et des pavillons.

Le *Hoang-tchhing* est presque entièrement occupé par les jardins impériaux : il en est de très beaux, de très spacieux et de très utiles; celui des *mûriers* (*Sang-youen*) n'est qu'une immense magnanerie; un temple y est consacré au génie protecteur des insectes, et les grands mandarins accompagnés des dames de la cour ne dédaignent pas d'élever les vers à soie.

Si, de ces magnifiques jardins, nous passons dans la ville méridionale, nous ne rencontrons guère que des rues non pavées, des maisons mal alignées, n'ayant généralement qu'un étage; l'affluence des passans est extrême; on se coudoie de la manière la plus gênante : les palanquins, les hommes à cheval, les piétons, circulent avec difficulté entre les étalages qui s'avancent devant les maisons et rétrécissent encore des rues déjà si peu larges. Des puits placés au milieu des voies gênent aussi la circulation; l'air est infecté par l'odeur qui s'exhale des égouts et des amas d'immondices. Cependant les boutiques présentent un pittoresque effet, même par le grand nombre de marchandises qui les encombrent; ne pouvant tout faire tenir chez eux, les commerçans étalent leurs marchandises au dehors de leurs boutiques, jusqu'à une espèce de mât planté assez avant dans la rue et dont la hauteur surpasse celle des toits. Ces mâts, enjolivés de dorures et de peintures, vernis, pavoisés de banderoles et de rubans de toutes couleurs, portent des inscriptions en caractères dorés indiquant la nature des marchandises. On voit, devant les portes, un grand nombre de lanternes en corne, en mousseline, en soie et en papier, de formes très variées (1).

La rue principale est celle du Repos perpétuel (*Tchhang'-ankiaï*); sa largeur est, dit-on, de soixante mètres; il n'y a pas de places remarquables, mais un grand nombre d'arcs de triomphe assez élégans à l'extrémité des voies.

Les plus beaux temples sont ceux de *Young-ko-koung* et de *Thang-tseu*, consacrés à Bouddha ou à Fo.

C'est au temple de *Thien-than* (éminence du ciel) que l'empereur va chaque année en grande pompe faire des sacrifices au ciel; non loin, s'élève le temple de l'Agriculture, où se célèbre une cérémonie importante au commencement de chaque printemps; l'empereur prend lui-même le manche de la charrue et trace le premier sillon. Cette fête, une des plus belles de la Chine, est aussi une preuve de la haute sagesse qui a présidé aux institutions du Céleste-Empire.

Il se trouve à Pé-king des monumens scientifiques et littéraires, un observatoire et des établissemens que l'on peut comparer à notre Faculté et à nos écoles; le principal est le tribunal de l'histoire et de la littérature où sont examinés ceux qui aspirent au titre de mandarin.

En résumé, Pé-king est plus une ville d'étiquette et d'apparat qu'une cité de plaisirs; plus une ville de science qu'une place de guerre; plus un centre de commerce qu'une cité industrielle.

RICHARD CORTAMBERT.

Dernières Nouvelles.

Les dépêches de Chine nous apprennent que la ville de Pékin était entièrement évacuée. Les troupes françaises avaient été, dit-on, partagées en deux corps.

(1) Nous avons déjà fait paraître, dans un recueil hebdomadaire, la *Science pour tous*, un plan à peu près identique et plusieurs des détails qu'on va lire.

(1) *Géographie universelle de Malte-Brun*, revue par M. E. Cortambert.

Ch. 6 — Chine — La ville de Pékin

VINGTIEME ANNEE — EDITION DU SOIR — 15c — LUNDI 31 DECEMBRE 1860

LA PATRIE

ON S'ABONNE :

A PARIS, aux bureaux du journal, rue du Croissant, 19.

DANS LES DÉPARTEMENTS, chez les libraires et les directeurs des bureaux de poste et de messageries.

A STRASBOURG (pour l'Allemagne), chez F. Alexandre, libraire.

A LONDRES, chez MM. Delisy, Davies et Cy, 1, Finch Lane Cornhill.

PRIX D'ABONNEMENT :

POUR LES DÉPARTEMENTS.
16 fr. par trimestre.
ÉDITION AVEC FEUILLE DU COMMERCE :
22 fr. par trimestre.
Pour les pays étrangers, voir le Tableau publié le 15 de chaque mois.

POUR PARIS.

	Trimestre.	
Édition du soir	13f	50c
Édition du matin	12	»
Édition avec feuille du Commerce	18	»

Toutes demandes d'abonnement qui n'auraient pas accompagné d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Paris, ne seront pas prises en considération.
Les réclamations et changements d'adresse doivent être accompagnés d'une de bande imprimée.

Les annonces sont reçues chez M. PAYEN, régisseur, place de la Bourse, 31, et au bureau du journal.

Les annonces passent dans toutes les éditions de la Patrie, excepté dans 1,000 numéros environ, où elles sont remplacées par le journal du commerce.

LES MANUSCRITS DÉPOSÉS NE SONT PAS RENDUS.

PARIS, 30 DÉCEMBRE.

Bulletin.

La clôture de la session du Parlement italien a eu lieu vendredi, et le décret de dissolution a paru hier dans la *Gazette de Turin*. On assure que les collèges électoraux seront convoqués pour le 24 janvier. La session du nouveau Parlement s'ouvrirait dans les premiers jours de février, à moins que le mauvais temps n'empêche de terminer la nouvelle salle provisoire pour cette époque.

On espère encore que Gaëte pourra être prise avant la réunion du Parlement, ce qui inaugurerait dignement ses travaux : toutefois, cette espérance s'est considérablement affaiblie dans ces derniers temps. La *Perseveranza* déclare même qu'on ne doit plus se faire d'illusions, et que les opérations du siége, de l'avis des hommes compétens, rencontrent les plus grands obstacles. Elle va jusqu'à dire que, quand bien même la place serait attaquée par mer, comme elle l'est aujourd'hui par terre, il serait encore fort difficile de la prendre d'assaut. On ne doit guère compter, suivant elle, que sur le départ de la flotte française, pour bloquer entièrement la Gaëte et la forcer à se rendre faute de vivres. Cette reddition pourrait donc être attendue encore longtemps si les approvisionnemens sont aussi nombreux qu'on l'assure.

Quoi qu'il en soit, les Piémontais continuent de bombarder la ville, malgré la pluie et la neige, et leur tir produit plus d'effet. Mais la garnison riposte avec ardeur et elle paraît bien résolue à tenir. Les officiers ont présenté à François II une Adresse dans laquelle ils promettent de défendre sa cause et de lui rester constamment fidèles.

Dans l'allocution qu'il a prononcée au sein du dernier consistoire, le Pape a fait allusion à la situation du jeune roi à Gaëte, en rappelant qu'il avait été forcé lui-même de se retirer dans cette place et d'y chercher un asile. Nous reproduisons plus loin cette allocution, dont le langage contre Victor-Emmanuel est encore plus vif que celui des précédentes.

On s'entretient beaucoup à Vienne d'une brochure qui vient de paraître sous ce titre : *La Marine autrichienne, par un marin autrichien*, et qui est attribuée à l'archiduc Ferdinand Max, frère de l'empereur et commandant supérieur de la marine autrichienne. L'illustre auteur propose qu'on vote 35 millions de florins pour créer une marine égale à celle de l'Italie. Mais dans la situation financière de l'Autriche comment trouver les fonds nécessaires pour couvrir cette défense ? C'est ce que le prince ne dit pas. Il considère, au reste, la perte de la Vénétie comme très possible, et cette éventualité est même un des motifs sur lesquels se fonde sa proposition. La cession des provinces vénitiennes n'excite donc pas autant de répugnance à la cour de Vienne qu'on le veut bien dire, si cette brochure a réellement pour auteur un frère de l'empereur. Ce serait les bases de la cession qu'il faudrait surtout trouver, pour ménager les susceptibilités de l'Autriche. Remarquons en point, la question ne présente certes pas de difficultés insolubles.

Les journaux anglais publient un extrait des dépêches officielles de la Chine, apportées par M. Loch, secrétaire de lord Elgin. Les regrettons que le défaut d'espace nous ne les reproduire. Cet extrait ne se de deux lettres adressées par ambassadeur anglais au général Ignatieff, représentant de la Russie en Chine, au sujet de l'enterrement des prisonniers anglais dans le cimetière russe. Les réponses du général : d'une lettre du baron Gros à lord Elgin relative à la convention de la paix signée avec le Pékin et de la réponse de lord Elgin. Les deux dernières lettres témoignent des sentimens de cordialité qui n'ont cessé de régner entre les deux représentans de la France et de l'Angleterre dans l'œuvre commune qu'ils ont accomplie.

Nous trouvons encore dans les journaux anglais le discours prononcé vendredi dernier à Romsey, par lord Palmerston, à l'occasion de la présentation du drapeau aux volontaires. Nous regrettons également de ne pouvoir citer cette allocution, qui se termine ainsi : « On disait jadis que » nous n'étions pas une nation guerrière, que » nous pouvions être habiles et braves sur » l'Océan, que nos goûts et nos habitudes » ne nous donnaient pas un égal titre à la » distinction militaire. Toutefois, il y a » certains souvenirs historiques de la guerre » de la Péninsule et de Waterloo qui ré» futent suffisamment toute opinion de ce » genre. »

Quoique le noble lord ait tenu un langage modéré aux jeunes volontaires, était-il bien politique de leur rappeler ces souvenirs ?

JONCIERES.

TÉLÉGRAPHIE PRIVÉE.

Arad, 29 décembre.

A l'occasion de la réunion du comitat, il y a une illumination brillante. L'ordre et la tranquillité n'ont pas été troublés. Aujourd'hui, les sections de l'assemblée continuent.

Quarante membres de la commission du statut a été élevé à 700 environ. Parmi les libres élus se trouvent MM. Deak et Schogyeni qui plusieurs émigrés.

Vienne, 29 décembre.

Le monde de Presbourg.

L'ordonnance impériale portant réunion de la Croatie et du Banat à la Hongrie, se fonde sur un motif, sur les droits nommés de la couronne de Hongrie. Les droits prétendus du peuple serbe devront être formulés par la prochaine Diète, et seront soumis à la prochaine Diète de Hongrie comme propositions royales.

Turin, 29 décembre.

Le décret de dissolution de la Chambre des députés a été publié. Sa Majesté vient d'arriver avec le prince de Carignan et le ministre, qui est allé à Alexandrie à sa rencontre. Sa Majesté a été reçue par la municipalité. La garde nationale était sous les armes. Une foule immense a acclamé Sa Majesté. Illumination dans toute la ville.

Turin, 29 décembre.

Naples, 28. — Le bruit court que la flotte française a quitté Gaëte et que les navires italiens se dirigent vers cette place.

Marseille, 29 décembre.

Des lettres de Rome du 25 portent que les partisans de l'empereur sont accourus avertir à la boutique de Saint-Pierre pour faire une manifestation pendant le chant de l'antienne *V. Emmanuel vae et lœdite noster !* le chapitre averti avait devancé la cérémonie.

L'Académie philharmonique sera dissoute. Une compagnie s'est formée en Angleterre pour acheter les biens des couvens dans les Marches et l'Ombrie.

Gaëte, 25 — Malgré la pluie et la neige, le feu est terrible; il s'étend les parties les plus reculées de la ville. Quelques habitans ont été tués. Une adresse des officiers au roi lui promet toute fidélité.

(*Service télégraphique* HAVAS-BULLIER.)

On lit dans le *Moniteur* :

Par arrêté en date du 21, M. de Persigny a complété l'organisation du ministère de l'intérieur en fixant les attributions des divers services de son administration. Comme l'indique le titre des fonctionnaires supérieurs du ministère, les cinq directeurs généraux ont aujourd'hui par cette nouvelle organisation la décision d'un certain nombre d'affaires de détail qui auraient pu absorber inutilement les soins et la pensée du ministre. En même temps, le ministre a formé un conseil supérieur des cinq directeurs généraux pour délibérer sur les affaires importantes de son ministère, le quelque direction générale qu'elles appartiennent. Ce conseil a lieu deux fois par semaine, sous la présidence du ministre qui, par cette organisation, a voulu s'imposer à lui-même l'obligation de ne prendre aucune décision importante sans s'être entouré de toutes les lumières nécessaires.

Les Lamentations de l'UNION.

L'*Union* se lamente; elle est furieuse, et elle ne peut pas nous pardonner notre calme. « Ce calme, c'est une complicité aveugle pour la révolution ; c'est une désertion à peine voilée de tous les principes d'ordre et de droit. » Que de grandes phrases pour ne rien dire, et quelle belle amplification de rhétorique, si on répondait sur le même ton à ces déclamations sonores et vides !

Que le lecteur se rassure; nous éviterons cet écueil, et, selon notre habitude, nous irons droit au fait.

Entraînée par un lyrisme de collége et par ces colères stéréotypées contre les peuples assez pervers pour vouloir être gouvernés selon leurs tendances, et selon les progrès du temps, l'*Union* ne réfléchit pas un seul instant, elle déclame. Elle se paye de strophes au lieu de raisons. Puisque ce journal oublie si complétement le véritable état de la question politique, nous allons le lui rappeler. Nous allons lui dire bien clairement pourquoi, en 1859, la France a fait l'expédition d'Italie, et pourquoi, après la paix de Villafranca, elle a posé le principe de non intervention.

En 1859, quand l'Autriche avait la main dans toutes les affaires de la Péninsule et des garnisons dans toutes ses places, que le Piémont seul résistait, et que, cette résistance domptée, l'armée autrichienne eut été aux portes, l'intervention armée de la France au-delà des Alpes était plus qu'un droit, elle était un devoir.

Mais l'Autriche vaincue, la Lombardie cédée au Piémont, et l'Italie rendue à elle-même, le droit et le devoir changeaient évidemment pour la France. Ministerin, dans cette situation nouvelle des choses, le principe d'intervention, c'était vouloir substituer l'influence française à l'influence autrichienne. C'était substituer à la politique de sûreté pour nous et de délivrance pour la Péninsule, une politique d'envahissement et de conquête.

Ainsi, sans phrases, la France, en passant les Alpes en 1859, avait fait une chose glorieuse et sage, et en posant le principe de non intervention après la paix de Villafranca, elle ne fut pas moins bien inspirée. L'intervention avait eu pour but la délivrance d'un peuple opprimé par l'étranger; la non intervention devait avoir pour résultat la liberté de ce peuple rendu à lui-même.

Toutes les lamentations de l'*Union* ne prouveront rien, et la complicité dont elle parle à propos des événemens qui se sont accomplis depuis Villafranca est un non sens. Nous étions plus que complices de ce qui s'est passé en Italie pendant la guerre; nous en avions toute la responsabilité, bien que nous ayons contenté à en partager la gloire. Mais après la paix, la responsabilité appartient à d'autres. Sans doute la France n'a pas renoncé à blâmer certains événemens qui se sont accomplis ou qui s'accomplissent dans la Péninsule, et pour notre compte nous avons usé assez largement de ce droit. Nous ne devions pas aller plus loin. Un jour, il est vrai, le gouvernement impérial a cru pouvoir, sans manquer positivement au nouveau principe de sa politique, protéger de la puissance de sa flotte un roi malheureux. Qui oserait lui en faire un crime ? Ce n'est qu'en se prolongeant que ce secours, dû à une pensée d'humanité, deviendrait une dérogation à la ligne de conduite acceptée simultanément par la France et l'Angleterre.

Voilà un exposé fort simple que nous conseillons à l'*Union* de méditer; cela vaudra mieux que de faire des élégies auxquelles il ne manque guère que la rime pour être mies en vers.

Ah ! sans doute, il ne faut point être insensible aux douleurs des maisons royales, et, s'il plaît à Dieu, nous pourrons bien avoir des paroles sévères pour des rois qui se trompent, mais nous n'aurons jamais que des paroles respectueuses pour des rois qui tombent. Ces grandes chutes nous émeuvent autant que l'*Union*. Et cependant encore ici nous ne sommes pas d'accord avec elle. Il puis plus de trente ans, en journal gémit et se lamente sur le sort des rois renversés par leurs peuples. Il eût mieux employé son temps en travaillant à prévenir ces catastrophes. Les bons conseils Avant tout plus utiles que les élégies Après.

Les plus tristes et non pas les moins dangereux des révolutionnaires, on l'a dit bien des fois, sont les conservateurs, qui par leur aveuglement et leur entêtement rendent les révolutions inévitables. La *Quotidienne* a été à la tête de ces conservateurs en France, et elle a touché le prix de sa politique en 1830. L'*Union*, fidèle aux traditions de son aînée, a encouragé en Italie la politique qui avait si bien réussi en France. Aussi a-t-elle obtenu le même résultat.

Conseillez mieux les trônes, vous aurez moins à les pleurer. Vos lamentations ne sont que l'écho de vos fautes.

PAMBOUR LAMATRAC.

Les deux ordonnances impériales.

Deux ordonnances impériales, publiées par la *Gazette de Vienne* du 28, et dont une dépêche télégraphique nous a transmis hier l'analyse, prouvent une fois de plus l'état d'épuisement complet du Trésor autrichien.

L'une de ces ordonnances autorise le paiement des intérêts de l'emprunt national en billets de banque avec un agio proportionné, c's'élevant à 40 0/0, agio représentant la différence entre le titre nominal du florin et sa valeur actuelle. Si l'on n'oublie pas que les paiemens à faire en monnaie métallique pour le coupon de janvier, n'excèdent pas 7,500,000 florins, environ 18 millions de francs, on se fera une juste idée de la disette dont les finances de l'Autriche qui, malgré les plus grands efforts, ne peut payer cette somme en argent.

L'autre ordonnance a un caractère plus grave encore. Elle impose, pour la Vénétie, le cours forcé des billets de banque contrairement aux engagemens antérieurs pris par l'Autriche à l'égard du royaume lombardo-vénitien. N'était ce donc pas assez pour les habitans de la Vénétie d'être écrasés d'impôts et accablés de réquisitions de toute nature au profit du maintien à tout prix de la domination autrichienne ? En mettant cette malheureuse province, déjà tant épuisée, au régime du cours forcé, il faut ou que le cabinet de Vienne ait voulu combler la mesure des animosités qu'il a soulevées dans ce pays, ou qu'il subisse fatalement la loi qui lui impose la situation désespérée du trésor autrichien. — *Louis Bellet.*

Affaires d'Italie.

Nous reproduisons, d'après le *Corriere d'Emilia*, l'allocution de S. S. Pie IX, lue dans le consistoire du 17 décembre dernier :

Vénérables frères,

A l'immense douleur qui brise notre âme, en voyant l'Eglise réduite à son extrême misère et dépouillée de son patrimoine sacré par l'œuvre de ses enfants égarés et malveillans, nous ne trouvons pas d'autre consolation que dans la foi de la divine promesse que *porte inferi non prevalebunt adversus eam*.

Une poignée de révoltés, sortis de l'enfer, n'ont pas hésité à renverser les trônes des souverains qui, en vertu d'un droit légitime à eux dévolu tranquillement depuis tant d'années, régnaient dans les États de l'Italie Toutefois, leurs machinations infernales ont été dirigées sagement contre le Saint Siége; ils espèrent que quand l'Eglise sera entièrement dépouillée de son patrimoine, il sera moins difficile de facilement la dignité de son chef et faire tomber le plus grand mal possible à notre très sainte religion.

Ce qui attriste le plus notre âme c'est de voir associé avec les révoltés un roi qui avait reçu de Dieu le sceptre pour nous protéger ; et, par une honteuse ambition, il n'a pas hésité à annexer à ses États les Romagnes qui nous appartenaient, et semble vouloir imiter la révolution frénétique, il a envahi les Marches et l'Ombrie où les fidèles défenseurs de la Sainte Eglise n'ont pas été vaincus mais écrasés par le nombre et où ils sont morts martyrs de la sainte cause en louant nos bénédictions.

Vous, vénérables frères, qui participez à nos peines, vous comprendrez facilement combien profonde a été notre affliction et grande notre indignation lorsque nous avons vu le roi le plus fidèle et le plus dévoué envers le Saint Siége, non seulement chassé de son trône, mais encore assiégé dans son dernier asile, sur son dernier rocher où son auguste père nous accueillit lorsque nous fûmes contraint de nous exiler. Invoquant du ciel sa protection pour l'auguste monarque, et étendant nos saintes bénédictions sur tous ses défenseurs, nous espérons que la bonté divine protégera la cause juste et punira la perfidie d'un roi qui use de tous les moyens de destruction pour chasser un souverain légitime de ses États.

La main de Dieu, espérons-le, s'appesantira terrible sur les ennemis de la Sainte-Eglise, qui offrent la morale publique par des représentations obscènes sur des théâtres où les saints ministres et tout ce qu'il y a de plus sacré sont tournés en ridicule. L'irréligion et l'immoralité prospèrent par la publication des livres et des journaux les plus impies. La nacelle de Saint-Pierre est en butte aux attaques les plus violentes de ces impies que Dieu extermine, puisqu'ils ont fermé l'oreille et le cœur à nos avertissemens et ont méprisé nos censures.

Nous ne vous cachons pas, très chers frères, que nombreux sont les nombreuses offrandes qui tous les jours nous parviennent de tous les côtés de la terre, nous sommes privé du nécessaire, et le bien dans son immense Providence ne nous a de point, et toutes les puissances catholiques ne viennent point à notre secours par tous les moyens en leur pouvoir, grand sera notre étonnement, la divine miséricorde nous pousse à nous tirer et nous l'invoquons quoique indigne.

... Si la vengeance divine tarde à venir, elle n'en sera pas moins grave, et nous l'appelons terrible sur les impies qui ont épuisé la coupe par tant de douleurs..... Le jour du repentir viendra pour les puissans qui ont fait cette alliance avec le révolutionnaire, qu'ils seront par elle attaqués, écrasés et renversés. Mais ils ne trouveront pas ces consolations qui nous rendent si forts, ils ne seront pas comme nous nous en ne par la certitude que Dieu n'abandonnera jamais son Eglise.

... Les privations et la misère à laquelle le pèdie ce nos ennemis nous a réduit seront réparées en partie par les nouvelles largesses et aumônes de tous les catholiques, à qui nous nous sommes adressé avec de ferventes prières.....

(Correspondance particulière de la Patrie.)

Rome, 22 décembre.

Décidément que se passe-t-il donc pour ici, à Rome, nous restions dans une ignorance aussi absolue ? Gaëte est-elle rayée de la carte d'Italie, le Piémont a-t-il vécu, comme ces vieux empires d'Assyrie, dont nous ne savons plus que le nom ? Rien, rien, rien, voilà les nouvelles du jour !

Il n'est plus question à cette heure d'aucune affaire politique, pas même de cette manifestation nocturne dont je parlais dans ma dernière lettre. La nouvelle du chef de Mentana a probablement été emportée par la tempête qui, depuis quinze jours, inonde la ville éternelle. Tout cela a fait du bruit, juste une matinée, cette nuit la police a donné le chasse aux plaisirs. Trois heures après, c'était presque de l'histoire ancienne, et aujourd'hui l'on ne dit mot des drapeaux piémontais arborés au mât qui prit l'empereur Marc Aurèle; partout calme plat. Ce silence et ce calme n'ont toujours étonné en ce pays. En commence, par exemple, se fait-on et se repose-t-on dans l'attente du calme succédant à l'orage ? Je ne saurais vous le dire. Rome à l'intérieur est aussi paisible que la plus petite ville de ses provinces ; mais cette tranquillité matérielle ne semble à personne une garantie de tranquillité morale. On fait ici à peu près ce dans la Venise d'Espagne : on voque à ses affaires, on peut même *chanter*, mais on n'y *danse pas* !

Des volontaires arrivent tous les jours pour *soutenir* la cause pontificale. Tous les jours fournissent leur contingent. Bien des motifs, qui ne sont pas vrai gieux, ont décidé de ces enrôlemens. Pas d'un engagé voudrait bien, à l'heure qu'il est, n'avoir pas fait le voyage. Je connais tel soldat aux zouaves pontificaux qui échangerait ses jambes contre les galons d'un sien cousin, sergent dans un des régiments d'infanterie de ligne.

Il faut dire aussi que le présent qui leur est fait ne ressemble guère à l'avenir qui leur avait promis, en vue du pays avec le zèle le plus ardent. Comme ils sont fêtés au départ, encouragés en chemin, choyés avant d'arriver au but !

Ces jours ci, un de mes amis revenant de France par le paquebot des Messageries Impériales. Là se trouvaient une douzaine de volontaires pontificaux ; quelques ecclésiastiques étaient au nombre des passagers. Dès sait les sermons, les exhortations, et surtout les petites attentions que l'on prodigue aux volontaires pontificaux. Il y avait bien là aussi, sur le paquebot, quelques soldats français, revenant sans doute d'un congé de convalescence. Mais il paraît qu'à la différence des volontaires, ces braves gens n'avaient pas besoin qu'on leur remontât le moral. Toujours est-il vrai qu'on ne faisait pas attention à eux. Les témoins en furent si choqués d'y empêcher de remarquer cette différence de procédés, dont l'intention n'était point équivoque.

Quoi qu'il en soit, le gouvernement papal garde son attitude guerrière. On fait des préparatifs, on instruit des soldats, dont quelques uns ne sont rien moins que des jeunes gens et des adolescens. On forme, entre autres, deux nouveaux régimens de cavalerie, l'un étranger, l'autre indigène. Enfin, ce qui paraîtra puéril en pareil moment, on affirme que M. le *ministre des armes* veut en finir avec cette *francomanie* importée par le général Lamoricière. Il prépare pour cela une réforme, une réforme d'uniforme. Bonnet laque !!... Il supprime le *pantalon garance*, si cher à Lamoricière pour son armée impériale ; il prétend, par cette grande mesure et antagoniste... pour les tailleurs !

Pour extrait : A. Trachant.

Turin, 28 décembre.

Aujourd'hui à deux heures, a eu lieu la réouverture du Parlement. A cette époque, le ministère a lu le décret de dissolution. L'on prochaînera aux élections de toute l'Italie, moins Rome et la Venétie, dans la seconde quinzaine de janvier.

Les annexions de l'Ombrie, des Marches, de la Sicile et du royaume de Naples ont été proclamées en vertu des pouvoirs déférés au roi par le Parlement dans sa dernière session. On éclipsa attendre l'arrivée de Sa Maj. sé, qui part aujourd'hui de Naples pour Turin par voie de terre ; mais M. de Cavour a jugé nécessaire de faire cette signature et de prendre une position énergiquement dessinée.

Suivant le journal de M. de Cavour, l'*Opinione*, quelques réunions diplomatiques auraient lieu, des difficultés, et engager le gouvernement à cette attitude décisive. Il ne faut pas attacher de cette dernière, à mon avis qu'il est possible de définir ce qui a été fait, le gouvernement de Victor-Emmanuel ne peut consentir à laisser établir cette hypothèse.

Nous avons lu un décret signé de Naples qui appelle quatre classes sous les armes. Dans les anciennes provinces, les soldats ne manquent pas. Le roi Bomba a réalisé sur 400,000 hommes sous les armes au printemps prochain pour être prêt à tous les événemens.

Les manifestations qui suivent les grands événemens politiques ne font qu'accroître les vanteries du lieutenant-général chevalier Farini, à Naples. Les gouvernemens amis de la réaction, s'agitant ces mouvemens ne les ne pas prêts pour l'imagination leur donne à Gaëte et à Rome, pourraient nourrir l'idée de revenir sur les plébiscites du Nord et du Centre. C'est pour couper court à toute illusion à ce sujet, que l'on s'est empressé de proclamer la reconnaissance des annexions en même temps que l'armée prenait de nouvelles forces.

Le roi va aller par mer à Ancône. Il écrite ainsi de traverse les Abruzzes, à cause du mouvement anti-annexionniste dont cette province est le théâtre.

On nous écrit de Gaëte, que la jeune reine de Naples s'exposant trop souvent, avait pris, par prudence de son mari, demeurer à bord d'une frégate espagnole ; mais elle a voulu revenir au milieu du danger, et il a fallu lui permettre de revenir habiter la place assiégée.

On a beaucoup parlé des canons Cavalli, qui devaient produire plus d'effet que ceux d'Armstrong ; il s'est même établi une controverse sur leur présence au siége, car à l'époque même où des correspondans du camp parlaient de la supériorité des premiers sur les seconds, d'autres correspondans disaient qu'ils n'étaient pas encore partie de l'armeni de Gênes.

La vérité est qu'ils n'ont pas encore été essayés ; c'est une batterie de canons de huit rayés qui a été prise pour une batterie de canons Cavalli. — *Chr Revolli.*

On lit dans les *Nationalités* du 29 :

Aujourd'hui, à deux heures, a eu lieu à la Chambre des députés et au Sénat la lecture du décret prononçant la clôture de la session parlementaire de l'année 1860.

Dans la première M. Lanza, président, a rendu compte de l'accueil fait à la députation de la Chambre à Naples par le roi Victor Emmanuel, et il a donné lecture de la réponse du roi à l'adresse des Chambres.

M. le président a également fait connaître l'accueil cordial exprimé à la députation par la municipalité, la garde nationale et la population.

M. le sénateur Musso a fait la même communication au Sénat.

On écrit de Genève, 29 décembre :

Le malheureux sort du comte Ladislas Teleki nous a émus ; M. Teleki a vécu plusieurs années parmi nous, et il n'est fait un grand nombre d'amis dans toutes les classes de la société genevoise.

Voici à son sujet un détail curieux et qui me paraît digne d'être connu. M. Teleki avait un passe-port français tout à fait régulier. Son ami, qui connaît le zèle ardent de ce gouvernement, et sachant que M. Teleki n'allait pas en Saxe pour affaires politiques, mais pour une affaire particulière, lui conseilla vivement de s'en servir et de se présenter, aussitôt après son arrivée à Dresde, chez le ministre de France à la cour de Saxe. M. Teleki s'y est refusé en répondant : « Déjà les rapports entre certains gouvernemens et la France sont peu sympathiques, et je ne voudrais pas donner, dans l'intérêt de ma sûreté personnelle, le moindre prétexte à l'augmentation des complications. » M. Teleki partit avec un passe-port anglais.

A propos de l'extradition de l'illustre patriote hongrois, rappelons une histoire arrivée ici, et qui démontre de quelle manière agit le gouvernement français dans un cas analogue. Il y a quelques années se trouvait à Genève un décrétur français. A la suite d'une querelle avec le commissaire de police, celui ci le fit arrêter secrètement, conduire à Fervey, et le livra à la gendarmerie française. Des que l'affaire fut connue, M. James Fazy destitua le commissaire de police et réclama en même temps du gouvernement français le renvoi de cet homme, livré d'une manière illégale. Le gouvernement français se rendit aux réclamations du canton de Genève et le déserteur fut renvoyé en Suisse.

(*Correspondance Havas.*)

On assure que l'évacuation de nos troupes a commencé et que le transport mixte la *Seine* est arrivé à Toulon, ayant des détachemens venant de Chine. — *A. Tranchant.*

Nouvelles de Chine.

(Correspondance particulière de la Patrie.)

Pékin, 26 octobre.

Le prince Kung, frère de l'empereur de Chine, ayant envoyé un mandarin au camp des alliés pour demander la paix, les hostilités furent interrompues par ordre des généraux en chef. Ce mandarin annonçait en outre l'arrivée immédiate du prince impérial, chargé des négociations de paix et muni de pleins pouvoirs.

On décida d'un commun accord qu'une partie des troupes demeurerait au camp, tandis que le plus grand nombre servirait d'escorte aux ambassadeurs et aux généraux, ou formerait la haie sur leur passage; chaque corps d'armée, français et anglais, devait accompagner l'ambassadeur de sa nation.

Rien de plus curieux et de plus imposant à la fois, que l'entrée des alliés dans la capitale du Céleste-Empire. Les nombreux Chinois que j'ai vus, mandarins ou autres, ont paru émerveillés des brillans costumes de nos états-majors, du débraillé de nos soldats, et de l'attitude martiale de tous. Je vous adresse l'ordre du général de Montauban pour l'entrée des troupes à Pékin; le voici :

Ordre du général en chef de Montauban.

L'ambassadeur de France devant se rendre à Pékin pour la signature du traité de paix et l'échange des ratifications, et le général en chef assistant à cette double cérémonie, le cortége s'honneur sera composé ainsi qu'il suit, et marche à dans l'ordre établi ci-dessous, savoir :

Les sapeurs des trois régimens et du 2e bataillon de chasseurs,

Les deux musiques, la fanfare du 2e chasseurs,

Une compagnie de marins de débarquement,

Une compagnie d'infanterie de marine,

Trois compagnies de chasseurs à pied,

Une compagnie du génie,

Un peloton de pontonniers,

A vingt pas en arrière :

Deux pelotons d'artillerie à cheval,

Les chasseurs d'Afrique,

Les spahis,

Les officiers sans troupe et sans mission officielle à l'armée,

Les membres de l'intendance,

Les officiers des services administratifs, dans la proportion du tiers des officiers présens ;

Les état-majors particuliers de l'artillerie et du génie,

L'état-major général de l'armée et l'état-major particulier au général en chef,

Les commandans de l'artillerie et du génie,

Les trois drapeaux portés par les porte-drapeaux et leur garde,

Le général en chef seul, ayant à sa droite le général Jamin et à sa gauche le général Collineau, se tenant à une demi-longueur de cheval en arrière;

L'ambassadeur dans sa chaise, entouré des attachés diplomatiques de la légation;

L'artillerie à cheval, en bataille;

Le 101e de ligne et le reste des chasseurs à pied.

Le bataillon qui est de garde à la porte fera la haie sur le passage des troupes.

Le 102e de ligne, l'infanterie de marine, les marins de débarquement, continueront cette haie le plus loin possible; les hommes seront sur un rang.

Les officiers seront dans la plus grande tenue possible, tous en casquette.

Si dans la troupe tout le monde n'a pas de casquetto, on fera des échanges momentanées avec les compagnies restant au camp.

Les troupes qui ont des casques, comme la cavalerie et l'artillerie, paraîtront avec cette coiffure.

On ne réunira sur le terrain de la messe, à l'heure qui sera indiquée ultérieurement. Le camp sera gardé par trois compagnies, deux de la 2e brigade et une de chasseurs à pied, sous le commandement d'un chef de bataillon de la 2e brigade.

Pékin, 24 octobre 1860.

Par ordre,
Le chef d'état-major général.
SCHMITZ.

Nous avons fait notre entrée à Pékin ainsi que le programme l'annonçait, faisant halte au Li-Pou, tribunal des Rites, désigné pour la réunion des ambassadeurs alliés et du commissaire chinois. L'ambassadeur français et le général en chef entrèrent dans une vaste cour tendue de riches tapisseries, puis dans un grand vestibule, sous lequel se tenait le prince Kung, entouré de deux à trois cents mandarins, à globules de toutes les couleurs. Le prince chinois vint au devant du baron Gros et du général de Montauban, qu'il salua. Il les conduisit sur un siége qu'ils devaient occuper, puis s'alla se rasseoir avec les siens. Pendant ce temps, les généraux Jamin, Collineau et autres, s'asseyaient en face de leurs nouveaux amis.

Il était alors deux heures ; on échangea les pouvoirs, on signa le traité, et, vers quatre heures, après de nouveaux saluts, nous prîmes congé pour rentrer au camp avec la même escorte.

Nous avons eu, par quelques prisonniers rendus à la liberté, des détails navrans des souffrances endurées par nos malheureux camarades. Je ne reviens pas sur ces détails, que vous avez connus déjà ; j'ajouterai seulement que le missionnaire Delue et le capitaine d'artillerie anglaise Brabesson étaient au pont de Pankiao, lors de l'affaire du 21 septembre ; jusque là ils avaient été assez bien traités par S. Ko-Lao, général commandant un corps tartare. Ce général, ayant été blessé, donna soulagement l'ordre de mettre à mort les prisonniers, qui furent décapités et jetés dans le canal au moment où nous arrivions sur le pont.

Nous quitterons Pékin le 30, après la réouverture de l'église catholique et la cérémonie funèbre des victimes du guet-apens du 18 septembre. Une partie de l'armée restera à Tientsing. L'autre retournera à Shangai, où elle serait vers le 20 novembre, attendant l'ordre de rentrer en France ou de se rendre en Cochinchine.

Pour extrait : C. Leferre.

On lit dans le *Moniteur* :

Nous avons reçu quelques détails sur les cérémonies qui ont accompagné ou suivi la signature des traités avec l'empire chinois; ils complètent les renseignemens communiqués à la dépêche de M. le baron Gros, datée de Pékin, 7 novembre.

Le 24 octobre, les Anglais ont voulu entourer la cérémonie de la signature du traité de paix conclu entre la Grande-Bretagne et la Chine de tout le prestige militaire dont ils pouvaient disposer. Un escadron de dragons de la Reine, un magnifique troupe dont la tenue est très remarquable, formait, avec un détachement de 5 hussards, l'escorte de la cavalerie.

L'infanterie se composait de deux régimens de 800 hommes chacun et de Sikhs à pied, lord Elgin montait à Pékin en chaise, entouré de seize porteurs revêtus des plus riches costumes. Les détails du cérémonial ont paru motiver des pourparlers assez longs.

Le lendemain 25, a eu lieu la signature du traité conclu entre la France et l'empire chinois. L'ambassadeur de France s'était rendu chez le général de Montauban, et c'est du quartier-général français que le cortége est parti pour se rendre au Yamoun ou palais des affaires étrangères, situé très loin dans la ville de Pékin. Une escorte d'honneur escortait le baron Gros, ambassadeur de S. M. l'Empereur des Français, et le général de Montauban. Elle se composait d'un détachement de cavalerie avec bannière, d'un détachement de chasseurs d'Afrique. Un escadron complet d'artillerie à cheval fermait la marche. La tenue de ces troupes était parfaite ; les uniformes et les housses de selles avaient été confectionnés à Shang-hai, en remplacement des effets perdus avec la *Reine-des-Clippers*, c'était l'aspect de nos belles troupes de France, rehausé par l'orgueil de la victoire et la satisfaction du succès.

Le cortége a traversé la ville dans le plus grand ordre, au milieu d'une population plus compacte que celle de Paris pendant les jours de fête. Il ne s'est pas produit de plus léger désordre ; des manœuvres de tout genre faisaient circuler la foule de manière à laisser aux troupes françaises le milieu des rues qui avaient, sur les points particuliers, une largeur de 20 mètres. Les soldats étaient pleins de joie et en bel état, et tout impatiens de passer en revue, et tout impatiens de marcher à pied ; nous n'oserons pas à y imputer le moindre accident ; le pays, la civilisation chinoise n'aient à revoir à la nôtre.

La ville de Pékin contient quelques beaux monumens, mais, en somme, elle offre un assez triste aspect. Le remparts, 17 mètres de largeur, plusieurs voitures pourraient y circuler de front. Pour donner une idée de l'étendue de la ville, il suffit de dire que, pour en traverser seulement les trois quarts, le cortége a mis plus d'une heure et demie, sans s'arrêter.

Le prince Kung s'est montré d'une politesse fort gracieuse pour le baron Gros et pour le général de Montauban. Il est âgé de vingt-quatre à vingt-cinq ans ; sa figure est douce et spirituelle ; le fardeau si lourd et si difficile qui lui impose depuis quelque temps l'empereur son frère pèse à l'avoir profondément fatigué.

Au moment de la signature du traité, une foule de mandarins à boutons de toutes couleurs, ainsi que les ministres, étaient à la gauche de la grande table, et, à la droite du prince Kung, l'ambassadeur de France occupait la droite avec le général de Montauban. Échange des pouvoirs, lecture du traité, et la signature du traité de paix eut duré environ une heure ; au moment de la signature, l'artillerie a tiré une salve de vingt et un coups de canon.

Depuis que la paix a succédé au régime de la guerre, le commandant en chef des forces françaises a pu communiquer avec Mgr Mouly, évêque de Pétchéli, qui, depuis trois années, n'a pas, où il jouit particulièrement de la confiance du prince Kong. On ne peut méconnaître que les missionnaires français ont joué des rôles profondes dans ce pays, où, notre plus sérieux influences est dans les mains du clergé catholique. Les postes de l'Église romaine impres sonnent beaucoup les Chinois, et, le jour où, le traité de paix a rendu les cérémonies catholiques à toute leur liberté, on verra un nombre considérable de prêtres chinois du tout âge et de tout rang, même parmi les mandarins.

C'est le 28 octobre que l'enterrement des malheureuses victimes de la perfidie chinoise a eu lieu dans le cimetière catholique qui appartenait, il y a 200 ans, aux missionnaires portugais. Ce magnifique cimetière renferme des tombes en marbre des premiers évêques catholiques de Pékin et notamment de Mgr Shaal, qui fut ministre de l'empereur Kang hi et de Mgr Ricci. La conservation de ces deux tombes est due au profond respect des Chinois pour les morts et à la pieuse protection de la mission russe à Pékin.

La cérémonie de l'enterrement a été très imposante; elle avait attiré un concours immense de peuple. Les six corps étaient portés chacun sur un chariot d'artillerie ; un drap de velours noir sur lequel se détachait une croix blanche recouvrait chaque cercueil. Le cortége qui suivait le deuil se composait de tous les prêtres catholiques français, anglais et chinois en grand

fendre au canon et de lui rester constamment fidèles.

Dans l'allocution qu'il a prononcée au sein du dernier consistoire, le Pape a fait allusion à la situation du jeune roi à Gaëte, en rappelant qu'il avait été forcé lui-même de se retirer dans cette place et d'y chercher un asile. Nous reproduisons plus loin cette allocution, dont le langage contre Victor-Emmanuel est encore plus vif que celui des précédentes.

On s'entretient beaucoup à Vienne d'une brochure qui vient de paraître sous ce titre : *La Marine autrichienne*, *par un marin autrichien*, et qui est attribuée à l'archiduc Ferdinand Max, frère de l'empereur et commandant supérieur de la marine autrichienne. L'illustre auteur propose qu'on vote 35 millions de florins pour créer une marine égale à celle de l'Italie. Mais dans la situation financière de l'Autriche comment trouver les fonds nécessaires pour couvrir cette défense? C'est ce que le prince ne dit pas. Il considère, au reste, la perte de la Vénétie comme très possible, et cette éventualité est même un des motifs sur lesquels se fonde sa proposition. La cession des provinces vénitiennes n'excite donc pas autant de répugnance à la cour de Vienne qu'on le veut bien dire, si cette brochure a réellement pour auteur un frère de l'empereur. Ce serait les bases de la cession qu'il faudrait surtout trouver, pour ménager les susceptibilités de l'Autriche. Remettre à ce point, la question ne présente certes pas de difficultés insolubles.

Les journaux anglais publient un extrait des dépêches officielles de la Chine, apportées par M. Loch, secrétaire de lord Elgin. Il regrettons que le défaut d'espace nous ne les reproduire. Cet extrait se compose de deux lettres adressées par un jeune officier anglais au général Ignatieff, représentant de la Russie en Chine, au sujet de l'enterrement des prisonniers anglais dans le cimetière russe, et les réponses du général ; d'une lettre du baron Gros à lord Elgin relative à la convention de la paix signée avec le Pekin, et de la réponse de lord Elgin. Ces deux dernières lettres témoignent des sentimens de cordialité qui n'ont cessé de régner entre les deux représentans de la France et de l'Angleterre dans l'œuvre commune qu'ils ont accomplie.

Nous trouvons encore dans les feuilles anglaises le discours prononcé vendredi dernier à Romsey, par lord Palmerston, à l'occasion de la présentation du drapeau aux volontaires. Je ne regrettons également de ne pouvoir citer cette allocution, qui se termine ainsi : « On disait jadis que » nos victoires sur une nation guerrière, que » nous pouvions être habiles et braves sur » l'Océan, que nos goûts et nos habitudes » ne nous donnaient pas un égal titre à la » distinction militaire. Toutefois, il y a » certains souvenirs historiques dela guerre » de la Péninsule et de Waterloo qui ré» futent suffisamment toute opinion de ce » genre. »

Quoique le noble lord ait tenu un langage modéré aux jeunes volontaires, était-il bien politique de leur rappeler ces souvenirs ?

JONCIÈRES.

TÉLÉGRAPHIE PRIVÉE.

Arad, 29 décembre.

A l'occasion de la réunion du comitat, il y a une illumination brillante. L'ordre et la tranquillité n'ont pas été troublés. Aujourd'hui, les délibérations de l'assemblée continuent.

Le nombre des membres de la commission de la diète a été élevé à 750 députés. Parmi les membres élus se trouvent MM. Deak et Schergyo, ainsi que plusieurs émigrés.

Vienne, 29 décembre.

Le monde de Pesth ; l'ordonnance impériale portant réunion de Fiumeville et du Banat à la Hongrie, se fondant sur motivé, sur les droits reconnus de la couronne de Hongrie. Les droits et prétentions de la nation serbe devront être formulés par la députation serbe, et seront soumis à la pro-

qu'il, par cette considération, a voulu s'imposer à lui-même l'obligation de ne prendre aucune décision importante sans s'être entouré de toutes les lumières nécessaires.

Les Lamentations de l'UNION.

L'*Union* se lamente; elle est furieuse, et elle ne peut pas nous pardonner notre calme. « Ce calme, c'est une complicité aveugle pour la révolution ; c'est une désertion à prine voilée de tous les principes d'ordre et de droit. » Que de grandes phrases pour ne rien dire, et quelle belle amplification de rhétorique, si on répondait sur le même ton à ces déclamations sonores et vides !

Que le lecteur se rassure; nous éviterons cet écueil, et, selon notre habitude, nous irons droit au fait.

Entraînée par un lyrisme de collége et par ces colères stéréotypées contre les peuples assez pervers pour vouloir être gouvernés selon leurs tendances, et selon les progrès du temps, l'*Union* ne réfléchit pas un seul instant, elle déclame. Elle se paye de strophes au lieu de raisons. Puisque ce journal oublie si complétement le véritable état de la question politique, nous allons le lui rappeler. Nous allons lui dire bien clairement pourquoi, en 1859, la France a fait l'expédition d'Italie, et pourquoi, après la paix de Villafranca, elle a posé le principe de non intervention.

En 1859, quand l'Autriche avait la main dans toutes les affaires de la Péninsule et des garnisons dans toutes ses places, que le Piémont seul résistait, et que, cette résistance domptée, l'armée autrichienne eut été à nos portes, l'intervention armée de la France au-delà des Alpes était plus qu'un droit, elle était un devoir.

Mais l'Autriche vaincue, la Lombardie cédée au Piémont, et l'Italie rendue à elle-même, le droit et le devoir changeaient évidemment pour la France. Maintenir, dans cette situation nouvelle des choses, le principe d'intervention, c'était vouloir substituer l'influence française à l'influence autrichienne. C'était substituer à la politique de sûreté pour nous et de délivrance pour la Péninsule, une politique d'envahissement et de conquête.

Ainsi, sans phrases, la France, en passant les Alpes en 1859, avait fait une chose glorieuse et sage, et en posant le principe de non intervention après la paix de Villafranca, elle ne fut pas moins bien inspirée. L'intervention avait eu pour but la délivrance d'un peuple opprimé par l'étranger; la non intervention devait avoir pour résultat la liberté de ce peuple rendu à lui-même.

Toutes les lamentations de l'*Union* ne prouveront rien, et la complicité dont elle parle à propos des événemens qui se sont accomplis depuis Villafranca est un non sens. Nous étions plus que complices de ce qui s'est passé en Italie pendant la guerre; nous en avions toute la responsabilité, bien que nous ayons contenu à en partager la gloire. Mais après la paix, la responsabilité appartient à d'autres. Sans doute la France n'a pas renoncé à blâmer certains événemens qui se sont accomplis ou qui s'accomplissent dans la Péninsule, et pour notre compte nous avons usé assez largement de ce droit. Nous ne devions pas aller plus loin. Un jour, il est vrai, le gouvernement impérial a cru pouvoir, sans manquer positivement au nouveau principe de sa politique, protéger de la présence de sa flotte un roi malheureux. Qui osérait lui en faire un crime? Ce n'est qu'en se prolongeant que ce secours, dû à une pensée d'humanité, deviendrait une dérogation à la ligne de conduite acceptée simultanément par la France et l'Angleterre.

Deux ordonnances impériales, publiées par la *Gazette de Vienne* du 28, et dont une dépêche télégraphique nous a transmis hier l'analyse, prouvent une fois de plus l'état d'épuisement complet du Trésor autrichien.

L'une de ces ordonnances autorise le paiement des intérêts de l'emprunt national en billets de banque avec un agio proportionné, « s'élevant à 40 0/0, agio représentant la différence entre le titre nominal du florin et sa valeur actuelle. Si l'on n'oublie pas que les paiemens à faire en monnaie métallique pour le coupon de janvier, n'excèdent pas 7,500,000 florins, environ 18 millions de francs, on se fera une juste idée de la détresse financière de l'Autriche, qui, malgré les plus grands efforts, ne peut payer cette somme en argent.

L'autre ordonnance a un caractère plus grave encore. Elle impose, pour la Vénétie, le cours forcé des billets de banque contrairement aux engagemens antérieurs pris par l'Autriche à l'égard du royaume lombardo-vénitien. N'était ce donc pas assez pour les habitans de la Vénétie d'être écrasés d'impôts et accablés de réquisitions de toute nature au profit du maintien à tout prix de la domination autrichienne? En mettant cette malheureuse province, déjà tant épuisée, au régime du cours forcé, il faut ou que le cabinet de Vienne ait voulu combler la mesure des animosités qu'il a soulevées dans ce pays, ou qu'il subisse fatalement la loi que lui impose la situation désespérée du trésor autrichien. — *Louis Bellet.*

Affaires d'Italie.

Nous reproduisons, d'après le *Corriere d'Emilia*, l'allocution de S. S. Pie IX, lue dans le consistoire du 17 décembre dernier :

Vénérables frères,

A l'immense douleur qui brise notre âme, en voyant l'Eglise réduite à son extrême misère et dépouillée de son patrimoine sacré par l'œuvre de ses enfans égarés et malvoulans, nous ne trouvons pas d'autre consolation que dans la foi de la divine promesse que *portæ inferi non prevalebunt adversus eam.*

Une poignée de révoltés, sortis de l'enfer, n'ont pas cessé à renverser les trônes des souverains qui, en vertu d'un droit légitime à eux, régnent tranquillement depuis tant d'années, régissent dans les divers Etats de l'Italie. Toutefois, leurs machinations infernales ont été dirigées spécialement contre le Saint Siége; ils espèrent que quand l'Eglise sera entièrement dépouillée de son patrimoine, ils pourront abaisser plus facilement la dignité de son chef et faire tièrement le plus grand mal possible à notre très sainte religion.

Ce qui attriste le plus notre âme c'est de voir associé avec les révoltés un roi qui avait reçu de Dieu le sceptre pour nous protéger: mû par une honteuse ambition, il n'a pas hésité à annexer à ses Etats les Romagnes qui nous appartenaient, et secondant encore mieux la révolution frénétique, il a envahi les Marches et l'Ombrie, où les fidèles défenseurs de la Sainte Eglise n'ont pas été vaincus mais écrasés par le nombre et où ils sont morts martyrs de la sainte cause en recommandant nos brebis aux saints.

Vous, vénérables frères, qui participez à nos peines, vous comprendrez facilement combien profonde a été notre affliction et grande notre indignation lorsque nous avons vu le roi le plus fidèle et le plus dévoué sujet du Saint Siége, non seulement chassé de son trône, mais encore assiégé dans son dernier asile, sur son dernier rocher où son auguste père nous accueillit lorsque nous fûmes contraint de nous exiler. Invoquant du ciel sa protection pour l'auguste monarque, et étendant nos saintes bénédictions sur tous ses défenseurs, nous espérons que la bonté divine protégera la cause juste et punira la perfidie d'un roi qui use de tous les moyens de destruction pour chasser un souverain légitime de ses Etats.

La main de Dieu, espérons-le, s'appesantira terrible sur les ennemis de la Sainte-Eglise, qui offensent la morale publique par des représentations obscènes sur des théâtres où les saints ministres et tout ce qu'il y a de plus sacré sont tournés en ridicule. L'irréligion et l'immoralité triomphent par la publication des livres et des journaux les plus impies. La nacelle de Saint-Pierre est en butte aux attaques les plus violentes de ces impies que Dieu extermine, puisqu'ils ont fermé l'oreille et le cœur à nos avertissemens et ont méprisé nos censures.

Nous ne vous cachons pas, très chers frères, l'horreur est aussi palpable que la plus petite ville de nos provinces; mais cette tranquillité matérielle ne semble à personne une garantie de tranquillité morale. On fait ici à peu près comme dans la Venise d'*Hayden* : on vaque à ses affaires, on peut même y *chanter*, mais on n'y *parle pas !*

Des volontaires arrivent tous les jours pour soutenir la cause pontificale. Tous les pays fournissent leur contingent. Bien des motifs, qui ne sont pas religieux, ont décidé de ces enrôlemens. Plus d'un engagé voudrait bien, à l'heure qu'il est, n'avoir pas fait le voyage. Je connais tel soldat aux zouaves pontificaux qui échangerait volontiers sa vareuse de zouave contre les galons d'un sien cousin, serjent dans un de nos régimens d'infanterie de ligne.

Il faut dire aussi que le présent qui leur est fait ne ressemble guère à l'avenir qui leur avait été promis, ou les a pris pour les amener à Rome. Comme ils sont filés au départ, encouragés en chemin, choyés avant d'arriver au but! Les jours ci, un de mes amis revenait de France par le paquebot des Messageries Impériales. Il se trouvait une douzaine de volontaires pontificaux; quelques ecclésiastiques étaient au nombre des passagers. Dieu sait les sermons, les exhortations, et surtout les petites attentions que l'on prodigua aux volontaires pontificaux. Il y avait bien là aussi, sur le paquebot, quelques soldats français, revenant sans doute d'un congé de convalescence. Mais il paraît qu'à la différence des volontaires, ces braves gens n'avaient pas besoin qu'on leur remontât le moral. Toujours est-il vrai qu'on ne faisait pas attention à eux. Mon ami, qui n'avait pas d'intérêt à s'empêcher de remarquer cette différence de procédés, dont l'intention n'était point équivoque.

Quoi qu'il en soit, le gouvernement papal garde son attitude guerrière. On fait des préparatifs, on instruit des soldats, dont quelques uns ne sont rien moins que des jouvenceaux et des adolescens. On forme, entre autres, deux nouveaux régimens de cavalerie, l'un étranger, l'autre indigène. Enfin, ce qui paraîtra pueril en pareil moment, on affirme que M. le *ministre des armes* veut en finir avec cette *francomanie* importée par le général Lamoricière. Il prépare pour cela une réforme, une réforme dénisrot Dominus Iesu!!!... Il supprime le *pantalon garance*, adopté par Lamoricière pour son armée improvisée. Corpo, vuoità ann grande misure et avantageuse... pour les tailleurs!

Pour extrait : A. Tranchant.

Turin, 28 décembre.

Aujourd'hui à deux heures, a eu lieu la réouverture du Parlement. A cette séance, le ministère a lu le décret de dissolution. On procédera aux élections de toute l'Italie, moins Rome et la Vénétie, dans la seconde quinzaine de janvier.

Les annexions de l'Ombrie, des Marches, de la Sicile et du royaume de Naples ont été proclamées en vertu des pouvoirs déférés au roi par le Parlement dans sa dernière session. On était alarmé de l'arrivée de Sa Maj. sicilienne, qui part aujourd'hui de Naples pour Turin par voie de terre; mais M. de Cavour a jugé nécessaire de faire acte de vigueur et de prendre une position énergiquement dessinée.

Suivant le journal de M. de Cavour, l'*Opinione*, quelques réunions diplomatiques auraient allégé des difficultés, et engagé le gouvernement à ne pas marcher si précipitamment dans cette affaire délicate. Il résulterait de ces avis qu'il est possible de défaire ce qui a été fait. Le gouvernement de Victor-Emmanuel ne peut consentir à laisser établir cette hypothèse.

Nous avons lu un décret signé à Naples qui appelle quatre classes sous les armes. Dans les anciennes provinces, les soldats ne manquent pas. Le roi tient à réaliser son vœu d'avoir 300,000 hommes sous les armes au printemps prochain pour être prêt à tous les événemens.

Les commentaires qui suivent les grands événemens politiques ne font qu'accroître les embarras du lieutenant-général chevalier Farini, à Naples. Les gouvernemens amis de la réaction, ainsi que les scoussas avec lesquels la portée que l'imagination leur donne à Gaëte et à Rome, pourraient nourrir l'idée de renouvelé sur les plébiscites du Nord et du Centre. C'est pour couper court à tout illusion à ce sujet, que l'on s'est empressé de proclamer la reconnaissance des annexions en même temps que l'armée prenait de nouvelles frères.

Le roi va aller par mer à Ancône. Il évite ainsi de traverser les Abruzzes, à cause du mouvement anti-annexionniste dont cette province est le théâtre.

On nous écrit de Gaëte, que la jeune reine de Naples s'expose trop souvent, et qu'il est, par la volonté de son mari, demeuré à bord d'une frégate espagnole; mais elle a voulu revenir au milieu du danger, et il a fallu lui permettre de revenir habiter la place assiégée.

On a beaucoup parlé des canons Cavalli, qui devaient produire plus d'effet que ceux d'Armstrong ; il n'est même établi une controverse sur leur présence au siége, car à l'époque même où des correspondans du camp parlaient de la supériorité des premiers sur les seconds, d'autres correspondans disaient qu'ils n'étaient pas encore partis de l'arsenal de Gênes.

Paris, le 24 décembre, à 10 heures du soir.

Le comte de Persigny, avec le commissaire de police, celui-ci le fit arrêter secrètement, conduire à Fersey, et le livra à la gendarmerie française. Des que l'affaire fut connue, M. James Fay destitua le commissaire de police et réclama en même temps du gouvernement français la réddition de pel homme, livré d'une manière illégale. Le gouvernement français se rendit aux réclamations du canton de Genève et le déserteur fut renvoyé en Suisse.

(*Correspondance Havas.*)

On assure que l'évacuation de nos troupes a commencé et que le transport mixte la *Seine* est arrivé à Toulon, ayant des détachemens venant de Chine. — *A. Tranchant.*

Nouvelles de Chine.

(Correspondance particulière de la Patrie.)

Pékin, 28 octobre.

Le prince Kung, frère de l'empereur de Chine, avait envoyé un mandarin au camp des alliés pour demander la paix, les hostilités furent interrompues par ordre des généraux en chef. Ce mandarin annonçait en outre l'arrivée immédiate du prince impérial, chargé des négociations de paix et muni de pleins pouvoirs.

On décida d'un commun accord qu'une partie des troupes demeurerait au camp, tandis que le plus grand nombre servirait d'escorte aux ambassadeurs et aux généraux, en formerait la haie sur leur passage; chaque corps d'armée, français et anglais, devait accompagner l'ambassadeur de sa nation.

Rien de plus curieux et de plus imposant à la fois, que l'entrée des alliés dans la capitale du Céleste-Empire. Les nombreux Chinois que j'ai vus, mandarins ou autres, ont paru émerveillés des brillans costumes de nos états-majors, du détraillé de nos soldats, et de l'attitude martiale de tous. Je vous adresse l'ordre du général de Montauban pour l'entrée des troupes à Pékin; le voici :

Ordre du général en chef de Montauban.

L'ambassadeur de France devant se rendre à Pékin pour la signature du traité de paix et échange des ratifications, et le général en chef assistant à cette double cérémonie, le cortége s'ouvrira sera composé ainsi qu'il suit, et marchera dans l'ordre établi ci-dessous, savoir :

Les sapeurs des trois régimens et du 2e bataillon de chasseurs,

Les deux musiques, la fanfare du 2e chasseurs,

Une compagnie de marins de débarquement,

Une compagnie d'infanterie de marine,

Trois compagnies de chasseurs à pied,

Les compagnies du génie,

Un peloton de pontonniers.

A vingt pas en arrière :

Deux pelotons d'artillerie à cheval,

Les chasseurs d'Afrique,

Les spahis,

Les officiers sans troupe et sans mission officielle à l'armée,

Les membres de l'intendance,

Les officiers des services administratifs, dans les rangs opposés.

Les états-majors particuliers de l'artillerie et du génie,

L'état-major général de l'armée et l'état-major particulier du général en chef,

Les commandans de l'artillerie et du génie,

Les trois drapeaux portés par les porte-drapeaux et leur garde,

Le général en chef seul, ayant à sa droite le général Jamin, et à sa gauche le général Collineau, se tenant à une demi-longueur de cheval en arrière;

L'ambassadeur dans sa chaise, entouré des attachés diplomatiques de la légation;

L'artillerie à cheval, en bataille;

Le 101e de ligne et le reste des chasseurs à pied.

Le bataillon qui est de garde à la porte fera la haie sur le passage des troupes.

Le 102e de ligne, l'infanterie de marine, les marins de débarquement, continueront cette haie le plus loin possible; les hommes seront sur un rang.

Les officiers seront dans la plus grande tenue possible, tous en casquette.

Si dans la troupe tout le monde n'a pas de casquetins, on fera des échanges momentanés avec les compagnies restant au camp.

Les troupes qui ont des casques, comme la cavalerie et l'artillerie, porteront avec cette coiffure.

On se réunira sur le terrain de la messe, à l'heure qui sera indiquée ultérieurement. Le camp sera gardé par trois compagnies, deux de la 2e brigade et une de chasseurs à pied, sous le commandement d'un chef de bataillon de la 2e brigade.

Pékin, le 24 octobre 1860.

Par ordre,
Le chef d'état-major général.
SCHMITZ.

On lit dans le *Moniteur* :

Nous avons reçu quelques détails sur les cérémonies qui ont accompagné ou suivi la signature des traités avec l'empire chinois; ils complètent les renseignemens contenus dans la dépêche de M. le baron Gros, datée de Pékin, 7 novembre.

Le 24 octobre, les Anglais ont voulu entourer la cérémonie de la signature du traité de paix conclu entre la Grande-Bretagne et la Chine de tout le prestige militaire dont ils pouvaient disposer. Un escadron de dragons de la reine, magnifique troupe dont la tenue est très remarquable, formait, avec un détachement de Sikhs montés, l'escorte de la cavalerie.

L'infanterie se composait de deux régimens de ligne, de marins et de Cipaies, sous le commandement de sir Crawford, qui avait quatre porteurs revêtus des plus riches costumes. Les détails du cérémonial ont paru mériter des développemens assez longs.

Le lendemain 25, a eu lieu la signature du traité conclu entre la France et l'empire chinois. L'ambassadeur de France s'était rendu chez le général de Montauban, et c'est du quartier général français que le cortége est parti pour se rendre au Yamoun ou palais des affaires étrangères, situé très loin dans la ville de Pékin. Une escorte d'honneur escortait le baron Gros, ambassadeur de S. M. l'Empereur des Français, et le général de Montauban. Elle se composait d'un détachement de spahis avec burnous rouge, et d'un détachement de chasseurs d'Afrique. Un escadron complet d'artillerie à cheval fermait la marche. La tenue de ces troupes était parfaite; les uniformes et les housses de selles avaient été confectionnés à Shang-hai, en remplacement des effets perdus avec la *Reine des Clippers*; c'était l'aspect de nos belles troupes de France, rehausé par l'orgueil de la victoire et la satisfaction du succès.

Le cortége a traversé la ville dans le plus grand ordre, au milieu d'une population plus compacte que celle de Paris pendant les jours de fête. Il ne s'est pas produit le plus léger désordre; des mandarins de tout grade faisaient circuler la foule de manière à laisser aux troupes françaises le milieu des rues qui avaient, sur les points parcourus, une largeur de 30 mètres. Elles sont pavées de pierres en dés, et sont infranchissables quand il pleut; nous n'avons pas à y importer le macadam; sous ce rapport, la civilisation chinoise n'a rien à envier à la nôtre.

La ville de Pékin contient quelques beaux monumens; mais, en somme, elle offre un assez triste aspect. Le rempart a 17 mètres de largeur; plusieurs voitures pourraient y circuler de front. Pour donner une idée de l'étendue de la ville, il suffit de dire que, pour en traverser seulement les trois quarts, le cortége a mis plus d'une heure et demie, sans s'arrêter.

Le prince Kung s'est montré d'une politesse fort gracieuse pour le baron Gros et pour le général de Montauban. Il est âgé de vingt-quatre à vingt-cinq ans; sa figure est douce et spirituelle; le tableau est lourd et si difficile que lui laisse deviner quelque trouble l'empereur son frère paraît l'avoir profondément fatigué.

Au moment de la signature du traité, une foule de mandarins à boutons de toutes couleurs, ainsi que les ministres, étaient à la gauche de la grande salle, du côté du prince Kung ; l'ambassadeur de France occupait la droite avec le général de Montauban. L'échange des pouvoirs, leur vérification et la signature du traité de paix ont duré environ une heure; au moment de la signature, l'artillerie a tiré une salve de vingt et un coups de canon.

Depuis que la paix a succédé au régime de la guerre, le commandant en chef des forces françaises a eu communiquer avec Mgr Mouly, évêque de Pétchéli, prélat très vénéré dans ce pays, où il jouit particulièrement de la confiance du prince Kung. On ne peut méconnaître que les missionnaires français ont jeté des racines profondes dans ce pays, où notre plus sérieuse influence est dans les mains du clergé catholique. Les pompes de l'Eglise romaine impressionnent beaucoup les Chinois, et, le jour où le traité de paix a rendu les cérémonies catholiques à toute leur liberté, on voyait un nombre considérable de prêtres chinois de tout âge et de tout rang, même parmi les mandarins.

C'est le 28 octobre que l'enterrement des malheureuses victimes de la perfidie chinoise a eu lieu dans le cimetière catholique qui appartenait, il y a 200 ans, aux missionnaires portugais. Ce magnifique cimetière renferme des tombes en marbre des premiers évêques catholiques de Pékin et notamment de Mgr Shaal, qui fut ministre de l'empereur Kang-hi et de Mgr Ricci. La conservation de ces beaux monumens est due au profond respect des Chinois pour les morts et à la pieuse protection de la mission russe à Pékin.

La cérémonie de l'enterrement a été très imposante; elle avait attiré un concours immense de peuple. Les 12 corps étaient portés chacun sur un chariot d'artillerie; un drap de velours noir sur lequel se détachait une croix blanche recouvrait chaque cercueil. Le cortége qui suivait le deuil se composait de tous les prêtres catholiques français, anglais et chinois en grand

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. La Sabine

hommes; tous les officiers de l'armée anglaise étaient tués ou blessés, les officiers français, qui se trouvaient, quelques jours du arrivant, les mêmes devoirs aux Anglais victimes de la même trahison.

La réouverture de la belle église catholique de Pékin a eu lieu le 29 octobre. Fermée pendant trente ans, elle avait subi de graves avaries; mais les troupes de guerre y ont exécuté de toutes armes ont travaillé avec ardeur et zèle. L'évêque de Pékin, les prêtres français et chinois ont déployé une activité et un dévouement que, le cortège y est entré, on aurait pu se croire dans une cathédrale de France. Tout le monde a été ému d'une telle cérémonie, lorsque le mandarin et les officiers des régiments ont chanté le *Te Deum* et le *Domine salvum fac Imperatorem*. On était que ces chants religieux, défus de l'Eglise de Pékin et de la Chine, et en France, avaient fait disparaître en instant les 6,000 lieues qui séparent l'armée française de la mère patrie.

Revue financière.

Les dispositions défavorables qui, la semaine dernière, s'étaient manifestées avec une certaine intensité, ont pris des proportions plus inquiétantes.

La baisse, après avoir rencontré une assez vive résistance, elle a fini par prévaloir. Au commencement de la semaine, les acheteurs se sont efforcés de sauvegarder leurs positions, et durant trois jours ils sont parvenus à améliorer, du moins à maintenir les cours, qui jusqu'à jeudi sont presque constamment restés au même niveau. Ensuite, la baisse a dominé, et à fait des progrès d'autant plus rapides que ses adversaires mêmes y ont contribué, en se retirant de la lice. A l'approche de la liquidation, ils désespérant de pouvoir regagner le terrain perdu, et se sentant impuissans à prolonger la lutte, préférant se dégager par anticipation, plutôt qu'attendre au dernier moment; ils craignaient d'exposer leurs intérêts d'une façon peut-être irrémédiable.

En dehors des besoins inséparables d'une fin d'année, diverses causes expliquent la baisse qui s'est déclarée à notre Bourse. Il faut citer en premier lieu le désappointement qu'a fait naître le maintien, pour 1861, du droit d'entrée, dont on avait, jusqu'au dernier moment, espéré l'abolition.

A ce premier motif de baisse, il convient d'ajouter la forte dépréciation survenue dans les cours des consolidés, que les vendeurs, renversant leur thème favori, ont aussitôt attribuée à une prochaine élévation du taux de l'escompte à Londres, et à une aggravation des embarras monétaires en Amérique. Le premier de ces faits ne s'est pas réalisé; quant au second, les nouvelles de New-York, sans le démentir, sont toutefois contradictoires.

Les spéculateurs ont eu encore un sujet d'inquiétude dans la situation d'une place importante d'Europe. Nous voulons parler de Vienne, où les métalliques ont éprouvé une baisse prononcée, provoquée par deux décrets, dont l'un autorise le paiement en billets des intérêts de l'emprunt national, et dont l'autre impose le cours forcé des billets de Banque en Vénétie. Or, on sait que ce papier perd de 25 à 30 0/0.

Telles sont, en dehors du maintien du droit d'entrée, les causes qui, bien que n'ayant pas d'influence directe sur notre marché, ont cependant affecté les cours, déterminé le retraite des coteleurs, et assuré le succès des baisses. La rente 3 0/0, que nous avions laissée samedi à 68 30, a fermé hier à 67 65, portant ainsi 65 c. d'une semaine à l'autre.

Le Conseil de la Banque de France a fixé à 72 fr. le second dividende semestriel de cette année. Le premier avait été de 68 fr., le revenu est donc de 140 fr. par action. Celui de 1859 n'avait été que de 115 fr. Le cours de la Banque de France est resté hier à 2,852 50, coupon détaché, ce qui représente, sur le prix 2,11 y a huit jours 2,950, une diminution de 15 50, en tenant compte du coupon.

Seules parmi toutes les valeurs, les actions du Crédit foncier ont éprouvé une reprise. Elles sont à 955, en hausse de 35 francs. Les anciennes du Comptoir d'escompte ont varié de 650 à 648 75, et les nouvelles de 622 50 à 620. Le Crédit mobilier a fléchi de 30 francs à 720.

Longtemps mieux tenues que la Rente, les Actions des Chemins de fer ont fini cependant par se ressentir de la faiblesse de celle-ci, et bien que le petit nombre des affaires engagées sur ce marché semblât devoir le préserver d'une forte secousse, il n'en a pas moins été vivement atteint.

L'Orléans s'est déprécié de 15 fr. à 1367 50, le Lyon de 12 50 à 900, le Nord ancien, l'Ouest et le Midi de 10 fr. à 950, 551 50 et 510. Le Nord nouveau et l'Est ont perdu 5 fr. à 890 et 506 25. Le Genève a fléchi de 3 75 à 358 75. Les actions de la Croix-Rousse se sont traitées de 540 à 535.

Les lignes qui font partie du réseau autrichien ont naturellement éprouvé le contre-coup des nouvelles de Vienne. Il y a eu sur les chemins autrichiens une baisse de 27 50 à 378 75, et sur les Lombards de 15 fr., à 463 75.

Les chemins Romains ont baissé de 23 75 à 510. Les Sardes ont varié de 391 25 à 382 50. Le Saragosse s'est maintenu de 560 à 555, et le Barcelone de 460 à 455. Le Pampelune a reperdu 5 fr. à 465, et le Séville-Cadix 1 25 à 515.

Les obligations des chemins de fer français et étrangers ont gardé un mouvement d'affaires assez suivi, aux environs de leurs cours précédens.

Des affaires actives ont été continuellement engagées sur la Caisse générale des chemins de fer, qui se traitaient hier à 200. On sait que sur la demande des directeurs de la Banque de Turquie, et à cause des fêtes de Noël, la souscription à l'Emprunt ottoman a été prorogée à Londres jusqu'au 3 Janvier, et que de suite elle doit, pendant le même délai, rester ouverte en France et sur les places étrangères.

R. LONGMORE.

Actes officiels.

Nominations faites par Empereur.

Par décret du 29 décembre, sont nommés :

Conseiller à la cour impériale d'Aix, M. Sorbier, président de 1re classe au tribunal de Nice.

Conseiller à la cour de Chambéry, M. Déneré, avocat général près la même cour.

Avocat général près la cour de Chambéry, M. Thiriet, substitut près la même cour.

Substitut près la cour de Chambéry, M. de Pascale, substitut près le tribunal d'Aix.

Substitut près la cour de Chambéry, M. Laurent, président du tribunal de Moutiers.

Conseiller à la cour de Pau, M. d'Arthez, procureur impérial à St-Palais.

Procureur impérial à St-Palais, M. Servat-Barbeton, juge au tribunal d'Epernay, M. Brouillin, substitut à Nice.

Substitut à Melun, M. Duvergier, subst. à Provins.

Substitut à Provins, M. Blin de Bourdon, avocat, juge au tribunal de Meaux, M. de la Rouelle, juge au siège de Reims.

Juge au tribunal de Reims, M. Jullien, subst. à Rumpont.

Substitut à Rumpont, M. Cauchy, juge suppléant au siège de Reims.

Substitut à Saint-Lô, M. Guichard, subst. à Mâcon.

Substitut à Mâcon, M. Perroy, substitut à Senlis.

Substitut à Senlis, M. Bouchard, avocat.

Juge suppléant au trib. de Lion, M. Bibard, avocat.

Rapport à l'Empereur concernant les fonds communaux.

Sire,

Lors de la préparation du budget de 1860, l'exprimais l'espérance de pouvoir introduire dans le service de l'instruction primaire, conformément aux intentions de Votre Majesté, certaines mesures d'ordre et de surveillance qui, bien loin de contrarier les projets des instituteurs, permettraient, dans un avenir prochain, d'améliorer leur condition, sans grever le Trésor public de nouvelles charges.

Le résultat, j'ose le dire, a dépassé mes prévisions, grâce au concours si délicat de MM. les préfets, des conseils généraux, et au dévouement de l'enseignement en ce domaine. En effet, l'exercice de 1859 s'est achevé, comme l'exercice de 1860 s'achèvera, sans que j'ai eu à solliciter, sur l'ordre et les dépenses obligatoires, aucun crédit supplémentaire, ainsi que j'avais été dans la nécessité de le faire pour les années qui précèdent. La réforme de quelques abus, en outre, a procuré à la rétribution scolaire une plus value qui a élevé la portion éventuelle du traitement de beaucoup d'instituteurs dans les cadres comprenant aujourd'hui près de onze mille deux cents instituteurs dont le traitement est supérieur à sept cents francs, et dit huit mille qui reçoivent cet sept à six cents francs. J'ai pu même, sur un notable excédant des ressources, solder un augmentation des subventions accordées par l'Etat à un grand nombre de communes pour la construction et la réparation de leurs maisons d'école.

Le moment est venu de réaliser une pensée bienveillante de Votre Majesté, dont l'effet avait été ajourné jusqu'ici par des motifs d'économie. Il reste environ 4,000 instituteurs non pourvus, établis par le décret du 31 décembre 1853, qui touchent 500 fr. seulement. Déjà un certain nombre d'entre eux, à qui j'ai pu faire un de ces jours m'accordait que 400 fr., ont obtenu, il y a deux ans, une augmentation de 100 fr. J'ai l'honneur de proposer à Votre Majesté de compléter ce qu'elle a si heureusement commencé en portant au minimum de 600 fr. le traitement de tous les maîtres supléants qui seront, dès à présent, jugés dignes du titre d'instituteur communal.

En supposant qu'il soit fait application immédiate de cette mesure à tous les instituteurs suppléants, la dépense totale s'élèvera à 440,000 fr., dont 140,000 fr. environ seront imputés sur les fonds communaux et départementaux, et 300 000 fr. sur les fonds de l'Etat: elle sera facilement couverte par les économies que j'ai obtenues, en diminuant la part contributive du Trésor dans les dépenses obligatoires; et ainsi avec les allocations actuelles du budget, Votre Majesté aura pu ordonner une mesure vivement désirée qui n'avait pas pu jusqu'ici pouvoir s'accomplir sans un supplément de crédit.

Je soumets avec confiance à l'approbation de Votre Majesté le projet de décret ci-joint.

Je suis avec le plus profond respect,

Sire,

De Votre Majesté

Le très humble, très obéissant et très fidèle serviteur,

Le ministre de l'instruction publique et des cultes,

ROULAND.

Le ministre de l'instruction publique et des cultes :

Vu l'approbation donnée par S. M. l'Empereur au rapport du mois d'avril 1860, concernant un projet d'échange entre la bibliothèque impériale et les bibliothèques Mazarine, de l'Arsenal, de Sainte-Geneviève et de la Sorbonne;

Vu l'arrêté du 31 mai 1860, par lequel une commission a été chargée de donner son avis sur les règles à suivre relativement à cet échange;

Vu la délibération de ladite commission et son rapport en date du 15 juillet 1860;

Considérant qu'il importe que certaines collections variables de différentes espèces, qui se trouvent dans les bibliothèques Mazarine, de l'Arsenal, de Sainte-Geneviève et de la Sorbonne, et qui n'ont pas d'analogues et qui conviennent à un public plus public, soient centralisées à la bibliothèque impériale;

Arrête :

Art. 1er. — Les médailles, dessins, manuscrits orientaux et livres chinois existant dans les quatre bibliothèques ci-dessus mentionnées seront réunis à la Bibliothèque impériale.

Art. 2. — Seront retirés des bibliothèques de l'Arsenal et de Sainte-Geneviève, et des deux autres bibliothèques, s'il s'y en trouve, pour être transférés à la bibliothèque impériale, toutes les estampes et gravures et tous les états d'estampes et de gravures qu'elle ne possède pas.

Les exemplaires restans et des doubles provenant du cabinet des estampes de la Bibliothèque impériale, il sera donné un état de ces doubles à chacune des bibliothèques de l'Arsenal et de Sainte-Geneviève.

Art. 3. — En ce qui concerne les livres imprimés ou manuscrits, il sera procédé aux échanges entre la bibliothèque impériale et les quatre autres bibliothèques susdénommées, par série d'ouvrages, au fur et à mesure de l'achèvement des catalogues ou inventaires de la bibliothèque impériale pour chaque série.

Art. 4. — Dans le choix des doubles existans à la bibliothèque impériale qui seront remis aux autres bibliothèques, ainsi que dans le choix des ouvrages qui leur seront demandés, il devra être tenu compte de la spécialité de chacun de ces établissemens.

Art. 5. — Le directeur général, sur le ministère, sera chargé de rechercher dans les bibliothèques susdites, d'une part, les ouvrages et doubles de chacun, les livres imprimés ou manuscrits susceptibles d'être réclamés par la bibliothèque impériale, comme aussi de reconnaître les lacunes existant dans chaque spécialité, qu'il sera à lieu de combler, et l'absence d'ouvrages journellement demandés dans toutes les bibliothèques.

Art. 6. — Une commission spéciale sera instituée à l'effet d'examiner toutes les propositions d'échanges et les contestations auxquelles ces échanges pourraient donner lieu. Sur l'avis de ladite commission, le ministre statuera.

Art. 7. — Aucun échange n'aura lieu sans avoir été approuvé par une décision du ministère.

Paris, le 15 novembre 1860. ROULAND.

OBLIGATIONS DE L'EMPIRE OTTOMAN.

Sur la demande des Directeurs de la Banque de Turquie à Londres, la souscription ouverte pour **250,000** *Obligations de l'Empire ottoman, est prorogée jusqu'au*

SAMEDI 5 JANVIER.

Les contractans de cet emprunt résument ainsi les avantages assurés aux souscripteurs :

Ces obligations de. . . . 500 fr.
Remboursables à. . . . 500 fr.
Sont émises à. . . . . 312 fr. 50
Rapportent . . . . . 30 fr. d'intérêt.

Garanties.

Par firman de S. M. I. le Sultan, les revenus affermés, donnés en garantie, s'élèvent à 38 millions de francs, soit environ 5 millions de plus que la somme nécessaire pour solder les intérêts et l'amortissement.

Un état dressé par le conseil supérieur des finances de l'empire ottoman certifie l'exactitude des revenus donnés en garantie aux termes du firman.

Ces revenus, versés par semaine, sont affectés à l'extinction de l'emprunt, et ne peuvent être détournés de leur destination.

Le tirage aura lieu au mois de juin prochain.

Paiement des intérêts.

Ces obligations rapportent 30 fr. d'intérêt par an, payables par semestres, les 1er juillet et 1er janvier, à Paris :

A la Société générale de Crédit industriel, à Paris.

A la Caisse générale des Chemins de fer jusqu'au 1er janvier 1862;

A Londres :

A la Banque de Turquie.

Conditions de la souscription.

Ces obligations de 500 fr. sont émises à 312 fr. 50.

Elles sont payables comme suit :

62 fr. 50 en souscrivant;
50 fr. » dans les dix jours de la publication de la répartition;
50 fr. » du 20 au 30 janvier.
50 fr. » du 18 au 28 février;
50 fr. » du 20 au 31 mars;
50 fr. » du 20 au 30 avril.

312 fr. 50 ensemble.

Les souscripteurs qui verseront en souscrivant le montant intégral des obligations, jouiront d'une bonification de 5 francs dont il leur sera tenu compte après la répartition.

La souscription est ouverte :

A Paris; chez MM. J. Mirès et C°, rue de Richelieu, 99;

A Londres, à la Banque de Turquie;

A Bruxelles, chez MM. Tiberghien, Delloye et C°;

A Amsterdam, chez MM. Alstorphius et Von Hemert;

A Hambourg, chez MM. J. Berenberg, Gossler et C°.

Dans les villes où la Banque de France a des succursales, les versemens peuvent être faits au crédit de MM. J. Mirès et C°.

La clôture de la souscription est fixée au samedi 5 janvier; les actionnaires de la Caisse générale des Chemins de fer devront, dans le même délai, user de la faculté qui leur est réservée.

Pour copie conforme: A. Tranchant.

Faits divers.

Hier samedi, les ministres se sont réunis en conseil, au palais des Tuileries, sous la présidence de S. M. l'Empereur.

— L. Eèes, le président du Sénat et le président du Corps législatif assistaient au conseil.

— M. Le Ray de Lôme, directeur des constructions navales au ministère de la marine et M. Gaudin de Lagrange, commissaire de marine, a été nommé directeur de l'intérieur à la Réunion, en remplacement de M. Hanès.

— MM. Renan, membre de l'Institut, chargé d'une mission d'exploration en Syrie, et Desjardins, professeur d'histoire au lycée Bonaparte, chargé d'une mission scientifique en Italie, ont été nommés chevaliers de l'ordre impérial de la Légion-d'Honneur.

— Les eaux de la Seine se sont, depuis hier, très rapidement élevées, par suite de la fonte des neiges et des glaces. A midi, l'échelle du Pont-Royal marquait 5 mètres 20.

Le barrage éclusé de la Monnaie est entièrement submergé, ainsi que les piles des ponts de l'Alma, du Carrousel, des Invalides et de Solférino.

Au-dessus et au-dessous de Paris, le fleuve déborde sur tous les terrains bas.

Le jardin du terre-plein du Pont-Neuf, les îles de Puteaux et de Neuilly sont submergés.

— Le *Progrès* de Lyon dit que le Rhône et surtout la Saône subissent en ce moment une crue très forte.

— Le *Moniteur* publie le tableau du prix de l'hectolitre de froment pour servir de régulateur aux droits d'importation et d'exportation des grains et farines.

Le prix moyen pour toute la France, qui était à la fin du mois de février 31 fr. 57 c., est pour le mois de décembre 21 fr. 32c. C'est une diminution de 25 c.

— A partir de mardi 1er janvier, le prix du pain à Paris restera fixé comme il suit, savoir :

Le pain de 1re qualité, 40 c. le kilog.
Le pain de 2e qualité, 32 c. le kilog.

— L'Académie des inscriptions et belles lettres dans sa séance de vendredi 28, a nommé correspondans régnicoles: M. de Montreuil, à Marseille, et M. Germain, à Montpellier; correspondans étrangers: MM. de Rossi, à Rome, Emmanuel Baker et Th. Mommsen, à Berlin; Weil, à Heidelberg.

— Une lettre de Turin, 26 décembre, publiée par le correspondance Bullier, annonce la mort du général anglais et garibaldien Dunn, frappé dans les rues de Naples par la main d'un meurtrier qui n'a pu être découvert.

Nous trouvons une nouvelle toute contraire dans les *Nationalités* de Turin. Selon ce journal, le général Dunn serait en bonne voie de guérison, son état actuel n'inspirant plus d'ailleurs aucune inquiétude à ses nombreux amis.

— Le *Courrier du Dimanche* annonce que M. Proudhon a été l'objet d'une décision impériale qui lui fait un devoir de rester en résidence. Cette décision a été notifiée à M. Proudhon, à Bruxelles, par les soins de la légation française, et à son ancien domicile, à Paris, par les soins du parquet.

— La galerie d'Apollon au Louvre va recevoir une destination digne de la richesse de sa décoration. Dans des vitrines disposées sur trois rangs, on doit placer les plus beaux objets d'art pris dans les collections particulières du Louvre, tels que bronzes antiques, vases de Nola et étrusques, bijoux égyptiens, grès et ivoires romains, bijoux du moyen-âge et de la renaissance, émaux de Limoges, faïences italiennes et de Palissy. La galerie d'Apollon deviendra ainsi ce qu'est le Salon Carré pour la collection des tableaux, une réunion des plus beaux spécimens de l'art.

— Hier, vers quatre heures de l'après-midi, un homme paraissant âgé de trente ans, et qui voulait d'entrer dans une maison de la rue de Dunkerque, a été frappé d'un coup de couteau au ventre dans un état tel qu'il a malheureusement de leur sauvetage.

Le poisil en a été arrêté. Il a allégué pour toute excuse qu'il était en retard de vingt minutes, qu'il avait résolu d'user le passage pour gagner du temps et qu'il avait engagé dans les manœuvres les policiens qui le gênaient.

— Dans un rapport adressé à la New-River-Water-Company, le professeur Spencer établit que sur les à 600 milles de tuyaux placés sous les rues de la capitale, plus de mille mètres en gaz environ sont absorbés annuellement par les fuites. C'est une perte qui représente la vingtième partie du gaz qui est engagé dans les tuyaux à gaz de Londres. Des perfectionnemens introduits dans la construction et la pose des tuyaux permettraient de la prévenir.

— Dans sa séance du 21, le conseil d'hygiène publique et de salubrité du département de la Seine a procédé au renouvellement de son bureau pour l'année 1861. Il a proposé, à la nomination de préfet de police, pour vice-président, M. Boudet, membre de l'Académie impériale de médecine; pour secrétaire, M. A. Trebuchet, membre de la même académie.

Le préfet de police a approuvé ces propositions.

— Hier, après midi, une masse compacte de neige, se détachant du toit d'une maison de la rue Saint-Denis, est venue tomber sur une jeune dame, qui s'est trouvée comme ensevelie sous cette avalanche. Des passans ont retiré la dame et l'ont conduite dans une maison voisine. Grâce à de soins empressés, elle n'a pas tardé à se remettre de sa frayeur.

— On écrit de Hanau (Hesse-Cassel), le 26 décembre :

« J. L. Nolte, condamné en juin dernier à avoir le tête tranchée par le glaive pour avoir assassiné une jeune fille, Emilie Lothesien, dans la forêt de Hudes, a pu, grâce à un pourvoi immédiatement cassation, et adressa une supplique en grâce au grand-duc; ces deux recours furent rejetés.

« On s'attendait tous les jours à l'exécution de Nolte, mais elle n'a pas encore eu lieu. Le condamné est enfermé dans une étroite cellule. Pendant le jour il est enchaîné de manière à ne pouvoir faire que de petits mouvements avec les mains et les pieds, et, en outre, par un fort anneau de fer, qui entoure le milieu du corps, il est attaché au mur du fait qu'il ne peut ni se lever, et alors il est gardé à vue par deux hommes de la garde municipale.

« Nous le voyons tous les jours. Nolte n'a pas encore subi la peine capitale: il n'existe pas d'exécuteur de hautes œuvres dans le grand-duché de Cassel, où, depuis longtemps, aucune exécution à mort n'a eu lieu et jusqu'à présent on n'a pu trouver une personne capable d'opérer la décollation par le glaive, à la suite l'arrêt de la Cour d'assises condamné Nolte en termes exprès et formels. »

— Ce n'est pas dans les récits passionnés des historiens pour et contre que l'homme impartial, curieux de juger sur lui-même les choses et les hommes, doit étudier l'histoire de la Révolution française; c'est aux sources mêmes où les écrivains ont puisé, en ayant pour de ne prendre que les faits conformes aux tendances de leur parti, c'est au *Moniteur* qu'il leur faut recourir. Ce travail, si difficile pendant longtemps, a été rendu accessible à tout le monde par la *Réimpression de l'ancien Moniteur*, ouvrage essentiellement utile, couvre d'une grande portée pour la propagation de la vérité.

Une nouvelle édition de cette réimpression est publie depuis près de deux ans chez l'éditeur Henri Plon, rue Garancière, à 1 fr. Cette édition, destinée à populariser ce livre si utile, est actuellement à sept à huit cents gravures exécutées d'après des dessins du temps empruntés soit aux dépôts publics, soit aux collections particulières et notamment à celles de MM. Hennin et Laterrade. Grâce à ce développement, le lecteur voit se dérouler sous ses yeux en tableaux animés et pris sur le fait tout le drame révolutionnaire.

Pétrarque a dit: « Le vrai est adagio: *succès obtenu*, l'éditeur a voulu encouriger par une nouvelle prime les souscripteurs de ce grand monument historique. Il envoie gratuitement à tout personne qui souscrit pour 72 cahiers un magnifique album composé de vingt planches format quart de grand colombier, représentant en fac-simile les plus belles et les plus grandes batailles de la Révolution et de l'Empire, d'après les beaux dessins originaux d'Yvon. Cet album, qui représente plus de 1,000 figures de 120 fr., est un splendide cadeau d'étrennes.

— La librairie Dupon, rue St-Dominique, 23, met en vente de grands ouvrages d'art et d'archéologie sur l'architecture, les vitraux, les fresques, les anciens tableaux, les œuvres de bronze et d'orfèvrerie, les antiquités nationales et étrangères. Ces belles publications qui procèdent en partie des *Annales archéologiques*, véritable Encyclopédie de l'art du moyen-âge, font l'honneur d'un pays et d'une époque.

— Les *Œuvres complètes de Shakespeare*, traduction de M. Guizot, si impatiemment attendues, sont en cours de publication à la librairie Didier. Le tome 1er a paru: il contient, avec la belle *Etude de Guizot* sur Shakespeare: *Hamlet*, *la Tempête*, *Coriolan*, trois types divers du genre du grand tragique anglais; le tome IIe contient *Jules César*, *Antoine et Cléopâtre*, *Macbeth*, *les Méprises*, *Beaucoup de bruit pour rien*, va paraître; les autres volumes seront livrés aux souscripteurs de mois en mois. Cette traduction est le plus complète qui ait paru jusqu'à ce jour; elle promet les *poèmes* et les *sonnets*; elle n'est pas plus exiguë sur la traduction de L. Doucet et Guizot, elle en a tous les mérites, mais, faite sur le texte, elle est aussi exacte que le suppose la connaissance profonde qu'a l'illustre traducteur du génie et de la langue de Shakespeare.

— Nous recommandons à toutes les mères de famille la *Comédie enfantine*, de M. Lebrun, et le *Nouveau Théâtre des Enfans et le Vicaire de Wakefield*, publiés par Bitzel, comme les plus beaux et les meilleurs livres qu'il puisse mettre aux mains des enfans.

— Nous avons récemment appelé l'attention de nos lecteurs sur l'*Univers illustré*, le plus grand et le meilleur marché de tous les journaux illustrés. L'*Univers illustré* s'attache à donner toujours, outre des reproductions des plus beaux tableaux, les sujets d'actualité qui excitent plus la curiosité du public. C'est ainsi qu'il fait graver aujourd'hui une vue générale de Pékin, au moment de l'entrée de nos troupes dans le palais impérial. Quant à la partie littéraire, personne n'ignore le succès des chroniques spirituelles de M. Alfred Second, de ses portraits de Parisiennes, et des nouvelles que nous avons lues, et dont les romans dans la note des plus distingués, et de ses romans dans la note des plus aimés. Les primes absolument gratuites qu'il offre à ses abonnés (voir à la 4e page), font de ce journal un délicieux cadeau d'étrennes.

— *Spinner : Voyage : Exposition* (capital 450,000 fr.) LOTS de 50,000 fr., 5,000 fr. DEMI-BILLETS, adresser (mandate de poste ou timbres-poste) 5 fr. pour 5 billets, au *Directeur du Bureau-Exactitude*, rue Rivoli, 68, Paris.

— Les bonbons de la maison *Durand*, au Chocolat du *Paris*, A. Rossetti, successeur, se recommandent par leur finesse et leur supériorité.

Grand choix d'objets pour étrennes.

15, RUE DE LA BANQUE, 15.

— Exposition et mise en vente d'un très grand choix de vêtements de haute nouveauté pour hommes et enfans, vendus à un rabais considérable.

15,000 chemises toile et madapolam en tous genres.

1,500 robes et pantalons de chambre, coins de feu, etc., etc.

A L.-J. Rousseau, rue Montmartre, 42. Prix fixe.

— Il n'est question dans les salons, que des riches fourrures de la Maison des Indes, passage Verdeau, 25. Etrennes utiles.

— CARTONNERIES FRANÇAISES.

La Compagnie lyonnaise mit en vente en ce moment une belle partie de cahiers à deux pages

Dernières Nouvelles.

On nous écrit des bords de l'Adriatique, le 21 décembre, que la grande batterie flottante la *Villafranca* venait d'être mise en place près du port de Malamocco, dont elle doit défendre la passe. Ce bâtiment, d'un genre tout particulier et dont l'idée est empruntée à la marine française, a 51 mètres de long sur 18 mètres de large. Il est revêtu d'une cuirasse en fer et armé de 32 pièces de 80. Il a trois cents hommes d'équipage.

On construit pour le même usage et pour défendre l'entrée du port de Venise deux autres batteries flottantes qui sont des dimensions égales. Ces bâtimens, qu'on terminera en ce moment à Pola, principal port de guerre de l'Autriche dans l'Adriatique, seront mis en place dans le courant du mois de janvier prochain.

Une lettre de Toulon, du 29, nous apprend que la frégate à vapeur l'*Illoa* venait de prendre la mer et de faire route pour Alexandrie. Elle porte du matériel et des approvisionnemens destinés à notre corps expéditionnaire en Chine. Elle a en outre à son bord des lazarettes qui se rendent à la maison des Missions de Pékin et des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, qui vont pour soigner nos malades et nos blessés en Chine.

La même lettre nous annonce que la frégate à vapeur le *Christophe-Colomb*, après avoir fait son charbon, était partie pour Marseille, afin de prendre à son bord S. Exc. le maréchal duc de Malakoff et le transporter à Alger.

Plusieurs journaux italiens annoncent que la France vient de faire au cabinet de Vienne une proposition officielle relative à la Vénétie.

L'étude de cette question importante a attiré, avec raison, l'attention d'une partie de la presse européenne; mais nous croyons être en mesure d'affirmer que la France n'a fait au cabinet de Vienne aucune proposition directe ou indirecte, relativement à la Vénétie.

On nous écrit de Londres le 28 décembre que la frégate cuirassée *the Warrior* devait être mise à l'eau le samedi 29, à Deptford, près de Londres. Ce bâtiment a 420 pieds anglais (environ 142 mètres) de longueur sur une largeur de 58 pieds. Son tonnage est de 6,117 tonneaux, et sa machine de la force de 1,250 chevaux.

Son blindage en fer pèse 1,000 tonneaux ou 2 millions de kilogrammes; il sera armé de 50 canons du plus fort calibre; sa vitesse sera de 14 nœuds à l'heure. L'amiraudé attache une grande importance à cette construction, qui attire en Angleterre toute l'attention du monde maritime.

Les dernières nouvelles de Gaëte sont du 26 au matin; elles nous apprennent que le feu des Piémontais a continué sans relâche depuis le 19. Le tir en bombe a produit de grands ravages dans la ville haute; mais il n'a détruit au une des batteries napolitaines, qui répondent.

Le roi et sa femme ont établi leur quartier général à la batterie Philipstadt, qui est la batterie la plus importante du front bastionné de la place. Ils y ont passé toutes les nuits depuis le 19. En outre, ils visitent sans cesse les différens ouvrages de la ville. Les Piémontais pensaient avoir, vers le 1er janvier, 100 pièces en batterie. De plus, il arrivait continuellement par mer de l'artillerie nouvelle à Mola, où est leur parc de siége.

L'un des secrétaires de la rédaction,
A. TRANCHANT.

Le gérant, GARAT.

Imprimerie Schmitz aîné, Fg-Montmartre, 41.

— ADMISSION AUX ECOLES DU GOUVERNEMENT. Institution préparatoire, dirigée par M. Loriol, 49, rue de Fl. Paris. La 1re division comprend l'Ecole spéciale pour la marine de l'Etat et du commerce; la 2e les candidats aux Ecoles polytechnique, militaire, centrale, et les aspirans au baccalauréat ès-sciences. De nouveaux cours seront ouverts le 7 janvier prochain pour les élèves de la première et de dernière année.

— A l'occasion du jour de l'An, le magasin CARTIER-BRESLER, AUX TROIS QUARTIERS, 371, rue Vieille-du-Temple, offre un choix considérable de toutes nouveautés en étrennes.

— ETRENNES 1861.

GRANDS MAGASINS DU NEGRE, 19, boulevard Saint-Denis. — MAISON DE CONFIANCE. — Fabriques de Bijouterie, Orfèvrerie riche, Articles de Maroquinerie, Cravates, Parfums composés, Pendules, Montres de Paris et de Genève, et infinité de jolis articles pouvant agréablement servir de bonnes nouveautés et à bon marché.

— CHAPELLERIE GAUCHER, 6, rue de la Bourse, 6.

Ne pas confondre avec place de la Bourse.

Cette maison se distingue entre toutes par le choix considérable de coiffures de toutes sortes qu'elle offre à ses clients et la grande modicité de ses prix, basée sur ce triple :

Gagner peu pour vendre beaucoup.

— ETRENNES 1861.

Rien ne sera plus utile et agréable que les jolis miroirs de la Maison A. DUVAT, 32, rue Louis-le-Grand; ses modèles variés, ses sculptures, ses précieuses gravures et ses glaces vénitiennes font un assemblage d'objets d'art, qui méritent l'attention du public.

Ses magasins de miroiterie ordinaire et ateliers sont toujours rue de la Michodière, 22.

— MAISON DE L'INGÉNIEUR CHEVALLIER, OPTICIEN. L'ingénieur Duchesy-Chevallier, seul successeur, établissement fondé par sa famille en 1746. Tour de l'Horloge du palais, maintenant place du Pont-Neuf, 15, à Paris, vis-à-vis de la statue de Henri IV. Instruments d'optique de physique, de mathématique, de marine et

plus perd de 25 à 20 0/0.

Telles sont, en dehors du maintien du droit d'entrée, les causes qui, bien que n'ayant pas d'influence directe sur notre marché, ont cependant affecté les cours, déterminé la retraite des acheteurs, et assuré le succès des baisses. La reste 3 0/0, que nous avions laissée samedi à 68 30, a fermé hier à 67 65, perdant ainsi 65 c. d'une semaine à l'autre.

Le Consol de la Perouse de France a fini à 73 fr. le second dividende semestriel de cette année. Le premier ayant été de 60 fr., le revenu est donc de 130 fr. par action. Celui de 1850 n'avait été que de 115 fr. Le cours de la Banque de France est resté hier à 2,852 50, coupon détaché, ce qui représente, sur le prix d'il y a huit jours 2,940, une diminution de 15 50, en tenant compte du coupon.

Seules parmi toutes les valeurs, les actions du Crédit foncier ont éprouvé une reprise. Elles sont à 955, en hausse de 25 francs. Les anciennes du Comptoir d'escompte ont varié de 650 à 660 75, et les nouvelles de 622 50 à 620. Le Crédit mobilier a fléchi de 30 francs à 730.

Longtemps mieux tenues que la Rente, les Actions des Chemins de fer ont fini cependant par se ressentir de la faiblesse de celle-ci, et bien que le petit nombre des affaires engagées sur ce marché semblât devoir le préserver d'une forte secousse, il n'en a pas moins été vivement atteint.

L'Orléans s'est déprécié de 15 fr. à 1367 50, le Lyon de 12 50 à 900, le Nord ancien, l'Ouest et le Midi de 10 fr. à 950, 551 50 et 510. Le Nord nouveau et l'Est ont perdu 5 fr. à 899 et 396 25. Le Genève a fléchi de 3 75 à 358 75. Les actions de la Croix-Rousse se sont traitées de 540 à 535.

Les lignes qui font partie du réseau autrichien ont naturellement éprouvé le contre-coup des nouvelles de Vienne. Il y a eu sur les chemins autrichiens une baisse de 27 50 à 878 75, et sur les Lombards de 15 fr., à 463 75.

Les chemins Romains ont baissé de 22 75 à 310. Les Sardes ont varié de 291 25 à 293 50. Le Saragosse s'est négocié de 560 à 555, et le Barcelone de 460 à 455. Le Pampelune a reperdu 5 fr. à 465, et le Séville-Cadix 1 25 à 515.

Les obligations des chemins de fer français et étrangers ont gardé un mouvement d'affaires assez suivi, aux environs de leurs cours précédens.

Des affaires actives ont été continuellement engagées sur la Caisse générale des chemins de fer, qui se traitaient hier à 200. On sait que sur la demande des directeurs de la Banque de Turquie, et à cause des fêtes de Noël, la souscription à l'Emprunt ottoman a été prorogée à Londres jusqu'au 5 janvier, et que par suite elle doit, pendant le même délai, rester ouverte en France et sur les places étrangères.

B. LORDEMIER.

Actes officiels.

Nominations dans les Magistratures.

Par décret du 29 décembre, sont nommés :

Conseiller à la cour impériale d'Agen, M. Sarbier, président du tribunal de la même ville.

Conseiller à la cour de Chambéry, M. Déméré, avocat général près la même cour.

Avocat général près la cour de Chambéry, M. Thiriet, substitut près la même cour.

Substitut près la cour de Chambéry, M. de Forcade, substitut près le tribunal d'Auch.

Conseiller à la cour de Chambéry, M. Laurent, président du tribunal de Moutiers.

Conseiller à la cour de Pau, M. d'Arthez, procureur impérial à St Palais.

Procureur impérial à St Palais, M. Servat-Barbeten, substitut à Oloron.

Substitut à Oloron, M. Cazaux, avocat.

Juge au tribunal de la Seine, M. Barot-Ducoudert, substitut près le même siège.

Substitut près le tribunal de la Seine, M. Thomas, substitut à Versailles.

Substitut à Versailles, M. Destresse de Lanzac de Laborie, substitut à Chartres.

Substitut à Chartres, M. Blain des Cormiers, substitut à Châteaudun.

Procureur imp. près le trib. de Châlons-sur-Marne, M. Perret de Chorel-ex, proc. imp. à Arcis-sur-Aube.

Procureur impérial à Arcis-sur-Aube, M. Defrasne, substitut au Havre.

Procureur impérial à Montmédy, M. Hennequin, substitut à Epinal.

Substitut à Epinal, M. Stainville, substitut à St-Dié.

Substitut à St Dié, M. Benoist, avocat.

Culte.

Vu l'approbation donnée par S. M. l'Empereur au rapport du mois d'avril 1860, concernant un projet d'échanges entre la bibliothèque impériale et les bibliothèques Mazarine, de l'Arsenal, de Sainte Geneviève et de la Sorbonne ;

Vu l'arrêté du 21 mai 1860, par lequel une commission a été chargée de donner son avis sur les règles à suivre relativement à cet échange ;

Vu la délibération de ladite commission et son rapport en date du 10 juillet 1860 ;

Considérant qu'il importe que certaines collections partielles de différentes espèces, qui se trouvent dans les bibliothèques Mazarine, de l'Arsenal, de Sainte-Geneviève et de la Sorbonne, prennent, autant que possible, et par conséquent pra ultim le public, soient convenablement classées à la bibliothèque impériale ;

Arrête :

Art. 1er. — Les médailles, dessins, manuscrits orientaux et livres chinois existant dans les quatre bibliothèques ci-dessus mentionnées seront réunis à la Bibliothèque impériale.

Art. 2. — Seront restitués des bibliothèques de l'Arsenal et de Sainte-Geneviève, et des deux autres bibliothèques s'il y en trouve, pour être transférés à la Mazarine, toutes les estampes et gravures et tous les états d'estampes et de gravures qu'elle ne possède pas.

Des exemplaires restans et des doubles provenant du cabinet des estampes de la Bibliothèque impériale, il sera constitué un cabinet d'estampes à chacune des bibliothèques de l'Arsenal et de Sainte-Geneviève.

Art. 3. — En ce qui concerne les livres imprimés et manuscrits, il sera procédé aux échanges entre la Bibliothèque impériale et les quatre autres bibliothèques susdésignées, par séries d'ouvrages, au fur et à mesure de l'achèvement des catalogues ou inventaires de la Bibliothèque impériale pour chacune série.

Art. 4. — Dans le choix des doubles existans à la Bibliothèque impériale qui seront remis aux autres bibliothèques, ainsi que dans le choix des ouvrages qui leur seront demandés, il devra être tenu compte de la spécialité de chacun de ces établissemens.

Art. 5. — Des délégués, choisis par le ministre, seront chargés de rechercher dans les bibliothèques susdites, d'une part, les exemplaires et doubles, et de l'autre, les livres imprimés ou manuscrits susceptibles d'être réclamés par la bibliothèque impériale, comme aussi de reconnaître les lacunes existant dans leur spécialité, qu'il sera bon de combler, et l'absence d'ouvrages journalis nous demandés dans toutes les bibliothèques.

Art. 6. — Une commission spéciale sera instituée à l'effet d'examiner toutes les propositions d'échanges et les contestations auxquelles ces échanges pourraient donner lieu. Sur l'avis de ladite commission, le ministre statuera.

Art. 7. — Aucun échange n'aura lieu sans avoir été approuvé par une décision du ministre.

Paris, le 15 novembre 1860. ROULAND.

OBLIGATIONS DE L'EMPIRE OTTOMAN.

Sur la demande des Directeurs de la Banque de Turquie à Londres, la souscription ouverte pour **250,000** *Obligations de l'Empire ottoman, est prorogée jusqu'au*

SAMEDI 5 JANVIER.

Les contractans de cet emprunt résument ainsi les avantages assurés aux souscripteurs :

Ces obligations de. . . .	500 fr.
Remboursables à	500 fr.
Sont émises à.	312 fr. 50
Rapportent	30 fr. d'intérêt.

Garanties.

Par firman de S. M. I. le Sultan, les revenus affermés, donnés en garantie, s'élèvent à 38 millions de francs, soit environ 5 millions de plus que la somme nécessaire pour solder les intérêts et l'amortissement.

Un état dressé par le conseil supérieur des finances de l'empire ottoman certifie l'exactitude des revenus donnés en garantie par l'article 9 du contrat.

Commission de l'emprunt.

Un décret du gouvernement ottoman a autorisé la constitution d'une commission chargée de surveiller la rentrée des revenus donnés en garantie.

Cette commission est divisée en trois comités résidant à Constantinople, à Paris et à Londres.

Remboursement du capital.

L'amortissement du capital a lieu en 36

Nominations dans les Ordres de la Légion-d'Honneur.

Par décret du 29 décembre, sont nommés :

Grand-croix, le prince Napoléon-Jérôme, président du Sénat.

Grand-croix, le maréchal Vaillant, ministre de la guerre.

Grand-croix, le maréchal comte Randon, sénateur.

Grand-croix, le vice-amiral Hamelin, sénateur.

Grand-croix, le général de division Magnan, commandant en chef de l'armée de Paris.

Grand-croix, le général de division Forey, sénateur.

Grand-croix, le général de division Canrobert, sénateur.

Grand-croix, le général de division Bosquet, sénateur.

Grand-croix, le général de division Niel, sénateur.

Grand-croix, le général de division Ney de Elchingen, sénateur.

Grand-croix, le général de division Rolin, sénateur.

Grand-croix, le général de division Martimprey, sénateur.

Grand-croix, le général de division Vinoy, sénateur.

Grand-croix, le général de division Espinasse, sénateur.

Grand-croix, le général de division Ney de Moskowa, sénateur.

Grand-croix, le général de division Ney de Bassano, sénateur.

Grand-croix, le général de division Ney de Elchingen

VINGTIEME ANNEE — EDITION du SOIR — 15c — SAMEDI 29 DECEMBRE 1860

LA PATRIE

ON S'ABONNE :

A PARIS, aux bureaux du journal, rue du Croissant, 16.

DANS LES DÉPARTEMENTS, chez les libraires et les directeurs des bureaux de poste et de messageries.

A BRUXELLES (pour l'étranger), chez M. Alexandre, libraire.

A LONDRES, chez MM. Delisle, Boulter et Co, 4, Cork-Street, Burlington-Gardens.

PRIX D'ABONNEMENT :

POUR LES DÉPARTEMENTS.

20 fr. par trimestre.

Chaque numéro supplémentaire coûtera 10 c.

20 fr. par trimestre.

Pour les pays étrangers, indiqués dans le tableau ci-contre.

POUR PARIS.

	Par trimestre.
Édition du soir : : : : : : : : : : : : : : :	13f 50c.
Édition du matin. : : : : : : : : : : : : : :	12 » »
Édition avec feuille du Commerce	18 » »

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat ou pour laquelle une valeur a été mise Paris, est considérée comme nulle.

Les réclamations et changements d'adresse doivent être accompagnés d'une des dernières bandes imprimées (affranchie).

Les annonces sont reçues chez M. PANIS, régisseur, place de la Bourse, 30, et au bureau du journal.

Les manuscrits ne sont pas rendus.

Avis aux abonnés.

L'échéance de décembre étant la plus importante de l'année, nous prions ceux de nos lecteurs dont l'abonnement expire le 31 de ce mois, de vouloir bien le renouveler le plus tôt possible, afin d'éviter tout retard dans la réception du journal.

SOMMAIRE

Politique.
Revue télégraphique.
Affaires d'Italie.
Chine.
Revue politique.
Revue d'Amérique.
Paris.
Bourse de Paris.
Feuilleton. — Le Jour et la Nuit, par Edward Bulwer-Lytton, trad. par M. Ch. Bernard-Derosne.

PARIS, 28 DÉCEMBRE

Bulletin.

Le *Moniteur* publie le texte du traité de paix conclu entre la France et la Chine ainsi que le procès-verbal de l'échange des ratifications du traité de Tien-Tsin. La convention française ne diffère guère que sur un point de celle que lord Elgin a signée.

Les Anglais en échange, de l'île de Chusan qu'ils se sont engagés à évacuer, ont reçu le territoire de Cowloon. Mais si aucune cession de territoire ne nous a été consentie en Chine, la France a obtenu que tous les établissements religieux et de bienfaisance, confisqués sur les chrétiens, seraient rendus à leurs propriétaires, avec les cimetières et les édifices qui en dépendaient.

On sait que l'Empereur a décidé qu'à partir du 1er janvier 1861, les Anglais seront admis à entrer et à circuler sur le territoire de l'empire sans passeports. M. de Pontigny vient d'adresser aux préfets une circulaire qui contient les instructions nécessaires à cet égard, et de plus un avis aux termes duquel, ceux des sujets de la Grande-Bretagne qui voudront être pourvus d'un titre qui leur permette de réclamer les avantages dont jouissent les étrangers munis de passeports, pour les entrées de faveur dans les monuments publics, n'auront qu'à s'adresser à l'agent spécial à la frontière. Une autre circulaire de M. le ministre de l'intérieur décide qu'à partir également du 1er janvier, nos nationaux pourront aller en Angleterre et rentrer en France, munis d'un simple passeport à l'intérieur sans visa ni rien d'analogue.

Nous n'avons rien appris de nouveau de Gaëte, sinon que le bombardement continue. Le *Pays-Bas* croit pouvoir assurer que la jeune épouse de François II a quitté cette place, mais rien ne confirme jusqu'à présent cette nouvelle. Nous trouvons dans le *Daily-News* une lettre de Victor-Emmanuel à François II, qui, si elle n'est pas apocryphe, présente un intérêt particulier. C'est au mois d'avril dernier, pendant son séjour à Florence que le roi de Piémont l'aurait adressée au roi de Naples pour lui exposer la situation réelle et les agissements de l'Italie. Il lui démontre la nécessité de doter le royaume de Naples d'une constitution libérale et de former ainsi au nord et au sud de la Péninsule deux Etats puissans qui auraient les mêmes intérêts. Il ajoute que le rejet de ces propositions pourra entraîner la perte de François II et que la force des choses le poussera peut-être lui-même à devenir l'instrument de cette perte.

Nous croyons devoir reproduire en entier ce document, dont l'authenticité expliquerait beaucoup de choses, et notamment la conduite de Victor-Emmanuel vis-à-vis de Dynapoli II. Le *Daily News* prétend que le roi de Naples, sur les conseils de sa mère, et malgré l'insistance de sa jeune épouse, ne fit aucune réponse à la lettre du roi de Piémont, et que son refus décida du sort de la dynastie des Bourbons.

Le *Wanderer* annonce qu'à la nouvelle de l'arrestation du comte Ladislas Teleki, le comte Jules Teleki et plusieurs autres magnats hongrois se sont rendus à Vienne et de là à Josephstadt, où l'on croit que le prisonnier a été transféré. Suivant le même journal, on espérait que le baron Vay interdirait en sa faveur et que l'empereur ordonnerait sous peu de jours sa mise en liberté. D'après l'*Ost Deutsche Post*, le comte Ladislas Teleki, aussitôt son arrivée Vienne, devait être remis à la disposition du tribunal qui a instruit contre lui.

Nous aimons à constater dans quelques journaux anglais un revirement d'opinion favorable à la prolongation de notre occupation en Syrie. Le *Daily News* déclare que le départ de nos troupes serait le signal d'une émigration générale des chrétiens, et que si l'on veut rétablir la tranquillité il faut de toute nécessité que le séjour de l'expédition française se prolongeau delà du printemps.

SOMETIMES.

Bourse de Paris du 28 déc.

3 0/0.

Au Cptt. Dnr Cours. 67 75—Baisse » 20 c.
Fin Cl. — 67 75—Baisse » 25 c.

4 1/2 0/0.

Au Cptt. Dnr Cours. 96 80—Hausse » 20 c.
Fin Cl. — » » »—

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

Turin, 27 décembre.

Le roi Victor-Emmanuel a dû quitter Naples dans la matinée. la *Perseveranza* de Milan annonce trair de bonne source que la femme de François de Bourbon a quitté Gaëte.

La reste est à 20 20.

Marseille, 27 décembre.

Constantinople, 19. — La nomination de Teleki, ministre des finances, a été accueillie avec une faveur générale. Sa capacité a été éprouvée dans la commission financière européenne.

L'abolition du fermage des dîmes, la consolidation de la dette publique et la révision du tarif des douanes sont en délibération.

La Porte, après la restitution des navires de la Sardaigne, maintient néanmoins son droit de visiter les navires suspects de contrebande de guerre.

Les nouvelles viennent à nous se succéder. Le *Lloyd Norvégien* annonce l'arrivée des premiers fonds de l'emprunt. Il réclame la prolongation de l'occupation de la Syrie, dans l'intérêt des protestans comme des catholiques.

Marseille, 27 décembre.

La communication télégraphique est rétablie. A Toulon, des lettres des escadres alliées, en date de Pei-ho du 10 novembre, annoncent qu'elles doivent rester dans le golfe et fortifier la position de Takou jusqu'à la complète exécution du traité.

Gaëte, 24. — La canonnade continue jour et nuit. La place répond.

Londres, 27 décembre.

Les directeurs de la Banque de Turquie ont annoncé que la souscription pour l'emprunt ottoman était prorogée à Londres jusqu'au samedi 5 janvier.

Berlin, 27 décembre.

On mande de Vienne à la *Nouvelle Gazette de Prusse*, que l'empereur a sanctionné les résolutions de la conférence de Gran, et que la Diète hongroise sera convoquée pour le mois de février.

Vienne, 27 décembre.

Le capitaine Latour, qui est revenu de Modène à Livourne, a envoyé les dépêches télégraphiques datée du 26, et portant que l'état de l'impératrice est parfaitement satisfaisant.

On annonce ce matin qu'une commission spéciale a été formée au ministère de la justice pour élaborer un nouveau code de procédure civile.

Madrid, 26 décembre.

Les travaux préliminaires du recensement de la Péninsule donnent 17 millions d'habitans.

La *Presse* publie que les Hongrois font les plus grands efforts pour obtenir les fonds du deuxième versement de Piedmontit.

Les hondulations sont générales; elles portent de grands préjudices par terre et aux côtes.

(Service télégraphique HAVAS-LAFFITE.)

Ce qui nous plaît et nous flatte dans nos adversaires, c'est que, pour nous réfuter, ils éprouvent toujours le besoin de dénaturer notre pensée et de nous faire dire ce que nous ne disons pas, ce que nous n'avons jamais dit. Nous avons pu prouver combien nous avions peu de droits à donner des conseils au roi de Naples, osait prétendre que nous avions applaudi la révolution italienne quand elle avait donné une prime au régicide. Or, nous avons été des premiers, comme on l'a vu par notre citation d'hier, à flétrir énergiquement cet acte odieux. C'est ainsi que l'*Union* était dans le vrai.

Aujourd'hui le *Monde* a recours au même procédé. Il veut relever notre blâme sévère à propos de l'extradition du comte Ladislas Teleki; mais il n'entre pas d'emblée dans le sujet. Il commence *par rassurer ses lecteurs* en leur annonçant qu'il s'agit d'une querelle avec la Saxe et non pas d'une querelle avec l'Angleterre. « Il est convenu, ajoute le *Monde*, que l'Angleterre n'a aucun défaut, qu'elle n'opprime personne et qu'il n'existe aucun évêque anglican du nom de Plunkett. » Et nous voilà atteint et convaincu, devant les lecteurs de la feuille ultramontaine, d'aveugle enthousiasme et d'admiration systématique pour l'Angleterre! Le *Monde* d'aujourd'hui est dans le vrai comme l'*Union* d'hier.

Mais on comprend qu'après cet exorde, l'ancien *Univers* est bien plus à l'aise pour discuter avec nous. Soit; son argumentation n'en est pas plus forte.

Combien de fois n'avons-nous pas établi une distinction profonde entre les mouvemens politiques qui ont pour cause l'esprit de nationalité, et les mouvemens politiques qui ont pour cause les utopies révolutionnaires! Le *Monde* ne tient aucun compte de cette distinction, et il affirme que notre doctrine *absout tous les crimes au nom du patriotisme*. Nous n'avons jamais proféré une absurdité semblable. Nous avons soutenu qu'un proscrit politique n'était pas un criminel par cela seul qu'il était un proscrit politique, et que le gouvernement saxon, en livrant à l'Autriche le comte Ladislas Teleki, sur lequel ne pèse aucune autre accusation que celle d'avoir soutenu les droits de la Hongrie, et se basant, pour justifier cet acte, sur la convention de 1854 pour *l'extradition des criminels*, s'était mis au ban de la civilisation. Le *Monde* seul absout cette conduite qui a soulevé une réprobation universelle : cela ne nous étonne point.

Ajoutons un mot. Dans cette affaire, nous n'avons parlé qu'au nom du droit et de la justice, et la doctrine que nous avons soutenue en faveur des ennemis politiques du *Monde*, nous la soutiendrions, au besoin, en faveur de ses amis.

DAUBIN LINAVRAC.

Affaires d'Italie.

(Correspondance particulière de la Patrie.)

Gaëte, 23 décembre.

Depuis quelques jours, le feu a repris de part et d'autre. J'ai visité hier les ouvrages de la place, et je puis vous donner quelques détails exacts et qui vous feront juger du véritable état des choses. Les assiégeans ont une batterie rayée d'habile à 1,600 mètres, et deux bons feux sont dirigés sur la ville haute. Cette batterie produit un assez grand effet. Elle ne peut pas être démontée, parce que les Napolitains n'ont des canons de 16 pièces d'une portée suffisante pour la contrebatterie.

Quand aux autres batteries piémontaises, elles sont armées avec du 25 long, des obusiers de 16 et des mortiers à plaque du nouveau modèle. Elles sont complètes par des pièces de canons bien choisis. La place leur répond énergiquement, et pour plusieurs points avec avantage. Elle a dû faire des reprises difficiles le feu de la batterie établie sur la colline de Santa-Agatha. Le plan des ouvrages ennemis a été bien conçu. Mais les Piémontais ont commis une faute en ne faisant pas leurs feux sur un espace réduit, de manière à effrayer brièvement les habitans et les défenseurs qu'ils disposent à capituler. Ce plan a pénétré dans la ville, quand on a fait une bonne défense : la capitulation avant l'ouverture de la batterie de brèche.

Il ne paraît pas devoir en être de même à Gaëte, où il y a d'autres intérêts engagés. Le roi, qui a compris le plan de l'attaque, s'occupe en ce moment de réduire la garnison, afin de se débarrasser des bouches inutiles; il fait faire de nombreux achats de vivres, afin d'augmenter ses approvisionnemens pour le cas où, dans un laps de temps quelconque, la ville serait attaquée par mer en même temps que par terre, et enfin il prend toutes les dispositions nécessaires pour prolonger sa défense aussi longtemps que possible.

Les assiégés ont montré jusqu'ici une grande bravoure. S'ils supportent le bombardement qui a commencé et qui va continuer avec une énergie croissante pendant les mois de décembre et de janvier, il sera démontré que la ville ne pourra être prise par les moyens adoptés jusqu'ici, et il faudra alors s'occuper du siége régulier, faire comme on a fait à Sébastopol, cheminer sur le front bastionné, couronner le chemin couvert et donner l'assaut. Ce sera long, très long.

Les défenseurs de la place ne paraît pas lassés. Ils comptent sur de nouvelles batteries et de nouvelles réductions pour ouvrir certains feux du front de mer. En un mot, ils semblent vouloir en n'en faire quand ils ont décidé à monter sur la brèche pour repousser un assaut après avoir soutenu un siége dans toutes son règles. Quant aux Piémontais, ils commencent à faire, où est leur pare de siége, des moyens d'attaque, et ils tâchent à vaincre le *Bagnarge* y a des ressources en une nouvelle batterie rayée et des ouvrages de sape.

Pour extrait : A. Tronchant.

On lit dans l'*Esprit de Turin* :

Le Parlement est convoqué pour le 28 de ce mois, afin d'entendre la lecture du décret de dissolution. On croit que les nouvelles élections auront lieu le 25 et le 27 janvier.

Le comte de Cavour a passé la journée de mardi, et nuit du 25 tranquillement. Tout fait espérer qu'il pourra bientôt être complétement rétabli.

Le général Bixio est arrivé le 25 à Gênes; il a reçu aussitôt de nombreuses visites. La guérison du général est très avancée, mais il ne peut encore se servir de sa jambe qui a été blessée.

Le *Daily News* publie la lettre suivante, qui aurait été adressée à François II par Victor-Emmanuel, lorsque ce dernier se trouvait à Florence :

Cher ami,

Il serait inutile pour je vous fasse remarquer l'état politique de la Péninsule depuis que les grandes victoires de Magenta et de Solferino ont détruit l'influence que l'Autriche exerçait sur notre pays. Les Italiens sont aujourd'hui déterminés être maîtres par leurs souverains ainsi qu'ils l'étaient il y a trente ans, comme un troupeau de moutons, sous la domination de leurs droits et, de plus, ils possèdent la vaillance et la force nécessaires pour les défendre.

D'un côté, l'opinion publique a sanctionné ce principe que toute nation a incontestablement le droit de se gouverner comme il lui plaît. L'Autriche lui-même de l'Autriche une nation indépendante et forte.

Nous nous avons arrivés à une époque où l'Italie doit être divisée en deux Etats puissans, l'un dans le Nord, l'autre dans le Sud, dont la mission sera de donner leur consacra, en adoptant une politique libérale, à la grande idée qui préside en Italie, l'idée d'unité. Mais pour cela je crois qu'il est absolument nécessaire que Votre Majesté abandonne dès à présent la fatale politique qu'elle a adoptée.

Si vous hésitez à ce conseil que m'inspirent mon cœur, mon affection que j'ai pour vous et l'intérêt que je prends à la prospérité de votre dynastie; — si vous rejetez ce conseil, je vous demande, au temps pourtant vous vit où je me trouverais dans l'alternative terrible de compromettre les intérêts les plus sérieux de votre couronne, ou de devenir l'instrument principal de votre perte. La principe de dualisme qui, s'il était élevé avec succès et s'il est bonnêtement mis en pratique, assurera notre bonheur en même temps que celui de notre pays, peut encore être accepté sans répugnance par les Italiens.

Si vous tenez à éviter quelques mois nous profiter de mon avis amical, selon toute probabilité vous ne pourrez plus vous en faire un mérite. Si vous le faites, vous ne pourrez plus vous en faire un mérite. Si vous le faites, vous ne pourrez plus vous en faire un mérite. Si vous le faites,

[illegible] qui en [illegible].

On sait que l'Empereur a décidé qu'à partir du 1er janvier 1861, les Anglais seront admis à visiter et à circuler sur le territoire de l'empire sans passeports. M. de Pourquoy vient d'adresser aux préfets une circulaire qui contient les instructions nécessaires à cet égard, et de plus un avis aux termes duquel, ceux des sujets de la Grande-Bretagne qui voudront être pourvus d'un titre qui leur permette de réclamer les avantages dont jouissent les étrangers munis de passeports, pour les entrées de faveur dans les monuments publics, n'auront qu'à s'adresser à l'agent spécial à la frontière. Une autre circulaire de M. le ministre de l'intérieur décide qu'à partir également du 1er janvier, nos nationaux pourront aller en Angleterre et rentrer en France, munis d'un simple passeport à l'intérieur [illegible].

[illegible] nous avons rien appris de nouveau de Gaëte, sinon que le bombardement continue. La *Perseveranza* croit pouvoir assurer que la jeune épouse de François II a quitté cette place, mais rien ne confirme jusqu'à présent cette nouvelle. Nous trouvons dans le *Daily-News* une lettre de Victor-Emmanuel à François II, qui, si elle n'est pas apocryphe, présente un intérêt particulier. C'est au mois d'avril dernier, pendant son séjour à Florence que le roi de Piémont l'aurait adressée au roi de Naples pour lui exposer la situation réelle et les aspirations de l'Italie. Il lui démontre la nécessité de doter le royaume de Naples d'une constitution libérale et de former ainsi au nord et au sud de la Péninsule deux Etats puissants qui auraient les mêmes intérêts. Il ajoute que le rejet de ces propositions pourra entraîner la perte de François II et que la force des choses le poussera peut-être lui-même à devenir l'instrument de cette perte.

Nous croyons devoir reproduire en entier ce document, dont l'authenticité expliquerait beaucoup de choses, et notamment la conduite de Victor-Emmanuel vis-à-vis de François II. Le *Daily News* prétend que le roi de Naples, sur les conseils de sa

Au Cpt. 1er Cours. 99 60—Hausse » 20c.
Fin Cl. — » »—

Nouvelles Diverses.

Turin, 27 décembre.

Le roi Victor-Emmanuel a dû quitter Naples dans la matinée. La *Perseveranza* de Milan annonce tenir de bonne source que la femme de François de Bourbon a quitté Gaëte.

La reste est à 99 90.

Marseille, 27 décembre.

Constantinople, 19. — La nomination de Tékik, ministre des finances, a été accueillie avec une faveur générale. Sa capacité a été éprouvée dans la commission financière européenne.

L'abolition du fermage des dîmes, la consolidation de la dette publique et la révision du tarif des douanes sont en délibération.

La Porte, après la restitution des navires de la Sardaigne, maintient aujourd'hui son droit de visiter les navires suspects de contrebande de guerre.

[illegible] vous confirmer à nos dépêches.

Le *Levant Herald* annonce l'arrivée des premiers fonds de l'emprunt. Il réclame la prolongation de l'occupation de la Syrie, dans l'intérêt des propriétaires comme des catholiques.

Marseille, 27 décembre.

La communication télégraphique est rétablie. A Toulon, des lettres des escadres alliées, en date de Pé-ho du 30 novembre, annoncent qu'elles doivent rester dans la rivière de Tédé et fortifier la position de Takou jusqu'à la complète exécution du traité.

Genève, 24. — La canonnade continue jour et nuit. La place répond.

Londres, 27 décembre.

Les directeurs de la Banque de Turquie ont annoncé que la souscription pour l'emprunt ottoman était prorogée à Londres jusqu'au samedi 5 janvier.

Berlin, 27 décembre.

On mande de Vienne à la *Nouvelle Gazette de Prusse*, que l'empereur a sanctionné les résolutions de la conférence de Gran, et que la Diète hongroise sera convoquée pour le mois de février.

Vienne, 27 décembre.

Le capitaine Latour, qui est revenu de Madère à Lisbonne, a envoyé ici une dépêche télégraphique datée du 23, et portant que l'état de l'impératrice est parfaitement satisfaisant.

On annonce ce matin qu'une commission spéciale a été formée au ministère de la justice pour élaborer un nouveau code de procédure civile.

Madrid, 26 décembre.

Les travaux préliminaires du recensement de la Péninsule donnent 17 millions d'habitans.

[illegible] l'absolutisme, il engage vivement son admiration systématique pour l'Angleterre! Le *Monde* d'aujourd'hui est dans le vrai comme l'*Union* d'hier.

Mais on comprend qu'après cet exorde, l'ancien *Univers* est bien plus à l'aise pour discuter avec nous. Soit; son argumentation n'en est pas plus forte.

Combien de fois n'avons-nous pas établi une distinction profonde entre les mouvements politiques qui ont pour cause l'esprit de nationalité, et les mouvements politiques qui ont pour cause les utopies révolutionnaires! Le *Monde* ne tient aucun compte de cette distinction, et il affirme que notre doctrine *absout tous les crimes au nom du patriotisme*. Nous n'avons jamais proféré une absurdité semblable. Nous avons soutenu qu'un proscrit politique n'était pas un criminel par cela seul qu'il était un proscrit politique, et que le gouvernement saxon, en livrant à l'Autriche le comte Ladislas Teleki, sur lequel ne pèse aucune autre accusation que celle d'avoir soutenu les droits de la Hongrie, et se basant, pour justifier cet acte, sur la convention de 1854 pour *l'extradition des criminels*, s'était mis au ban de la civilisation. Le *Monde* seul absout cette conduite qui a soulevé une réprobation universelle : cela ne nous étonne point.

Ajoutons un mot. Dans cette affaire, nous n'avons parlé qu'en nom du droit et de la justice, et la doctrine que nous avons soutenue en faveur des ennemus politiques du *Monde*, nous la soutiendrons, au besoin, en faveur de ses amis.

DOUBS LEMATRAC.

Affaires d'Italie.

(Correspondance particulière de la Patrie.)

Gênes, 23 décembre.

Depuis quelques jours, le feu a repris de part et d'autre. J'ai visité hier les ouvrages de la place, et je puis vous donner quelques détails exacts et qui vous feront juger du véritable état des choses. Les assiégeans ont une batterie rayée [illegible] tout ce qu'on fait quand on est décidé à [illegible] sur la brèche pour [illegible] un assaut [illegible] un siége dans toutes les règles. Quant aux Piémontais, ils commencent à [illegible] qu'ils ne peuvent pas [illegible] de siége, des moyens d'attaque, et la brèche à [illegible] ils [illegible] rayée et [illegible] une nouvelle batterie rayée et des [illegible] nouveaux.

Pour extrait : A. Trouchaut.

On lit dans l'*Esprit de Turin* :

Le Parlement est convoqué pour le 28 de ce mois, afin d'entendre la lecture du décret de dissolution. On croit que les nouvelles élections auront lieu le 26 et le 27 janvier.

Le comte de Cavour a passé la journée de mardi et la nuit du 25 tranquillement. Tout fait croire qu'il pourra bientôt être complétement rétabli.

Le général Bixio est arrivé le 25 à Gênes; il reçoit assiété de nombreuses visites. La guérison du général est très avancée, mais il ne peut [illegible] se servir de son jambe qui a été blessée.

Le *Daily News* publie la lettre suivante, qui aurait été adressée à François II par Victor-Emmanuel, lorsque ce dernier se trouvait à Florence :

Cher cousin,

Il serait inutile que je vous fasse remarquer l'état politique de la Péninsule depuis que les grandes victoires de Magenta et de Solferino ont détruit l'influence que l'Autriche exerçait sur notre pays. Les Italiens ne pouvaient décemment être contents par leurs souverains ainsi qu'ils l'étaient il y a trois ans, comme un troupeau de moutons. Ils ont plus conscience de leurs droits et, de plus, ils commencent à regrets et la force nécessaire pour les défendre.

D'un autre côté, l'opinion publique a nettement et principe que toute nation a incontestablement le droit de se gouverner comme il lui plaît. L'influence tyrannique de l'Autriche une fois neutralisée, il était tout naturel que les Italiens se fortmassent de leur nouvelle place d'un ordre nouveau dès qu'ils chercheraient à se constituer en nation indépendante et forte.

Nous marchons entrés à une époque où l'Italie doit être définie par deux Etats puissants, l'un dans le Nord, l'autre dans le Sud, dont la mission sera de donner leur concours, en adoptant une politique libérale, à la grande idée qui préoccupe en Italie, l'idée d'unité. Rien pour cela je crois qu'il est absolument nécessaire que Votre Majesté abandonne dès à présent la fatale politique qu'elle a adoptée.

Si vous résistez à ce conseil que m'inspirent

[illegible] Paris.

Le Prince Napoléon, ministre de l'Algérie et des colonies, a reçu, le 24 courant, à midi, le général Mac-Mahon, qui a présenté à l'Empereur des Français, le sieur Jean-Baptiste-Louis Baron Gros, sénateur de l'Empire, ambassadeur et Ministre plénipotentiaire de France en Chine, grand officier de l'ordre impérial de la Légion d'honneur, chevalier grand-croix de plusieurs ordres, etc., etc., et Ho Ping-Ché l'Empereur de la Chine, le prince de Kong, membre de la famille impériale et haut commissaire. Lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles suivans :

Art. 1er. Sa Majesté l'empereur de la Chine a vu avec joie la conduite que les autorités militaires chinoises ont tenue à l'embouchure de la rivière de Tien-Tsin, dans le mois de juin de l'année dernière, au moment où les ministres plénipotentiaires de France et d'Angleterre s'y présentaient pour se rendre à Pékin, afin d'y procéder à l'échange des ratifications des traités de Tien-Tsin.

Art. 2. Lorsque l'ambassadeur haut commissaire de Sa Majesté l'Empereur des Français se trouvera dans Pékin pour y procéder à l'échange des ratifications du traité de Tien-Tsin, il sera traité, pendant son séjour dans la capitale, avec les honneurs dus à son rang, et toutes les facilités possibles lui seront données par les autorités chinoises pour qu'il puisse remplir sans obstacle la haute mission qui lui est confiée.

Art. 3. Le traité signé à Tien-Tsin le 27 juin 1858 sera fidèlement mis à exécution dans toutes ses clauses, immédiatement après l'échange des ratifications dont il est parlé dans l'article précédent, sauf, bien entendu, les modifications que peut y apporter la présente convention.

Art. 4. L'article 4 du traité de Tien-Tsin, par lequel Sa Majesté l'Empereur de la Chine s'engage à faire payer au gouvernement français une indemnité de 2 millions de taels, est annulé et remplacé par le présent article, qui élève à la somme de 8 millions de taels le montant de cette indemnité.

Il est convenu que les sommes déjà payées par la douane de Canton, à compte sur la somme de 2 millions de taels stipulée par le traité de Tien-Tsin, seront considérées comme ayant été payées d'avance à compte sur les 8 millions de taels dont il est question dans cet article.

Les dispositions prises dans l'article 4 du traité de Tien-Tsin sur le mode de payement établi au sujet des 2 millions de taels sont annulées. Le montant de la somme qui reste à payer par le gouvernement chinois sur les 8 millions de taels stipulés par la présente convention, le sera en y affectant le cinquième des revenus bruts des douanes des ports ouverts au commerce étranger, et de trois mois en mois, le premier terme commencant au 31 décembre suivant. Cette somme, spécialement réservée pour le payement de l'indemnité due à la France, sera comptée en piastres espagnoles ou en argent vyé, au cours du jour du payement, entre les mains du ministre de France ou de ses délégués.

Une somme de 500,000 taels sera payée représentant à compte, d'avance, en une seule fois, et à Tien-Tsin, le 15 novembre prochain, ou plus tôt si le gouvernement chinois le trouve convenable.

Une commission mixte, nommée par le ministre de France et par les autorités chinoises, déterminera les règles à suivre pour effectuer les payements de toute l'indemnité, en vérifier le montant, en donner quittance, et remplir enfin toutes les formalités que la comptabilité exige en pareil cas.

Art. 5. La somme de 8,000,000 de taels est allouée

Nouvelles de Chine.

Dépêche du baron Gros à S. Exc. le ministre des affaires étrangères.

Pékin, 23 octobre.

Monsieur le ministre,

Je m'empresse de vous faire parvenir une copie de la convention que j'ai signée hier avec le prince Kong, frère de l'empereur, et je vous enverrai aussi une copie du procès-verbal de l'échange de ratifications du traité de Tien-Tsin, échangé qui a eu lieu dans la même séance.

Notre succès est complet et dépasse toutes mes espérances.

Le 25, jour fixé pour la signature de la convention, je suis sorti de la ville à huit heures du matin, et j'y suis rentré officiellement avec 2 000 hommes de toutes armes formant cortège. Le drapeau de 100e, celui du 102e et celui de l'infanterie de marine, étaient portés devant moi par quatre sous-officiers des différens corps; une section d'artillerie à cheval suivait mon palanquin et était suivie elle-même par plusieurs bataillons d'infanterie. Dans l'intérieur de la ville, une haie de fantassins garnissait une partie du parcours.

A l'entrée de la ville, quinze mandarins en grande tenue et à cheval sont venus me recevoir, me complimenter et me conduire auprès du prince qui m'attendait au *Li-Pou*, ou tribunal des rites. Nous avons mis près de deux heures pour arriver au *Li-Pou*, et nous avons traversé les flots d'un peuple plus curieux que malveillant.

Quand mon palanquin est entré dans la cour qui précédait la salle dépendant pour la signature de la convention et que j'ai vu ce jeune prince se lever avec toute sa suite et venir au-devant de moi, j'ai fait arrêter les porteurs et je suis allé à pied rejoindre le prince avant qu'il eût franchi le seuil de la salle. Il m'a tendu la main, que j'ai prise en m'inclinant, et je lui ai dit que je le remerciais d'avoir bien voulu envoyer des mandarins pour me recevoir aux portes de la ville. J'ai ajouté que je me trouvais heureux de venir signer avec lui une paix qui, je l'espérais bien, ne serait jamais troublée à l'avenir, et j'ai dit ensuite que je n'exprimais que les sentimens de S. M. l'Empereur des Français en formant les vœux les plus sincères pour qu'il en fût ainsi.

Le prince m'a donné la main une seconde fois et m'a indiqué le fauteuil préparé pour moi à sa gauche, place d'honneur en Chine; le général Montauban a été placé à ma gauche, et les officiers de son état-major et de l'armée ont occupé

Feuilleton de la Patrie

DU 29 DÉCEMBRE.

LE JOUR & LA NUIT

OU

LA QUEUE DU CHIEN-VOLANT,

PAR

EDWARD BULWER LYTTON (1).

LIVRE IV

III.

(Suite.)

— Cette femme est deux fois, nés d'un légitime mariage, continua le visiteur.

— C'est faux! s'écria Beaufort, retrouvant enfin la voix et en se levant brusquement. Qui êtes-vous, monsieur, quelle est votre intention?

— Paix! monsieur, dit l'étranger parfaitement calme, et en reprenant la dignité de sa prononciation guindée. Quant à moi, je pense que les domestiques ont les oreilles plus longues que personne au monde, sans en excepter les ânes : ces oreilles s'étendent de l'office au salon. Ainsi donc, s'il vous plaît bien, parlons bas. Voici du madère positivement excellent.

— Monsieur, dit Beaufort en s'efforçant de conserver, ou plutôt de recouvrer son sang-froid, votre conduite est des plus étranges; mais permettez-moi de vous dire que vous avez été tout à fait mal informé : mon frère n'a jamais été marié, et si vous avez quelque chose à dire dans l'intérêt de ces jeunes gens, ses fils naturels, adressez-vous à mon homme d'affaires, M. Blackwell, de Lincoln's-Inn. Je vous souhaite le bonsoir.

— Monsieur, je vous le souhaite également. Je ne vous dérangerai pas plus longtemps; je n'étais venu que par pure bonté d'âme. Je suis peu accoutumé à être ainsi traité, monsieur; je suis au service de Sa Majesté, monsieur; vous verrez incessamment arriver le témoin du mariage, et alors vous penserez à moi, monsieur, et peut-être regretterez-vous votre conduite. Mais j'ai fini pour le présent. Votre très humble serviteur, monsieur.

Et l'étranger, avec un salut de la main qui pouvait passer pour un geste de défi, se tourna vers la porte.

En voyant l'assurance et la détermination de ce singulier visiteur, un pressentiment vague s'empara de Robert Beaufort.

Le souvenir des affirmations sérieuses de son frère traversa son esprit comme un éclair ou plutôt y tomba comme une gelée subite.

Il se rappela ces déclarations positives auxquelles il n'avait pas ajouté foi; il se rappela l'obstination de Catherine à soutenir les droits de ses enfans; le proche qu'elle avait perdu, seulement faute de trouver les témoins invoqués, et le souvenir éveilla un terrible enchaînement d'idées funestes : débats, témoins, verdict, condamnation, spoliation reconnue, arrérages réclamés, ruine!

L'homme qui avait gagné la porte se retourna et le regarda.

Un air de triomphe et de compassion moqueuse se montrait sur sa figure impudente.

— Monsieur, dit Beaufort d'une voix plus douce, je vous répète que vous force mieux de voir M. Blackwell.

Le tentateur vit ce qu'il avait gagné.

— J'ai, dit-il, un secret à vous communiquer que vous devez garder pour vous seul. Combien de gens voulez-vous donc que je mette dans la confidence? Eh! monsieur, un homme d'affaires est inutile ici; on, si vous le croyez utile, vous lui conférerez la chose vous-même. Maintenant ou jamais, monsieur Beaufort.

— Je n'ai aucune répugnance à entendre ce que vous avez à dire, monsieur, reprit Beaufort d'un ton plus affable.

Puis il ajouta avec un sourire forcé :

— Mais que mes droits soient déjà confirmés ou point, je n'admettre aucun doute.

Sans répondre à cette dernière assertion, l'étranger reprit son siége, et posant ses deux bras sur la table en regardant M. Beaufort bien en face, il commença ainsi :

— Monsieur, le mariage de Philip Beaufort et de Catherine Morton a été célébré devant deux témoins. L'un est mort; l'autre, qui était passé à l'étranger, vit encore.

— Si cela est vrai, dit M. Beaufort, qui ne manquait point de bon sens et de finesse, qualités en ce moment aiguisées par le danger, et qui voulait savoir à quel degré il avait lieu de s'alarmer; si cela est vrai, pourquoi cet homme (c'était un domestique sur lequel Mme Morton comptait) n'a-t-il pas paru dans le procès?

— Je vous l'ai dit, il était à l'étranger, et l'on n'a pu le retrouver. La recherche manqua faute d'être bien conduite ou convenablement arrêtée.

— Hum! fit M. Beaufort, un témoin, un témoin *unique* (remarquez cela!) ne peut m'alarmer beaucoup. Il ne s'agit pas de la déposition d'un homme, mais de la conviction du jury; et puis, sait-on ce que sont devenus ces jeunes gens? Depuis plusieurs années, on n'a pas eu de leurs nouvelles, on ne sait pas ce qu'ils sont devenus; il y a tout à parier qu'ils sont morts, et; dans ce cas probable, je suis l'héritier légal.

— A tout hasard, je sais où trouver l'un d'eux.

— Lequel?... l'aîné?... Philip?... demanda Beaufort avec une anxiété produite par le souvenir du caractère violent et de l'énergie prématurée de son neveu.

— Excusez-moi, monsieur, répliqua le visiteur, je crois devoir ne pas répondre à cette question.

— Monsieur, s'écria Beaufort, une instance de cette nature contre un homme en possession d'un jugement rendu est d'un succès fort douteux, je dirai même fort peu probable, et, entre nous, extrêmement dispendieuse.

— Le jeune homme dont je vous parler a des amis qui ne regarderont pas à la dépense.

— Monsieur, dit Beaufort en se levant et en s'adossant à la cheminée, monsieur, parlons franc, de quelle nature est cette communication? Venez vous de la part du jeune homme pour me proposer un compromis? S'il en est ainsi, jouons cartes sur table, expliquez-vous nettement.

— Du tout, je viens de ma part, à moi. Je viens vous demander ce qu'il faut faire; il dépend de vous de décider si les jeunes gens devront ou non connaître ce que je vous ai dit.

— C'est à-dire que vous voulez me vendre votre silence.

— Voyez, monsieur, si mon silence peut vous être utile, et apprécie cela comme vous pouvez.

— Que vous faut-il?

— Cinq cents guinées par an pendant toute le temps que le secret sera gardé.

— Alors vous avez un secret?

— Vous en jugerez.

— Comment prouverez-vous qu'il y a un secret?

— En produisant le témoin si vous le désirez.

— Bon-à-il de moitié dans la pension que vous sollicitez? demanda Beaufort artificieusement.

— Ceci me regarde, monsieur, répliqua l'étranger.

— Ce que vous me dites là est tellement extraordinaire, tellement inattendu, je dirai même tellement improbable, qu'il faut me laisser le temps de réfléchir. Revenez dans huit jours, produisez vos preuves et je vous ferai connaître ma décision. Croyez bien, monsieur, que je ne suis pas homme à frustrer quelqu'un de ses droits; mais je ne veux pas non plus céder à l'imposture.

— Ah! très bien, monsieur; alors, si vous ne voulez pas les frustrer de leurs droits, je n'ai plus rien à faire ici; je vais parler à ces jeunes gens, répondit l'étranger avec une froide ironie.

— Je vous répète qu'il me faut du temps; je vous réfléchir, reprit Beaufort tout décontenancé. D'ailleurs, monsieur, je suis père, moi aussi, et je tiens à consulter d'autres personnes.

— Parfaitement, monsieur, mais comment donc! fit tranquillement le visiteur, ne vous gênez pas sous ce rapport, monsieur Beaufort, je reviendrai, à pareil jour, je serai ici.

Au revoir, monsieur Beaufort!

Et l'homme tendit sa main d'un air de condescendance amicale, de protection familière.

Le très respectable M. Beaufort changea de couleur, il hésita et permit enfin à l'étranger de lui toucher la main.

Il laissa deux de ses doigts à la disposition de son interlocuteur, qu'il aurait bien voulu voir en ce moment à cinq cents pieds sous terre.

L'étranger sourit, se dirigea vers la porte, posa un doigt sur ses lèvres, fit un clignement d'yeux significatif, et disparut, laissant Beaufort en proie à des sentimens de terreur, d'incertitude cruelle, tels que pourrait les éprouver un homme qui se verrait assailli soudain par les vagues à un pouce ou deux d'un précipice glissant.

Pendant quelques instans il resta complétement immobile : il était comme anéanti, son regard incertain flottait dans la sombre et vaste chambre où il se trouvait.

Petit à petit, ses yeux s'arrêtèrent sur les différens objets qui meublaient et garnissaient cette pièce; partout il voyait des témoignages de son luxe.

Au-dessus de l'immense buffet qui, les jours de grande réception, avait peine à porter l'argenterie des Beaufort, riche par le poids et la magnificence de la ciselure, on voyait un tableau qui représentait le manoir de famille avec ses majestueux portiques, son superbe parc, les groupes de daims animant ses ombrages et peuplant ses taillis.

Sur les murailles, entremêlés de portraits d'ancêtres, dames et chevaliers depuis longtemps endormis dans la tombe, étaient placés des chefs-d'œuvre des écoles italienne et flamande, lentement recueillis par des générations successives, et qui faisaient de la galerie des Beaufort un sujet de conversation et d'observations critiques pour les connaisseurs, et une étude intéressante pour les jeunes artistes.

Cette chambre paisible, ces peintures muettes, et jusqu'à ces dressoirs massifs, tout semblait parler intelligiblement à Robert Beaufort.

Il enfonça sa main dans les plis de son gilet et ses doigts convulsifs déchirèrent sa chair.

Puis, se mettant à parcourir le salon d'un pas rapide, il tâcha de recueillir ses pensées.

— Je n'ose, se disait-il, je n'ose consulter Mme Beaufort; non, non, c'est une tête faible; d'ailleurs, elle n'est pas ici, et je n'ai pas de temps à perdre. Ah! une idée! Je vais aller trouver lord Lilburne.

A peine eut il formé cette résolution qu'il se hâta de la mettre à exécution.

Il demanda son chapeau et ses gants, et se dirigea, sans plus tarder, vers la demeure de lord Lilburne, située dans Park Lane.

La distance était courte et l'impatience marche vite; il arriva en quelques minutes.

Il savait rencontrer lord Lilburne à la ville, car ce personnage aimait Londres pour lui-même, et, bien que l'on fût en septembre, il aurait dû comme le vieux duc de Queensbury quand on lui faisait observer que la ville était triste et vide :

« La ville est toujours plus peuplée que la campagne. »

R. Beaufort trouva son beau-frère étendu sur un canapé près d'une fenêtre de son salon.

On voyait à travers les vitres les premières étoiles briller au-dessus des arbres du parc, maintenant abandonné.

Le dessert du lord, très différent de celui de son respectable beau-frère, consistait en fruits des plus recherchés et des plus coûteux et en vins de France des plus exquis et des plus fins.

Des fruits et des vins pareils pourraient une petite table placée à côté du canapé.

A l'arrivée de Beaufort par une des portes du salon, une seconde porte de cette même pièce trahit, en se refermant, un tête-à-tête interrompu, qui avait sans doute été plus doux à lord Lilburne que celui qui se préparait.

Ces deux personnages offraient, par leur contraste, une curieuse étude pour ceux qui aimaient à examiner le caractère humain, même dans ses côtés les plus sombres et les plus faux.

Traduit par Ch. BERNARD DEROSNE.

(1) Toutes reproductions interdites.

[illegible]

Les quarante-huit hommes dévoués par les alliés étaient décapités, et les deux Tartares n'étant pas livrés, ils étaient décidés à commencer le siége de Pékin, en montrant une bienveillance [illegible]. Déjà une batterie de 20 pièces [illegible] 3,000 [illegible] de la place, les habitants [illegible] vinrent se jeter aux genoux des généraux en chef, leur demandant grâce. Ils promettaient de livrer la porte du Nord, ce qui fut accepté immédiatement. Peu après, [illegible] alliés entraient en maîtres dans cette capitale, réputée jusqu'alors inabordable, cité sainte, inviolable aux yeux des Tartares, comme Moscou l'est aux yeux des Russes.

Cependant, les Tartares laissent fuir les deux personnages que nous avons réclamés, et de tous nos prisonniers, M. d'Escayrac seul fut vu rendu. Son état, m'a-t-on dit, fait pitié à voir. Cependant, on ne le voit point, il se cache du soleil, tellement silés est cet malheureux les coups fortement sorrés qui lui ont causé son malheur.

Le colonel d'artillerie Poulon de Grandchamp, M. l'intendant Duhut, M. Abry, officier comptable, sont morts de faim et rongés par les vers. L'abbé Duhec a eu la tête tranchée. Sur six soldats qui nous avaient été enlevés, deux sont morts, quelques-uns sont [illegible]. Les prisonniers anglais ont subi les mêmes supplices; MM. Parkes et Loch ont seuls été rendus vivants. Les Indiens des autres viennent d'être renvoyés au camp allié. Je ne puis vous exprimer l'indignation profonde qui s'est emparée entière à éprouvée à la vue de ces corps mutilés, rangrenés; on pouvait à peine distinguer les traits de ces martyrs de la barbarie chinoise. Une cérémonie funèbre a été célébrée pour ces malheureuses victimes.

L'hiver, à la date du 29 octobre, sous les murs de Pékin, s'approchait à grands pas : le thermomètre était descendu à 2 degrés. Or temps ne permettra point à nos troupes de rester bien longtemps dans la capitale de la Chine; elles iront prendre, d'après les nouvelles que nous apporte le bateau à vapeur le *Saigon*, leurs quartiers d'hiver à Tien-Tsin ou à Shang-hai. La flotte hivernera et dans les ports que l'on trouve sur la côte d'ici à Tien-Tsin.

Les rebelles nous laissent dans le pays le plus complet, ce qui nous permet de visiter les environs de Zi-ka-wei, quelques uns d'entre nous chassent le faisan qui est là très commun, il ne se vend qu'un franc. Il y a, en outre, un grand nombre d'oiseaux qui nous rappelent un peu notre chère France; les faisans sont aussi nombreux et peut-être plus familiers que dans notre pays, ils peuplent les cours et les toits; le corbeau et la pie ont ici les habitudes que nous leur connaissons en Europe; la mésange du nord, plus jolie qu'aucune aperçu ni entendu, est remplacée, à notre grand regret, par le moineau dont les gazouillis qui sont en quantité innombrable, par suite des hivères et des oiseaux qui utilisent tout le pays.

Je tiens de source certaine que les rebelles, après avoir brûlé et pillé Pao-Sé, ville de Wusung, se sont dirigés sur Kashin, leur centrale, emportant avec eux toutes les richesses entassées à Sou-tse, qu'ils ont abandonnée. Ils nous ont encore envoyé un manifeste pour se plaindre de la manière dont nous les avons reçus lorsqu'ils s'étaient présentés devant Shang-hai. Le bruit s'est répandu qu'ils vont rencontrer sur leur chemin d'autres insurgés. Une des familles des plus riches et des plus puissantes de l'empire aurait lové aussi l'étendard de la révolte, après les tortures infligées à un de ses membres, qui avait réclamé à l'empereur Hien-Foung plusieurs millions qu'il avait avancés à Sa Majesté pour fortifier Pei-ho avant l'arrivée des Européens.

Au moment de fermer ma lettre, j'apprends que le palais d'été de l'empereur a été incendié.

Pour extrait : C. Lefèvre.

On lit dans le *Sémaphore* de Marseille du 27 :

Le courrier de Chine est arrivé hier matin par le steamer *Bourbon*, de la Compagnie péninsulaire et orientale. Nous avons, par ce navire, des lettres de Hong-Kong, 16 novembre, de Shang-hai 7 et de Pékin 31 octobre.

Il a fallu, on se rappelle, la menace de bombarder Pékin pour obliger les autorités chinoises à livrer aux armées alliées la porte de la Paix (An-tin), et rendre les prisonniers européens et tartares par elles. Du 13 au 24 octobre, pendant qu'un détachement les nouvelles reçues par l'*Bourbon*, il n'y a de nouvelles que sur le pays de vue militaire. Les troupes sont restées dans leurs campements et ont laissé complétement agir la diplomatie.

Lord Elgin et le baron Gros voulaient savoir ce qu'étaient devenus les prisonniers que les Chinois ne rendaient pas et sur le sort duquel ils ne donnaient aucune explication, ils étaient une complète ignorance. On menace encore, on fêtes des batteries devant les murs de Pékin, et l'on obtient enfin la nouvelle des deux cent massacrés de M. W. de Normann, attaché à la légation anglaise à Shang-hai, de M. E. W. Bowlby, correspondant du *Times*, du lieutenant Anderson, du corps de Parkes, du serveur Thomas, des dragons de 4 Sowars. Les prisonniers français, dont les dépouilles ont été rendues, sont le colonel de Grandchamp, l'intendant Duhut et l'Abé, officier d'administration.

M. Brabazon, capitaine de l'artillerie royale, et l'abbé Duhec avaient eu la tête tranchée par ordre d'un général tartare, près du pont de pierre de Tungchow. Les autres ont subi d'horribles supplices et sont presque morts de faim, traînés à la suite de l'armée et exposés à tout moment à leurs corps étaient méconnaissables, déchiqueté par les horribles blessures dont ils étaient couverts.

Ce fut une triste journée dans le camp anglais et dans le camp français que celle du 17 octobre. L'aide-major et l'armée rendirent les derniers devoirs aux prisonniers dont les restes avaient été rendus par les Chinois. Après une station d'une l'église catholique de Pékin, le cortége funèbre se dirigea vers le cimetière russe, qui est à peu de distance du pont de pierre de la ville.

Les ambassadeurs et les généraux connaissaient le deuil et étaient suivis par les membres des ambassades, l'état major des deux armées et un grand nombre de personnes. Les chapelains de l'armée anglaise et les prêtres de l'église catholique ont prononcé sur la fosse des martyrs quelques oraisons les dernières prières. Dans le cortége se trouvaient M. Parkes et M. Loch, les deux prisonniers récemment rendus par les Chinois. Un monument s'élèvera sans doute bientôt au lieu où ont été inhumés les restes des prisonniers, pour les soldats anglais ont déjà commencé une souscription pour leur consacrer des tombeaux dignes de la nation à laquelle ils appartenaient.

Lord Elgin et le baron Gros demandaient, avant que tout arrangement fût possible, une satisfaction pour les familles des prisonniers victimes des Chinois, et pour tout qui eut honneur, prenant service. Sir Hope Grant réclamait pour les troupes 200,000 taels (1,000,000 francs environ), et le baron de Bourboulon exigeait en outre une 500,000 taels (2,500,000 francs environ). Les troupes anglaises étaient accompagnées, environ 10 à 12 de 30 octobre au soir, repoussés du remparts, elles [illegible] à 2 heures du matin. Le palais d'été de l'empereur dans lequel les prisonniers avaient subi quelques-unes des horribles torures qui ont causé leur [illegible].

Dès le 18, les Chinois répondirent aux demandes des plénipotentiaires [illegible] qu'ils [illegible] à signer; les ambassadeurs se mirent en rapport avec le prince Kong et une convention fut signée le 24.

La signature de la convention a eu lieu en grande pompe dans Pékin, le 25 octobre. Vers une [illegible] le prince Kong et un autre représentant le roi de Chine.

On n'a pas encore connu de l'armée [illegible] Ta-ku, [illegible] Pékin, et qu'il [illegible] Tartarie, dans un palais de [illegible].

Aux dernières dates, les forces anglaises et françaises étaient [illegible] à Tien-Tsin; il semblait [illegible] Tsin-Tsin [illegible] Tartarie, dans un palais de [illegible].

Le gros de l'armée française les prendre, aux quartiers d'hiver à Shang-hai, et les Anglais s'établiront à Hong-kong. Quelques régiments anglais hivernent en Cochinchine et à Canton. On croyait que ce mouvement commencerait à être exécuté dès le 3 novembre; mais il paraît, d'après qu'on connaît de l'ordre du jour du général de Bourbolon et de M. Bruce, qui, partie de Shang-hai, doivent être [illegible] ordre [illegible] bombardera [illegible] depuis de Sa Majesté l'empereur.

Le 24 octobre, le [illegible] Pékin, le [illegible] Tien-Tsin et [illegible] Pékin, [illegible] Tien-Tsin, [illegible] Tartarie, [illegible] Tien-Tsin, [illegible] Pékin, [illegible] Tien-Tsin, [illegible] Pékin, [illegible] Tien-Tsin, [illegible] Pékin

[illegible]

Pour copie conforme :
Signé : Baron Gros.

PROCÈS VERBAL

De l'échange des ratifications du traité de Tien-Tsin.

Le vingt-cinq octobre mil huit cent soixante, les Hautes Conventions des Empires de France et de Chine, munis des pleins pouvoirs trouvés réciproquement en bonne et due forme, savoir :

Pour l'Empire de France, Son Excellence le baron Gros, sénateur de l'Empire et ambassadeur extraordinaire de l'Empereur des Français auprès de la Chine, [illegible]

Et pour l'Empire de la Chine, le prince de Kong, membre de la famille impériale et Haut Commissaire ;

Se sont réunis au palais de Li Pou, dans Pékin, à l'effet de procéder à l'échange des ratifications du traité de paix, d'amitié et de commerce signé à Tien-Tsin le 27 juin 1858 ayant avec eux les secrétaires et les interprètes des deux nations ; et Son Excellence le Baron Gros, sénateur de France a remis entre les mains de Son Altesse Impériale le prince de Kong l'instrument original du traité de Tien-Tsin, transcrit dans son langage et revêtu du grand sceau de l'Etat de l'Empire de France, et de la signature de Sa Majesté l'Empereur des Français qui déclare dans cet acte que toutes les clauses dudit traité sont ratifiées et scellées à jamais.

Son Altesse Impériale, ayant reçu le traité ainsi rédigé, a remis à son tour à Son Excellence le Haut Commissaire français l'un des exemplaires du même traité approuvé et ratifié au pinceau vermillon par Sa Majesté l'Empereur de la Chine, et l'échange des ratifications du traité signé à Tien-Tsin en 1858 ayant eu lieu, les Hautes Conventions ont signé le présent procès-verbal, rédigé par leurs secrétaires respectifs, et y ont apposé le cachet de leurs armes.

Fait en double expédition dans le palais de Li-Pou, à Pékin, le 25 octobre 1860.

Signé : Baron Gros.
(*Moniteur.*) Kong.

Correspondance particulière de la Patrie.

Zi-ka-wei, 6 novembre.

Le *Sheng Aei*, bâtiment à vapeur, vient d'arriver du Nord. Il ne nous apporte pas la nouvelle, impatiemment attendue, que la paix était enfin signée. Le bruit se répand ici que les alliés ont donné quarante-huit heures aux mandarins de Pékin pour leur livrer San-ko-lin-sin, général en chef de l'armée tartare, car c'est lui qui est cause de la prolongation de la guerre; et Kuo-liang, le célèbre commandant de Tien-Tsin, dont les fourberies méritent un châtiment exemplaire. Les habitans de la capitale du Céleste-Empire ne demandent, dit-on, qu'une seule chose, c'est d'être délivrés de tous leurs chefs à boutons, qu'ils qu'en soit la classe; ils sont pressurés par eux, depuis trop longtemps, pour désirer rester encore sous les ordres de fonctionnaires dont la rapacité est sans exemple.

L'empereur Hien-Fung s'est réfugié en Tartarie, mais, avant de prendre la fuite, il a nommé régent son frère aîné. Celui-ci n'en profitera-t-il pas pour prendre en main les rênes de l'Etat qui lui ont été enlevées par son père, qui crut trouver en Hien-Fong toutes les qualités nécessaires pour lui succéder au trône? Le palais d'été de l'empereur est tombé en notre pouvoir; vous savez comment. Depuis l'affaire de Ka-li-ka-ho, l'armée tartare avait disparu. Des reconnaissances avaient été envoyées à sa recherche, sur la route de la Mantchourie; elles trouvèrent cette habitation abandonnée dont elles s'emparèrent après une faible résistance. La nuit étant venue, les troupes hurrichèrent les portes, dans la crainte d'un retour offensif, qui n'eut pas lieu. Le lendemain matin, M. de Montauban, général en chef, son état-major et presque tous les officiers supérieurs de l'armée se présentèrent pour visiter le palais; à leur approche, les portes furent ouvertes. Tout le monde fut dans l'admiration en pénétrant dans la salle du trône; en traversant les chambres à coucher de la famille du Fils-du-Ciel, rien ne saurait donner une idée des richesses qui y étaient accumulées et de l'éblouissant coup-d'œil que présentait l'intérieur de cette résidence impériale : officiers et soldats étaient émerveillés. On y a, dit-on, trouvé tous les présens envoyés aux empereurs par les puissances étrangères qui ont eu des relations commerciales avec la Chine. Outre une grande quantité de pierres précieuses, de lingots d'or et d'argent, il y avait, dans le palais, des magasins remplis de pelleteries, d'habits fourrés de petit-gris, de zibeline, de martre, de zibeline, et des étoffes d'une incomparable richesse.

Le général de Montauban a choisi les objets les plus beaux pour l'Empereur et la reine d'Angleterre; il sera intéressant de voir prochaînement à Paris les cadeaux envoyés par Louis XIV à l'empereur Shang-hi, qui régna presque aussi longtemps que le grand roi.

[illegible]

Une des familles des plus riches et des plus [illegible] de l'empire venait lord Elgin, [illegible] à la révolte, après les [illegible] [illegible] à un de nos [illegible], qui avait réclamé l'empereur Hien-Fonng plusieurs millions qu'il avait amassés à Ou Sujeté pour fortifier l'on avant l'arrivée des Européens.

Au moment de fermer ma lettre, j'apprends que le palais d'été de l'empereur a été incendié.

Pour extrait : C. Lefèvre.

On lit dans le *Sémaphore* de Marseille du 27 :

Le courrier de Chine est arrivé hier matin par le steamer *Bourbon*, de la Compagnie péninsulaire et orientale. Nous savons, par cette voie, des nouvelles de Hong-Kong, 16 novembre, de Shang-hai 7 et de Pékin 31 octobre.

Il a fallu, en ne le rappelle, la menace de bombarder Pékin pour obliger les autorités chinoises à livrer aux armées alliées la porte de la Paix (An-Sin), et rendre les prisonniers vivans encore et présens sur elles. Du 23 au 26 octobre, plusieurs qu'embrassent les nouvelles reçues par l'*Bourbon*, il n'y a point eu d'évènement en point de vue militaire. Les troupes sont restées dans leurs cantonnemens et ont laissé complètement agir la diplomatie.

Lord Elgin et le baron Gros voulaient savoir ce qu'étaient devenus les prisonniers que les Chinois ne rendaient pas et sur le sort desquels ils ne donnaient aucun renseignement, feignant une complète ignorance. On menaça, on, on, et les batteries devant les murs de Pékin, et l'on obtint enfin la restitution des dépouilles mortelles de M. W. de Normann, attaché à la légation anglaise à Shang-hai, de M. E. W. Bowlby, correspondant du *Times*, du lieutenant Anderson, du corps de Fane, du cavalier Phipps, des dragons de 8 Bonnet. Les prisonniers Français, dont les dépouilles ont été rendues, sont le colonel de Grandchamp, l'intendant Dubut et M. Adet, officier d'administration.

M. Brabanton, capitaine de l'artillerie royale, et l'abbé Duluc avaient eu la tête tranchée par ordre d'un général tartare, près du pont de pierre de Tangchow. Les autres qui sont d'horribles supplices et sont presque morts de faim, traînés à la suite de l'armée et constamment maltraités. Leurs corps étaient méconnaissables, défigurés par les horribles blessures dont ils étaient couverts.

Ce fut une triste journée dans le camp anglais et dans le camp français que celle du 27 octobre. L'état-major et l'armée rendirent les derniers devoirs aux prisonniers dont les restes avaient été remis par les Chinois. Après une station dans l'église catholique de Pékin, le cortège funèbre se dirigea vers le cimetière russe, qui est à sept cents mètres environ des murs de la ville.

Les ambassadeurs et les généraux conservaient le droit et étaient suivis par les membres des ambassades, l'état major des deux armées et un grand nombre de personnes. Les chapelains de l'armée anglaise et les prêtres de l'église russe qui prononcé sur la tombe des malheureuses victimes les dernières prières. Dans le village se trouvaient M. Parkes et M. Loch, les deux prisonniers récemment rendus par les Chinois. Un monument s'élèvera sans doute bientôt au lieu où ont été inhumés les restes des prisonniers, car les soldats avaient dès le lendemain ouvert une souscription pour leur construire des tombeaux dignes de la nation à laquelle ils appartiennent.

Lord Elgin et le baron Gros demandaient, avant que tout arrangement fût possible, une indemnité pour les familles des prisonniers victimes des Chinois, et pour ceux qui ont heureusement survécu. Sir Hope Grant réclamait pour les Anglais 300,000 taels (2,400,000 francs environ), et le général de Montauban exigeait au même titre 250,000 taels (1,600,000 francs environ). Les troupes anglaises avaient accomplissaient cependant le 18 et le 19 octobre un acte regrettable de vengeance, elles mettaient le feu au palais d'été de l'empereur dans lequel les prisonniers avaient subi quelques-unes des terribles tortures qui ont causé leur mort.

Dès le 20, les Chinois répondirent aux demandes des généraux et payèrent l'indemnité qu'on leur imposait pour les prisonniers. On consulta alors à négocier; les ambassadeurs se mirent en rapport avec le prince Kung et une convention fut signée le 24.

La signature de la convention a eu lieu en grande pompe dans Pékin, le 25 octobre. Vers une heure de l'après-midi, lord Elgin entrait dans Pékin, accompagné de 3,000 hommes environ et était porté par huit coolies dans une chaise chinoise. Il arriva au palais du ministère de l'intérieur, et fut reçu sur la porte par le frère de l'empereur, le prince Kung, entouré de tous les mandarins. L'ambassadeur anglais prit la place d'honneur, le prince impérial s'assit au-dessous de lui. Et, après quelques explications, la convention fut signée. On échangea ensuite les ratifications du traité de Tien-Tsin. Le prince Kung mit la signature autographe de l'empereur. La cérémonie fut empreint, les contractans se sont retrouvés sur prises avec des difficultés analogues à celles qui leur furent suscitées en 1857, lorsqu'ils émirent à 30 fr. 56 c. l'emprunt espagnol de 600 millions de réaux coté maintenant au-dessus de 50 fr. Cette émission fut entravée par les mêmes luttes financières qui se produisent aujourd'hui.

Mais les contractans ont pris, comme ils l'avaient fait en 1857, toutes les mesures pour favoriser les intérêts qui se rattachent à l'emprunt ottoman et en assurer le succès.

Ensuite le chiffre des obligations qui seront délivrées par les contractans pendant l'année 1861, est limité aux 275,000 obligations mises en souscription publique, qui, avec les 180,000 obligations réservées en faveur des banquiers de Constantinople, suffisent pour satisfaire pendant seize mois, c'est-à-dire jusqu'au mois de mai 1862, aux engagemens contractés envers le gouvernement ottoman.

M. J. Hirsh, en faisant cet exposé, croit devoir prévenir les actionnaires de la Caisse générale des Chemins de fer, si intéressée dans cette affaire, qu'à l'assemblée générale du 28 janvier prochain, en même temps qu'il auront à voter le paiement des intérêts, et, s'il y a lieu, du dividende pour 1860, ils auront, en outre, à délibérer, toujours en égard à l'emprunt ottoman, relativement à une répartition éventuelle sur le capital social.

J. HIRSH.

Faits divers.

Le *Moniteur* annonce qu'à l'occasion de la nouvelle année, l'Empereur et l'Impératrice recevront, le 1er janvier :

A une heure et demie du matin,

LL. EEnce. les grands officiers de la couronne, le grande maîtresse de la maison de l'Impératrice et la gouvernante des Enfans de France, ainsi que les officiers et les dames des maisons de Leurs Majestés, du Prince Impérial, des princes et princesses de la famille Impériale et de la Cour.

LL. EEnce. les cardinaux, LL. EEnce. les ministres et les membres du Conseil privé, les maréchaux, les amiraux et le grand chancelier de l'ordre impérial de la Légion-d'honneur, ainsi que le gouverneur de l'Hôtel impérial des Invalides.

A une heure,

L'Empereur recevra le Corps diplomatique, une députation des grands-croix de l'ordre impérial de la Légion-d'honneur, le Sénat, le Corps législatif, le Conseil d'Etat, une députation des grands officiers et le conseil de l'ordre impérial de la Légion-d'honneur, et les corps et autorités civils et militaires qui sont ordinairement reçus le 1er janvier.

Les sénateurs, les députés, les membres du conseil d'Etat, les magistrats et les fonctionnaires civils seront en grand costume;

Les militaires en grande tenue.

Les membres du Corps diplomatique, les cardinaux, les ministres, les membres du Conseil privé, les maréchaux, les amiraux, le grand chancelier et les grands croix de la Légion-d'Honneur, le gouverneur des Invalides et toutes les personnes qui seront reçues *seront sur* une *heure* entreront par *le pavillon de l'Horloge* et monteront le grand escalier.

Les officiers de la garde nationale, de la garde impériale et des armées de terre et de mer se réuniront dans *la grande galerie du Louvre* dont les portes leur seront ouvertes dès *midi*.

— Par décret du 19 décembre, M. Edouard Delmillier, maître des requêtes au conseil d'Etat, a été attaché en qualité de rapporteur à la commission des pêts à l'industrie.

— L'état des malades et des blessés à la suite de l'accident survenu pendant l'inauguration de la statue de la Vierge à Vienne (Isère), s'améliore de plus en plus. M. le Castellane, sous-préfet, M. Feugier, maire, M. Guttin, curé de St Maurice, qui l'avons [illegible] [illegible] [illegible]

VINGTIÈME ANNÉE — EDITION DU SOIR — 15 c — DIMANCHE 18 NOVEMBRE 1860

LA PATRIE

ON S'ABONNE :
A PARIS, au bureau du journal, rue du Croissant, 16.
DANS LES DÉPARTEMENTS, chez les libraires et les directeurs des bureaux de poste et de messageries.
A STRASBOURG, pour l'Allemagne, chez M. Alexandre, libraire.
A LONDRES, chez MM. Delisy, Boulon et Cie, 1, Wych Line Carchin.

PRIX D'ABONNEMENT :

POUR LES DÉPARTEMENTS.
16 fr. par trimestre.
ÉDITION AVEC FEUILLE DU COMMERCE :
22 fr. par trimestre.
Pour les pays étrangers, voir le Tableau publié le 15 de chaque mois.

POUR PARIS.
Par trimestre.
Edition du soir 13f 50c
Edition du matin . . . . . 12 »»
Edition avec feuille du Commerce . . . . 18 »»

On ne demande d'abonnement qui n'est pas accompagné d'un mandat de Poste ou d'une lettre de change sur Paris, ou comptant comme telle.
Les réclamations et changements d'adresse doivent être accompagnés d'une dernière bande imprimée. (Affranchir.)

Les annonces sont reçues chez M. PANIS, régisseur, place de la Bourse, 29, et au bureau du journal.

Les annonces judiciaires, les actes de la Préfecture, excepté dans 1,000 communes rurales, ne sont reçus que chez le Régisseur du Journal.

LES MANUSCRITS DÉPOSÉS NE SONT PAS RENDUS.

PARIS, 17 NOVEMBRE.

Bulletin.

L'opinion en Italie ne s'occupe que de Gaëte, la prise de cette place étant indispensable pour la fusion des provinces méridionales avec le royaume de Victor-Emmanuel.

On écrit de Turin que les opérations contre Gaëte ne tarderont pas à s'ouvrir avec le concours de la marine nationale. Suivant l'avis des hommes compétents, il faudra de 25 à 30 jours pour pouvoir livrer l'assaut. Mais on pense que la garnison de Gaëte, ne voulant pas endurer un long bombardement, sera obligée de capituler.

Les correspondances anglaises et allemandes, à défaut de nouvelles d'un intérêt plus palpitant, se livrent à des conjectures sur les rapports réciproques entre les différentes cours de l'Europe. Les cabinets de Londres et de Berlin, si nous en croyons le *Morning Herald*, sont en froid depuis la récente dépêche de lord John Russell sur les affaires d'Italie.

D'après un journal allemand, la question danoise serait bien aussi pour quelque chose dans ce refroidissement, le cabinet britannique ayant appuyé le Danemark dans son différend avec l'Allemagne.

La *Gazette de Cologne*, à son tour, affirme que depuis l'entrevue de Varsovie la position du prince Gortschakoff s'est beaucoup consolidée. Le prince, à ce qu'on affirme, a été dès l'origine contraire à l'entrevue de Varsovie, et ce serait grâce à son influence que le congrès des trois souverains aurait dépouillé tout caractère d'hostilité à l'égard de la France.

Une correspondance adressée de Berlin au *Morning Herald* parle d'une crise ministérielle. Plusieurs membres du cabinet prussien, fidèles à leurs opinions libérales d'autrefois, insisteraient sur la nécessité de présenter aux Chambres, à leur prochaine réunion, une loi sur la responsabilité ministérielle, loi prévue par la charte du royaume. Le prince de Hohenzollern, chef du cabinet, aussi que deux de ses collègues, seraient opposés à cette loi, et ils auraient menacé de donner leur démission si la proposition venait à recevoir l'approbation du prince-régent.

A Vienne aussi, on parle de crise ministérielle. Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur notre correspondance de Vienne, qui présente la situation sous un jour assez sombre. Ce tableau n'a rien qui doive nous surprendre. Les feuilles de Vienne même ne dissimulent plus leur mécontentement sur la marche des affaires. La promulgation du statut provincial du Tyrol a fourni matière à des articles très vifs. « Ce statut, dit l'*Ost-Deutsche Post*, nous reporte tout-à-fait au bon vieux temps. On croit lire un édit de l'empereur Maximilien Ier. » La *Presse* de Vienne, de son côté, s'exprime ainsi : « Nous croyons que la masse de la population tyrolienne ne sera guère flattée de voir que les représentans qui s'engagent à ne la noblesse seront égaux en nombre, dans la Diète future du Tyrol, à ceux de la bourgeoisie et des communes rurales réunies. »

Quant à la réorganisation en Hongrie, elle paraît indéfiniment ajournée. On sait qu'un comité pour les élections à la Diète devait se réunir à Siran, sous la présidence du cardinal-primat. Notre correspondant vienne nous écrit que la réunion de ce comité est devenue problématique.

D'après une dépêche de Constantinople reçue à Londres, la Porte a envoyé au prince Michel de Servie le firman d'investiture.

Nous publions plus loin, d'après le *Moniteur*, le rapport adressé à l'Empereur par S. A. I. le prince Napoléon concernant les rapports de la majorité et de la minorité de la commission réunie sous sa présidence pour l'étude de la question chevaline. Nous nous proposons de revenir prochainement, à propos des travaux de cette commission, sur une question du plus haut intérêt pour le pays.

EDOUARD SIMON.

Bourse de Paris du 17 nov.

3 0/0

Au Cpt.	Dr Cours.	69 75 — Baisse	» 20c.
Fin Cl.	—	69 85 — Baisse	» 10c.

4 1/2 0/0

Au Cpt.	Dr Cours.	96 »» — Hausse	» 20c.
Fin Cl.	—	96 »» — Sans chang.	

TÉLÉGRAPHIE PRIVÉE.

Turin, le 16 novembre.

Les journaux publient l'ordre du jour du roi déclarant que l'armée garibaldienne a mérité de la patrie et de Sa Majesté, et annonçant que sa réorganisation est décidée.

La *Gazette de Turin* assure qu'un comité secret a réuni à Rome le vote de la population pour l'annexion.

Naples, 16. — Une lettre a été adressée par le roi à Farini. Le roi accorde 200,000 fr. pour l'éducation populaire dans la ville de Naples. La commission de l'Ombrie est arrivée.

Marseille, 16 novembre.

Des nouvelles de Naples, du 13, annoncent que M. Farini réprime avec énergie les actes des mineurs et des lazzaroni. Pendant un rassemblement qui est levé le 12 au soir, ces derniers ont crié : Vive Garibaldi ! vive la dictature ! à bas Farini ! La troupe de ligne a dispersé les attroupements.

Le roi Victor-Emmanuel a interdit la démolition du fort St-Elme. On le fait réparer et armer. La garde nationale a été relevée par la troupe de ligne.

Le ministère napolitain n'a point dans ses attributions les départements de la guerre, de la marine et des affaires étrangères ; ils sont réservés au pouvoir central à Turin.

Constantinople, 15 novembre.

On attend, dit-on, de Paris, la sanction du gouvernement français à l'emprunt de 400 millions que la Sublime Porte vient de négocier ; alors le paiement des intérêts des dettes publiques ultérieures serait immédiatement repris.

Londres, 16 novembre.

Le *Times* annonce que S. M. l'Impératrice, voyageant incognito, a passé le détroit mercredi à bord du paquebot l'*Alliance*. S. M. est arrivée à Londres le même soir. Jeudi, dans l'après-midi, S. M. est allée voir le palais de Cristal.

Sa Majesté partira probablement demain par le chemin de fer pour Hamilton Palace, en Ecosse.

Londres, 17 novembre.

L'Impératrice Eugénie est partie de Londres pour Hamilton Palace. S. M. passera par Edimbourg.

D'après une dépêche de l'office Reuter, en date de Constantinople du 10, on s'attendait à recevoir la nouvelle de la conclusion d'un emprunt en France.

Un emprunt de 350,000 livres st. avait pu être conclu à Constantinople à des conditions onéreuses.

La Porte avait envoyé le firman d'investiture au prince Michel. Emin pacha avait été nommé gouverneur de Damas ; il a une excellente réputation.

Vienne, 17 novembre.

La *Gazette autrichienne* dit avoir reçu par voie extraordinaire la communication que l'Angleterre, qui n'était représentée à Vienne que par un envoyé, y accrédite maintenant un ambassadeur.

Lord Bloomfield serait nommé ambassadeur.

(*Service télégraphique* HAVAS-BULLIER.)

M. le ministre de l'intérieur vient de décider que les écrits publiés par les évêques, sous forme de brochures, seraient dorénavant, comme toutes les publications de ce genre, soumis à la formalité du dépôt et assujettis au droit de timbre. Quant aux Mandemens et Lettres pastorales qui s'impriment par placards, pour être lus ou affichés dans les églises, ils continueront de jouir des immunités exclusivement accordées aux actes de la juridiction épiscopale.

Mais depuis quelque temps, d'assez nombreux écrits publiés sous le titre de *Mandemens*, ou de *Lettres pastorales*, traitent les questions les plus étrangères aux intérêts spirituels : de véritables brochures politiques, où les événemens qui s'accomplissent en Europe sont appréciés, où les actes des gouvernemens sont discutés et parfois attaqués avec une vivacité extrême, usurpent les immunités exclusivement accordées aux actes spéciaux de la juridiction épiscopale.

Cette confusion abusive a provoqué l'attention du gouvernement. Pour y remédier, la disposition la plus simple et la plus facile eût incontestablement été de retirer la faveur accordée et de rendre sans distinction tout son empire au droit commun. Sincère ami de l'ordre et de l'entraînement en dans sa sphère légitime l'action de l'autorité ecclésiastique, le gouvernement n'a pas cru qu'il fût, quant à présent, nécessaire de recourir à cette mesure radicale.

Les Mandemens et lettres pastorales qui, ne sortant pas du domaine spirituel, s'impriment en placards pour être affichés ou lus dans les églises, continueront donc d'être affranchis du timbre et du dépôt ; mais les écrits qui, quel que soit leur titre, prennent, pour franchir l'enceinte du sanctuaire, le format de la brochure, voient trop souvent se mêler à la polémique la plus pure, ne doivent pas profiter d'une disposition qui n'a pas été établie pour eux. Tout en jouissant d'une entière liberté de publicité, ils seront soumis aux conditions de la loi commune.

Vous signalerez, monsieur le préfet, cette distinction aux imprimeurs de votre département. C'est à eux qu'en sont imposées les obligations de dépôt et du timbre ; c'est contre eux que sera dirigée la poursuite, s'ils ne les remplissaient pas.

En conservant aux publications de l'ordre spirituel une exemption bienveillante, mais en s'opposant à ce qu'il se pourra, ce que l'on confonde les mandemens et les lettres pastorales, les décisions aux quelles le catholicisme doit l'obéissance et les opinions que peut contribuer le citoyen, le gouvernement se conscient de maintenir chaque chose à sa place, sans nuire aux droits ni à la liberté de personne.

Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le ministre secrétaire d'Etat du département de l'intérieur,
BILLAULT.

Le *Morning Post* publie l'article suivant :

L'Impératrice des Français, dont la santé s'est vivement ressentie du coup douloureux que la mort de sa sœur lui a fait éprouver, est qui a rendu nécessaire un changement d'air et de résidence, est arrivée à Londres, sa route pour l'Ecosse. Sa Majesté Impériale garde le plus strict incognito et voyage sous un titre particulier.

Nous nous abstenons donc de mentionner davantage le séjour temporaire de l'Impératrice et de signaler ses mouvemens, car nous croyons que le meilleur accueil et la meilleure hospitalité à rendre à une personne qui vient chercher le repos et la santé, c'est de s'abstenir à toute démonstration.

Si l'Impératrice est rencontrée on reconnue, Sa Majesté, qui est universellement admirée et respectée dans ce pays, verra, sans aucun doute, dans cette attitude, la réception la plus délicate comme la plus conforme à ses désirs.

La Gazette officielle de Pékin.

Si les Chinois diffèrent à ce point des Occidentaux qu'ils semblent douués d'un entendement soumis à d'autres lois psychiques que celles d'après lesquelles se dirige notre intelligence, ils offrent cependant, dans leur organisation sociale, une foule d'institutions qu'on dirait empruntées à nos sociétés européennes. La *Gazette officielle de Pékin* n'est pas, par exemple, un des moins curieux sujets de rapprochement qu'on puisse faire entre ce peuple et nous.

Ce journal est organisé, administré et rédigé avec une habileté dont se glorifieraient les hommes les plus versés dans le mécanisme de la presse. Il satisfait à tous les besoins de publicité publique et privée, embrasse toutes les questions, relie moralement et politiquement les diverses provinces au centre, en leur fournissant une partie officielle que doivent reproduire les gazettes départementales. C'est à la fois un moyen de gouvernement, de centralisation, de justice, d'instruction et d'amusement.

La *Gazette de Pékin* s'imprime tous les jours en forme de brochure, et contient de soixante à soixante-dix pages. Comme l'abonnement revient à soixante-douze francs par an, ce qui met le prix du numéro à moins de vingt centimes, on voit que les Chinois sont arrivés en librairie à un bon marché que nous n'avons pas encore atteint.

Rien ne peut paraître dans cette feuille sans avoir été préalablement examiné par un comité politique ou littéraire, suivant la nature de l'écrit.

La partie officielle émane du cabinet de l'Empereur, qui la vérifie chaque jour, avec une minutieuse attention. Il y a là un aperçu de toutes les affaires publiques, et un récit succinct des principaux événemens. Puis, viennent les mémoriaux et les placets présentés à l'Empereur, ses réponses, les commandemens et ses instructions aux ministres. Les fastes judiciaires terminent cette partie officielle que les administrateurs de la *Gazette* ne sauraient changer, même par une erreur involontaire, sans s'exposer à perdre la vie. Cette sévérité, dont il se produit de temps à autre, quelque exemple, entretient le public dans un respect quasi religieux pour tout ce qui paraît dans la *Gazette impériale*. On y voit l'expression des volontés de l'empereur, et quel que soit le commandement, chacun s'incline et obéit.

On comprend d'après cela quel intérêt ont les Occidentaux à stipuler que les conventions passées avec le gouvernement chinois seront publiées dans le journal officiel ; c'est la meilleure sanction que puisse recevoir un traité, et de plus une sorte de consécration publique.

La partie non officielle s'alimente de tout ce dont vivent nos journaux politiques et littéraires ; mais il est à observer qu'à l'encontre de ce qui se voit chez nous, la poésie y domine de beaucoup la prose. Les louanges à l'empereur, le récit de quelques-uns de ses actes sont le thème le plus ordinaire que brodent les poètes chinois, et cela avec cette faconde et cette hyperbole de langage qui distingue ce peuple entre tous ceux de l'extrême Orient. On trouve encore parmi ces vers une quantité de fables, d'apologues et d'allégories, qui rappellent que le Céleste-Empire avait son Esope bien avant que les Grecs fussent sortis de la barbarie.

A l'instar de nos grands journaux, la *Gazette officielle* de Pékin contient enfin une sorte de feuilleton composé de récits romanesques et fantastiques où, dans ces derniers jours, les *diables* ont joué naïvement un rôle considérable et surtout peu flatté. En dehors des exagérations qui touchent aux *Fou-langsis* (Français) ou aux *Ia-ki-li* (Anglais), rien n'est en somme plus intéressant que ce recueil et n'est plus propre à bien faire connaître l'empire chinois, ses habitans et leurs mœurs.

THÉODORE DE GRAVE.

Affaires d'Italie.

On lit dans l'*Espero*, du 15 novembre :

Les travaux contre Gaëte continuent activement ; mais nos officiers du génie rencontrent de très-grandes difficultés à ouvrir la tranchée dans le terrain.

L'attaque contre la place ne tardera pas à commencer. Si la place doit être prise d'assaut, on estime qu'il faudra de vingt-cinq à trente jours, par suite de la nature du terrain et des fortifications faites par l'ennemi ; mais on espère que la garnison de Gaëte ne voulant pas endurer un long bombardement, sera contrainte de capituler. Avec le concours de notre marine, le siège aurait été plus court ; l'attique ne pouvant avoir lieu que du côté de terre, ce qui est à regretter, il y aura plus de victimes.

On lit dans l'*Opinione* :

Une dépêche télégraphique du général Cialdini, datée de Mola di Gaëtta, 12 novembre, annonce que les troupes bourbonniennes, campées hors de Gaëte, tout venant attaquer notre ligne, 1,500 prisonniers sont tombés en nos mains, et les bataillons restans ont été contraints de se rentrer dans la place. Par cette retraite, nos troupes ont pu resserrer la ligne du blocus, en occupant les positions de Bourg-Saint-Agathe, de Monte Tortone, Monte-Rota, Monte-Zembone et les Capucins. Nos troupes occupent Ponte-Corvo le 15.

—D'après une correspondance adressée de Rome à la *Nazione*, les troupes bourbonniennes qui sont entrées sur le territoire pontifical ont été réparties ainsi : 1,000 entre Velletri et Cisterna ; 1,500 entre Albano, Ariccia et Genzano ; 4,500 entre Frascati, Rocca di Papa et Monte-Porzio ; 1,500 entre Bracciano, Manziana et Oriolo ; 2,500 entre Civita-Vecchia, Corneto, Toscanella et Montalto ; 3,000 entre Civita-Castellana, Castelnuovo, Rignano, Campagnano ; 6,000 dans la province de Viterbe, 4,000 hommes à Frosinone, 1,000 hommes environ sont demeurés à Terracine, après avoir déclaré vouloir prendre du service dans l'armée de Victor-Emmanuel.

—Le journal les *Nationalités* assure que les généraux généraux Bixio et Medici seront envoyés, l'un à Florence et l'autre à Plaisance, pour être réorganisés, tout en gardant cependant la direction de défense du Po.

Pour extrait : C. Lefèvre.

(Correspondance particulière de la *Patrie*.)

Rome, 9 novembre.

Pour un petit compagnon comme moi, c'est une fortune inespérée, ce me semble, que de voir de près et d'entretenir quelques instans un personnage historique. Je viens d'avoir cette fortune : je viens de passer un quart-d'heure avec un des hommes qui occupent, à l'heure qu'il est, l'attention du monde, et jouent un des premiers rôles dans la politique contemporaine ; c'est le cardinal Antonelli que je veux dire.

Une étrennaine inattendue m'a mis en demeure de me présenter chez Son Eminence, et j'ai profité avec joie de l'occasion peut-être unique qui m'était offerte de me former une sorte d'opinion personnelle sur ce ministre si diversement jugé. Mon appréciation, bien entendu, sera tout superficielle et ne se peut appliquer qu'à certains traits de la physionomie extérieure.

J'ai été accueilli avec une grâce parfaite, voilà ce que je constate avec empressement, et ce dont je me fiens pour fort honoré. Maintenant, à quelle cause particulière attribuer cet accueil aussi ? A une affabilité naturelle de caractère, peut-être, ou plutôt à ce fait, homme du monde qui sait vivre avec tous, ou bien, peut-être, à certaine correspondance politique pour le pouvoir et les idées que notre uniforme représente en ce moment ? Je ne saurais le dire ; mais je dois dire que j'ai trouvé en lui un homme très-aimable, très-bienveillant, plein d'esprit, et d'une politesse exquise, mais à qui on ne peut guère se tromper, et dont le sourire, si gracieux, ne laisse point de doute sur la fermeté de son caractère.

Quand je fus annoncé, le cardinal se leva, vint au devant de moi, me tendit la main, et avec un sourire charmant, me présenta lui-même un fauteuil en m'invitant à m'asseoir à son côté.

Son Eminence est un homme jeune encore, moins âgé, du moins, qu'on ne se figure d'ordinaire un personnage aussi universellement et depuis si longtemps connu et arrivé aux plus hautes dignités de l'Eglise et de l'Etat. Il paraît avoir à peine la cinquantaine. Petit, maigre, il a le teint de cette couleur légèrement bistrée qui est commune à Rome. Son extérieur, à première vue, ne prévient pas en sa faveur. Ses yeux, profondément enfoncés dans leurs orbites, sont extraordinairement vifs ; il a le regard inquiet et pénétrant ; il porte au front ces plis que creusent avant l'âge les soucis d'une ambition dont le langage qui distingue ce peuple entre tous ceux de l'extrême Orient. On trouve encore parmi ces vers une quantité de fables, d'apologues et d'allégories, qui rappellent que le Céleste-Empire avait son Esope bien avant que les Grecs fussent sortis de la barbarie.

A l'instar de nos grands journaux, la *Gazette officielle* de Pékin contient enfin une sorte de feuilleton composé de récits romanesques et fantastiques où, dans ces derniers jours, les *diables* ont joué naïvement un rôle considérable et surtout peu flatté. En dehors des exagérations qui touchent aux *Fou-langsis* (Français) ou aux *Ia-ki-li* (Anglais), rien n'est en somme plus intéressant que ce recueil et n'est plus propre à bien faire connaître l'empire chinois, ses habitans et leurs mœurs.

THÉODORE DE GRAVE.

Affaires d'Italie.

On lit dans l'*Espero*, du 15 novembre :

Les travaux contre Gaëte continuent activement ; mais nos officiers du génie rencontrent de très-grandes difficultés à ouvrir la tranchée dans le terrain.

L'attaque contre la place ne tardera pas à commencer. Si la place doit être prise d'assaut, on estime qu'il faudra de vingt-cinq à trente jours, par suite de la nature du terrain et des fortifications faites par l'ennemi ; mais on espère que la garnison de Gaëte ne voulant pas endurer un long bombardement, sera contrainte de capituler. Avec le concours de notre marine, le siège aurait été plus court ; l'attique ne pouvant avoir lieu que du côté de terre, ce qui est à regretter, il y aura plus de victimes.

On lit dans l'*Opinione* :

Une dépêche télégraphique du général Cialdini, datée de Mola di Gaëtta, 12 novembre, annonce que les troupes bourbonniennes, campées hors de Gaëte, tout venant attaquer notre ligne, 1,500 prisonniers sont tombés en nos mains, et les bataillons restans ont été contraints de se rentrer dans la place. Par cette retraite, nos troupes ont pu resserrer la ligne du blocus, en occupant les positions de Bourg-Saint-Agathe, de Monte Tortone, Monte-Rota, Monte-Zembone et les Capucins. Nos troupes occupent Ponte-Corvo le 15.

—D'après une correspondance adressée de Rome à la *Nazione*, les troupes bourbonniennes qui sont entrées sur le territoire pontifical ont été réparties ainsi : 1,000 entre Velletri et Cisterna ; 1,500 entre Albano, Ariccia et Genzano ; 4,500 entre Frascati, Rocca di Papa et Monte-Porzio ; 1,500 entre Bracciano, Manziana et Oriolo ; 2,500 entre Civita-Vecchia, Corneto, Toscanella et Montalto ; 3,000 entre Civita-Castellana, Castelnuovo, Rignano, Campagnano ; 6,000 dans la province de Viterbe, 4,000 hommes à Frosinone, 1,000 hommes environ sont demeurés à Terracine, après avoir déclaré vouloir prendre du service dans l'armée de Victor-Emmanuel.

—Le journal les *Nationalités* assure que les généraux généraux Bixio et Medici seront envoyés, l'un à Florence et l'autre à Plaisance, pour être réorganisés, tout en gardant cependant la direction de défense du Po.

Pour extrait : C. Lefèvre.

(Correspondance particulière de la *Patrie*.)

Rome, 9 novembre.

Pour un petit compagnon comme moi, c'est une fortune inespérée, ce me semble, que de voir de près et d'entretenir quelques instans un personnage historique. Je viens d'avoir cette fortune : je viens de passer un quart-d'heure avec un des hommes qui occupent, à l'heure qu'il est, l'attention du monde, et jouent un des premiers rôles dans la politique contemporaine ; c'est le cardinal Antonelli que je veux dire.

Une étrennaine inattendue m'a mis en demeure de me présenter chez Son Eminence, et j'ai profité avec joie de l'occasion peut-être unique qui m'était offerte de me former une sorte d'opinion personnelle sur ce ministre si diversement jugé. Mon appréciation, bien entendu, sera tout superficielle et ne se peut appliquer qu'à certains traits de la physionomie extérieure.

J'ai été accueilli avec une grâce parfaite, voilà ce que je constate avec empressement, et ce dont je me fiens pour fort honoré. Maintenant, à quelle cause particulière attribuer cet accueil aussi ? A une affabilité naturelle de caractère, peut-être, ou plutôt à ce fait, homme du monde qui sait vivre avec tous, ou bien, peut-être, à certaine correspondance politique pour le pouvoir et les idées que notre uniforme représente en ce moment ? Je ne saurais le dire ; mais je dois dire que j'ai trouvé en lui un homme très-aimable, très-bienveillant, plein d'esprit, et d'une politesse exquise, mais à qui on ne peut guère se tromper, et dont le sourire, si gracieux, ne laisse point de doute sur la fermeté de son caractère.

Quand je fus annoncé, le cardinal se leva, vint au devant de moi, me tendit la main, et avec un sourire charmant, me présenta lui-même un fauteuil en m'invitant à m'asseoir à son côté.

Son Eminence est un homme jeune encore, moins âgé, du moins, qu'on ne se figure d'ordinaire un personnage aussi universellement et depuis si longtemps connu et arrivé aux plus hautes dignités de l'Eglise et de l'Etat. Il paraît avoir à peine la cinquantaine. Petit, maigre, il a le teint de cette couleur légèrement bistrée qui est commune à Rome. Son extérieur, à première vue, ne prévient pas en sa faveur. Ses yeux, profondément enfoncés dans leurs orbites, sont extraordinairement vifs ; il a le regard inquiet et pénétrant ; il porte au front ces plis que creusent avant l'âge les soucis d'une ambition

---

Feuilleton de la Patrie

15 NOVEMBRE.

LE JOUR & LA NUIT

OU

LA QUEUE DU CERF-VOLANT

PAR

EDWARD BULWER LYTTON (1).

LIVRE II.

VIII.

(Suite.)

Deux hommes apostés dans la principale rue de la ville le regardèrent à son passage, et parurent l'examiner attentivement.

— Alors, ce qui nous reste à faire est facile, répondit l'autre.

— Mais, Dieu me bénisse, c'est impossible, vous devez vous tromper assurément ; voyez plutôt avec qui il parle en ce moment.

En effet, l'homme au gilet de velours, l'acheteur du matin, le capitaine Burgh Smith, en un mot, monté sur la jument baie, venait d'arrêter Philip et de lui adresser la parole.

— Eh bien ! vous voyez, jeune homme, je l'ai pourtant achetée, cette pauvre jument ; n'importe, je crois qu'elle fera mon affaire. Combien croyez-vous qu'elle vaille, prix de vente ?

— Quinze cents francs, répondit Philip.

— Bon, superbe alors, s'écria le soi-disant capitaine Burgh, j'ai fait une bonne journée ; c'est à vous que je le dois. Le vieux bonhomme n'aurait pas eu confiance en moi si je ne lui avais pas fait croire que vous m'aviez servi chez Elmore. Ah ! ah ! ah ! la farce est bonne. Mais ne craignez rien, jeune homme, s'il se dit de quelque chose, ou s'il vous fait la mine, venez me trouver. Voici mon adresse : Hôtel de l'Etoile, j'y resterai quelques jours encore. Du reste, je ne serais pas fâché d'avoir avec moi un gentil garçon comme vous. On pourrait y trouver un gracieux petit bénéfice ; je vous donnerais un joli tant pour cent ; je n'y regarde pas si si vous... d'un ton grave et ferme en se levant sur la banquette du bogue, je ne connais peu, et ce peu est loin d'être à votre avantage, croyez-le ; je dois vous prévenir franchement que j'avertirai mon patron de prendre toutes ses précautions avec vous.

— Oui-dà, vraiment, jeune homme, s'écria le capitaine d'un ton goguenard et irrité tout à la fois, je ne vous le conseille pas, et dans ce cas-là vous feriez bien de prendre garde à vous.

— Assez, monsieur ! répliqua Philip d'une voix brève et ferme, pas un mot de plus. Je n'aime pas les menaces, et surtout je ne les crains pas. Si vous avez le malheur de dire le plus léger mot contre moi, je vous montrerai, par des argumens *ad hominem*, que je ne me laisse pas facilement intimider et que je sais venger les injures qui me sont faites.

Philip accentua fermement ces paroles et les accompagna d'un froncement de sourcils significatif auquel son teint bruni et son œil vif et un peu farouche donnaient une vigueur toute particulière.

Ceci dit, il fouetta ses chevaux et partit tranquillement, sans daigner jeter le moindre regard au capitaine.

Burgh Smith parut déconcerté, il siaula un léger accès de toux pour asseoir son embarras, et lança son cheval au galop.

Les deux chemins se séparaient à quelques mètres de la ville. Le capitaine Burgh Smith prit le chemin de Mimms.

— Parbleu ! répliqua l'autre, c'est tout simplement le fripon le plus adroit et le coquin le plus rusé que je connaisse en Angleterre ; cela n'est pas à l'avantage de votre jeune homme.

Le premier interlocuteur parut réfléchir et garda le silence.

En arrivant au manége, Philip chercha M. Stubmore pour lui faire part de ses soupçons sur le capitaine.

M. Stubmore était sorti et ne devait, lui dit-on, revenir que le lendemain matin.

Comme il avait des parens à la campagne, et qu'il allait les voir souvent, Philip supposa qu'il était chez eux.

Il fallait donc forcément attendre au lendemain pour la communication relative au capitaine.

Tout en réfléchissant sur ce qu'il dirait le lendemain matin à M. Stubmore, Philip partit pour retourner chez lui.

Au moment où il entrait dans une ruelle étroite qui conduisait à son logis, il aperçut les deux hommes qui l'avaient si longtemps examiné pendant sa conversation avec le capitaine Smith.

Le plus grand des deux, qui, à en juger par son costume paraissait supérieur à son compagnon, traversa la ruelle et se dirigeant

qui se présente. Vous devez vous souvenir de moi, je suis M. Blackwell, de Lincoln's Inn.

— Qu'y a-t-il pour votre service, monsieur ? demande Philip en s'arrêtant, et l'un ton de voix bref et hautain.

— Mon Dieu, mon cher monsieur, ne vous emportez pas, je vous en conjure ! Je viens au nom de mes clients, MM. Beaufort père et fils ; vous ne pouvez pas vous faire une idée de la peine que j'ai eue à vous trouver, grand Dieu ! Vous êtes en vérité un rusé gaillard, mon jeune homme. Nous avons arrangé la petite affaire de Plaskwith... vous savez ! ça pouvait tourner très mal pour vous ; enfin, voyons, maintenant j'espère que...

— Soyez bref, monsieur, je vous prie, allons au fait. Que désirez-vous ?

— En vérité, monsieur, vous êtes d'une vivacité... On ne traite pas les affaires sérieuses comme cela, en deux mots, par dessous la jambe. Si vous voulez bien prendre la peine de m'accompagner jusqu'à mon hôtel, nous nous entendrons bien vite en buvant un verre de gin.

— Voyons, repartit Philip impatienté, expliquez-vous clairement et en deux mots, ou laissez-moi passer.

Ainsi poussé jusque dans ses derniers retranchemens, Bouffon, voyant les

Mante responsabilité. Ses yeux pourtant ont parfois des éclats de la plus grande douceur. L'expression fort nettement dans notre langue, mérite qui lui est commun, du reste, avec la haute société romaine.

Quant à l'objet même de notre conversation, elle offrirait maigre chère, je l'avoue, aux hommes d'Etat, friands de nouvelles et de révélations diplomatiques. Je n'étais pas un interlocuteur à la taille du président du conseil des ministres pontificaux. Il voulut bien m'en faire mon niveau. Nous parlâmes de Rome, de ses ruines, de ses monuments, de la France, que Son Eminence connaît fort bien, comme elle l'avait habitée en longues années. De la situation politique, pas un mot. Il ne fut guère question que de cela, du reste, dans ces journaux insipides entre causeurs ennuyeux et inhabiles, si charmans parfois quand ils sont traités avec grâce et bonne foi.

Le séjour de notre armée d'occupation à Rome m'avait paru un sujet d'entretien naturel et commode ; mais le cardinal garda sur cette matière une réserve extrême. Tout au plus lui dont-il à cet égard que, à l'heure présente, nos troupes n'avaient vraiment rien à faire, qu'elles devaient vivre bien tranquilles à Rome, période dont la portée ne me semble pas difficile à deviner. Quand il vint à nous reprocher avec une apparence de raison, si l'on veut, mais une intention marquée, de copier les uniformes des Pémontais pour l'habillement de nos soldats, j'eus quelque peine à ne point sourire. Il me parla ensuite des relations que nous pouvions nous créer à Rome, et me promit un hiver agréable, grâce à l'accidentel de bals et de soirées, de là, je me permis de conclure que, dans un pays où, nous ne sommes pas à la veille de quitter la ville éternelle.

Telle fut en substance cette conversation, qui m'a charmé, mais qui, je le répète, paraîtra assez insignifiante aux politiques et aux quêteurs de nouvelles. Si vous pouvez quelle puisse sembler au premier abord, ne pas rien, par induction, emprunter quelque intérêt aux circonstances ? Savoir ce que l'on dit est, en général, le plus important sans doute, mais savoir ce qu'on ne dit pas, est-ce donc toujours chose si indifférente ?

Lorsque je me serai pour prendre congé, Son Eminence se leva aussi, me serra de nouveau la main et me conduisit jusqu'à la porte de son cabinet. Vrai cabinet de ministre et de gouvernant : sur la table, une correspondance infinie ; sur les bureaux, sur les fauteuils, des liasses de papiers à faire trembler un capitaine d'artillerie, et ce qui, à mon point de vue, m'étonna le plus, c'est la facilité et la bonne grâce avec lequel ce homme, enlevé de ce chaos d'affaires, pouvait changer de sujet, interrompre le cours de ses pensées et descendre, l'esprit libre et dégagé, à une causerie superficielle, à une sorte de tribune mondaine.

Somme toute, je suis sorti de là enchanté de l'homme privé et ne méditant pas de donner mon avis sur l'homme public.

Maintenant, si quelque un me soupçonnait de vouloir tel jouer au fin et d'en savoir plus que vous dès, je vous dirai que j'ai fait part des plus fraîches nouvelles politiques que je connaisse à quelques amis d'ici. On verra tout de suite que ma discrétion n'est point aimable, et que le cardinal Antonelli ne m'a pas livré les secrets de l'Etat.

On dit d'abord, — et j'ignore d'après quelles informations, — on dit que le roi François II, malgré l'apparence de sécurité violente, songe à quitter le royaume de Naples. On ajoute qu'il a demandé un dont demander asile à... (devinez ?)... à l'Angleterre !

On dit ensuite, et tout bas, que Garibaldi veut quitter la scène politique, résigner le pouvoir entre les mains du roi Victor-Emmanuel et se retirer à Caprera.

Le général de Lamoricière est encore à Rome, où du reste il fait très peu parler de lui en ce moment. Il vit en simple particulier et sans se faire remarquer. Le bas peuple le déteste et affiche sourdement contre lui, contre son caractère, des sarcasmes populaires qui seraient odieuses si elles n'étaient ridicules ; elles partent de trop bas pour mériter une réponse. Nous haussons les épaules, et c'est assez.

Eh bien ! j'ai vidé mon sac aux renseignemens, et notez, s'il vous plaît, que, pour nous, ce sont là les *dernières nouvelles* ; c'est ce soir même qu'elles commencent à circuler. Je suppose que Paris a déjà oublié ces histoires anciennes, qui viennent à peine d'arriver à Rome et que je vous renvoie toutes chaudes.

Pour extrait : C. Lefèvre.

(*Autre correspondance.*)

Rome, 10 novembre.

A l'heure où j'écris, on connaît enfin à Rome la nouvelle positive de la capitulation de Gaëte ; on prévoit la prise prochaine de Gaëte, et l'on parle toujours du singulier dessein qu'aurait le roi de Naples de chercher un refuge en Angleterre.

La retraite de Garibaldi à Caprera est l'objet de tous les entretiens. La popularité du général est incroyable ici comme ailleurs. On ne se lorne plus à le comparer à Jules César et à Washington ; on va jusqu'à le mettre en parallèle avec Napoléon Ier, comme homme de guerre, comme politique et même comme organisateur.

— Dans dix ans, répète-t-on de toutes parts, dans dix ans pas une maison de Catane à Turin, pas une chaumière du sauvage Apennin qui ne possède le buste ou plâtre ou l'image coloriée du grand dictateur !

Béranger avait prédit à plus lointaine échéance l'apothéose définitive d'un autre personnage légendaire quand il disait :

On parlera de moi plus d'un jour,
Sous le chaume bien longtemps ;
L'humble toit, dans chaque année sûre,
Ne connaîtra point d'autre histoire...

lip et lui dit :

— Fort bien. Ne craignez rien ; à mon tour je serai bref. M. Arthur Beaufort s'intéresse beaucoup à vous, c'est lui qui vous fait chercher par notre entremise. Il m'a chargé de vous dire qu'il sera très heureux, c'est l'expression qu'il a employée, de vous être utile de toutes les façons et que si vous voulez bien le voir un instant, il est ici. Je suis convaincu d'avance que vous serez enchanté de lui. C'est le plus excellent jeune homme que je connaisse.

— Monsieur, répondit Philip avec hauteur, veuillez prendre note, une fois pour toutes, que je ne veux jamais rien savoir ni du père, ni du fils, ni à aucun membre de cette famille que j'ai maudite, de cette famille sur laquelle retombe la mort de ma mère. Jamais je ne veux avoir le moindre rapport avec eux, et si, par hasard, ils veulent entraver mon chemin, qu'ils prennent garde à eux ! Je sais ce qu'il me faudra faire. Je gagne ma vie comme il me plaît ; je suis libre, indépendant ; je n'ai pas besoin d'eux et ne veux rien leur devoir : laissez-vous-le pour dit.

Sur ces paroles, Philip étendit le bras, repoussa son interlocuteur, s'élança à grands pas dans la ruelle.

M. Blackwell

gent.

A Vienne aussi, on parle de crise ministérielle. Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur notre correspondance de Vienne, qui présente la situation sous un jour assez sombre. Ce tableau n'a rien qui doive nous surprendre. Les feuilles de Vienne même ne dissimulent plus leur mécontentement sur la marche des affaires. La promulgation du statut provincial du Tyrol a fourni matière à des articles très vifs. « Ce statut, dit l'*Ost-Deutsche Post*, nous reporte tout-à-fait au bon vieux temps. On croit lire un édit de l'empereur Maximilien Ier. » La *Presse* de Vienne, de son côté, s'exprime ainsi : « Nous croyons que la masse de la population tyrolienne ne sera guère flattée de voir que les représentans du clergé et de la noblesse seront égaux en nombre, dans la Diète future du Tyrol, à ceux de la bourgeoisie et des communes rurales réunies. »

Quant à la réorganisation en Hongrie, elle paraît indéfiniment ajournée. On sait qu'un comité pour les élections à la Diète devait se réunir à Gran, sous la présidence du cardinal-primat. Notre correspondant viennois nous écrit que la réunion de ce comité est devenue problématique.

D'après une dépêche de Constantinople reçue à Londres, la Porte a envoyé au prince Michel de Servie le firman d'investiture.

Nous publions plus loin, d'après le *Moniteur*, le rapport adressé à l'Empereur par S. A. I. le prince Napoléon concernant les rapports de la majorité et de la minorité de la commission réunie sous sa présidence pour l'étude de la question chevaline. Nous nous proposons de revenir prochainement, à propos des travaux de cette commission, sur une question du plus haut intérêt pour le pays.

EDOUARD SIMON.

Bourse de Paris du 17 nov.

3 0/0

Au Cpt. Dr Cours. 69 75—Baisse » 20c.
Fin Ct. — 69 85—Baisse » 10c.

4 1/2 0/0

Au Cpt. Dr Cours. 96 »»—Hausse » 20c.
Fin Ct. — 96 »»—Sans chang.

Feuilleton de la Patrie

18 NOVEMBRE.

LE JOUR & LA NUIT

OU

LA QUEUE DU CERF-VOLANT

PAR

EDWARD BULWER LYTTON (1).

LIVRE II.

VIII.

(Suite.)

Deux hommes apostés dans la principale rue de la ville le regardèrent à son passage, et parurent l'examiner attentivement.

— Tenez, voyez, c'est lui, j'en suis certain, disait l'un.

— Alors, ce qui nous reste à faire est facile, répondit l'autre.

— Mais, Dieu me bénisse, c'est impossible, vous devez vous tromper assurément; voyez plutôt avec qui il parle en ce moment.

En effet, l'homme au gilet de velours, l'acheteur du matin, le capitaine Burgh Smith, en un mot, monté sur la jument baie, venait d'arrêter Philip et de lui adresser la parole.

— Eh bien! vous voyez, jeune homme, je l'ai pourtant achetée, cette pauvre jument; n'importe, je crois qu'elle fera mon affaire. Combien croyez-vous qu'elle vaille, prix de vente?

— Quinze cents francs, répondit Philip.

— Bon, superbe alors, s'écria le soi-disant capitaine Burgh, j'ai fait une bonne journée; c'est à vous que je la dois. Le vieux bonhomme n'aurait pas eu confiance en moi si je ne lui avais pas fait croire que vous m'aviez servi chez Elmore. Ah! ah! ah! la farce est bonne. Mais ne craignez rien, jeune homme, s'il se doute de quelque chose, ou s'il vous fait la mine, venez me trouver. Voici mon adresse : Hôtel de l'Etoile, j'y resterai quelques jours encore. Du reste, je ne serais pas fâché d'avoir avec moi un gentil garçon comme vous. On pourrait y trouver un gracieux petit bénéfice; je vous donnerais un joli tant pour cent; je n'y regarde pas de si près, moi; je ne lésine pas! — Ah ça, mais, ce diable de cheval est tranquille, je suppose, il dresse horriblement les oreilles au moindre bruit.

— Loguez-vous, monsieur, répondit Philip d'un ton grave et ferme en se levant sur la banquette du boguey, je vous connais peu, et ce peu est loin d'être à votre avantage, croyez-le; et je dois vous prévenir franchement que j'avertirai mon patron de prendre toutes ses précautions avec vous.

— Oui-dà, vraiment, jeune homme, s'écria le capitaine d'un ton goguenard et irrité tout à la fois, je ne vous le conseille pas, et dans ce cas-là vous ferez bien de prendre garde à vous.

— Assez, monsieur! répliqua Philip d'une voix brève et ferme, pas un mot de plus. Je n'aime pas les menaces, et surtout je ne les crains pas. Si vous avez le malheur de dire le plus léger mot contre moi, je vous montrerai, par ces argumens *ad hominem*, que je ne me laisse pas facilement intimider et que je sais venger les injures qui me sont faites.

Philip accentua fermement ces paroles et les accompagna d'un froncement de sourcils significatif auquel son teint brunt et son œil vif et un peu farouche donnaient une vigueur toute particulière.

Ceci dit, il fouetta ses chevaux et partit tranquillement, sans daigner jeter le moindre regard au capitaine.

Burgh Smith parut déconcerté, il simula un léger accès de toux pour cacher son embarras, et lança son cheval au galop.

Les deux observateurs mystérieux continuèrent de suivre Philip de l'œil jusqu'à ce qu'il fût rentré au manége.

— Connaissez-vous donc l'homme avec lequel il parlait? demanda l'un des deux hommes.

— Parbleu! répliqua l'autre, c'est tout simplement le fripon le plus adroit et le coquin le plus rusé que je connaisse en Angleterre; cela n'est pas à l'avantage de votre jeune homme.

Le premier interlocuteur parut réfléchir et garda le silence.

En arrivant au manége, Philip chercha M. Stubmore pour lui faire part de ses soupçons sur le capitaine.

M. Stubmore était sorti et ne devait, lui dit-on, revenir que le lendemain matin.

Comme il avait des parens à la campagne, et qu'il allait les voir souvent, Philip supposa qu'il était chez eux.

Il fallait donc forcément attendre au lendemain pour la communication relative au capitaine.

Tout en réfléchissant sur ce qu'il dirait le lendemain matin à M. Stubmore, Philip partit pour retourner chez lui.

Au moment où il entrait dans une ruelle étroite qui conduisait à son logis, il aperçut les deux hommes qui l'avaient si longtemps examiné pendant sa conversation avec le capitaine Smith.

Le plus grand des deux, qui, à en juger par son costume paraissait supérieur à son compagnon, traversa la ruelle et, se découvrant pour le saluer, lui dit :

— J'ai l'honneur de souhaiter le bonsoir à M. Philip Morion; il y a bien longtemps, monsieur, que je désire avoir le plaisir de vous voir; je suis heureux de saisir l'occasion qui se présente. Vous devez vous souvenir de moi, je suis M. Blackwell, de Lincoln's Inn.

— Qu'y a-t-il pour votre service, monsieur? demanda Philip en s'arrêtant, et l'un ton de voix bref et hautain.

— Mon Dieu, mon cher monsieur, ne vous emportez pas, je vous en conjure! Je viens au nom de mes cliens, MM. Beaufort père et fils; vous ne pouvez pas vous faire une idée de la peine que j'ai eue à vous trouver, grand Dieu! Vous êtes en vérité un rusé jeune homme. Nous avons arrangé la petite affaire de Plaskwith... vous savez l'on pouvait tourner très mal pour vous; enfin, voyons, maintenant j'espère que...

— Soyez bref, monsieur, je vous prie, allons au fait. Que désirez-vous?

— En vérité, monsieur, vous êtes d'une vivacité... On ne traite pas les affaires sérieuses comme cela, en deux mots, par dessous la jambe. Si vous voulez bien prendre la peine de m'accompagner jusqu'à mon hôtel, nous nous entendrons bien vite en buvant un verre de gin.

— Voyons, repartit Philip impatienté, expliquez-vous clairement et en deux mots, ou laissez-moi passer.

Ainsi poussé jusque dans ses derniers retranchemens, l'homme d'affaires jeta un coup d'œil indirect sur son vigoureux adolyte, placé de l'autre côté de la rue, et qui, d'un air fort indifférent, semblait admirer les derniers rayons du soleil couchant; puis, abordant franchement la question, il se tourna vers Philip et lui dit :

— Fort bien. Ne craignez rien; à mon tour je serai bref. M. Arthur Beaufort s'intéresse beaucoup à vous, c'est lui qui vous fait rechercher par notre entremise. Il m'a chargé de vous dire qu'il sera très heureux, c'est l'expression qu'il a employée, de vous être utile de toutes les façons et que si vous vouliez bien le voir un instant, il est ici. Je suis convaincu d'avance que vous serez enchanté de lui. C'est le plus excellent jeune homme que je connaisse.

— Monsieur, répondit Philip avec hauteur, veuillez prendre note, une fois pour toutes, que je ne veux jamais rien devoir ni au père, ni au fils, ni à aucun membre de cette famille que j'ai maudite, de cette famille sur laquelle retombe la mort de ma mère. Jamais je ne veux avoir le moindre rapport avec eux, et si, par hasard, ils veulent entraver mon chemin, qu'ils prennent garde à eux! Je sais ce qu'il me faudra faire. Je engage ma vie comme il me plaît; je suis libre, indépendant; je n'ai pas besoin d'eux et ne veux rien leur devoir : tenez-vous-le pour dit.

Sur ces paroles, Philip étendit le bras, repoussa son interlocuteur, s'avança à grands pas dans la ruelle.

M. Blackwell parut déconcerté; il regarda pendant quelques instans Philip s'éloigner, puis il rejoignit son compagnon.

Philip arriva bientôt chez lui.

Sidney était à la croisée, il regardait avec la plus grande attention les papillons du soir qui

(1) Toutes reproductions interdites.

---

spirituel; elle ne fait que soumettreau droit commun en matière de presse les écrits qui se mêlent à la politique temporelle. Les évêques conservent dans leur ministère le privilége qu'on leur a consenti; en dehors de leurs fonctions, ils subissent la règle ordinaire.

JONCIÈRES.

Voici la circulaire de M. Bifault :

Paris, le 10 novembre 1860.

Monsieur le préfet,

La loi générale qui prescrit, pour les imprimés, la double formalité de la déclaration et du dépôt, et dans certains cas l'obligation du timbre, a reçu une dérogation exceptionnelle en faveur des mandemens et des lettres pastorales. Dans un esprit de confiance bienveillante pour l'autorité religieuse, la publication des actes de cette autorité a été, en fait, par la tolérance de l'administration, affranchie de la surveillance qu'implique le dépôt, de la dépense que pouvait entraîner le timbre.

Mais depuis quelque temps, d'assez nombreux écrits publiés sous le titre de *Mandemens*, ou de *Lettres pastorales*, traitent les questions les plus étrangères aux intérêts spirituels : de véritables brochures politiques, où les événemens qui s'accomplissent en Europe sont appréciés, où les actes des gouvernemens sont discutés et parfois attaqués avec une vivacité extrême, usurpent les immunités exclusivement accordées aux actes spéciaux de la juridiction épiscopale.

Cette confusion abusive a provoqué l'attention du gouvernement. Pour y remédier, la disposition la plus simple et la plus facile eût incontestablement été de retirer la faveur accordée et de rendre sans distinction tout son empire au droit commun. Sincèrement désireux de n'entraver en rien dans la sphère légitime d'action de l'autorité ecclésiastique, le gouvernement n'a pas cru qu'il fût, quant à présent, nécessaire de recourir à cette mesure radicale.

Les mandemens et lettres pastorales qui, ne sortant pas du domaine spirituel, s'impriment en placards pour être affichés au lus dans les églises, continueront donc d'être affranchis du timbre et du dépôt; mais les écrits qui, quel que soit leur titre, prenant, pour franchir l'enceinte du sanctuaire, le format de la brochure, vont trop souvent se mêler à la polémique temporelle, ne doivent pas profiter d'une dispense qui n'a pas été établie pour eux. Tout en jouissant d'une entière liberté de publicité, ils seront soumis aux conditions de la loi commune.

Vous signalerez, monsieur le préfet, cette distinction aux imprimeurs de votre département. C'est à eux que sont imposées les obligations du dépôt et du timbre : c'est contre eux que serait dirigée la poursuite, s'ils ne les remplissaient pas.

En conservant aux publications de l'ordre spi-

les questions, telle intérieure et politique, et les diverses provinces au centre, en leur fournissant une partie officielle que doivent reproduire les gazettes départementales. C'est à la fois un moyen de gouvernement, de centralisation, de justice, d'instruction et d'amusement.

La *Gazette de Pékin* s'imprime tous les jours en forme de brochure, et contient de soixante à soixante-dix pages. Comme l'abonnement revient à soixante-douze francs par an, ce qui met le prix du numéro à moins de vingt centimes, on voit que les Chinois sont arrivés en librairie à un bon marché que nous n'avons pas encore atteint.

Rien ne peut paraître dans cette feuille sans avoir été préalablement examiné par un comité politique ou littéraire, suivant la nature de l'écrit.

La partie officielle émane du cabinet de l'Empereur, qui la vérifie chaque jour, avec une minutieuse attention. Il y a là un aperçu de toutes les affaires publiques, et un récit succinct des principaux événemens. Puis, viennent les mémoriaux et les placets présentés à l'Empereur, ses réponses, ses communications et ses instructions aux mandarins. Les fastes judiciaires terminent cette partie officielle que les administrateurs de la *Gazette* ne sauraient changer, même par une erreur involontaire, sans s'exposer à perdre la vie. Cette sévérité, dont il se profuit de temps à autre, quelque exemple, entretient le public dans un respect quasi religieux pour tout ce qui paraît dans la *Gazette impériale*. On y voit l'expression des volontés de l'empereur, et quel que soit le commandement, chacun s'incline et obéit.

On comprend d'après cela quel intérêt ont les Occidentaux à stipuler que les conventions passées avec le gouvernement chinois soient publiées dans le journal officiel; c'est la meilleure sanction que puisse recevoir un traité, et de plus une sorte de consécration publique.

La partie non officielle s'alimente de tout ce dont vivent nos journaux politiques et littéraires; mais il est à observer qu'à l'encontre de ce qui se voit chez nous, la poésie y domine de beaucoup la prose. Les louanges à l'empereur, le récit de quelques-uns de ses actes sont le thème le plus ordinaire que brodent les poètes chinois, et cela avec cette faconde et cette hy-

---

Bologne; 1,500 entre Albano, Ariccia et Genzano; 2,000 entre Frascati, Rocca di Papa et Monte-Porzio; 1,500 entre Bracciano, Manziana et Oriolo; 2,500 entre Civita-Vecchia, Corneto, Tuscania et Bonsalio; 3,000 entre Civita-Castellana, Castelnuovo, Rignano, Commacchio; 6,000 dans la province de Viterbe; 4,000 bersaglieri à Rome; 7,000 hommes de division sont demeurés à Terracine, après avoir déclaré vouloir prendre du service dans l'armée de Victor-Emmanuel.

— Le journal les *Nationalités* assure que les corps des généraux Bixio et Medici seront envoyés, l'un à Parma et l'autre à Plaisance, pour être réorganisés, tout en gardant cependant la ligne de défense du Pô.

Pour extrait : C. Lefèvre.

(Correspondance particulière de la Patrie.)

Rome, 6 novembre.

Pour un petit compagnon comme moi, c'est une fortune inespérée, ce me semble, que de voir de près et d'entretenir quelques instans un personnage historique. Je viens d'avoir cette fortune : je viens de passer un quart-d'heure avec un des hommes qui occupent, à l'heure qu'il est, l'attention du monde, et jouent un des premiers rôles dans la politique contemporaine; c'est le cardinal Antonelli que je veux dire.

Une circonstance inattendue m'a mis en demeure de me présenter chez Son Eminence, et j'ai profité avec joie de l'occasion peut-être unique qui m'était offerte de me former une sorte d'opinion personnelle sur ce ministre si diversement jugé. Mon appréciation, bien entendu, sera toute superficielle et ne se peut appliquer qu'à certains traits de la physionomie extérieure.

J'ai été accueilli avec une grâce parfaite, voilà ce que je constate avec empressement, et ce dont je me tiens pour fort honoré. Maintenant, à quelle cause particulière attribuer ce favorable accueil? A une affabilité naturelle de caractère, à l'aquisé politesse de l'homme du monde qui sait vivre avec tous, ou bien, peut-être, à cortaine condescendance politique pour le pouvoir et les idées que notre uniforme représente en ce moment? Je ne saurais le dire; mais à quoi bon? Quand je fus annoncé, le cardinal se leva, vint au devant de moi, me tendit la main, et avec un sourire aimable, me présenta lui-même un fauteuil en m'invitant à m'asseoir à son côté.

Son Eminence est un homme jeune encore, moins âgé, du moins, qu'on ne se figure d'ordinaire un personnage aussi universellement et depuis si longtemps connu et arrivé aux plus hautes dignités de l'Eglise et de l'Etat. Il paraît avoir à peu près la cinquantaine. Petit, maigre, il a le teint de cette couleur légèrement bistrée qui est commune à Rome. Son extérieur, à première vue, ne prévient pas en sa faveur. Ses yeux, profondément enfoncés dans leurs orbites, sont extraordinairement vifs; il a le regard inquiet et pénétrant : il porte au front ces plis que creusent avant l'âge les soucis d'une ambi-

---

Somme toute, je dois sorti de la conférence de l'homme-grief et ne m'inquiète pas de donner mon avis sur l'homme public.

Maintenant, si quelqu'un me soupçonnait de vouloir le faire au fin et d'en savoir plus que je n'en dis, je vais vous l'ire part des plus fins du monde, ajoutant que je comptais sur vous d'abord. On verra tout de suite que ma discrétion n'est point simulée, et que le cardinal Antonelli ne m'a pas livré les secrets de l'Etat.

On dit d'abord, — et j'ignore d'après quelles informations, — on dit que le roi François II, malgré l'apparence d'une résistance tardive, songe à quitter le royaume de Naples. On ajoute qu'il a demandé ou doit demander asile à... devinez!... à l'Angleterre!

On dit ensuite, et tout bas, que Garibaldi veut quitter la scène politique, résigner le pouvoir entre les mains du roi Victor-Emmanuel et se retirer à Caprera.

Le général de Lamoricière est encore à Rome; où du reste il fait très peu parler de lui en ce moment. Il vit en simple particulier et sans se faire remarquer. Le bas peuple le déteste et article sourdement contre lui, contre son caractère, des accusations qui seraient odieuses si elles n'étaient ridicules; elles partent de trop bas pour mériter une réponse. Nous haussons les épaules, et c'est assez.

Eh bien! j'ai vide mon sac aux renseignemens, et notez, s'il vous plaît, que, pour nous, ce sont là les *dernières nouvelles* : c'est ce soir même qu'elles commencent à circuler. Je suppose que Paris a déjà oublié ces histoires anciennes, qui viennent à peine d'arriver à Rome et que je vous renvoie toutes chaudes!

Pour extrait : C. Lefèvre.

(Autre correspondance.)

Rome, 10 novembre.

A l'heure où j'écris, on connaît enfin à Rome la nouvelle positive de la capitulation de Gaëte; on prévoit la chute prochaine de Gaëte, et l'on parle toujours du singulier dernier qu'aurait le roi de Naples de chercher un refuge en Angleterre.

La retraite de Garibaldi à Caprera est l'objet de tous les entretiens. La popularité du général est incroyable ici comme ailleurs. On ne se borne plus à le comparer à Cincinnatus et à Washington; on va jusqu'à le mettre en parallèle avec Napoléon Ier, comme homme de guerre, comme politique et même comme organisateur.

— Dans dix ans, répète-t-on de toutes parts, dans dix ans pas une maison de Catane à Turin, pas une chaumière du sauvage Apennin qui ne possède le buste ou plâtre ou l'image coloriée du grand dictateur!

Béranger avait mis à plus longue échéance l'apothéose définitive d'un autre personnage légendaire quand il disait :

On parlera de sa gloire,
Sous le chaume bien longtemps;
L'humble toit, dans cinquante ans,
Ne connaîtra point d'autre histoire...

La Sabana

Le roi de Piémont a bien aussi sa part dans l'admiration et l'enthousiasme des Romains; mais les sympathies qu'il inspire ne sont rien au prix des transports dont les Garibaldiens héros que tous appellent le *libérateur*. Absent, Garibaldi jouisse de tous les cœurs; présent, il serait d'ordinaire négligeur et mal mis, et d'un geste entraînerait la foule; je ne parle pas des classes inférieures, mais de la partie haute et intelligente de la société.

L'événement du jour, sur lequel nous n'avons pas encore de données très précises, c'est le fait curieux qui s'est passé au moment de la prise de Capoue. Sept ou huit cents Napolitains, ou, le plupart paysans armés pour la cause de François II, se trouvaient sur les bords du Garigliano. Afin d'assurer leur retraite, ils étaient résolus à mettre à contribution le pays d'alentour. Autant pour les réduire que pour mettre fin à leurs menaces, un corps garibaldien s'avança à leur rencontre et leur donna la chasse jusqu'aux frontières des Etats pontificaux. Là, on refusa l'entrée aux vainqueurs, bien entendu, mais aussi aux vaincus. Dans cette extrémité, les Napolitains n'ayant pas le choix du parti à prendre, se seraient livrés à des troupes françaises détachées de cette frontière. Ils seraient désarmés, ils auraient été envoyés par bandes isolées sur divers points du territoire romain. Telle est la version la plus accréditée sur cet étrange épisode de la guerre actuelle.

Vous savez que le Piémont rend au Saint-Père tous les prisonniers faits du côté d'Ancône. Il rétrograde sur Civita-Vecchia par la voie de mer, ils sont aussitôt amenés à Rome par le chemin de fer. Ceux-ci sont arrivés. J'en voyais l'autre jour débarquer à la Pulcinella, pour être ensuite pitoyable. Soldats de toutes armes étaient confondus pêle-mêle et portaient tous les costumes du monde, depuis le redingote ou la capote militaire jusqu'à la blouse ou guenilles. Notez que ces malheureux ne sont pas tous de la première jeunesse; le spectacle de leur dénûment navre le cœur. Je ne sais ce qu'on fait des tous ces débris de l'armée de Castelfidardo; je fais ce qu'on ne rencontre que très rarement dans les rues des uniformes pontificaux. Que deviennent les autres? On l'ignore.

Parmi ces prisonniers, les Français, vous le savez, sont rendus à la France; un grand nombre de nos compatriotes reviennent encore prendre du service dans l'armée papale; l'échec qu'ils ont subi ne les a point découragés. Nous en voyons tous les jours arriver, ainsi que d'autres volontaires, venant de divers pays de l'Ouest catholique.

Je ne sais si je me trompe, mais depuis quelques jours, Rome, malgré sa tranquillité extérieure et l'ordre matériel que nous y maintenons, Rome me semble plus inquiète et comme fermentante. On se croirait à la veille de quelque événement. Il y a dans l'air comme une influence fébrile qui agite surdoucement les âmes et produit un malaise général. On ne fait, on n'ose même rien entreprendre, on doute du lendemain. On vit dans une attente exaspérée, pouvoir voudrait en cacher ce trouble aux étrangers; mais pour ne le point voir, il faudrait être aveugle. On attend; mais qu'attend-on?

Dans cette incertitude, des bons conjectures vont leur train, et il n'en est pas des bizarres qui ne s'expriment et trouvent crédit. Naturellement l'Autriche est toujours le bouc-émissaire de toute imagination italienne. Que fait, que fera l'Autriche? On parle encore d'ultimatum adressé au Piémont et même à la France, de soulèvement, de sainte alliance; ce ne sont que nouvelles arrivées et leur fruits, qui viennent on ne sait d'où, et qu'aucune information sûre ne démenti; je ne dis rien des renseignements officiels; on n'y croit pas.

Ainsi, tout le monde reste en éveil, l'œil fixé vers l'horizon, l'oreille tendue au moindre vent, bien persuadé que, aux portes de Rome, immobile et silencieuse, se joue activement le grand drame national, dont chacun voudrait prosper le triomphe et le dénouement.

Pour extrait : **C. Lefèvre.**

On écrit de Turin, le 14 novembre, au *Journal des Débats* :

Je puis vous donner des renseignements curieux et parfaitement authentiques sur les derniers rapports entre le gouvernement et Garibaldi.

Le roi offrait à Garibaldi pour lui-même le grade de général d'armée, le collier de l'Annonciade et la lieutenance, si vous durant, de Turin, le traitement dont jouit son fils aîné en grande dans l'armée et une dotation considérable, pour son second fils, le grade de colonel de S. M., pour un de ses aides de camp, enfin à tout refusé. Il refusait le collier de l'Annonciade pour M. Mordini, le conducteur de Sicile, et il demandait pour lui-même les fonctions de lieutenant-général de par les Alpes, mais il ajoutait qu'il dirait aux illustrés pendant un an. En définitive, le dictateur refusait tout ce qui était faveur personnelle, mais il voulait une position politique qu'il dit, et il veut bien le gouvernement de ne pas lui accorder.

Le roi et son ministère reconnaissent les services de Garibaldi; ils voulaient faire pour lui tout ce qu'il est possible de faire en faveur d'un parti... mais ne voulaient pas remettre en ses mains la direction politique du mouvement italien.

Malgré le refus de Garibaldi, on a publié le décret qui lui confère le grade de général d'armée, afin de démontrer publiquement que le gouvernement n'était pas ingrat.

Le refus du collier de l'Annonciade à M. Mordini s'explique également par des motifs politiques. On n'a pas voulu récompenser un homme dont les actes combattent les tendances et les doctrines; mais peut-être sur ce point la décision est-elle plus équitable, tandis que personne ne peut blâmer un ministère constitutionnel de n'avoir pas permis qu'un Etat fût organisé dans l'Etat, et qu'il ait adopté actuelle l'Europe.

Il est évident qu'il existe un parti qui fait de Garibaldi son chef sans qu'il en ait la conscience, car on ne peut refuser au général une âme droite et loyale. Je crois que M. Rudson désapprouve un pareil dont on fait pour le grand patriote; il veut résister au parti qui le prend pour drapeau.

Mazzini est à Naples. Il veut y fonder un journal. Il y a déjà longtemps qu'on veut percer le dessin du grand agitateur de remettre en activité le grande l'unité italienne comme son œuvre, comme sa chose. Il est vrai qu'il a prêché quand personne n'y croyait. Le gouvernement se préoccupe de ses projets, et je ne sais cet être qui partit prendre M. Farini.

Le fait du parti mazzinien est de arriver à réunir à Rome une Constituante italienne nommée par le suffrage universel. Il est permis de douter que ce soit le meilleur moyen de consolider l'édifice élevé jusqu'à ce jour sur de bonheur.

Le rapport de M. Rudson est vu avec peine par notre gouvernement. M. Rudson lui-même quine avec peine un pays qu'il aime. Il se croit l'un des fondateurs de l'unité italienne, et il voudrait que le triomphe de l'idée qu'il a favorisée autant qu'il l'a

[illegible] ne nous indique information sûre ou douteuse ; je ne [illegible] des renseignements officiels ; ce n'y [illegible] pas.

Ainsi, tout le monde redoute, en effet, l'œil fixe [illegible] l'horizon, l'oreille tendue au moindre vent, [illegible] quelque chose, pour porter de bonne, immédiate et efficace, ce jour achèvement le grand [illegible] national, dont chacun voudrait pouvoir se [illegible] le bienfait.

Pour extrait : C. Lefèvre.

On écrit de Turin, le 14 novembre, au *Journal des Débats* :

Je pense vous donner des renseignements [illegible] sur la situation politique et parlementaire, par les extraits suivants, que je vous traduis textuellement et littéralement.

La nomination de Garibaldi au commandement de la garde du général d'armée, le colonel de l'Aspromonte et le prisonnier de Gaëta, en un moment, de deux [illegible] [illegible] [illegible]

Ch. 8. _ Chine _ Les rebelles chinois _ Lettre de leur Général en Chef aux Ambassadeurs alliés de France et d'Angleterre 1860.

VINGT-UNIEME ANNEE — EDITION DU

LA PA

ON S'ABONNE :

A PARIS, aux bureaux du journal, rue de Croissant, 12.

DANS LES DÉPARTEMENTS, chez les libraires et les directeurs des bureaux de poste et de messagerie.

A STRASBOURG (pour l'Allemagne), chez M. Alexandre, libraire.

A LONDRES, chez MM. Delisy, Boulon et Cie, 1, Finch Lane Cornhill.

PRIX D'ABON

POUR LES DÉPARTEMENTS.
16 fr. par trimestre.
ÉDITION AVEC FEUILLE DU COMMERCE :
22 fr. par trimestre.

Pour les pays étrangers, voir le Tableau publié le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE :

Bulletin.
Dépêches télégraphiques.
La logique de l'*Union*, par M. PAULIN LIMAYRAC.
Affaires d'Italie.
Nouvelles de Chine.
Nouvelles d'Amérique.
Le Nouvel Opéra, par M. ALPHONSE SCHUTZ.
Faits divers.
Bourse de Paris.
Feuilleton. — Le Jour et la Nuit, par EDWARD BULWER LYTTON, trad. par M. CH. BERNARD DERosne.

PARIS, 8 JANVIER.

Bulletin.

Plusieurs correspondances étrangères confirment les bruits relatifs à un armistice entre les Piémontais et les défenseurs de Gaëte : suivant l'*Indépendance*, ce serait la France qui en aurait fait la proposition. Nous concevons d'autant mieux que notre gouvernement ait pris cette initiative qu'elle lui permettra d'adopter un parti définitif en sauvant de l'[illegible] [illegible]

que la troupe a dû faire usage de ses armes et que cinq personnes ont été grièvement blessées.

La plupart des journaux anglais critiquent avec vivacité la faiblesse de M. Buchanan, à laquelle ils attribuent l'acte par lequel la Caroline du Sud s'est séparée de l'Union. Le *Morning Post* prétend qu'il faudra dans un temps prochain reconquérir cet Etat par la force, et il donne le conseil d'envoyer deux bâtimens dans le port de Charlestown et quelques renforts à la garnison, pour en imposer aux séparatistes. Mais on sait que ceux-ci ont acheté deux navires à la Havane et qu'ils préparent de vigoureux moyens de défense. Il est donc douteux que M. Buchanan suive les conseils énergiques du *Post* : c'est un legs qu'il laissera, avec beaucoup d'autres, à M. Lincoln.

JOURDAN.

Bourse de Paris du 8 janv.

3 0/0.

Au Cpt. Dm Cours. 66 90—Baisse » 30 c.
Fin Ct. — 66 90—Baisse » 30 c.

4 1/2 0/0.

Au Cpt. Dm Cours. 96 60—Baisse » 10 c.
Fin Ct. — 96 50—Baisse » 25 c.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Marseille, 7 janvier.

Le paquebot de Constantinople, retardé par des [illegible] depuis mercredi, arrive.

Le vaisseau le *Redoutable*, qui a quitté Gaëte, se trouve à Toulon depuis hier.

L'*Aréthuse* a dû partir de Toulon pour ravitailler [illegible] de Gaëte.

Le 4, à Gaëte, les obus pleuvaient dans la ville [illegible] le bombardement devait commencer bientôt. [illegible] batterie de mortiers était très près de la place.

On mande de Beyrouth que les Druses s'agitent contre les impôts qui les frappent. Le général Beaufort d'Hautpoul a envoyé un détachement de troupes sur les lieux.

Des lettres de Servie signalent l'agitation croissante des Slaves. Des comités se préparent à la [illegible].

Turin, 8 janvier.

Le *National*, de Naples, annonce que les généraux Polizzi, Barbetonga, Liguoro, Palmiri, Denta et Marra ont été arrêtés.

L'*Opinione* confirme l'arrestation des six généraux bourboniens de Naples, accusés de conspiration en faveur de François II.

Londres, 8 janvier.

Le *Daily News* dit que la France aurait offert au Piémont de retirer sa flotte de devant Gaëte, [illegible] les Piémontais cessassent leur feu [illegible] 18 ou 19 courant. Il est probable, ajoute le *Daily News*, que le Piémont acceptera cette proposition si, à l'expiration du délai, l'amiral Persano reste libre d'agir.

Londres, 9 janvier.

Les nouvelles officielles de Benares, en date du [illegible] décembre, annoncent qu'une députation de [illegible] marchands indiens a promis au commissaire du gouvernement son concours pour l'impôt sur le revenu. La situation s'était, du reste, améliorée.

Vienne, 7 janvier.

La *Gazette du Danube* de ce jour publie une correspondance de Londres, émanant, dit-elle, de bonne source, dans laquelle est exprimée la conviction que l'Angleterre n'est plus d'avis que l'Autriche devrait céder la Vénétie.

Vienne, 7 janvier.

La *Presse* contient dans son numéro de ce soir le télégramme qui suit daté de Spolato, 7 janvier :

« La ville de Spolate proteste en son nom, et au nom de seize communes de Dalmatie, en se fondant sur le diplôme impérial et la circulaire de M. de Schmerling, contre toutes nominations de députés qui n'auraient pas reçu leur mandat du peuple dalmate lui même, et que l'on voudrait charger de représenter les vœux de la Dalmatie dans la question de la réunion de ce pays à la Croatie. »

Dresde, 7 janvier.

Dans la séance de la Chambre qui a eu lieu aujourd'hui, le député, ancien ministre, M. Braun, expose les motifs de l'amendement fait par lui et par M. Georgi, également ancien ministre, en faveur du Slesvig-Holstein.

Le ministre, M. de Beust, en constatant l'attitude prise dans cette affaire par la Prusse, dont les communications ont trouvé partout accueil et approbation, ajoute qu'il ne doute pas que les propositions faites par cette puissance ne soient accueillies lors des prochains débats devant la Diète. Tous les gouvernemens de la Confédération, dit-il, sont prêts à agir avec la Prusse et à entrer en campagne s'il en était nécessaire.

Après cette déclaration, la Chambre a jugé que l'affaire était vidée.

Berlin, 8 janvier.

On vient de publier une proclamation du roi Guillaume Ier, datée de Berlin, 7 janvier, avec la suscription : A mon peuple.

La proclamation commence par rappeler les graves souffrances du feu roi, les regrets que laisse sa mort, les institutions qu'il a librement données à son peuple, institutions dont le développement devait accomplir ses espérances. Elle poursuit ensuite textuellement :

« Le feu roi occupera une place éminente dans la glorieuse série des souverains auxquels la Prusse doit sa grandeur et qui ont fait de ce pays le représentant de l'esprit allemand.

» Sa maxime impérissable était : « Moi et ma maison nous voulons servir le seigneur. » Cette maxime remplit aussi mon âme. Ce grand héritage de mes aïeux qu'ils ont fondé et augmenté par une sollicitude incessante, en y consacrant toutes leurs forces et y donnant leur vie, je le gorderai fidèlement.

» C'est avec orgueil que je me vois entouré d'un peuple si fidèle et si brave, d'une armée si glorieuse. Ma main sauvegardera la prospérité et le droit de tous dans toutes les classes de la population; elle protégera et favorisera le riche développement du pays. Il n'est pas dans la destinée de la Prusse de se reposer sur les biens acquis. C'est, au contraire, dans la mise en jeu de toutes ses forces intellectuelles et morales, dans la profondeur et la sincérité de ses sentiments religieux, dans la réunion de l'obéissance et de la liberté, dans le développement de sa force armée, que résident les conditions de sa puissance. C'est de cette manière seulement que la Prusse peut maintenir son rang parmi les Etats de l'Europe.

» Je ne fais donc que tenir fermement aux traditions de ma maison en me proposant d'élever et de fortifier l'esprit patriotique de mon peuple. Je veux affermir et perfectionner le gouvernement du pays d'après son rôle historique et maintenir les institutions que le roi Frédéric-Guillaume IV a créées.

» Fidèle au serment que j'ai prêté en acceptant la régence, je garderai les constitutions et les lois du royaume. Puissé-je réussir avec l'assistance divine à conduire la Prusse à de nouveaux honneurs!

» Mes devoirs vis-à-vis de la Prusse sont identiques avec mes devoirs vis-à-vis de l'Allemagne. Comme prince allemand, j'ai l'obligation de fortifier la Prusse dans la position qu'elle doit prendre, pour le salut de tous, parmi les Etats allemands, en raison de sa glorieuse histoire et de son organisation militaire développée.

» La confiance dans le repos de l'Europe est ébranlée. Je m'efforcerai de conserver les bénédictions de la paix. Néanmoins, il pourrait surgir des dangers pour la Prusse et l'Allemagne. Puisse alors ce courage plein de confiance en Dieu, qui a animé la Prusse dans les grandes époques de son histoire, se retrouver en moi et mon peuple, et ce peuple me suivre avec fidélité, obéissance et persévérance dans mes voies. Puisse la bénédiction divine favoriser les tâches que la Providence m'a imposées. »

(Service télégraphique HAVAS-BULLIER.)

La logique de l'UNION.

Nous aurions voulu que l'*Union* consentît, seulement pour un jour, à imiter le procédé de discussion dont le *Monde* s'est servi au dernier jour de l'année 1860. C'est à dire nous aurions voulu que l'*Union*, ne fût-ce qu'une fois, consentît à discuter sérieusement des choses sérieuses. Mais, bien loin de là, notre calme exaspère tellement ce journal et le jette dans un tel paroxysme, qu'il en est venu à dédaigner les élémens les plus essentiels de tout raisonnement, et à battre purement et simplement la campagne.

Certes nous n'avons pas la prétention d'amener certaines feuilles à penser comme nous. La diversité des opinions durera autant que le monde, et ceux qui croient à la possibilité de l'harmonie parfaite entre toutes les intelligences sont des rêveurs. Les esprits sensés ne croient pas à une telle chimère; nous admettons donc très bien que l'*Union* ne partage pas notre avis dans telle question ou dans telle autre. Disons mieux. Au nom de la liberté et pour l'honneur de la pensée humaine, nous aimons à respecter chez les autres des opinions que nous ne partageons pas. Mais c'est à une condition, et à une condition *sine qua non*, c'est que nos adversaires, tout en nous combattant, resteront dans le sens commun. Dans un siècle si fécond en révolutions et en catastrophes, en péripéties de toutes sortes, il ne faut pas juger du bon sens d'un homme d'après la couleur de son drapeau. Soit; mais à quelque parti qu'on appartienne, quelle que soit la cause qu'on représente, on est tenu de raisonner juste, si on ne veut pas tomber au dessous de la discussion. Quand M. de Maistre rêve la restauration d'un

manifestation du 31 décembre dont nos lecteurs connaissent déjà le récit sommaire :

Rome, 2 janvier.

Ma foi, après tant de petites manifestations avortées, j'ai cru un moment, avant-hier, que les Romains allaient faire une manifestation grande et sérieuse. Il n'a pas tenu à eux qu'elle n'eût ce caractère, et cette fois tout le monde y a mêlait, chacun pour son compte bien entendu, partis avancés, partis réactionnaires, soutiens du Pape et partisans de l'indépendance et de l'unité nationale.

Le jour de la Saint-Sylvestre, le Souverain-Pontife va, vers trois heures de l'après-midi, officier à l'église Saint-Charles Borromée, et de là chanter le *Te Deum* à l'église de Gésu.

Or, voici ce qui devait se passer à cette occasion :

Le parti clérical devait se porter en foule sur le passage de Sa Sainteté dans le trajet de Saint-Charles au Gésu. La voiture pontificale devait être dételée et traînée à bras jusqu'à la deuxième église. Sur toute la route, de nombreux individus avaient été placés pour exciter l'enthousiasme en faveur du Pape, et la haine contre la France. Aux cris de vive le Pape! devaient répondre des cris injurieux et hostiles contre notre gouvernement, car, il faut bien le dire, les animosités sont si aveugles chez certaines personnes qu'elles réservent toute leur colère et leur défiance aux véritables et uniques défenseurs du Saint-Siége.

Pie IX, avec sa bonne et paisible nature, n'ignorant pas ces préparatifs, hésitait à se conformer cette année ci au cérémonial habituel, dans la crainte de quelque fâcheux événement.

D'autre part, le général de Goyon fut averti de ce qu'on devait tenter, d'abord par le ministre des armes, M. de Merode, dont le défaut n'est pourtant pas une excessive sympathie pour la France; ensuite, et beaucoup plus explicitement, par le comité du parti national italien de Rome.

Les Rebelles Chinois

Le *Salut public* de Lyon publie, d'après une correspondance particulière de Shang-hai, deux documens traduits du *North China Herald*, et qui nous paraissent présenter un vif intérêt. Le premier de ces documens est une lettre d'un missionnaire anglais, le R. P. Robert, dans laquelle il donne les plus curieux détails d'une longue entrevue qu'il a eue à Sou-Tchou avec le général en chef des rebelles chinois. Le second est une lettre que le même général voulut adresser aux plénipotentiaires et ambassadeurs en Chine, et que le missionnaire anglais lui offrit de traduire. — *A. Tranchant.*

Voici d'abord la lettre du missionnaire anglais :

Sou-Tchou (Chine), 29 septembre 1860.

Samedi, 22 septembre courant, Leu, secrétaire du roi, m'envoya chercher. Il me conduisit et me présenta à Chun-Ouan, le fidèle roi, qui commande les troupes de Taeping-Ouan, lesquelles s'emparèrent de Sou-Tchou, et qui se montent actuellement à plus de 100,000 hommes, suivant l'affirmation de Leu.

Quand nous arrivâmes au palais, ces troupes nous saluèrent et battirent quelque peu du gong; mais comme il pleuvait, il n'y eut pas un grand déploiement, et, en outre, il était samedi, jour que les rebelles ont adopté pour leur sabbat, imitant en cela les juifs, à qui, nous n'en doutons pas, cela ne peut manquer de causer quelque plaisir.

Lorsque nous entrâmes dans la salle de réception, le roi était revêtu de la robe royale et ceint de sa couronne. Le parquet était couvert d'un tapis écarlate, et les siéges, ainsi que la table devant laquelle il était assis, étaient décorés avec soin. Le secrétaire s'avança vers la table et s'agenouilla; pour moi, je me découvris simplement, comme je l'aurais fait devant notre président. Personne ne parla avant que le secrétaire ne se fût relevé; alors je m'avançai vers le roi, qui me demanda si j'étais Lo Sin-San, ce à quoi ayant répondu affirmativement, il m'invita immédiatement à prendre un siége. Lo est mon surnom chinois et Hou chum mon nom; Sin-san est une appellation humoristique qui signifie professeur.

Le secrétaire s'assit à ma droite et servit d'interprète. Le roi entama avec moi une libre conversation qui dura au moins deux heures. Il commença par me complimenter sur ce que j'étais depuis longtemps en connaissance avec Hian Sou, l'empereur actuel, maintenant appelé Tin-Ouan, son vrai et saint seigneur, comme il le qualifia; il s'excusa sur ce qu'il avait ignoré jusqu'à présent que j'avais été à Canton, et y a environ treize ans, le précepteur religieux de l'empereur, ajoutant qu'il m'aurait reçu alors avec les honneurs dus au professeur de Sa Majesté. Il me parla ensuite de ma position singulière comme instructeur de Tin-Ouan et me dit avec l'emphase chinoise qu'il n'y avait pas au monde d'homme semblable à moi. Il m'accorda aussitôt la permission que je lui demandai d'aller à Nankin et s'offrit de son propre mouvement à m'y accompagner. M'ayant demandé combien de temps je me proposais d'y rester, il parut très satisfait d'entendre que j'y serais en permanence.

Le sujet de ma visite à Shang hai fut ensuite introduit. Il dit qu'il avait été invité à y aller, mais qu'en s'y rendant, il n'avait pas eu la moindre pensée de combattre les étrangers. Je tâchai de lui expliquer que cette invitation lui avait été faite par des gens non revêtus de caractères officiels et que les personnes officielles l'avaient repoussé, lui et les siens; que si je n'étais trouvé près de lui dans ce moment, je l'aurais empêché de tomber dans cette faute. Il me parla après de l'inconséquence des armées alliées qui les faisaient combattre les impérialistes dans le Pei-ho et les protéger à Shang hai. J'eus à confesser que ce n'était pas seulement une inconséquence dans laquelle mon pays n'avait aucune part, mais encore une violation des lois de neutralité prescrites par les gouvernemens belligérans à leurs généraux et ambassadeurs. Il me parla encore des accusations dirigées contre lui et les siens par un certain nombre d'étrangers qui les chargent des vols et crimes commis par d'autres hommes avec lesquels lui et ses braves soldats n'ont aucun rapport.

J'eus à convenir une seconde fois qu'une partie des Européens agissaient ainsi, diffamant son nom et ternissant sa réputation, spécialement les hommes qui appuient les impérialistes; mais que ses amis, je le croyais, faisaient généralement la distinction, que je pensais aussi, que les missionnaires américains en Chine étaient pour la plupart de ce nombre.

Naturellement il me demanda ce que les Anglais et les Français avaient l'intention de faire à son égard. Ceci était un sujet critique et délicat duquel je ne pouvais donner une explication satisfaisante. Je lui dis seulement que je pensais que leur devoir était de maintenir une stricte neutralité; que la solution était imminente; que lorsque les difficultés seraient réglées à Pékin, les ambassadeurs décideraient si la neutralité serait maintenue, mais que, dans tous les cas, on se montrerait plus sévère à leur égard, si même on ne décidait qu'ils seraient attaqués par les forces étrangères. A cela, il devint grave et pensif, et se récria sur l'inconséquence des étrangers de combattre des chrétiens comme eux, tandis que les impérialistes, qui sont idolâtres, seraient laissés en paix. Il me demanda s'il n'y aurait pas quelque moyen pour correspondre avec les rois engagés dans la question; je lui répondis qu'il y en avait, quoique indirects, mais que s'il voulait écrire une lettre aux ambassadeurs, je la lui traduirais, et qu'elle serait non seulement publiée à Shang-hai, où les plénipotentiaires la verraient, mais qu'elle serait aussi envoyée aux Etats-Unis, en France et en Angleterre par le système des journaux, de sorte que non seulement la reine d'Angleterre, l'Empereur des Français et le président des Etats-Unis la liraient, mais que leurs peuples, dont l'opinion aurait beaucoup de poids dans l'affaire, pourraient en prendre connaissance. La voie des journaux fut pour lui une idée entièrement nouvelle, à laquelle il prit beaucoup de plaisir et rit de tout son cœur. Il consentit immédiatement à suivre l'avis que je lui donnais et à écrire la lettre dont la traduction est plus bas, laquelle est recommandée à l'impartiale considération des ambassadeurs et plénipotentiaires en Chine, à la reine d'Angleterre, à l'Empereur des Français, au président des Etats-Unis et à tous ceux qui auraient quelque intérêt dans la question, comme un document établissant, je le crois, les vrais sentimens des révolutionnaires.

Voici maintenant la lettre du roi ou plutôt du général en chef des rebelles, aux ambassadeurs :

Lee, le fidèle roi Chun-Ouen et général en chef des forces impériales de la dynastie Tae-Ping-Tin Kok, aux plénipotentiaires et ambassadeurs en Chine.

Salut,

Instruit, pour l'avoir entendu dire depuis longtemps, que vos honorables pays suivent plus particulièrement le céleste système religieux qui a été publié depuis plus de 1,800 ans; je présume que vos honorables pays obtiennent de bonne heure une pleine évidence de cette merveilleuse doctrine et la propagèrent dans tout l'Occident. Qu'elle est excellente! Mais notre vrai et saint seigneur Tin-Ouan (l'empereur), dans l'année 1848, fut enlevé au Ciel par un messager céleste, et eut une entrevue avec le *père céleste* et le plus âgé *frère céleste* (Jesus-Christ). Là il reçut l'ordre de prêcher la vraie doctrine dans tous le pays.

Il revient du Kouang Si à Nankin, et publia le céleste système religieux qu'il avait enlevé de la pierre sur laquelle il était gravé, imprima les écritures et administra la cérémonie purifiante (laver la poitrine avec un chiffon, je pense, comme le mot chinois *ci-si* l'indique). Quoiqu'il y ait une différence entre l'époque où vous avez reçu le céleste système et celle à laquelle il nous est parvenu, nous avons néanmoins le même système de suite et en avons suivi les principes comme vous-mêmes. Maintenant le peuple chinois, l'Empire du Milieu connaît la vraie doctrine; mais quand je considère que nous en avons été privés pendant des milliers d'années, je ne puis m'empêcher de la regretter vivement. Anciennement, il était difficile, sans connaissance de ses principes, de profiter de tout ce qu'elle a d'excellent.

En examinant, je trouve que depuis l'année 1851, la troisième année du règne de notre vrai et saint empereur au trône impérial, le désir de devenir disciple de Jesus prévalut et que tous se rangèrent à sa doctrine : les savans, le cour de l'empereur devinrent bientôt des adeptes, et maintenant elle s'est largement étendue et s'imprime de plus en plus dans ses principales idées et est observée dans ses rites. Tout cela s'est accompli par la puissance divine, car ce n'est pas un pouvoir humain qui aurait pu faire de telles choses.

J'ai préparé pour vos honorables compatriotes ce manifeste et cette explication sincère dans l'intention d'aplanir les difficultés, et pour que nos rapports ne ressemblent pas à une navigation dans des mers inconnues et difficiles, ou à l'ascension d'une montagne rude et escarpée. Le poisson habite la profondeur des eaux, et l'oie sauvage les pays éloignés; leurs sons mutuels et leurs paroles sont difficiles à entendre à une aussi grande distance. Il faut nous rapprocher les uns des autres, afin de nous comprendre. Le sein d'augmenter mon armée et mes nombreuses affaires m'ont empêché, de mon côté, de le faire comme je l'aurai désiré.

Pendant cette année, et comptant sur le secours du ciel, j'ai réussi à m'emparer de Sou-Tchou et d'Han-Tchou (1); maintenant, il me serait agréable que des missionnaires de tous les pays vinssent enseigner mon peuple et lui faire connaître les vrais principes de l'Evangile; si cela pouvait arriver, je m'en réjouirais au-delà de toute expression, désirant que ceux qui suivent la même doctrine n'aient plus qu'un seul cœur. La publication de cette céleste doctrine deviendrait bientôt générale et le droit chemin serait frayé; avant peu de temps tout le pays, jusqu'à ses frontières, même les plus reculées, pratiquerait le culte du Christ, et le propagerait sans limites. Ne serait-ce pas vraiment un magnifique et glorieux résultat?

J'ai reçu avec respect l'ordre impérial de marcher sur Chayou-Tchou, Fou et Hian; j'ai désiré avoir une entrevue, avec les différens commissaires étrangers, de manière à donner des explications et avoir des instructions qui nous permissent de nous maintenir mutuellement dans de bons termes; mais en dernier lieu, je suis allé à Sang-hai sans avoir prévenu; il y avait un vaisseau de vos honorables compatriotes, que nous ne nous attendions pas à trouver là, et qui parut disposé à nous empêcher d'approcher de la place.

Maintenant que notre céleste dynastie révère le même culte céleste que vos honorables pays, et que nous appartenons aussi naturellement à la même communion, pourquoi alors nous repousser avec tant de vivacité? Pourquoi douter et craindre avant de connaître mes desseins? Si vous pouviez connaître mes raisons et mes plus secrètes pensées, vous verriez que je considère avec la même bienveillance vos honorables pays et le mien propre. Si vraiment vous nous avez repoussé sans connaître réellement mes intentions, je ne suis pas disposé à vous chercher querelle à ce sujet, que je n'ai, du reste, pas examiné bien à fond, parce que dans le moment de ma visite quelques-uns de mes officiers, qui avaient dressé leurs tentes à 3 ou 4 milles de là, me firent prévenir que Ka-lang était en danger; j'ai dû alors rassembler précipitamment mes troupes et m'éloigner pour voler à son secours. Ces faits se rapportent à ma première visite à Shang-hai.

Je prie maintenant les honorables pays dont les nationaux possèdent et exploitent des comptoirs commerciaux à Shang-hai, de remarquer que leurs établissemens, malgré notre présence dans les environs et dans les districts voisins, ont continué tranquillement leurs affaires durant les trois dernières années. Pourquoi alors ne pas continuer sur le même pied que par le passé? Je suis tout disposé à traiter avec les commerçans étrangers sur les réglemens qui régissent la douane et d'après les conditions qui ont été faites, agissant complétement sur les mêmes bases; je n'ai certainement pas l'intention d'augmenter les droits, au contraire, parce que notre céleste dynastie suit le même culte céleste que vos honorables pays et que je désire qu'on puisse dire que nous tous qui sommes sous le ciel appartenons à la même famille et que nous nous traitons en conséquence. Pourquoi les frères des quatre mers de l'Est, de l'Ouest, du Nord et du Sud ne pratiqueraient-ils pas la paix et la bonne volonté les uns envers les autres?

Je supplie donc vos honorables pays de considérer attentivement toutes ces choses et de prendre meilleure opinion de nous.

Il y a maintenant dix ans que notre vrai et saint seigneur Hong-Sou-Chuen a été élevé au pouvoir impérial, en 1851, et c'est à la même époque qu'il reçu la mission céleste d'aller et de gouverner le peuple tien-aimé, de tranquilliser les bons, mais de punir les méchans, de conserver à la tête du peuple les hommes et les officiers loyaux, cherchant ainsi à imiter les grands Ju et Chuen, deux anciens fameux empereurs; par-dessus tout à suivre le culte du Christ qui a depuis longtemps été pratiqué par les peuples occidentaux et qui fleurit dans l'Empire du Milieu seulement depuis l'avénement de notre saint empereur. Chaque ministre étranger dans notre pays doit connaître parfaitement ces choses, les voyant de ses propres yeux et les entendant de ses propres oreilles; j'ai donc la confiance qu'il se hâtera de préparer un document destiné à les faire connaître à leurs honorables pays. Bien qu'en y réfléchissant vous puissiez supposer que vos capitales sont bien éloignées encore, les voiles et les vents vous y porteront dans un temps très court; que la vue du grand fleuve ne vous effraie pas, ne vous fasse pas retourner en arrière. (Il semble par ces mots ne pas encore être bien renseigné sur notre service postal.)

Bien que durant cette année je vous aie adressé des messages à plusieurs reprises, cependant je n'ai pas eu jusqu'à présent la bonne fortune de recevoir une réponse qui me tire de l'anxiété et de l'incertitude dans laquelle je suis.

J'ai reçu récemment l'ordre de subjuguer le Sud, le Nord, l'Est et l'Ouest sans distinction de place. Quoique dans le moment où je recevais ces saintes instructions je me dévouais, d'une manière absolue, à leur entier accomplissement, cependant je me réservais la manière d'arriver à leur réalisation. J'étais bien éloigné d'y parvenir par le désordre et la destruction, et d'assumer ainsi sur moi même la honte et les remords.

Maintenant que le missionnaire américain Lo-Hou-Sin San, qui a connu autrefois notre vrai et saint empereur Hong-Sou-Chuen à Canton, sans tenir compte de la distance de plusieurs milles (*li*), est venu près de moi, et avec lequel j'ai eu une entrevue, profitant de sa connaissance des différens pays qui vénèrent le céleste système de religion, de son habileté à enseigner les mystères de l'Evangile avec des paroles qui en donnent une connaissance vraie, et qui ouvrent des voies nouvelles à l'intelligence, et, par dessus tout, m'ayant pleinement renseigné sur l'affaire de ma première visite à Shang hai; c'est pourquoi étant allé à 70 milles (*li*) de sa patrie natale, avec le désir de prêcher la vraie doctrine en Chine, il est convenable qu'il ne soit pas gêné dans l'accomplissement de ses projets. Notre céleste dynastie, dans l'établissement d'une telle œuvre, pour des myriades d'années, s'unira de toutes ses forces et encouragera la publication de l'Evangile, qui seul mérite, en vérité, le nom de doctrine; car il n'existe pas dans le monde un autre système religieux d'une semblable origine. Même si cela ne devait pas produire immédiatement l'harmonie parmi les hommes et adoucir les mœurs, cependant, avec des efforts de corps et d'esprit, les saintes doctrines atteindront, avant peu, le résultat désiré. Et alors où les frères ne pourront-ils pas être trouvés?

Encore une fois, le Nouveau-Testament que vos honorables pays tiennent en si grande vénération, et que notre céleste dynastie a extrait de la pierre pour le faire imprimer, quoique dans un langage différent, signifie absolument la même chose, et bientôt nous lui obéirons, le respecterons et le ferons circuler dans toute la Chine.

Mais je crains vraiment que les officiers du palais et le commun du peuple ne se trompent sur l'objet de vénération dans lequel notre sainte dynastie et vos honorables peuples sont unis, et s'ils se sont réellement trompés, l'erreur peut se perpétuer de génération en génération et s'étendre sans limite.

J'ai rédigé cette lettre pour vos honorables compatriotes, et je vous prie instamment de faire traduire, pour ceux qui ne comprennent pas notre langue, les importantes idées sur les sujets variés qui y sont contenus, de manière qu'il soit connu que notre vrai et saint empereur a déjà publié la vraie doctrine qui va s'étendant rapidement dans l'Empire du Milieu. Si désormais nous agissions de concert et non en opposition, les efforts de nos pays réunis comme un seul corps perfectionneraient les moyens de propager les lumineuses manifestations de notre sainte doctrine; elle serait alors enseignée à des myriades de contrées, et les Saintes Ecritures couleraient comme un ruisseau limpide de génération en génération parmi les hommes attentifs et obéissans.

De ce pays central, l'Evangile se répandrait au loin, et aucune distance ne l'empêcherait d'arriver aux peuples qui s'y soumettraient avec bonheur.

Alors toutes les bénédictions du ciel descendraient sur les hommes et les rempliraient d'une grande joie. — *F. Limoustier.*

(1) Districts soyeux qui sont encore en sa possession.

Ch. 9 — Chine — Les Alliés quittent Pékin — 80.000 chrétiens pécheurs au Kiang-nam — Leur crainte des rebelles

20

U SOIR — 15 c. DIMA

ATRIE

ONNEMENT :

POUR PARIS.

	Par trimestre.
Edition du soir	13f. 50c.
Edition du matin	12 »
Edition avec feuille du Commerce	18 »

Toute demande d'abo de poste ou d'une va

Les réclamations et d'une des dernières hui

Les annonces sont de la Bourse

Les annonces passent da 1,500 numéros environ, ou

LES MANUSC

Nouvelles de Chine.

(Correspondance particulière de la Patrie.)

Tien-Tsin, 23 novembre.

Le corps expéditionnaire de Chine a quitté Pékin comme il y était entré, au milieu d'une foule compacte de Chinois de toutes les classes, accourus pour voir de près et une fois encore ces troupes européennes, devenues l'effroi des soldats tartares. On ne peut se faire une idée de l'empressement général de la population : ce n'étaient plus des ennemis désireux de venger leurs défaites successives, et attendant avec une fiévreuse impatience le moment favorable de prendre leur revanche, mais des curieux inoffensifs chez qui l'étonnement avait remplacé tout autre sentiment. La tournure vive et martiale de nos fantassins, les élégans uniformes de nos officiers, et surtout la tenue de nos spahis vraiment superbes ont paru vivement les intéresser.

C'est le 1er novembre que nous avons quitté la capitale du Céleste-Empire, après avoir parcouru la ville dans tous les sens, visité les monumens et les bazars, et acheté quelques curiosités qui deviendront les souvenirs de notre mémorable campagne de Chine. Le temps était clair et magnifique, la température froide et rude. Dans le lointain, on apercevait les montagnes de la Mongolie couvertes de neige : c'étaient là des pronostics certains d'un hiver rigoureux ; c'étaient des avertissemens qui nous indiquaient qu'il fallait se hâter de partir. Nous partîmes en toute hâte en effet, et, le 6 novembre, tout le corps expéditionnaire arriva à Tien-Tsin.

Nous sommes campés entre Tien-Tsin et les forts Ta-kou, sur les bords du Pei-ho ; mais dans quelques jours nous allons partir et nous embarquer pour Shang-hai et la France. Combien de temps resterons nous à Shang-hai ? Je l'ignore, et il ne m'est pas possible de vous préciser l'époque de notre retour, qui, de toute façon, ne sera pas très long.

Pour le présent, la brigade Jamin se rend à Shang-hai ; la brigade Collineau, composée du 102e de ligne, d'un bataillon du 101e, de 2 batteries d'artillerie, d'une compagnie du génie, des hôpitaux organisés, reste à Pékin ; quelques navires sous le commandement du contre-amiral Protêt, resteront dans le golfe de Pe-tchi-li ; quelques chaloupes canonnières, pouvant naviguer dans le Pei-ho, serviront à ravitailler la brigade d'infanterie de Tien Tsin et à entretenir les communications avec la mer ; enfin, le vice amiral Charner hivernera avec le gros de l'escadre française à Woo-Sung.

Le général en chef, M. de Montauban, doit passer par le Japon et arriver à Shang-hai vers le 20 novembre. Son départ a été précédé de celui de notre chef d'état-major général, le colonel Schmitz, qui est parti directement pour Shang-hai afin de préparer les logemens d'hiver pour la brigade Jamin.

L'état sanitaire de l'armée est parfait. La joie de revenir prochainement en France a guéri bien des indispositions, et je crois que lorsque le signal du départ sera donné, on ne comptera pas beaucoup de malades à l'hôpital.

Pour extrait : C. Lefèvre.

Zi-ka-wei, 21 novembre.

L'armée va prendre ses quartiers d'hiver. — Le *Prégent*, bâtiment français, vient d'arriver à Sanghai ; il nous annonce, pour après-demain, le retour du général en chef. M. de Montauban est accompagné de l'état-major de l'armée. Le 2e bataillon de chasseurs, le 1er bataillon du 101e, deux batteries d'artillerie et une compagnie du génie sont aussi attendus ici. On a déjà préparé leur casernement dans les maisons qui entourent la place du Thé. M. le général Jamin arrivera avec M. de Montauban ; M. le général Collineau reste commandant supérieur de Tien Tsin où doit hiverner une partie de l'armée, composée du 2e bataillon du 101e, du 102e et du reste de l'artillerie. Toute l'infanterie de marine qui a pris part à l'expédition du nord est embarquée pour se rendre à Canton.

Le 24 du mois dernier, lord Elgin a fait son entrée à Pékin ; les Anglais ont déployé à cette occasion un luxe tout oriental. L'ambassadeur de la Grande-Bretagne était dans une chaise à seize porteurs ; il a signé le traité dont je vous ai envoyé l'extrait. Le lendemain, M. le baron Gros, accompagné de presque tous les officiers en grande tenue et d'une partie de l'armée, est venu aussi signer le traité dans un palais de la capitale de ce singulier empire.

Le jour de la Toussaint, le Ne-dan, ancienne église des Pères jésuites à Pékin, a été rendu au culte ; on y a chanté un *Te Deum*. Le lendemain 2 novembre, on y a célébré une messe pour les soldats morts depuis notre entrée en campagne. Cette église sera desservie par les Lazaristes.

Il existe actuellement 80,000 chrétiens dans le Kian-nam ; dans le nombre, on compte 10,000 pêcheurs ; ils forment une des classes les plus curieuses de l'Empire du Milieu ; ils n'habitent que les barques qui leur servent pour la pêche : c'est sur elles qu'ils naissent et qu'ils meurent. La jeune fille, le jour de son mariage, n'a point grand chemin à faire pour se rendre au domicile de l'époux que ses parens lui ont choisi ; il lui suffit de donner quelques coups de rame pour atteindre l'embarcation nouvelle qu'elle doit habiter désormais.

Ces pêcheurs vivent tout à côté les uns des autres. Aussi, l'époux a-t-il vu souvent sa femme avant de s'unir à elle ; il sait qu'elle est capable de tenir le gouvernail ou de ramer pendant qu'il se servira de sa longue perche de bambou ; en un mot, il a connu sa future compagne ; faveur qui n'est jamais accordée au riches payens chinois, car ici, d'après les usages, l'homme ne voit la femme qu'il doit épouser que lorsqu'elle est arrivée chez lui ; s'il s'aperçoit alors qu'il a été trompé, il peut la renvoyer, mais il perd les présens qu'il lui a faits. Les seuls reproches qu'on puisse faire à ces pêcheurs convertis à notre foi, c'est d'avoir un peu trop conservé la simplicité des premiers âges, mais en revanche ils sont forts et supportent les plus rudes fatigues et les privations. Je ne sais comment les enfans peuvent résister à une existence aussi pénible, cependant on les voit courir sur les rives du canal de Zi-ka-wei, et jouer parfois avec nos soldats, de qui ils reçoivent de temps en temps quelques tapèques qu'ils s'empressent de porter à leurs parens.

Deux cents barques du genre de celles dont je viens de vous parler sont en ce moment à Zi-ka-wei. Pendant un certain temps, elles avaient pu échapper aux rebelles en se cachant dans des petites criques, mais poursuivies de trop près, elles sont venues se mettre sous notre protection ; elle ne seront sans doute pas attaquées aussi longtemps que nous serons ici. Les insurgés ont fait le 16 de ce mois un retour offensif contre les impériaux qui étaient allés les attaquer à Tsim-pou, ville fortifiée qu'ils possèdent à dix lieues de Sang-hai. Les Chan-ium (milice chinoise) ont été battus et poursuivis jusqu'à Le-Kiem, situé à une lieue de là. Les habitans, effrayés à l'approche des rebelles, commencent de nouveau à abandonner leurs villages ; déjà un grand nombre de fuyards sont arrivés ici. Il n'y a pas longtemps que ces malheureux avaient repris courage et s'étaient occupés de reconstruire leurs maisons ; les voilà encore aujourd'hui sans asile, exposés aux rigueurs de l'hiver, qui se fait vivement sentir.

La Chine, d'après le dernier traité, étant ouverte désormais, on se demande quelle détermination les ministres de France et d'Angleterre prendront vis-à-vis de ces rebelles pillards, s'ils s'opposent à notre commerce ? Quoi qu'il en soit, je puis affirmer qu'avant peu de temps, si la situation ne change point, bien des maisons de Shang-hai se verront dans l'impossibilité de continuer leurs affaires. Cependant une succursale du Comptoir d'escompte est venue s'installer sur notre concession (iang-king-pang). Vous devez juger si nous nous empressons d'y prendre des traites lorsque nos moyens nous le permettent.

Pour extrait : C. Lefèvre.

algré l'opposition du ministère pié-
nous avons commencé le mouvement
ce mouvement n'avait pas eu lieu,
rdi il pu débarquer à Marsala et com-
glorieuse carrière de victoires li-
Les opérations de Garibaldi ont été
ent désapprouvées. S'il a été secondé
en volontaires et en argent, c'est non
le gouvernement sarde, mais par nos
sséminés sur tous les points de la Pé-
us la direction de notre parti et sous
, ou sous celle d'un autre parti extrê-
ctif et fort insulté, celui de Bertani.
rquement sur le territoire napolitain a
ent blâmé; les agens de Cavour y ont
les obstacles possibles. Grâce aux mou-
es provinces, il a été recommandé, il
e possible par notre comité d'action à
uis est venue l'entrée des troupes pié-
s dans les Etats Romains. Cela est de-
ressaire aussi par suite de notre résolu-
vahir depuis Gênes, la Romagne et Tra-
par suite également de la menace faite
ibaldi de marcher contre Rome. Nous a-
nstamment agi comme l'aiguillon.
avons travaillé, combattu et répandu no-
pour l'Italie. Le cabinet Cavour a con-
nt fait opposition, recueillant les fruits
qu'obtenus ou inévitables. Et tout cela
t au nom de l'unité monarchique, sans
levât une seule voix en faveur de la ré-
ue, ou même de la démocratie ou de la
L'unique chose que nous demandions
travailler pour d'autres jusqu'à ce que
ussions Venise et Rome. Est ce donc là
rti égoïste, démagogique, exclusif, que le

iens de lire dans le dernier numéro du
inister Review, sur la question napolitaine,
licle où tous ces faits sont exposés avec cir-
ection et d'une manière moins explicite;
ils s'y trouvent implicitement consigués.
étrange à dire, l'auteur finit par nous in-
et proclamer Cavour le seul régénérateur
alie. Depuis trente ans, j'ai commencé à
lier pour l'unification de l'Italie, lorsque
it on disait en se moquant que l'œuvre é-
npossible à réaliser, et j'étais traité d'agita-
insensé! Pourquoi donc nous opposerions-
aujourd'hui l'unité? Pourquoi n'y sacri-
je pas tout, mes facultés, mes pensées?
ce me semble, la chose la plus naturelle.
quoi, sans preuve, n'aurait-on en moi au-
confiance en Angleterre?
suis, etc.,

JOSEPH MAZZINI,

à ROBERT MAC TEAR, esq., à Glasgow.

(*Morning Chronicle.*)

Chronique.

rmi les questions dont le présent s'occupe,
n est presque pas dont on ne se soit occupé
le passé. Ainsi, chaque grand intérêt public
histoire, et dans cette histoire, une lumière
l'éclairer dans sa marche en avant.
de nos érudits les plus infatigables, M.
cisque Michel, chez qui chaque actualité in-
sante ne manque jamais d'éveiller quelques
venirs, c'est préoccupé, avec son érudition
aire, de l'importante question qui, dans ces
iers temps, a passionné tout notre monde
ique, la *question chevaline*, si magistrale-
t traitée ici même. Il en a fait le sujet d'un
volume qui n'a pas plus de deux cents pa-
mais où se trouve condensée la science d'au
s un in-folio. Il l'intitule : *Du passé et de
nir des haras; mais, ainsi que le dit le sous-
Recherches sur le commerce, les dénomina-
et la production des chevaux, principale-
t en France, avant* 1789, c'est du passé qu'il
ordient. Nous ne nous en plaignons pas,

l'estions monté dessus au camp de Montentour.
Je l'avois à Jarnac, mais tout enfin se change. »
Alors le vieil coursier qui entend sa louange,
Hennissant et frappant la terre, se sourit
Et bénit son seigneur qui si bien le nourrit.

Ce respect du vieux compagnon n'est pas encore perdu, surtout chez le soldat. En 1842, dans l'écurie de l'un des plus vastes hôtels de la rue d'Anjou-Saint Honoré, se trouvait un pauvre cheval, n'ayant, comme dit Ronsard :

N'ayant rien du passé que la monstre honorable.

On le soignait, comme au temps de ses meilleurs services, et plus ses infirmités augmentaient, plus s'augmentaient aussi les soins et la déférence. Il mourut cette année-là, n'ayant pas moins de trente-six ans. Ce cheval était celui dont Bernadotte s'était servi dans ses dernières campagnes. Devenu prince royal de Suède, et prévoyant qu'il n'aurait plus guère à combattre, il d'avait laissé à Paris, dans l'hôtel qu'il avait acheté à Fouché en l'an XIII, et dont le vieux coursier fut de longues années presque le seul habitant. La vaste demeure dont la reine douairière de Suède est encore propriétaire, a été entamée dans son étendue par le tracé du nouveau boulevard Malesherbes, et l'écurie où le vieux serviteur prit si tranquillement ses invalides tombée sous le marteau démolisseur.

Je ne sais rien de plus sur la noble bête, j'ignore quelle était sa race et quelle était sa couleur; mais ce que je sais, grâce au petit livre de M. Francisque-Michel, c'est de quelle race et de quelle couleur étaient les chevaux que préféraient autrefois les gens de guerre. Au moyen-âge, tout cheval, pour être bon et vaillant, devait venir de l'Orient, « ce grand haras du monde entier, » comme dit M. Michel; « aussi, venus du Levant ou non, ajoute-t-il, les destriers du moyen-âge portaient, dans nos anciens poèmes, l'épithète ou le nom *d'arabes* tout court. »

Les chevaux d'Espagne et ceux de Naples, qu'on appelait, comme on le voit dans Montaigne et dans Rabelais, chevaux du *Royaume* ou du *Règne*, étaient aussi fort renommés. La faveur accordée aux coursiers d'Espagne,—et déjà grande du temps de Guillaume-le-Conquérant, puisqu'à la bataille d'Hastings, qui lui assura la conquête de l'Angleterre, il montait un cheval dont un prince espagnol lui avait fait don, — se continua jusqu'au dix-septième siècle et au-delà. On les tirait surtout, non pas de l'Andalousie, comme aujourd'hui, mais de l'Aragon et de la Castille; ils passaient pour être les plus *corans* (courans) en même temps que les plus beaux, et comme ils étaient de haute taille, ils étaient, plus qu'aucuns, propres à servir de *destriers*, c'est-à dire pour la guerre et pour les tournois.

Il venait aussi d'Espagne, principalement de l'Aragon, où la race arabe avait été introduite de bonne heure, d'admirables chevaux de moyenne taille, qu'on appelait *genêt*, sans doute parce que leur robe tachetée ressemblait un peu au pelage de la genette. Jeanne d'Arc montait un de ces jolis chevaux qui tenait le milieu entre la haquenée et le destrier et qu'on appelait des demi-coursiers. Quand ses juges lui demandèrent qui le lui avait donné, elle répondit qu'elle le tenait du roi lui-même et, qu'en outre, elle avait cinq coursiers, sans compter ses *trottiers*, qui étaient au nombre de sept.

a Gascogne, en digne voisine de l'Espagne,
it aussi la renommée pour les bons chevaux.
ly le savait bien, et il usa de son expérience
ce point, non-seulement pour bien fournir
écuries, mais encore pour faire certain petit
fic qui ne convenait guère à un homme d'un
aut état. A certains jours le grand ministre,
lui, se doublait d'un maquignon. Sur les
rchés qui n'étaient pas en grande faveur,
is où pourtant les bonnes occasions s'étaient
rares, et toujours à bon compte, il faisait
ter quantité de ces bons chevaux, qu'on ap-
it *courtauts* à cause de leur queue écourtée,
après les avoir un peu fait dresser, il les en-
ait revendre sur les marchés de France,
me de bons chevaux de Gascogne. C'est en
magne surtout qu'il faisait ses bons coups
maquignon. Alors, le cheval d'Outre-Rhin
ait pas, loin de là, en bien grande estime.
nu sous le nom de *cheval frison*, il passait
r « poltron, naturellement malin, ayant le
r double et lâche. »
lly savait qu'il n'y avait que préjugés dans
cela; et ses agens achetaient surtout en Al-
gne. En bon ministre, il aurait dû, sans
e, faire profiter l'Etat de ses connaissances;
t parti du discrédit injuste dont étaient frap-
ces chevaux, il aurait dû saisir l'occasion
fournir à bon compte à toute notre cavale-
il aima mieux se réserver clandestinement
rofit, en faisant vendre, comme je l'ai dit, ses
aux frisons pour des chevaux gascons. Il
issait, pour que la confusion fût facile, de
ques semaines d'un dressage rigoureux, car
cheval allemand, vicieux de sa nature, le
nait davantage sous un maître « gracieux et
x, » il s'amendait sans peine et se corrigeait
un rude traitement.
n avait alors des écuyers on ne peut plus
erts pour ces dressages. Les chevaux ne fu-
jamais mieux domptés Un Italien, qui vint à
s au seizième siècle, en faisait voir qui en
ent remontré, même pour la danse, aux
habiles danseurs des écuries de Franconi.
vers suivans de Du Bartas vous prouveront
Baucher avait des égaux et des maîtres du
s de Henri IV. Il parle d'un cavalier qui,

lors et celui que je viens de voir au bord

dans le *Moniteur* une note sur la meilleure utilisation du combustible à bord des navires à vapeur. Sans entrer dans le détail de cette note, basée sur des calculs algébriques qui seraient peut-être un peu abstraits pour la plupart de nos lecteurs, nous en tirerons quelques indications qu'il nous paraît utile de faire connaître.

On sait que l'économie du combustible est bien plus importante sur mer que sur terre, parce que chaque tonneau de charbon épargné à bord d'un navire y est remplacé par le même poids en marchandises ou sert à parcourir une route plus longue. On sait encore que la résistance que rencontre un vaisseau est en raison du carré de sa vitesse et de la plus grande quantité d'eau qu'il doit déplacer.

Un fait fort curieux qu'on connaît moins généralement peut-être, c'est que si l'on veut doubler la vitesse d'un navire, il faut augmenter huit fois sa force. Il est reconnu par l'expérience que la carène résiste quatre fois autant, et que la vitesse est double alors que la défense de force est huit fois plus grande. Ainsi, si un cheval fait filer 1 nœud, il en faudra 8 pour 2 nœuds, 27 pour 3 nœuds, plus de 1,700 pour 12 nœuds et 8,000 pour 20 nœuds. Comme le combustible brûlé est en général en raison de la puissance, on voit à quelles énormes consommations entraîne la rapidité.

Il résulte encore de ce principe qu'un paquebot allant à Alger en trente-trois heures, aura une machine huit fois plus forte et brûlera quatre fois plus de charbon en route que le navire qui emploierait soixante-six heures à parcourir

Ch. 10. — Chine 21

Les partis politiques dans l'empire — Details sur la magnificence du Palais d'ete de l'empereur brulé par les anglais.

SIROP DE DEHARAMBURE.
5 à 6 année de succès prouvent qu'il est le meilleur remède pour guérir les rhumes, toux, catarrhes, coqueluches et toutes les maladies de poitrine.—Rue St-Martin, 324, et dans les princip. villes. (4584—10

BONBONS PECTORAUX
AU SUCE D'ARABIE (GUMMIS ECCLENTUS), de Delangrenier, r. Richelieu, 26, Paris.
Sous forme de pâte et de sirop, ces pectoraux renferment les propriétés mucilagineuses et adoucissantes des fruits de Nubie, et conviennent dans les irritations des organes respiratoires, toutes quelques rhumes, grippes, maux de gorge, etc. (600)2—10

GUERISON en cinq jours des maladies contagieuses les plus rebelles. Prix 5 frs (ADOLPHE, médecin), rue du Temple, 89, consultations de 2 à 6 heures. 10 années de succès. (80)6-20

BRILLANTINE OBERT pour l'entretien et la beauté des Favoris et de la Barbe. Parfum suave inimitable. 3 fr. le flacon. 5, RUE VIVIENNE, ouvr. Exp. (Adr.) (447)1-10

GUERISON certaine et prompte des maladies contagieuses par la COPAHINE-MEGE, de JOZEAU, ph., connue et prescrite depuis 1840. Dep. : 154, r. Montmartre, fab. : 22, r. St-Quentin, Paris ; 49, Hay-Market, à Londres. (97)5—10

DARTRES ET MALADIES DE LA PEAU. Guérison infaillible par la *Pommade végétale de Brefet*, médecin spécial, rue de Jouy, 1. Le flacon, 5 fr., le 1/2 fl., 3 fr. (Consult. par corresp.) (703)—6

PIERRE DIVINE de SAMPSON PR. Guérit en trois jours maladies rebelles au copahu, cubèbe et nitrate d'argent. SAMPSO, pharm., 40, rue Rambuteau. (Ex.) (56)-20

Avis maritimes.

SERVICE POSTAL.

ENTRE L'ESPAGNE ET LA HAVANE.

Itinéraire, pendant l'année 1861, des vapeurs courriers espagnols de Cadix à la Havane, touchant à Ste-Croix de Ténériffe et Porto Rico, avec la correspondance publique et du gouvernement, conformément à l'ordre royal du 5 septembre 1860.

Départs de Cadix:		*Départs de la Havane:*	
Janvier	1 et 20		6 et 28
Février	10		16
Mars	1 et 20		6 et 28
Avril	10		16
Mai	1 et 20		6 et 28
Juin	10		16
Juillet	1 et 20		6 et 28
Août	10 et 30		16
Septembre	»		4

Pour plus amples renseignements, s'adresser à MM. Bofill Martorell et Cie à Barcelone, ou à MM. J. Rey Morales et Cie à la Havane, et à Paris, à M. A. Prost, agent du service, Comptoir maritime, rue de Rougemont, 8. (4184

PAQUEBOTS-POSTES DE LA COMPAGNIE DES DEUX-SICILES

DÉPARTS DIRECTS DE MARSEILLE
Tous les vendredis à 10 heures du soir.
POUR
CIVITA-VECCHIA, NAPLES ET PALERME
PAR LES PAQUEBOTS
CAPRI et VESUVIO.
Arrivée à Civita-Vecchia ..... le mardi matin.
— à Naples ..... le mercredi matin.
Départ de Naples pour Palerme le mercredi soir.
Arrivée à Palerme le jeudi matin.

S'ADRESSER A MARSEILLE :
A MM. CLAUDE LEBRC et Cie, rue Montgrand, 26,
Ou au bureau d'inscription, place Royale, 8 (472)1

HAVRE A PORT-AU-PRINCE
CARACAS, C. Bonnet ..... 25 janvier fixe.
Le chargement sera clos irrévocablement le 23.
S'adresser pour fret et passage :
A *Paris*, à M. H. Lanette, 28, rue Bergère.
Au *Havre*, à MM. F. Dumont et Leclerc. (174)1

26, passage Jouffroy, 16.
DINER DU ROCHER
Salons, cabinets, repas de société, à 4 fr. et au dessus.
Déjeuner, 1 fr. 75. — Dîner, 2 fr.

VINGT-UNIÈME ANN

ON S'ABONNE :

A PARIS, aux bureaux du journal, rue du C

DANS LES DÉPARTEMENTS, chez les M des bureaux de poste et de messageries.

A STRASBOURG (pour l'Allemagne), chez

A LONDRES, chez MM. Delisy, Boulen Cornhill.

SOMMAIRE.

Bulletin.
Dépêches télégraphiques.
Inondations, par M. DELAMARRE.
Affaires d'Italie.
Affaires de Syrie.
Nouvelles d'Allemagne.
Actes officiels.
Faits divers.
Bourse de Paris.
Feuilleton.—Le Jour et la Nuit, par EDWARD BULWER LYTTON, traduit par M. CH. BERNARD DERosne.

PARIS, 16 JANVIER.

Bulletin.

Une dépêche de Turin rectifie ce que la dépêche de Rome nous avait annoncé au sujet du refus du général Cialdini d'interrompre pendant l'armistice les travaux de siége; cette nouvelle est complétement inexacte : des deux côtés les travaux ont été suspendus.

Le départ d'une partie de notre escadre est confirmé; un seul de nos vaisseaux restera dans les eaux de Gaëte jusqu'à la fin de l'armistice. Il n'est plus question, dans les journaux étrangers, d'une escadre russe pour les remplacer, aucun bâtiment de guerre appartenant à cette nation n'ayant été signalé dans la Méditerranée. Toutefois, le cabinet de Saint-Pétersbourg aurait, s'il faut en croire la *Gazette autrichienne*, fait savoir pour la seconde fois au gouvernement français sa ferme résolution de ne pas reconnaître, quoi qu'il arrivât, le blocus par mer de Gaëte. Cette décision ne peut qu'encourager dans sa résistance François II, qui, suivant la même feuille, aurait écrit à l'empereur d'Autriche qu'il défendrait la place jusqu'à la dernière extrémité. On sait que, sur son invitation, les ambassadeurs accrédités auprès de lui ont dû, sauf l'ambassadeur d'Espagne, se retirer à Rome. Une dépêche de cette ville, en date du 15 janvier, annonce qu'ils sont partis dans la matinée, avec le nonce du Pape, pour Gaëte, dans le but exprès de complimenter le jeune roi à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance. François II est né le 16 janvier 1836 : il a donc aujourd'hui même vingt-cinq ans révolus.

Le discours du roi de Prusse à l'ouverture des chambres, dont nous reproduisons plus loin le texte, est généralement considéré comme belliqueux par la presse anglaise. Le *Morning Chronicle* lui reproche le défi qu'il semble jeter au Danemark, et le silence qu'il garde sur les affaires d'Italie, et sur les relations de la Prusse avec l'Autriche. Des explications sur ces deux questions auraient semblé au journal anglais plus opportunes qu'un langage menaçant à propos de la question des duchés. Il paraît cependant que cette partie du discours royal a été vivement applaudie par les chambres prussiennes, ainsi que les passages relatifs à l'impôt foncier et à la question hessoise.

Guillaume Ier ne se fait pas au reste faute de discours et d'allocutions depuis son avénement au trône : c'est une nécessité de position. Dans sa réponse à la députation de Potsdam, après avoir déclaré qu'il ne dévierait pas des principes qu'il a fait connaître il y a trois ans en prenant la régence, il a ajouté : « Jamais je ne donnerai mon » appui aux tendances subversives : au » contraire, je m'opposerai à ces tendances » partout où elles paraîtront, avec l'énergie de caractère que Dieu m'a donnée et » tous les moyens à ma disposition. Les » temps vers lesquels nous marchons paraissent graves et difficiles : ne nous faisons pas d'illusions à cet égard. C'est le » devoir de tous, et aussi le vôtre de me » soutenir dans les bons comme dans les » mauvais jours. »

L'amnistie accordée comme don de joyeux avénement n'a pas répondu entièrement à l'attente publique. En Prusse, un pareil acte ne s'applique qu'aux condamnations, il n'annule pas les instructions commencées. Tous les procès en cours d'instruction devront donc se terminer, avant que des propositions spéciales de grâce soient soumises au roi par le ministre de la justice. Il eût paru préférable de présenter aux Chambres un projet de loi qui permît de discontinuer les

Un autre [illegible] sommet. Un seul navire doit y rester jusqu'à la fin de l'armistice. Il est inexact que le général Cialdini ait refusé de suspendre pendant l'armistice les travaux de siége. Les travaux sont réciproquement suspendus.

Rome, 15 janvier.

Le corps diplomatique accrédité près de François II est parti ce matin avec le nonce pour Gaëte, dans le but exprès de complimenter le roi à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance, demain 16 janvier.

Pesth, 15 janvier.

La commission du comité de Nautra a résolu de demander pour la Hongrie un ministère responsable et une diète basée sur la loi fondamentale de 1848. Elle demande, en outre, de retirer du pays les troupes non hongroises, et de faire prêter aux soldats, de nationalité hongroise, le serment sur la constitution de 1848. Enfin elle demande au gouvernement autrichien d'organiser la garde nationale et d'accorder une constitution libérale aux pays de la couronne.

Cattaro, 13 janvier.

On dit que 2 000 Monténégrins ont surpris, le 9, la ville de Spucz, et qu'ils sont parvenus jusqu'aux portes de la forteresse; mais que les Turcs ont été repoussés avec des pertes sensibles.

Vienne, 15 janvier.

La *Gazette autrichienne* annonce que la Ro

ARCHIVO HISTÓRICO
La Habana

SIROP INCISIF **DEHARAMBURE.**
Soixante années de succès prouvent qu'il est le meilleur remède pour guérir les rhumes, toux, catarrhes, coqueluches et toutes les maladies de poitrine.—Rue St-Martin, 324, et dans les princip. villes. (458)1—10

BONBONS PECTORAUX
AU NAFÉ D'ARABIE (HIBISCUS ESCULENTUS), de Delangrenier, r. Richelieu, 26, Paris.
Sous forme de *pâte* et de *sirop*, ces pectoraux renferment *les propriétés mucilagineuses* et adoucissantes des fruits de Nafé, et conviennent dans les irritations des organes respiratoires, telles que *rhumes*, grippes, maux de gorge, etc. (400)2—10

GUERISON en trois jours des maladies contagieuses les plus rebelles. Prix 5 fr (ADOLPHE, médecin), rue du Temple, 89, consultations de 2 à 6 heures. 10 années de succès. (60)6-10

BRILLANTINE OBERT pour l'entretien et la beauté des Favoris et de la Barbe. Parfum suave inimitable. 3 fr. le flacon. 5, RUE VIVIENNE, au 1er. Exp. (4 fr.) (447)1-10

GUERISON certaine et prompte des maladies contagieuses par la COPAHINE-MÈGE, de JOZEAU, ph., connue et prescrite depuis 1840. Dép. : 151, r. Montmartre; fab.: 22, r. St-Quentin, Paris; 49, Hay-Market, à Londres. (97)5—10

DARTRES ET MALADIES DE LA PEAU. Guérison infaillible par la *Pommade végétale* de *Reuflet*, médecin spécial, rue de Jouy, 1. Le flacon, 5 fr.; le 1/2 fl., 3 fr. (Consult.ns par corresp.) (70)3—4

PIERRE DIVINE de **SAMPSON** FR. Guérit en trois jours maladies rebelles au copahu, cubèbe et nitrate d'argent. SAMPSO, pharm., 40, rue Rambuteau. (Ex.) (3)0-10

Avis maritimes.

SERVICE POSTAL

ENTRE L'ESPAGNE ET LA HAVANE.

Itinéraire, pendant l'année 1864, des vapeurs courriers espagnols de Cadix à la Havane, touchant à Ste-Croix de Ténériffe et Porto Rico, avec la correspondance publique et du gouvernement, conformément à l'ordre royal du 5 septembre 1860.

Départs de Cadix:		*Départs de la Havane:*	
Janvier....	1 et 20	.....	6 et 26
Février.....	10	.....	16
Mars.....	1 et 20	.....	6 et 26
Avril.....	10	.....	16
Mai.....	1 et 20	.....	6 et 26
Juin.....	10	.....	16
Juillet.....	1 et 20	.....	6 et 26
Août.....	10 et 30	.....	16
Septembre.	»	.....	4

Pour plus amples renseignemens, s'adresser à MM. Rofill Martorell et Cie à Barcelone, ou à MM. J. de Morales et Cie de la Havane, et à Paris, à M. A. Prost, agent du service, Comptoir maritime, rue de Rougemont, 8. (4181)1

PAQUEBOTS-POSTES
DE LA
COMPAGNIE DES DEUX-SICILES

DÉPARTS DIRECTS DE MARSEILLE
Tous les *samedis* à 10 heures du soir.
POUR
CIVITA-VECCHIA, NAPLES ET PALERME
PAR LES PAQUEBOTS
CAPRI et VESUVIO.

Arrivée à Civita-Vecchia ..... le lundi matin.
— à Naples..... le mardi matin.
Départ de Naples pour Palerme le mercredi soir.
Arrivée à Palerme le jeudi matin.

S'ADRESSER A MARSEILLE :
A MM. CLAUDE CLERC et Cie, rue Montgrand, 56,
Ou au bureau d'inscription, place Royale, 8. (472)1

HAVRE A PORT-AU-PRINCE
CARACAS, C. Doucet..... 25 janvier fixe.
Le chargement sera clos irrévocablement le 23.
S'adresser pour fret et passage :
A *Paris*, à M. H. Laurette, 28, rue Bergère.
Au *Havre*, à MM. F. Dumont et Leclerc. (474)1

16, passage Jouffroy, 16.
DINER DU ROCHER.
Salons, cabinets, repas de société, à 4 fr. et au dessus.
Déjeuner, 1 fr. 75. — Dîner, 3 fr.
Hors-d'œuvre, [illegible] et jardinière. — Hors-d'œuvre, [illegible] et jardinière.

nous rappelant la France et la noble mission que l'Empereur nous avait confiée, semblait un présage du succès!

La religion, qui réveille en nous les souvenirs de l'enfance, est toujours la bien accueillie par ceux qui chaque jour sont exposés au danger. Il fallait voir avec quelle bonne humeur nos soldats, lorsque l'abbé Trégaro, notre aumônier en chef, relevait à cent mètres des forts du Pé-ho, sous les balles et la mitraille qui volaient de toutes parts, un adjudant blessé, et veillait aux derniers moments d'un officier victime de sa bravoure, criaient: «Bravo! l'abbé! bravo!» et combien ils se montraient reconnaissans des soins que nos pieux aumôniers prodiguent aux malades, aux blessés et aux agonisans. C'est à coup sûr une noble pensée, et l'Empereur nous connaissait bien, lorsqu'il a rendu à la flotte et aux soldats en campagne leurs aumôniers.

Dès que la porte du Nord fut occupée, le commandant Campenon, ce l'état-major, l'aumônier en chef et une douzaine de cavaliers en armes se mirent aussitôt à la recherche de l'église catholique, que les souvenirs de la mission française et les récits des chrétiens nous avaient fait connaître. Après avoir marché près de trois heures dans un sol noir, couvert de poussière, au milieu d'une populace immense que le fouet des *laotchou* ou gardes de police avait grand'peine à contenir, on découvrit enfin les ruines de cette antique église, que nos sapeurs du génie, aidés par les soldats et de nombreux chrétiens, relevèrent comme par enchantement.

Le 25, l'ambassadeur de France se rendait à Pékin, accompagné par le général en chef, pour la signature du traité et l'échange des ratifications.

Le cortége, formé par l'armée, et dont sans doute l'ordre du jour que les journaux auront publié, aura déjà fait connaître la marche, était magnifique, et on ne saurait croire le sentiment de fierté que nous éprouvions tous en voyant les trois drapeaux des régimens déployant leurs nobles couleurs dans cette ville fermée jusqu'alors à l'Europe.

Le 27, nous enterrions avec une grande pompe les malheureuses victimes de l'attentat de Tang-tcheou : l'intendant Dubut, le colonel Grandchamps, M. Ader, chef du service des hôpitaux, et leurs soldats.

L'aumônier en chef, assisté de M. Serré et de M. Mahé, aumônier en chef de l'armée anglaise, conduisait la triste cérémonie à laquelle s'étaient joints les lazaristes. Mgr Mouly, évêque de Pékin, qui, depuis vingt-six ans, réside en Chine, et son coadjuteur, Mgr Annouy, qui administre depuis quatorze ans, à trente lieues de Pékin, un vicariat de la mission, quatre prêtres chinois et vingt-quatre catéchumènes, en costume de chœur, accompagnaient les voitures, qui portaient chacune un cercueil couvert avec un drap mortuaire en velours magnifique, préparé à Pékin même, par les soins du gouvernement tartare.

Le 28, l'église catholique complétement restaurée, avec la croix rétablie sur le clocher, entendait sous ses voûtes, dans cette inauguration solennelle, le salut de l'armée à l'Empereur et à la France, le *Domine, salvum fac Imperatorem*. L'œuvre était accomplie; ceux qui étaient morts en l'exécutant avaient reçu les honneurs suprêmes; la croix relevée avait témoigné à tous ces peuples la puissance de la France. L'armée pouvait se retirer, et le 1er novembre, les bagages et la première colonne prenaient la direction de Tien-tsin; les autres corps suivaient le 2 et arrivaient le 7 à Tien-tsin, où le général Collineau passera l'hiver avec le 102e, le bataillon Blot, du 101e, et une batterie d'artillerie.

Les troupes vont prochainement partir pour Shang-haï et pour Canton.

Des crimées, des chemises de laine, des peaux de mouton pour les factionnaires ont été distribuées à l'armée, et l'on va donner des bottes. L'hiver ici est rude, et les froids de la Chine valent ceux de la Crimée.

Adieu! Prenez pour devise ces caractères rouges qui sont au coin du papier sur lequel j'écris; ils portent, dit-on, bonheur. Pour moi, je souhaite que ces hiérogiyphes de lettrés ne soient pas trompeurs. Un de nos interprètes m'assure qu'ils veulent dire : «Pars vite et rends joyeux.»

— *Hôte.*

ARCHIVO HISTÓRICO
La Sabana

SIROP INCISIF **DEHARAMBURE.**
Soixante années de succès prouvent qu'il est le meilleur remède pour guérir les rhumes, toux, catarrhes, coqueluches et toutes les maladies de poitrine.—Rue St-Martin, 324, et dans les princip. villes.
(458)1—10

BONBONS PECTORAUX
AU NAFÉ D'ARABIE (HIBISCUS ESCULENTUS), de Delangrenier, r. Richelieu, 26, Paris.
Sous forme de *pâte* et de *sirop*, ces pectoraux renferment *les propriétés mucilagineuses* et adoucissantes des fruits de Nafé, et conviennent dans les irritations des organes respiratoires, telles que *rhumes*, grippes, maux de gorge, etc. (400)2—10

GUERISON en trois jours des maladies contagieuses les plus rebelles. Prix 5 fr. (ADOLPHE, médecin), rue du Temple, 89, consultations de 2 à 6 heures. 10 années de succès. (60)6-10

BRILLANTINE OBERT pour l'entretien et la beauté des Favoris et de la Barbe. Parfum suave inimitable. 3 fr. le flacon. 5, RUE VIVIENNE, au 1er. Exp. (4fr.) (467)1-10

GUERISON certaine et prompte des maladies contagieuses par la **COPAHINE-MÈGE**, de JOZEAU, ph., connue et prescrite depuis 1840. Dép. : 151, r. Montmartre; fab.: 22, r. St-Quentin, Paris; 49, Hay-Market, à Londres.
(97)5—10

DARTRES ET MALADIES DE LA PEAU. Guérison infaillible par la *Pommade végétale* de *Reuflet*, médecin spécial, rue de Jouy, 1. Le flacon, 5 fr.; le 1/2 fl., 3 fr. (Consult^ons par corresp.)
(70)3—4

PIERRE DIVINE de **SAMPSON** FR. Guérit en trois jours maladies rebelles au copahu, cubèbe et nitrate d'argent. SAMPSON, pharm., 40, rue Rambuteau. (Ex.) (3)6-10

Avis maritimes.

SERVICE POSTAL

ENTRE L'ESPAGNE ET LA HAVANE.

Itinéraire, pendant l'année 1861, des vapeurs courriers espagnols de Cadix à la Havane, touchant à Ste-Croix de Ténériffe et Porto Rico, avec la correspondance publique et du gouvernement, conformément à l'ordre royal du 5 septembre 1860.

Départs de Cadix:		*Départs de la Havane:*
Janvier	1 et 20	6 et 26
Février.....	10	16
Mars.....	1 et 20	6 et 26
Avril.....	10	16
Mai.....	1 et 20	6 et 26
Juin.....	10	16
Juillet.....	1 et 20	6 et 26
Août.....	10 et 30	16
Septembre.	»	4

Pour plus amples renseignemens, s'adresser à MM. Rofill Martorell et Cie à Barcelone, ou à MM. J. Morales et Cie de la Havane, et à Paris, à M. A. Profit, agent du service, Comptoir maritime, rue de Rougemont, 8. (448)1

PAQUEBOTS-POSTES
DE LA
COMPAGNIE DES DEUX-SICILES

DÉPARTS DIRECTS DE MARSEILLE
Tous les *samedis* à 10 heures du soir.
POUR
CIVITA-VECCHIA, NAPLES ET PALERME
PAR LES PAQUEBOTS
CAPRI et VESUVIO.

Arrivée à Civita-Vecchia ..... le lundi matin.
— à Naples..... le mardi matin.
Départ de Naples pour Palerme le mercredi soir.
Arrivée à Palerme le jeudi matin.

S'ADRESSER A MARSEILLE :
A MM. CLAUDE CLERC et Cie, rue Montgrand, 36.
Ou au bureau d'inscription, place Royale, 8. (472)1

HAVRE A PORT-AU-PRINCE
CARACAS, C. Boucel..... 25 janvier fixe.
Le chargement sera clos irrévocablement le 23.
S'adresser pour fret et passage :
A *Paris*, à M. H. Laurette, 28, rue Bergère.
Au *Havre*, à MM. F. Dumont et Leclerc. (474)1

16, passage Jouffroy, 16.
DINER DU ROCHER
Salons, cabinets, repas de société, à 4 fr. et au dessus.
Déjeuner, 1 fr. 75. — Dîner, 3 fr.
Jardin, [illegible] et jardinière. — Hors-d'œuvre, [illegible]

Ch. 11 — Chine — Mœurs —
Horrible supplice —

23

13 NOVEMBRE

— Le roman si dramatique de George-Alfred Lawrence, *Guy Livingstone*, ou *A outrance*, dont le succès a eu un si grand retentissement en Angleterre, vient de paraître en un magnifique volume chez l'éditeur Henri Plon. Exactement reproduit en français par M. Ch. Bernard Derosne, et revu par M. Lawrence lui-même, cet ouvrage a sa place marquée dans toutes les bibliothèques.

— Une douzaine de bons foulards de l'Inde pour 33 fr. fait plus d'usage que 12 douzaines de mouchoirs en fil. Comp^e des Indes, r. de Grenelle-St-G., 40 et 42.

Pour toutes les nouvelles diverses : AUBRY-FOUCAULT.

CACHEMIRES ET DENTELLES.

La *Compagnie Lyonnaise* vient de recevoir de la maison que, depuis cinq ans, elle a établie dans l'Inde pour l'achat des châles, un nouvel envoi de *cachemires* qu'elle mettra en vente à partir du jeudi 8 novembre.

La Compagnie mettra en vente, en même temps, un assortiment nouveau de dentelles noires et blanches, dessins spéciaux, sortant de ses fabriques de *Chantilly*, de *Bruxelles* et d'*Alençon*.

Les prix sont marqués en chiffres connus.

37, *boulevard des Capucines*.

AVIS.

LA MAISON DE BANQUE

A. SERRE

RUE D'AMSTERDAM, 3, A PARIS,

Ouvre des **COMPTES COURANS** avec **CHÈQUES**, fait des Avances sur titres, se charge de l'achat et de la vente des Valeurs négociées à la Bourse de Paris, etc.

Un bulletin contenant toutes les conditions de ces diverses opérations de banque est adressé à toute personne qui en fait la demande.

AU DIRECTEUR.

Monsieur,

Connaissant votre bienveillante charité et le bon esprit de votre journal, je crois pouvoir prendre la liberté de vous parler d'une œuvre à laquelle un de vos principaux rédacteurs a bien voulu déjà prendre quelque intérêt.

Cette œuvre, l'orphelinat de Sainte-Espérance, reçoit gratuitement non-seulement les petites filles de deux à dix ans, mais encore assiste les femmes âgées, et reçoit chaque jour quelques-unes de celles qui se trouvent sans asile et sans pain.

Dans ce moment, huit nouvelles demandes d'admission lui sont adressées pour des petites filles, par des familles tellement malheureuses, qu'on n'ose même songer à les refuser. L'une est 1° la fille d'un père aveugle chargé de plusieurs autres enfans; 2° une pauvre petite boiteuse infirme et contrefaite; 3° la petite fille d'une pauvre veuve ayant une nombreuse famille; 4° la fille d'un pauvre ouvrier, âgé et ne pouvant se servir d'un bras; 5° l'enfant d'un concierge tombé dans la misère, d'une position aisée, etc. Le peu de ressource de l'orphelinat, l'inquiétude de pourvoir aux besoins journaliers de quinze à dix-huit personnes, la crainte d'un surcroît de dépenses qui excède ses recettes empêchant seuls la fondatrice de ce modeste établissement de venir tout de suite en aide à ces malheureuses familles, j'ose prendre sur moi, monsieur, de vous faire connaître ce fait, espérant que ce ne sera pas en vain.

Veuillez agréer, etc.

Ve B... DE M...

Pour extrait : AUBRY-FOUCAULT.

NB. les souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 sont priés de le renouveler avant l'échéance s'ils ne veulent pas éprouver de retard dans l'envoi du Journal.

Bulletin des Théâtres

Au Théâtre-Français, la nouvelle comédie de M. Camille Doucet, la *Considération*, sera jouée mardi jeudi et samedi. Quatre représentations ont confirmé le succès de cet ouvrage.

—A l'Opéra-Comique, dernières représentations du *Pardon de Ploërmel*, le chef-d'œuvre de Meyerbeer, par Mlle Wertheimber, Hoel; Mlle Monrose, Dinorah; M Ste-Foy, Corentin; Mlle Bélia, Kerouan; les autres rôles par MM Barrielle, Carré, et Mlles Révilly et Prost.

On commencera par *Ma tante dort*, avec MM. Mocker, Ponchard, Mlle Lemercier.

—Aux Italiens, *Rigoletto*, opéra en 4 actes de M. Verdi, chanté par MM. Mario, Graziani, Angelini, Mlles Marie Battu et Edenska.

—A l'Odéon, charmant spectacle : *la Vengeance du Mari*, par M. Tisserant et Mlle Thuillier ; 3e rep. de l'*Epreuve après la lettre*, comédie en un acte, de MM. Delaunay et Rasetti, jouée par MM. Pierron, Roger, Mmes Arsène; Brindeau. On finira par le *Testament*.

—Au Théâtre-Lyrique, 14e rep. du *Val d'Andore*, op. comique en 3 actes et 4 tableaux, de M. de Saint-Georges, musique de M. Halévy. M. Battaille remplira le rôle du Chevrier ; les autres rôles par MM. Monjauze, Meillet Fromant, Leroy, Mmes Meillet, Roziès, Zevaco.

Nous empruntons à une correspondance particulière de la *Sentinelle du Jura* le récit pittoresque et émouvant qu'on va lire d'un supplice chinois :

« Tche-Fou, le 21 juillet.

» Il s'agissait de deux individus accusés d'avoir favorisé l'insurrection, et condamnés pour ce fait à l'aveuglement.

» Mon barbier me vanta beaucoup la clémence du mandarin, qui aurait pu leur prendre la tête et qui ne leur prenait que les yeux.

» Au bout d'un quart d'heure d'attente, nous vîmes arriver des patiens au milieu d'un piquet de soldats chinois ; l'exécuteur de l'arrêt, avec sa robe rouge, insigne de sa dignité, marchait derrière eux. Mais ce qui m'étonna comme une apparition, ce fut de voir, à côté du plus jeune des condamnés, une femme, une vraie Chinoise. Elle me parut faire partie de ce que nous appelons en France la classe bourgeoise.

» Ses pieds n'étaient point brisés; elle était de petite taille et toute mignonne; ses magnifiques cheveux noirs, ses cils et ses sourcils, de même couleur, tranchaient sur sa peau, d'un jaune mat, où ne se montrait aucune trace de coloration; ses yeux, longs comme mon petit doigt, avaient une expression que je n'oublierai de ma vie. Ils peignaient le désespoir et l'égarement.

» Je la montrai d'un air interrogatif à Klokin. C'est le nom de mon barbier.

» — C'est la pauvre Kora, me répondit-il d'un ton assez indifférent. Elle était mariée depuis quinze jours à Chang, quand il a fait la sottise de se laisser prendre.

» — Mais est-il réellement coupable de ce dont on l'accuse?

» — Lui? pas le moins du monde; c'est un garçon très doux et très pacifique. Il est peintre sur ivoire, mais il a un frère parmi les insurgés et a conservé des relations avec lui. Avant-hier il en a reçu des nouvelles, et, dans sa joie de le savoir vivant, il l'a dit à qui l'a voulu entendre. Cela est venu aux oreilles du mandarin, et le pauvre Chang a eu son compte. Sa femme, m'a-t-on dit, a tout tenté pour fléchir le juge. Ayant échoué, elle a demandé en grâce d'accompagner son mari, ce qui lui a été accordé. Mais, tenez, voici l'opération qui commence.

» Je regardai, je cherchai les apprêts du supplice; mais j'eus beau ouvrir les yeux, je n'aperçus ni feu, ni fer, ni instrument meurtrier quelconque : je ne vis qu'un Chinois maniant une matière blanche et formant quatre petites boules.

» Je recourus encore à Ho-Kin, qui cette fois me regarda d'un air qui signifiait : « Tu es donc un imbécille? » Mais il me répondit poliment : « C'est de la chaux vive. »

ARCHIVO HISTORICO
Universidad de La Sabana
CUERPO FUNDADOR: SANTA MARIA

» Quand les quatre boulettes furent prêtes, elles furent enveloppées chacune dans un linge fin que l'on mouilla et qui fut replié trois fois sur lui même. Après cela, on mit par dessus un linge sec; puis on plaça le tout sur les yeux des deux condamnés, en assujettissant l'appareil au moyen d'un bandeau.

» Le jaune des joues de Kora tournait au blanc, tant elle devint pâle; sans se soucier de la foule, que probablement elle ne voyait pas, elle tomba à genoux devant son mari en joignant les mains.

» De sorte que, lorsqu'au bout de trois minutes les bandeaux furent ôtés, le regard encore vivant de Chang tomba sur sa femme.

» Alors il y eut sans doute entre eux un moment d'extase et de divine tendresse, car le visage de Kora s'illumina, ses yeux brillèrent d'une vive flamme, ses joues se teignirent de pourpre et une beauté surnaturelle se manifesta en elle. Mais ce fut la durée de l'éclair. Presque aussitôt le regard de Chang se ternit, décrut et s'éteignit : la chaux avait fait son office, elle avait brûlé les yeux.

» On eut dit que Kora subissait la même phase douloureuse, car en même temps son brillant regard se voila, ses yeux se fermèrent, et elle tomba inanimée sur le sol. » — Loger.

NECROLOGIE.

On lit dans la *France centrale* :

« Il y a quelques jours nous assistions aux obsèques de M. Louis de Lacarre, marquis de Saumery. Malgré les intempéries et les travaux de la saison, l'église d'Huisseau-sur-Cosson n'était pas assez vaste pour contenir les assistans de toutes les classes, que cette triste cérémonie avait réunis ; c'est que tous avaient perdu, les uns un excellent père, d'autres un ami dévoué, d'autres encore un conseil éclairé, un protecteur zélé, un bienfaiteur dont la charité était inépuisable.

M. le marquis de Saumery n'avait pas oublié qu'il était le descendant du sous-gouverneur du duc de Bourgogne ; que son aïeul avait, avec Fénelon et le duc de Beauvilliers, contribué à former le cœur et l'esprit de ce prince qui, s'il eût vécu, renouvelant la constitution de la France, eût prévenu peut-être les malheurs d'une révolution. Sous l'impression de ces souvenirs, M. le marquis de Saumery était constamment, dans le canton de Bracieux qu'il habitait et où il continuait les vertus de sa race, le défenseur du droit méconnu, le protecteur du faible et du pauvre.

Brave officier, lorsqu'il servait la France dans ses armées, administrateur dévoué lorsqu'il la servait dans les intérêts de la commune dont il avait accepté la direction, il a toujours été au niveau de tous les devoirs.

Le deuil qui l'a accompagné n'a fait que renouveler celui dont il fut entouré, il y a quelques années, par la perte d'une femme charmante, une épouse, une mère

Henri PLON, impr

GUY LI

Par GEO

Un

Ventes et Achats.

A VENDRE UN BEL **HOTEL** ancien et des mieux bâtis, situé entre cour et jardin, et devant dominer un boulevard. S'adresser rue de Chaillot, 74.

Annonces diverses.

COFFRE-FORT contre le vol et le feu, Paublan, r. St-Honoré, 396

LAMPES ET BRONZES. CHABRIÉ fils aîné, 21, rue Neuve-des-Petits-Champs. SEULE FABRIQUE de LAMPES SOLAIRES

GOUTTE, RHUMATISME, Névralgie, Paralysie, Dyspepsie, etc., calmés immédiatement et guéris sûrement par la méthode nouvelle et spéciale du Dr **SERMET**, la STYLOPATHIE (*dérivation des humeurs à la peau par la millipaneture*), à l'aide de son appareil (*le Dérivateur*), breveté s. g. d. g., qu'on peut employer soi-même. La brochure sur la méthode s'envoie gratis à tout malade. Consultations par correspondance (affr.) de 1 h. à 3, rue de la Jussienne, 17.

PLUS DE BENZINE pr nettoyer vos étoffes. La *Strathène Duval* est supérieure, sans odeur désagréable. 21, r. Se-Appoline

Précéd clôt.	Hausse	Baisse.	VALEURS AU COMPTANT ET A TERME		Prec cou
70 40	..	25	3 0/0	cpt.	70
70 45	..	20	J. 22 juin	fin c.	70
.. ..	..	..	EMPRUNT 1859.—3 0/0	cpt.	.
.. ..	..	..	J. 22 juin	fin c.	.
.. ..	..	..	—de petites coupures	cpt.	.
95 75	25	..	4 1/2 0/0	cpt.	9
96 05	..	..	J. 22 sept	fin c.	.
.. ..	..	..	EMPRUNT 1859.—4 1/2	cpt.	.
2900 ..	5 ..	..	BANQUE DE FRANCE, Lib.	cpt.	290
920 ..	5 ..	..	CRÉDIT FONCIER. J. juill.	cpt.	..
782 50	..	15 ..	CRÉDIT MOBILIER	cpt.	78
775 ..	.. ..	6 25	J. de juill.—500 fr.	fin c.	78
500 ..	..	1 25	CRÉDIT MOBILIER ESPAG.	cpt.	50
498 75	..	1 25	J. juillet	fin c.	50
650 ..	.. ..	..	COMPTOIR D'ESCOMPTE	cpt.	..
			CHEMINS DE FER.		
1395 ..	2 50	..	ORLÉANS	cpt.	139
1398 75	..	11 25	J. sept.—500 fr.	fin c.	140
988 75	1 25	..	NORD (act. anciennes)	cpt.	99
990 ..	..	2 50	J. juillet.—400 fr.	fin c.	99
898 75	1 25	..	NORD (act. nouvelles)	cpt.	..
.. ..	..	..	J. janv.—500 f.—300 p.	fin c.	89
620 ..	2 50	..	EST	cpt.	63
620 ..	..	2 50	J. de nov.—500 fr.	fin c.	63
920 ..	..	6 25	PARIS-LYON-MÉDITERRAN.	cpt.	92
918 75	..	6 25	J. de nov.—500 fr.	fin c.	9
530 ..	..	3 75	MIDI	cpt.	5
528 75	..	3 75	J. juill.—500 fr.—Lib.	fin c.	5
568 75	3 75	..	OUEST	cpt.	5
570 ..	2 50	..	J. sept.—500 fr.—Lib.	fin c.	5
.. ..	..	..	ARDENNES (act. anc.)	cpt.	.
435 ..	5 ..	..	ARDENNES (act. nouv.)	cpt.	4
370 ..	10 ..	..	GENÈVE	cpt.	3
375 ..	..	..	J. juill.—500 fr.—Lib.	fin c.	3
582 50	2 50	..	DAUPHINÉ	cpt.	5
590 ..	..	..	J. juill.—500 fr.—Lib.	fin c	5
88 75	..	1 25	BÉZIERS	cpt.	a
90 ..	..	..	J. octo.—500 f.—Lib.	fin c.	d
522 50	.. ..	12 50	AUTRICHIENS	cpt.	d
522 50	.. ..	7 50	J. juill.—500 fr.—Lib.	fin c	e
398 75	1 25	..	SARDE-V.-EMMANUEL	cpt.	u
395 ..	..	..	J. juill.—500 f.—400 p.	fin c.	
.. ..	..	.. ..	CENTRAL-SUISSE.—500 fr.	cpt.	
.. ..	..	..	OUEST-SUISSE.—500 fr. p.	cpt.	
497 50	.. ..	3 75	SUD-AUTRICHIEN-LOMB.	cpt.	
496 2	..	3 75	J. nov.—250 fr. payés	fin c.	
453 75	1 25	..	SARAGOSSE.—400 fr. pay.	cpt.	
465 ..	..	..	— A BARCELONE. J. jr.	cpt.	
.. ..	..	..	— A PAMPELUNE. J. jr	cpt.	
337 50	..	..	CHEMINS ROMAINS.—400 p	cpt.	
.. ..	..	..	CHEMINS RUSSES	cpt.	
.. ..	..	..	J. juillet—Lib.	fin c.	
.. ..	..	..	CORDOUE A SÉVILLE	cpt.	
525 ..	..	..	SÉVILLE, XÉRÈS, CADIX	cpt.	
502 50	..	2 50	NORD DE L'ESPAGNE, act.	cpt.	
.. ..	..	..	ESPAGNE. 3 0/0 différée	fin c.	
..	..	..	— 3 0/0 dette ext.	fin c.	
48 1/2	..	..	— 3 0/0 dette int.	fin c	
24	..	..	— Passive	fin c.	

Feuilleton de l'Ami de la Religion

DU 15 JANVIER.

Ch. 12 – Sur la littérature chinoise – Quelques traductions par M. Stanislas Julien.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE.

Romans, nouvelles, poésies, fables et contes traduits du chinois par M. Stanislas Julien, membre de l'Institut.

Les derniers mois de l'année qui vient de s'écouler ont vu paraître et disparaître une quantité considérable de livres de toute nature et de tout format sur la Chine, sur son histoire, sa religion, ses mœurs, ses lois, sa situation actuelle et son avenir. Ces compilations, dont les renseignements fournis par les lettres et les ouvrages des voyageurs publiés jusqu'à ce jour ont fourni le fond principal, n'offrent en général que peu d'intérêt et moins encore de nouveauté. Nous avons grand besoin, pour faire sérieusement connaissance avec nos récents amis, qu'une expédition scientifique fasse dans l'empire du Milieu une trouée décisive, à la suite de la glorieuse expédition militaire qui vient d'ouvrir dans ce mystérieux pays une grande route pour la civilisation.

Mais, à côté de ces élucubrations sans portée, il est quelques rares documents mieux recommandés à l'attention et qui nous mettent, au moins sur certains points, en contact réel avec le génie des Chinois : ce sont les traductions de leurs livres, quand elles offrent les garanties de fidélité suffisantes; or le nom de M. Stanislas Julien attire naturellement la confiance, de par ses travaux connus et son titre de professeur de chinois au collége de France.

On doit tenir pour authentiquement chinois tout ce qui nous vient de sa main.

Nous ne nous occupons pas ici, il est à peine utile d'en faire la remarque, des travaux de nos missionnaires, qui tiennent à un tout autre ordre d'idées. M. Stanislas Julien a rassemblé dans un seul volume trois productions d'un caractère tout à fait différent, dans lesquelles on peut saisir quelques traits de la physionomie intellectuelle et morale de ce peuple, dans ses bizarres contradictions.

La première est intitulée : *La mort de Tong-tchô*. Elle est extraite d'un roman historique, fort estimé, le *San-loué-tchi* (histoire des trois royaumes).

Tong-tcho était un général que la confiance de l'empereur avait placé à la tête d'une armée nombreuse en lui donnant la mission d'étouffer une insurrection. L'insurrection étouffée, Tong-tcho éprouva, comme il arrive, le besoin de sauver plus complétement l'empire; il détrôna donc l'empereur, le remplaça provisoirement par un porte-sceptre, et travailla dans l'ombre à s'emparer du pouvoir suprême; mais un ministre, jaloux, l'enveloppa dans une trame quelconque et le fit assassiner.

Telle est la donnée historique dans sa nudité.

Dans le drame qu'a inventé l'auteur pour préparer et motiver ce dénoûment, dans les personnages, les passions et les intrigues qu'il met en jeu avec une habileté de machiniste fort curieuse, il y a deux choses distinctes; il y a ce qui est humain, le fond commun : il y a ce qui est chinois et caractéristique.

Le fond commun, c'est ce qui compose à peu près partout les histoires du même genre si communes dans les annales des monarchies absolues. La haine de l'homme rusé contre l'homme puissant; l'homme rusé, aussi ardent à ne courir aucun risque qu'à frapper l'homme puissant, cherchant son instrument naturel, l'homme aux passions violentes : puis, celui-ci une fois trouvé, sans se découvrir encore, employant un agent subtil pour porter les passions de l'homme brutal au plus haut point de surexcitation contre le rival qu'il s'agit d'abattre. Nous aurons donc ici quatre personnages, le premier ministre, absolu dans ses volontés et ses actes, devenu imprudent à force de succès; le ministre secondaire, jaloux et astucieux, le moteur et la pensée de l'intrigue; le soldat ivre de forces et de convoitises, qui en sera l'épée, et enfin la Dalila qui en sera le lien et l'entremetteuse. On le voit, c'est la pièce qui se joue, à tous les degrés et dans tous les milieux, pour des intérêts divers, depuis qu'il y a des sociétés; ici, même, elle n'est pas sans analogie avec notre drame mérovingien de Chilpéric, Frédégonde et Landry.

Ce qui est chinois, dans l'épisode traduit par M. Stanislas Julien, c'est le détail, c'est la manière dont les rôles sont composés.

On pourrait peut-être n'objecter qu'il s'agit ici d'un roman, c'est à-dire d'une action et de personnages inventés à plaisir, lesquels, par conséquent, n'engagent pas réellement, au point de vue du caractère, la réalité du genie chinois; je répondrais que je ne puis m'empêcher de voir les choses d'une manière toute différente. Un auteur peut imaginer un drame; il n'imagine pas les caractères; il les a toujours vus quelque part, soit dans les individus qu'il a rencontrés, soit dans les doctrines, les mœurs, les habitudes et les passions de la société au milieu de laquelle il passe sa vie; et, même dans ce dernier cas, c'est-à-dire quand les personnages ne sont que les conclusions de son observation instinctive ou préméditée, il est évident qu'ils n'en incarnent que mieux la société où ils ont pris naissance. Ils en expriment les traits généraux bien plus exactement que ne le ferait une histoire réelle, dans laquelle la force supérieure des événements aurait laissé peu de place au développement de l'individu. C'est pour cela qu'on ne saurait faire du bons romans sur une société à laquelle on est étranger par sa vie et son éducation. Les Anglais ne font pas de roman français qui ne soit choquant par l'invraisemblance et le manque de réalité des mœurs et des caractères; et, par contre, quand nous autres Français nous voulons faire des romans anglais, italiens, allemands ou russes, nous ne sommes pas supportables aux lecteurs appartenant à ces diverses nations, parce qu'ils ne se reconnaissent pas dans nos fantaisies. Donc, précisément parce qu'il s'agit ici d'un roman, je suis porté à y voir quelque chose de nécessairement, ou plutôt d'instinctivement chinois.

Au sortir d'un festin chez le premier ministre, dont la fin avait été égayée par des menaces sanglantes de celui-ci contre des conspirateurs qu'il n'a pas nommés, Wang-yun, le ministre secondaire, rentre chez lui l'âme oppressée; il s'assoit sur une natte, mais ne peut trouver le repos. Alors il se lève et va se promener dans le jardin situé derrière sa maison. Vous voyez déjà que mon romancier chinois n'est pas neuf sur l'art de la mise en scène, et l'on sent tout de suite qu'il va sortir quelque projet terrible et sombre de la pensée de cet homme, errant ainsi, dans le silence de la nuit, au fond le plus retiré de son habitation, en proie aux deux passions les plus absorbantes de l'humanité, la peur et la haine.

Comme il regardait le ciel, l'âme en proie aux pensées les plus navrantes, tout à coup il entend des soupirs et des sanglots partant d'un pavillon voisin : il se glisse furtivement et aperçoit une femme de sa maison. C'était une musicienne nommée Tiao-tchan. Dès son enfance, elle avait été admise parmi ses comédiennes. Voyant qu'elle était d'une rare pénétration, il lui avait fait apprendre le chant, la danse, la flûte et la guitare. Il lui suffisait de savoir une chose, dit le romancier, qui se complait pour cause dans cette peinture, il lui suffisait de savoir une chose pour en comprendre cent. Les trois religions, les neuf sciences n'avaient rien de caché pour elle. Elle avait reçu de la nature cette beauté qui fait tomber les villes et subjugue les Etats. Elle avait vingt-huit ans. Le ministre l'aimait et la choyait comme sa propre fille. — Voilà assurément l'esquisse fort savante et fort complète d'une redoutable personne; chaque trait porte, et après l'avoir montrée ainsi douée de toutes les qualités de l'esprit et du corps, le romancier a grand soin d'ajouter qu'elle a vingt-huit ans, afin de nous faire comprendre qu'elle est dans la plénitude de ses dons et de ses passions, et que ce n'est plus une enfant dont il faille ajouter la légèreté et les inconséquences. Il est évident qu'une idée a germé à son aspect dans le cerveau de l'astucieux vieillard : son instrument est trouvé. Il s'agit de lui donner des instructions et de conclure le marché.

Le dialogue qui doit intervenir alors entre ces deux personnages serait, partout ailleurs d'une extrême difficulté de composition; mais ici la chose est simplifiée par la situation respective de ces deux êtres, dont l'un est la propriété de l'autre, et par les mœurs chinoises à l'égard de la femme.

Wang-yun aborde Tiao en lui demandant quelle est la cause de sa douleur; elle lui répond innocemment, de manière à bien désigner son caractère : « Seigneur, votre humble servante a été comblée de vos bienfaits; vous l'avez élevée avec toute la tendresse d'un père; vous ne l'avez jamais traitée comme une esclave, vous l'avez regardée, au contraire, comme votre propre fille; quand même, pour vous servir, mes os seraient réduits en poudre, quand toute ma chair serait déchirée en lambeaux, je ne pourrais pas encore payer la dix-millième partie de vos bienfaits. J'ai vu vos sourcils froncés par la tristesse, et j'ai pensé que vous étiez tourmenté par les grands intérêts de l'Etat. Voilà, seigneur, la cause de mes larmes. Si votre servante peut vous être utile à quelque chose, dussé-je souffrir dix mille morts, je suis prête à vous obéir. »

Voilà un sujet parfaitement disposé, et la transition devient on ne peut plus facile. Néanmoins Wang-yun ne se hâte pas de révéler ses desseins. Au dévouement de la reconnaissance, le vieux ministre veut ajouter, dans le cœur de Tiao, l'attrait d'une perspective qui surexcite son orgueil, et il ne faut pas méconnaître la valeur particulière du moyen qu'il emploie, dans un pays où le rôle de la femme est si complétement effacé. Il la conduit dans la salle peinte; là, quand il est seul avec elle, il la fait asseoir et se prosterne devant elle en frappant la terre de son front. Elle se récrie. « Prenez pitié de l'empereur et de ses malheureux sujets, lui dit-il : le peuple est dans un danger qui ne peut se comparer qu'à celui d'un homme suspendu la tête en bas; l'empereur et les ministres de la dynastie des Han sont sur le bord d'un précipice, et il n'y a que vous au monde qui puissiez les sauver. »

Il s'agit encore une fois de sauver l'empire

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE La Sabbatine

Il s'agit toujours de sauver l'empire. Cette formule finit par devenir agaçante, et mon Chinois devrait la modifier. On croit entendre le fameux : Sauvons la caisse! d'un vaudeville contemporain. Quoi qu'il en soit, Tiao, enivrée d'orgueil, se prosterne trois fois à son tour. Alors Wang-yun, avec le sang-froid d'un homme pour qui de tels usages des choses et des personnes sont tout ordinaires, lui détaille son plan, qu'il résume ensuite en deux phrases nettes et froides. « Je désire vous offrir d'abord en mariage à Liu-pou et ensuite à Tong-tcho. Profitez de l'occasion pour exciter la jalousie entre le père et le fils et les armer l'un contre l'autre; tâchez que Liu-pou tue Tong-tcho. »

La suite du drame n'est que le développement de cette donnée. Quand le moment est venu, pour vaincre les derniers scrupules de Liu-pou, Wang-yun lui remet un décret conservé pour cet usage, par lequel l'empereur ordonne de mettre à mort le traître Tong-tcho qui l'a placé sur le trône.

La scène n'est pas sans analogie avec le meurtre du duc de Guise, au palais de Blois : elle est, d'ailleurs, admirablement conduite. Les pronostics ordinaires interviennent et arrêtent plusieurs fois, sur la route de l'ambuscade, le ministre voué à la mort. Il avance cependant et tombe sous les coups de ses ennemis. Et comme dans un roman il faut flatter les goûts dominants du lecteur, l'auteur ajoute un détail bien chinois, et que je ne transcrirais pas ici s'il ne me paraissait caractéristique. « Le cadavre de Tong-tcho fut jeté sur la grande route. Comme il était chargé d'embonpoint, les soldats qui le gardaient mirent du feu sur son ventre et en firent une lampe qui les éclaira toute la nuit. »

Mais que pense l'auteur de son ouvrage? Quel est son sentiment sur tout cela? A-t-il une opinion? Tire-t-il une moralité quelconque? Aucune. Il est probablement de l'avis de ses personnages, ou plutôt des spectateurs, qui, l'œuvre accomplie, se prosternent trois fois et s'écrient : Vive l'Empereur! Je soupçonne le romancier Lokouang-tchong d'avoir été, en son temps, un de ces lettrés officiels, profondément dévoués à la morale, à l'histoire et à la vérité; chargés, au besoin, de les concilier avec les actes suprêmes.

Ces abominables personnages, dont les infâmes intrigues et le succès lui arrachent ce cri de l'âme, sont du reste fort curieux à examiner. Ce sont des coquins parfaitement chinois, mais si exclusivement pervers, qu'ils ont presque l'air d'être des abstractions. C'est froid et sans élan de passion; pas d'amour, pas de sentiments autres que ceux du masque, rien en dehors. Excepté la courtisane désintéressée, qui agit par orgueil et reconnaissance, ces gens-là ne semblent vivre que par le cerveau et les sens.

Machiavel ne rêvait pas autrement ses parfaits politiques. Ce théoricien intrépide dont, à force d'efforts intellectuels et d'ambition déçue, toute la vie s'était retirée dans la tête, cet adorateur du succès à tout prix eut été content de cet empereur qui faisait assassiner son bienfaiteur, dès qu'il lui semblait pouvoir devenir redoutable; il lui eut donné une place dans ce fameux dix-huitième chapitre du *Prince* sur le serment des rois où il est dit : « Que le prince joigne à la force du lion l'adresse du renard. Ceux qui se contentent d'être forts comme le lion n'entendent pas leur métier. Un monarque habile ne peut ni ne doit tenir sa parole quand cette fidélité lui serait à charge. Il faut que son esprit sache se prêter aux circonstances et se tourner d'après le vent de sa fortune. Qu'il soit vertueux, sans doute, tant qu'il lui est utile de l'être; qu'il devienne coupable si son intérêt le lui commande; qu'il s'étudie à ne pas prononcer une parole qui ne respire la clémence, la bonne foi, l'intégrité. Qu'il paraisse surtout religieux. »

Tout démontre que les Chinois pratiquaient cette politique habile bien avant que Machiavel en eût dressé la formule. Frédéric II dit un jour que s'il avait une province à châtier, il la donnerait à gouverner à des philosophes. La Chine, depuis des siècles, est gouvernée par des lettrés initiés à la seconde doctrine de Foë, laissant au peuple les croyances comme les superstitions, et professant pour eux-mêmes une sorte de quiétisme indifférent. De là cette effroyable habitude de cruautés et de perfidies dans les agents du gouvernement, tandis qu'on rencontre des mœurs douces et une morale relativement pure dans les zones moins éclairées de cette singulière société.

Dans le volume dont nous nous occupons ici, nous rencontrons, après le drame tragique, froid et repoussant de la mort de Tong-tcho, deux histoires édifiantes, deux idylles dont Berquin n'eût désavoué ni la morale ni les sentiments.

Le *Portrait de famille* est l'histoire d'une jeune mère, restée veuve avec un fils enfant, et persécutée par le fils aîné de son mari, le fils d'une autre femme. Prévoyant ces persécutions, le vieillard, avant de mourir, avait donné toute sa fortune connue à son fils aîné, afin de lui ôter au moins le désir de la mort de son frère. A celui-ci et à sa mère, il n'avait laissé qu'un portrait de lui-même, un mystérieux portrait, un talisman dont il fallait expliquer la pensée. Un sage magistrat, après de longues méditations, après avoir employé toutes les ressources des neuf

scierres, trouve le secret qui n'était autre que l'indication d'un trésor caché. Alors, ce juge, dont le narrateur porte bien haut la justice et la sagacité, réunit la famille et les héritiers; puis joue devant eux une scène de haute comédie, feignant, que l'âme du mort lui parle et lui révèle le sens caché de l'emblême. Il s'adjuge, en fin de compte, toujours par l'organe du défunt que lui seul entend, auquel il répond et qu'il remercie avec une reconnaissance mêlée de dignité, il s'adjuge de beaux honoraires à valoir sur le trésor, de manière à joindre les profits à la gloire. Ce magistrat, dit l'auteur, fut dès lors célèbre dans tout l'empire.

Les *deux frères* sont une charmante nouvelle toute pleine des plus doux et des plus purs sentiments; la bienfaisance la plus gratuite, l'amour le plus jeune et le plus délicat, n'ont rien produit de plus frais chez les Allemands, pas même chez les Souabes. J'avoue que ce volume m'a paru beaucoup plus intéressant que le roman chinois, également traduit et publié par M. Stanislas Julien, sous le titre de : *Les deux jeunes filles lettrées*. Ces deux savantes demoiselles qui triomphent de tous les docteurs du Céleste Empire, sont médiocrement intéressantes. Il y a autre chose à faire à cet âge, même pour une Chinoise, qu'à courir le monde la controverse aux lèvres : il n'y a là ni développement de sentiments, ni peinture de mœurs. Si le vent agitait un peu la longue robe de soie de ces jeunes savantes, je soupconne que leurs petits pieds apparaîtraient chaussés de bleu. Fi! la vilaine chaussure pour une demoiselle! Ce roman n'est qu'une curiosité; il doit y avoir mieux dans les classiques chinois, et même dans leur littérature contemporaine, encore que l'usage immodéré de l'opium exerce une désastreuse influence sur le cerveau des lettrés.

On trouve beaucoup de genres d'esprit chez leurs auteurs. La critique littéraire ne devait pas être inconnue chez un peuple si raisonneur : elle prend quelquefois une forme inattendue et qui n'est pas sans grâce, comme dans cet apologue extrait d'un recueil de fables, contes et poésies, du même traducteur.

« Il y avait un homme qui avait perdu les yeux et était privé de la lumière, mais il savait reconnaître les choses à leur odeur. Un bachelier prit un volume du *Si Kiang-Ki* (histoire du pavillon d'Occident, ouvrage qui fait les délices des femmes distinguées) et le lui fit sentir. « C'est le *Si-Kiang-Ki*, s'écria l'aveugle.

« — Comment le savez-vous ? lui demanda le bachelier.

« — C'est qu'il a, lui répondit l'aveugle, une certaine odeur de pommade et de fard. »

« Le bachelier lui présenta ensuite le *San-Koué-Tchi* (l'Histoire des trois royaumes, dont est extrait la *mort de Tong-Tcho*), le lui fit sentir et lui demanda ce que c'était.

« — C'est le *San-Koué-Tchi*, dit l'aveugle.

« — Comment le savez-vous ?

« — Parce qu'il a une certaine odeur de poudre de guerre, » répartit l'aveugle.

« Le bachelier était dans l'admiration. Il lui présenta une de ses compositions et la lui fit sentir. « C'est, lui dit l'aveugle, un de vos écrits. »

« — Comment le savez-vous?

« — C'est, dit l'aveugle, qu'il exhale une certaine odeur d'huile. »

Voici maintenant du sentiment et même de la mélancolie ; je cite trois strophes seulement, pour donner un spécimen de la poésie chinoise.

« Le pied du soleil s'abaisse lentement vers la terre, et des montagnes de nuages rouges empourprent l'Occident. Dans la cabane isolée, les coqs poussent des cris confus en voyant un étranger qui arrive de mille lis.

« Ma femme et mes enfants s'étonnent de me voir vivant, et, revenus de leur suprise, essuient les perles de leurs larmes. Dans ce temps d'anarchie, j'ai été le jouet des orages et c'est au hasard que je dois de respirer encore.

« Mes voisins accourent et franchissent les murs pour me voir. La nuit s'écoule, une nouvelle lampe remplace la lampe mourante ; ils me regardent sans mot dire, comme un homme qu'on voit en songe. »

Il me semble qu'on peut lire cela avec plaisir, même après tant de pièces écrites dans toutes les langues sur ce sujet, qui a heureusement inspiré beaucoup de poëtes. Il n'y a pas un trait dans ce petit tableau qui ne soit ravissant de naturel et d'attitude. Prière à M. Stanislas Julien de nous en traduire beaucoup de semblables.

A. Morillon.

Le théâtre impérial italien donnera aujourd'hui mardi la 2e représentation *D'un Ballo in Maschera*, opéra nouveau en quatre actes de M. Verdi, chanté par Mmes Penco, Marie Battu, Alboni; MM. Mario et Graziani.

—

Mardi, au Théâtre-Français, pour le 239e anniversaire de la naissance de Molière : *Tartuffe* et le *Malade imaginaire*. Toute la comédie paraîtra dans la cérémonie.

—

Odéon. — Mardi soir, 239e anniversaire de la naisance de Molière, *Tartuffe* suivi du *Malade imaginaire* avec la cérémonie par toute la troupe. On commencera par le *Dépit*.

AGHI GHUSTIRO

Feuilleton de l'Ami de la Religion

DU 15 JANVIER.

Ch. 12 – Sur la littérature chinoise – Quelques traductions par Mr Stanislas Jullien.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE.

Romans, nouvelles, poésies, fables et contes traduits du chinois par M. Stanislas Jullien, membre de l'Institut.

Les derniers mois de l'année qui vient de s'écouler ont vu paraître et disparaître une quantité considérable de livres de toute nature et de tout format sur la Chine, sur son histoire, sa religion, ses mœurs, ses lois, sa situation actuelle et son avenir. Ces compilations, dont les renseignements fournis par les lettres et les ouvrages des voyageurs publiés jusqu'à ce jour ont fourni le fond principal, n'offrent en général que peu d'intérêt et moins encore de nouveauté. Nous avons grand besoin, pour faire sérieusement connaissance avec nos récents amis, qu'une expédition scientifique fasse dans l'empire du Milieu une trouée décisive, à la suite de la glorieuse expédition militaire qui vient d'ouvrir dans ce mystérieux pays une grande route pour la civilisation.

Mais, à côté de ces élucubrations sans portée, il est quelques rares documents mieux recommandés à l'attention et qui nous mettent, au moins sur certains points, en contact réel avec le génie des Chinois : ce sont les traductions de leurs livres, quand elles offrent les garanties de fidélité suffisantes; or le nom de M. Stanislas Julien attire naturellement la confiance, de par ses travaux connus et son titre de professeur de chinois au collége de France.

On doit tenir pour authentiquement chinois tout ce qui nous vient de sa main.

Nous ne nous occupons pas ici, il est à peine utile d'en faire la remarque, des travaux de nos missionnaires, qui tiennent à un tout autre ordre d'idées. M. Stanislas Jullien a rassemblé dans un seul volume trois productions d'un caractère tout à fait différent, dans lesquelles on peut saisir quelques traits de la physionomie intellectuelle et morale de ce peuple, dans ses bizarres contradictions.

La première est intitulée : *La mort de Tong-tchô.* Elle est extraite d'un roman historique, fort estimé, le *San-kouô-tchi* (Histoire des trois royaumes).

Tong-tcho était un général que la confiance de l'empereur avait placé à la tête d'une armée nombreuse en lui donnant la mission d'étouffer une insurrection. L'insurrection étouffée, Tong-tcho éprouva, comme il arrive, le besoin de sauver plus complétement l'empire; il détrôna donc l'empereur, le remplaça provisoirement par un porte-sceptre, et travailla dans l'ombre à s'emparer du pouvoir suprême; mais un ministre, jaloux, l'enveloppa dans une trame quelconque et le fit assassiner.

Telle est la donnée historique dans sa nudité.

Dans le drame qu'a inventé l'auteur pour préparer et motiver ce dénoûment, dans les personnages, les passions et les intrigues qu'il met en jeu avec une habileté de machiniste fort curieuse, il y a deux choses distinctes; il y a ce qui est humain, le fond commun : il y a ce qui est chinois et caractéristique.

Le fond commun, c'est ce qui compose à peu près partout les histoires du même genre si communes dans les annales des monarchies absolues. La haine de l'homme rusé contre l'homme puissant; l'homme rusé, aussi ardent à ne courir aucun risque qu'à frapper l'homme puissant, cherchant son instrument naturel, l'homme aux passions violentes : puis, celui-ci une fois trouvé, sans se découvrir encore, employant un agent subtil pour porter les passions de l'homme brutal au plus haut point de surexcitation contre le rival qu'il s'agit d'abattre. Nous aurons donc ici quatre personnages, le premier ministre, absolu dans ses volontés et ses actes, devenu imprudent à force de succès : le ministre secondaire, jaloux et astucieux, le moteur et la pensée de l'intrigue : le soldat ivre de forces et de convoitises, qui en sera l'épée, et enfin la Dalila qui en sera le lien et l'entremetteuse. On le voit, c'est la pièce qui se joue, à tous les degrés et dans tous les milieux, pour des intérêts divers, depuis qu'il y a des sociétés; ici, même, elle n'est pas sans analogie avec notre drame mérovingien de Chilpéric, Frédégonde et Landry.

Ce qui est chinois, dans l'épisode traduit par M. Stanislas Jullien, c'est le détail, c'est la manière dont les rôles sont composés.

On pourrait peut-être m'objecter qu'il s'agit ici d'un roman, c'est-à-dire d'une action et de personnages inventés à plaisir, lesquels, par conséquent, n'engagent pas réellement, au point de vue du caractère, la réalité du génie chinois; je répondrais que je ne puis m'empêcher de voir les choses d'une manière toute différente. Un auteur peut imaginer un drame; il n'imagine pas les caractères; il les a toujours vus quelque part, soit dans les individus qu'il a rencontrés, soit dans les doctrines, les mœurs, les habitudes et les passions de la société au

MARDI 25 DECEMBRE 1860.

Ch. 13. — Chine —

LIGION

RE, UNIVERSEL

DI, SAMEDI)
m, 30 fr.

PRIX D'ABONNEMENT
Départements
TROIS MOIS . . . 16 FR.
SIX MOIS . . . 31 FR.
UN AN. . . . . 60 FR.

Les abonnements aux deux éditions datent des 1er et 16 de chaque mois.

Les ANNONCES sont reçues chez MM. CH. LAGRANGE et CERF, place de la Bourse, n° 6.

IMPRIMERIE DE SOYE ET BOUCHET, PLACE DU PANTHÉON, 2

Massacres de quelques-personnes de l'armée alliée, commis par les autorités chinoises —

Déclarations reçues —

) toutes les opinions reçues en Angleterre en matière de presse?

Tout journal *clérical* que nous sommes, nous aimons qu'on nous instruise; et encore une fois, nous attendons les leçons du *Constitutionnel*.

C.-F. AUDLEY.

Le *Globe*, de Londres, publie la lettre suivante :

16 décembre 1860.

Monsieur,

Votre dernière correspondance de Paris, datée de vendredi soir, déclare que le comte Ludolf a quitté son poste sans ordres, et que son premier attaché, qui n'avait point prêté serment à François II, avait remis les archives de l'ambassade à la légation sarde.

Sans désirer entrer dans aucune discussion avec votre correspondant de Paris, je crois qu'il est de mon devoir de vous informer, au sujet de cette déclaration, premièrement, que le comte Ludolf n'a quitté son poste qu'avec un congé et avec l'autorisation spéciale du Roi; secondement que, pendant son absence, en ma qualité de secrétaire de la légation, je reste à mon poste à Londres comme chargé d'affaires; troisièmement, qu'il n'y a pas de premier attaché de légation; et enfin, non-seulement parce que j'ai prêté serment à S. M. François II, mais aussi, conformément à mes principes d'honnête homme et de fidèle sujet, je n'ai jamais eu la moindre intention de quitter mon poste, et encore moins de remettre les archives de la légation au ministre sarde.

Je vous serais infiniment obligé si vous vouliez bien insérer cette lettre dans votre prochain numéro, et je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Signé : C. FORTUNATO.

La série de documents officiels relatifs aux affaires de Chine que publient les journaux anglais contient les rapports de deux soldats indigènes qui ont été faits prisonniers par les Chinois. Il résulterait de ces pièces, dont voici la traduction, que MM. Anderson et de Normann et deux de nos compatriotes dont les noms ne sont pas indiqués seraient morts de faim et des suites des traitements barbares que leur auraient fait subir les Chinois :

Déposition de Mohamed-Khan, de la cavalerie de Fane.

Arrivés près du camp des Chinois à Chankianwan, nous avons entendu le feu commencer. MM. Parkes et Loch nous ont laissés avec un sowar du régiment du major Probyn. M. Anderson a attendu environ une demi-heure, puis il a voulu se mettre à la recherche de MM. Lock et Parkes, mais nous avons été arrêtés par les Chinois.

Nous avons été ensuite emmenés hors de Tung-chow et on nous a pris nos armes. Nous sommes remontés à cheval, nous avons passé un pont de pierre, et nous avons suivi une route pavée jusqu'à une pagode, à la distance d'environ un mille ou deux. Le lendemain, le capitaine Brabazon et un Français nous ont quitté; on nous a fait traverser Pékin et on nous a emmenés dans un jardin situé de l'autre côté de la ville; il y avait là un lac et des temples. Nous avons été placés sous des tentes, six dans une. C'était vers deux heures de l'après-midi. Une demi-heure après notre arrivée, on a fait sortir M. de Normann, sous prétexte de lui permettre de se laver le visage et les mains. Il a été immédiatement saisi, jeté à terre et ses mains et ses pieds ont été liés ensemble derrière le dos. M. Anderson a été ensuite emmené et attaché de la même manière, puis le Français et les sowars.

Quand nous avons tous été liés, on a versé de l'eau sur les cordes qui nous attachaient afin de les resserrer. Ensuite on nous a placés dans une cour, où nous sommes restés pendant trois jours exposés au soleil et au froid. M. Anderson a été pris du délire le second jour, pour avoir été exposé au soleil et avoir manqué d'eau et de nourriture. Pendant ce temps on ne nous a donné rien à manger. A la fin, on nous a donné deux pouces carrés de pain et un peu d'eau. Pendant le jour, des centaines de gens venaient nous regarder; il y avait dans la foule des personnages d'un rang élevé. Pendant la nuit, un soldat gardait chacun de nous à vue. Si nous disions un mot ou si nous demandions de l'eau, on nous battait, on nous foulait aux pieds; si nous demandions à manger, on nous introduisait des ordures et le quatrième jour, vers trois heures, on nous a emmenés dans des charrettes. Depuis je n'ai plus revu M. Anderson. Dans nos deux charrettes, nous étions huit, trois Français, quatre Sickhs et moi. Un Français est mort en route; il était blessé à la tête d'un coup de sabre. On nous a emmenés vers les montagnes.

Pendant la nuit nous nous sommes arrêtés dans une maison où nous avons mangé et où nous nous sommes reposés, et le jour suivant nous avons repris notre voyage. La nuit, nous nous sommes encore arrêtés, et le lendemain nous sommes arrivés à une ville entourée de murs et aussi grande que Tien-tsin. Il y avait un grand fort à environ 2 milles de la ville, qui était entourée de trois côtés de hautes montagnes. Nous avons été mis dans la prison de la ville. Un Français y est mort au bout de huit ou neuf jours, et le sowar Prem-sing deux ou trois jours après lui. Ils sont morts de la gangrène engendrée par les vers qui rongeaient leurs chairs.

Le mandarin qui était à la tête de la prison m'a ôté mes chaînes il y a environ dix jours. Les prisonniers chinois ont été très-bons pour nous, ont nettoyé nos blessures et ont partagé avec nous leurs repas.

(Traduction certifiée par Walter Fane, capitaine.)

Déposition de Jowalla-Sing Duffadar, du régiment de Fane.

Lorsque MM. Parkes et Loch nous eurent quittés pour se rendre auprès de San-ko-linsin, nous sommes restés, MM. Bowlby, Anderson, Brabazon et de Normann, avec un cavalier sikh, 16 hommes et moi, à les attendre. Au bout d'une demi-heure, le lieutenant Anderson a demandé à aller rejoindre MM. Parkes et Loch. On lui a dit de rester jusqu'à ce qu'ils fussent de retour. Au bout d'une seconde demi-heure, l'armée s'est rassemblée et nous a entourés; on nous a dit de descendre de nos chevaux et de les conduire par la bride. Ensuite toute l'armée, au nombre de 10,000 hommes, comme l'a fait observer le lieutenant Anderson, nous a ramenés à Tung-chow, nous a fait reposer un quart d'heure et nous a pris nos armes; puis on nous a fait remonter à cheval et parader devant l'armée, et ensuite on nous a conduits sur la route de Pékin. Pendant la nuit nous nous sommes reposés dans une pagode.

Vers le matin on nous a fait remonter à cheval et on nous a emmenés à Pékn. Là on nous a donné à manger; puis on nous a conduits, à travers la ville, dans un palais situé à environ 2 milles de distance, et on nous a logés sous des tentes. Les officiers anglais étaient séparés des soldats indigènes. On nous a fait sortir les uns après les autres, on nous a étendus sur le ventre et on nous a attaché les pieds et les mains derrière le dos. On nous a laissés dans cette position pendant trois jours. On nous a donné à manger trois fois, chaque fois une seule bouchée; puis on nous a jetés, attachés comme nous l'étions, dans une charrette, et on nous a emmenés, je crois, à 20 coss de distance; les mules ont trotté et galoppé toute la nuit. Nous sommes arrivés dans la matinée à un fort où nous avons été mis en prison, renfermés dans des cages et chargés de chaînes. Nous étions alors au nombre de sept. On les a, je crois, emmenés plus loin. Nous sommes restés pendant trois jours attachés si solidement par des cordes, que nous ne pouvions bouger. Les sowars n'étaient attachés que par une corde, les autres par deux. D'abord nous n'avons rien eu à manger; ensuite on nous a donné quelques aliments, aussi peu qu'auparavant.

Le premier jour que nous avons passé dans cette seconde prison, le lieutenant Anderson a été pris du délire; il n'a eu que quelques intervalles lucides jusqu'à sa mort, qui est arrivée le neuvième jour de son incarcération. Deux jours avant sa mort, ses ongles étaient tombés et ses doigts avaient crevé, tant ses poignets étaient serrés par les cordes. La gangrène s'y est mise, et les os de ses poignets ont été dénudés. Pendant qu'il était encore en vie, des vers se sont mis dans ses blessures, le rongeant et couvrant tout son corps. Le cadavre est resté là trois jours avant d'être emporté.

Cinq jours après, un sowar, nommé Ramdun, est mort dans les mêmes circonstances. Son corps a été immédiatement emporté. Trois jours après, M. de Normann est mort. Le soir de la mort du lieutenant Anderson, les cordes nous ont été ôtées des mains, mais nos pieds sont restés attachés, et à partir de ce moment nous avons été mieux nourris. Nos pieds ont été déliés deux jours après. Quand le lieutenant Anderson et nos camarades nous appelaient à leurs secours et nous demandaient de mordre leurs cordes pour les desserrer, les Chinois nous repoussaient du pied. Quand nous étions dans la pagode entre Tung-chow et Pékin, le capitaine Brabazon et un

mandant en chef, pour lui dire ce qui était arrivé et demander notre mise en liberté.

(Traduction certifiée par Walter Fane, capitaine.)

Etudes sur le régime des Manufactures.

Deuxième article. (1)

La vie de famille n'est pas seulement une source de jouissances intimes; elle est encore une garantie de moralité.

Je n'apprendrai certainement rien de nouveau en disant que l'œil des parents est la providence qui veille sur la moralité des enfants. Avec un instinct qui a son explication dans les tendresses du cœur, il aperçoit les dangers dès qu'ils se forment. Il devine l'ennemi avant de l'apercevoir, comme l'oiseau sent la présence du ravisseur qui veut lui enlever ses petits, et qui se prépare à la ruse pour les surprendre. Les parents, instruits par l'expérience, avertissent leurs enfants, les surveillent, les encouragent, les reprennent. Ils sont leurs premiers éducateurs, et nul maître n'est plus propre qu'eux à leur inspirer l'horreur du vice et l'amour de la vertu.

Cette vie de famille n'est pas seulement profitable aux enfants, elle l'est encore aux parents. Le père se respecte par le besoin qu'il éprouve de se relever aux yeux de ses enfants et de rendre ses conseils efficaces et ses ordres obéis. De même qu'il travaille pour faire vivre sa famille, de même il est sobre, moral, religieux pour lui servir de modèle. Il rougirait de donner des avis qu'il négligerait pour sa propre conduite. Le contraste qui existerait entre sa vie et ses maximes, lui commande d'être attentif sur lui-même; et il est vertueux, ne serait-ce que pour attirer sur ses paroles le respect qui les rendront profitables à ses enfants. Tel ouvrier qui serait paresseux, débauché, travaille avec activité, vit avec économie, est mesuré dans son langage, et mène une vie réglée.

La mère trouve également une double sécurité dans la vie de famille. Elle est protégée par la présence de son mari et par celle de ses enfants. Qui pourrait méconnaître à combien de tentations elle échappe dans sa jeunesse, lorsqu'elle est occupée dans la maison de son époux? Sa vie est plus pure, sa vertu est moins exposée : il lui suffit, pour demeurer fidèle à son devoir, de se dire : mon mari et mes enfants sont témoins de ma conduite; j'ai besoin de leur affection et de leur estime!

Or, la substitution des grands ateliers aux petites fabriques établies dans chaque famille anéantit cette surveillance; elle paralyse ces motifs puissants de moralité, d'ordre et de travail. Par l'effet des agglomérations, la famille cesse, pour ainsi dire, pendant les heures de travail. Mais le péril est tout autrement redoutable, lorsqu'il faut aller chercher l'ouvrage loin du toit paternel, et abandonner la maison, le hameau même où l'on a sa famille. Que de vertus vont échouer contre ces écueils, qui auraient été à l'abri de l'orage, auprès des parents, dans les campagnes qui les avaient vu éclore sous l'influence de la religion!

Ce n'est pas encore là tout le danger qu'engendre une telle situation. Les agglomérations ouvrières ont leurs périls propres, prenant leur naissance dans le fait même des grandes réunions.

Il s'engendre, par le contact des hommes, des maladies morales, des épidémies qui ont leur cause dans les agrégations. Comme les matières fermentescibles produisent des phénomènes d'une espèce nouvelle, lorsqu'elles sont réunies en grande masse; ainsi les vices qui atteignent les hommes enfantent des vices ayant un nouveau caractère et demandent d'autres moyens curatifs.

Ces effets, qui se manifestent dans toutes espèces d'agglomérations, présentent plus de gravité dans les réunions composées presque exclusivement d'ouvriers. L'absence d'hommes calmes et instruits, l'emportement de ces natures impressionables et agissant plutôt par un mouvement instinctif que par les inspirations de la raison, laissent aux mauvaises passions tout leur ressort. Dans les agrégations composées de citoyens appartenant à diverses classes, les préjugés et les entraînements des uns trouvent leurs contrepoids et leurs régulateurs dans l'instruction, la modération et les vertus des autres. Ici toutes les instructions sont à peu près au même niveau, toutes les passions se ressemblent.

Les mauvais exemples, partout dangereux, arrivent jusqu'à leur dernier excès dans ces sortes de rassemblements. Ils s'y produisent dans toute leur crudité. Les ouvriers, auxquels leur contact avec leur clientèle bourgeoise, avait donné des habitudes de convenance et même d'une certaine éducation acquise naturellement par les rapports avec des gens biens élevés, les perdent graduellement dès qu'ils vivent exclusivement entre eux. Non-seulement ils n'ont plus ce ton et ces manières qui sont le produit du frottement que les hommes d'une condition inférieure ont avec ceux qui leur sont supérieurs, mais ils sont singulièrement exposés à tomber dans la dégradation, à mener une vie de Bohême, à contracter des unions illicites, à passer leur vie au cabaret, à fréquenter les mauvais lieux.

La foi souffre également de graves atteintes dans les agglomérations où elle est privée de défenseurs éclairés. Le mélange des sectes de toutes sortes, l'esprit d'impiété qui s'y glisse à l'aide d'un mauvais livre ou d'un journal antichrétien, les mauvaises passions, naturellement hostiles à la religion, contribuent à envenimer les polémiques.

Généralement les hommes se plaisent dans les controverses religieuses. L'importance des questions qui en sont l'objet, leurs conséquences pour le présent et l'avenir, les devoirs qui en naissent expliquent pourquoi elles saisissent si vivement les esprits et donnent lieu à des discussions perpétuelles.

Les ouvriers s'y livrent avec une grande ardeur. Ils répètent toutes les calomnies inventées par les journaux, tous les travestissements que la mauvaise foi a fait de notre doctrine.

Ils citent avec complaisance les actes scandaleux attribués à quelques ecclésiastiques, que la religion condamne et dont elle ne saurait être responsable; et tandis qu'ils ne se mettent pas en peine de vérifier si ces imputations sont vraies ou calomnieuses, ils passent sous silence le bien que le clergé opère et les vertus dont il offre l'exemple.

Or, la religion une fois étouffée dans le cœur de l'ouvrier, la morale n'y saurait conserver longtemps son empire. Il ne faut pas croire que les devoirs dont le principe repose uniquement sur la raison aient un fondement longtemps respecté. On a beau dire que la loi naturelle résulte de notre organisation et de nos facultés; qu'elle est l'harmonie des divers rapports existant entre les êtres intelligents, qu'elle est nécessaire comme les lois de la physique et de la mécanique : on admirera, sans doute, cette harmonie, comme celle des mouvements imprimés aux astres; mais on ne se mettra pas en peine de contribuer à cet accord en se contraignant dans sa conduite. La beauté seule de la morale n'est pas suffisante pour amener les volontés à en suivre les prescriptions, qui exigent souvent de grands efforts et des sacrifices héroïques. Il faut d'autres motifs que ceux que l'on puise dans des considérations platoniques pour arrêter le bras du meurtrier, les combinaisons coupables de l'ambitieux, pour déterminer l'avare à être généreux envers les pauvres, pour rendre les époux fidèles à leurs promesses conjugales.

Une fois la religion éteinte dans les cœurs et la morale privée de son appui, les théories destructives de l'ordre, de la famille et de la propriété se propagent dans les ateliers avec une rapidité effrayante. Là se trouve le foyer des sociétés secrètes. Lorsqu'un conspirateur veut préparer une émeute, il sème ses funestes principes parmi les ouvriers et il excite leur convoitise. Il emploie de grands mots, afin de frapper leur imagination. Il leur parle de leurs droits, mais non de leurs devoirs. Il accuse les patrons et les riches d'exploiter les travailleurs. Il nie la légitimité de la propriété. En un mot, il allume l'envie, justifie l'insurrection, provoque les mauvais instincts, et montre la révolte comme le remède à tous les maux dont souffrent les classes ouvrières.

Ce langage est facile à comprendre, parce qu'il répond aux fibres des passions coupables. Les mauvais ouvriers le répètent et le commentent. Ils s'entretiennent les uns les autres dans ces pernicieux prncipes; et, quand le moment de descendre dans la rue est venu, ils s'y jettent avec l'ardeur d'une irritation longtemps excitée et parvenue à son comble.

D 1 États-Unis de l'Amérique du Nord — Ses finances 27

ATIN — 15 c. MERCREDI 2 JEUDI 3

ATRIE

ONNEMENT :

POUR PARIS.

	Par trimestre.
Edition du soir	13f. 50c.
Edition du matin	12 »
Edition avec feuille du Commerce	18 »

Toute demande d'abonnement de poste ou d'une valeur à vue
Les réclamations et changem d'une des dernières bandes im

Les annonces sont reçues de la Bourse, 40,

Les annonces passent dans tou 1,300 numéros environ, où elles so

LES MANUSCRITS NE

Les Finances américaines.

L'esclavage n'est pas la seule question qui divise le nord et le sud des Etats Unis ; les questions économiques jouent également un grand rôle dans les dissensions intestines de la république américaine.

L'impôt direct est, aux Etats-Unis, la principale source de revenu public : les immeubles sont frappés proportionnellement au capital qu'ils représentent; la richesse mobilière est atteinte par une taxe sur les locations. Le produit de ces taxes, réparti dans une certaine proportion entre la commune, les comtés et l'Etat, sert à couvrir toutes les dépenses locales. Le gouvernement fédéral, au contraire, fait face à ses dépenses au moyen de la vente des terres publiques, et surtout avec le produit des droits de douane. Ce produit, qui s'élève rapidement dans les périodes de prospérité, a souvent dépassé les besoins du trésor et permis plusieurs fois aux Etats-Unis de rembourser intégralement les dettes contractées en temps de guerre. Il est même arrivé que le gouvernement fédéral a eu entre les mains un excédant considérable dont il ne savait que faire, depuis qu'on lui avait contesté le droit de l'appliquer à des travaux d'utilité publique. La doctrine qui a prévalu en effet aux Etats-Unis, est que le gouvernement actuel n'a le droit de percevoir que les sommes strictement nécessaires pour couvrir ses dépenses, et que tout excédant régulier de recettes doit avoir pour conséquence un dégrèvement des taxes de douanes.

Cette doctrine, aujourd'hui acceptée par tous les partis, n'a triomphé qu'à la suite de long débats entre le Nord et le Sud. Les Etats du nord-est, les plus anciennement peuplés et les plus riches en capitaux, se sont de bonne heure tournés vers l'industrie ; et ils ont toujours demandé que le gouvernement fédéral leur assurât, au moyen des droits de douane, la protection nécessaire pour soutenir la concurrence des manufactures anglaises. Les Etats du Sud, au contraire, qui n'ont aucune industrie, qui ne produisent que du coton, du tabac et du sucre, et qui trouvent en Angleterre leur principal débouché, ont soutenu de tout temps que l'éducation des manufacturiers du Nord se faisait à leurs dépens, et qu'ils étaient contraints de payer plus cher les pièches qu'ils mettaient aux mains de leurs esclaves, et le calicot dont ils les habillaient pour faire vivre les forges de la Transylvanie et les fabriques du Massachusets. Les gens du Sud ont donc toujours été partisans d'un tarif aussi réduit que possible; et chaque évolution successive qui a fait passer le pouvoir d'une section de la république à l'autre a eu pour conséquence presque immédiate une élévation ou un dégrèvement des droits de douane.

La victoire que le Sud remporta en 1856, en faisant arriver M. Buchanan à la présidence, devait avoir pour corollaire inévitable un remaniement de tarif. M. Howell Cobb, à qui fut confié le portefeuille des finances, appartenait à la Georgie, le principal des Etats qui cultivent le coton. Son premier acte fut de proposer une réduction considérable sur tous les droits, et la substitution de droits *ad valorem* aux droits spécifiques. M. Cobb prétendait sauvegarder suffisamment les intérêts des manufacturiers du Nord en affranchissant complétement tous les matières premières. En outre, il comptait que l'abaissement du tarif aurait pour conséquence un développement de la consommation assez rapide et assez considérable pour que les recettes du Trésor n'éprouvassent aucune diminution. A l'appui de ses espérances, M. Cobb invoquait l'exemple de l'Angleterre et les résultats merveilleux obtenus par Robert Peel.

L'expérience n'a point justifié les calculs de M. Cobb. L'exercice 1858 présente un déficit d'environ 20 millions de dollars. Le ministre des finances, sans se décourager, ne voulut voir dans ce résultat qu'une conséquence de la crise financière qui avait marqué la fin de l'année 1857, et paralysé le commerce américain. Mais l'exercice 1859 donna un nouveau déficit de 20 millions de dollars, et l'exercice 1860 en fait prévoir un presque équivalent. L'emprunt de 40 millions de dollars, autorisé par le congrès, est absorbé, et depuis plusieurs mois le gouvernement vit à crédit. M. Buchanan annonça, dans son Message, que le service postal de la Californie et de l'Orégon serait suspendu depuis l'été, si M. Vanderbilt n'avait consenti à le continuer en s'en remettant à l'équité du congrès. Enfin le Trésor fédéral est tellement à sec, qu'on n'a pu rembourser aux membres du congrès l'indemnité de frais de route à laquelle ils ont droit, ni leur payer leur traitement.

Ces embarras du Trésor donnent gain de cause aux Etats du Nord, chez lesquels la politique financière de M. Cobb avait excité, dès le premier jour, le plus vif mécontentement. Elle a porté en effet un coup très rude à l'industrie de plusieurs Etats. Dans le Connecticut, le New-Jersey et la Pensylvanie un grand nombre d'établissements se sont fermés depuis deux ans, les ouvriers qu'ils employaient sont tombés à la charge des finances locales, et plusieurs villes, jadis prospères, ont été dépeuplées par l'émigration. Le New-Jersey seul a perdu près de 30,000 habitants. Cet état de souffrance de l'industrie n'a pas médiocrement contribué à la victoire du parti républicain, qui a toujours combattu les plans financiers de M. Cobb, et qui a dû à cette opposition une partie de sa popularité.

Les Etats de l'Ouest, qui sont exclusivement agricoles, ont longtemps fait cause commune avec le Sud contre l'élévation du tarif. Un revirement notable s'est opéré depuis quelques années sous ce rapport. A la suite de plusieurs crises commerciales, les gens de l'Ouest se sont aperçus que chaque fois que les nombreuses populations ouvrières des Etats atlantiques se trouvaient sans ouvrages, les farines les salaisons, les laines et les lins de l'Ouest perdaient un de leurs principaux débouchés, et que le prix du calicot diminuait beaucoup moins que leurs propres moyens d'en acheter.

Cette connexité entre les intérêts de l'agriculture et de l'industrie, qui fait que l'abondance des salaires dans l'Est a pour conséquence immédiate un accroissement de valeur des denrées alimentaires dans l'Ouest, a singulièrement modifié les opinions qui prévalaient autrefois dans la vallée du Mississipi, et les Etats libres sont maintenant unanimes sur la question du tarif.

M. Buchanan, qui prévoyait l'influence que les questions économiques ne pouvaient manquer d'exercer sur l'élection présidentielle, avait proposé dès l'année dernière une révision des droits de douane. Il n'avait pu l'obtenir de son parti. Il renouvelle cette proposition, et demande que les droits *ad valorem*, qui offrent de grandes facilités à la fraude, soient remplacés par des droits spécifiques comme en Angleterre et en France. Il invoque à cet égard l'expérience de l'Europe.

Comme les Etats Unis ne peuvent continuer indéfiniment à emprunter chaque année vingt millions de dollars pour couvrir le déficit de leurs recettes, un changement dans le tarif des douanes est inévitable, mais il n'aura point lieu sans les plus vifs débats, et il fournira aux hommes du Sud une nouvelle occasion de se représenter comme toujours sacrifiés aux exigences et à l'égoïsme du Nord, et il donnera aux séparatistes une arme dont ils ne manqueront pas de se servir. Ils pourront soutenir, avec une apparence de raison, que la scission est justifiée par l'intérêt matériel aussi bien que par l'intérêt politique.

CUCHEVAL-CLARIGNY.

ment restait à Santa Martha pour protéger les sujets anglais. Il y avait aussi des vaisseaux de guerre américains et français. Les nouvelles du Chili vont jusqu'au 18. Le gouvernement était bien rapporté et l'on croyait généralement dans les cercles bien informés que M. Antonio Varas serait le prochain président. Les mesures énergiques prises par le gouvernement paraissent avoir éloigné le danger immédiat d'une invasion des Indiens Araucos; mais on a toujours des craintes, et le gouvernement a envoyé 1 200 hommes contre les sauvages.

Chronique.

Vers la fin du siècle dernier, Pâris et Barré firent pour la comédie italienne une pièce en vaudeville intitulée : *Les Etrennes* ou le *Bonnet magique*.

Géronte imagine qu'il serait fort avantageux pour lui de pouvoir distinguer, dans les complimens qu'il reçoit le jour de l'an, ceux qui sont sincères de ceux qui ne le sont pas. Mercure se prête à cette fantaisie et donne à Géronte un bonnet magique. Coiffé de ce bonnet, le vieillard entend dire les choses les plus désagréables par sa femme, par sa fille, par ses [illegible], par ses domestiques, et il ne tarde pas à se repentir de sa folle curiosité.

Il y a bien de quoi. Dans ce jour où se conjuguent les verbes les plus tendres, les plus respectueux, les plus bienveillans : je t'aime, tu me plaisis, il t'embrasse, nous vous saluons, vous nous souhaitez, ils nous obéissent; où l'on échange plus de baisers et de serremens de mains que dans tout le reste de l'année, où il est avant de lire au fond des cœurs, de deviner les motifs de cette bienveillance universelle, d'entendre ce qu'on pense à travers ce que l'on dit! Ne cherchons pas à sonder les cœurs. Si des pensées intéressées se mêlent aux sentimens bienveillans, soit, ceux-ci n'en existent pas moins; et si tant de gens sont heureux de recevoir, croyez qu'il en est beaucoup qui sont plus heureux encore de donner.

C'est, à tout prendre, une aimable époque, celle où tout est sourires, douces manières, humeur aimable, bonne grâce, soins, attentions, prévenances; où les femmes sont parfaites, renoncent à leurs plus piquans caprices, et sont toutes d'une aménité, d'une souplesse, d'une mansuétude adorables; où les domestiques sont polis, où mêmes les concierges daignent mêlire, avec les locataires des exigences des propriétaires, où tous les cœurs sont affectueux et dévoués.

Le jour de l'an est un grand jour à Paris, plus que partout ailleurs. Paris est la ville du monde où l'on donne le plus d'étrennes, où l'on distribue le plus de sacs de bonbons, de baisers, de souhaits d'enfans, de complimens, de serremens de main et de cartes de visite. Rien ne saurait donner à un étranger une idée de l'animation, du bruit, du mouvement, de l'entrain de la foule parisienne dans ces journées exceptionnelles. De la Madeleine à la Bastille, les boulevards sont transformés en une foire gigantesque ; dans ces allées de baraques dont l'extérieur rustique contraste si fort avec les maisons monumentales des boulevards, s'étaient une foule de riens chers et à bon marché.

Un grand nombre d'ouvriers, à qui le droit d'élever ces boutiques éphémères est accordé gratuitement, profitent ainsi de la circonstance pour gagner de quoi conjurer les rigueurs de l'hiver. Les riches magasins ne souffrent pas de la concurrence, ils ont leur clientèle comme les baraques ont leurs acheteurs. Ils se parent de leurs plus beaux ornemens. Les inventeurs des bagatelles les plus ingénieusement luxueuses profitent en ce moment des fruits de leurs labeurs. Les plus en vogue ouvrent leurs immenses galeries à la foule des curieux et des donneurs d'étrennes.

3,000,000, et quatre-vingt mille domestiques à 20 fr. en moyenne, pour 1,600,000 fr. Les nouveautés récoltent six à sept millions, les jouets d'enfans deux millions, les bonbons 1,500,000 fr., etc.

« Le goût est pour la France le plus adroit de tous les commerces, » a dit avec raison Necker, rendant hommage à la grande pensée dont Colbert s'était inspiré. Si cette parole est juste pour la France, à plus forte raison elle l'est pour Paris. Le commerce des étrennes le montre bien.

Le nombre des voitures circulant dans Paris augmente tellement, que la circulation en est entravée. En ces jours de fête industrielle surtout, l'encombrement est tel, que, lorsqu'on est pressé, on est condamné à aller à pied. J'ai mis vingt-cinq minutes, il y a deux jours, pour aller en coupé de la place de la Bourse à la rue Taitbout. A pied on fait le trajet en six ou huit minutes. Voyez ces embarras de voitures, et toujours vous trouverez qu'ils ont pour cause une charrette chargée de bois, de charbon, de pierre, conduite par un charretier taquin, qui tient la tête de la file et fait aller ses chevaux d'autant plus lentement, qu'il arrête un plus grand nombre d'équipages.

Dans les maisons bien tenues, on défend aux porteurs d'eau, aux marchands de bois et de charbon, de monter les escaliers passé dix heures du matin. Pourquoi la ville de Paris n'adopterait-elle pas le même règlement, et n'interdirait-elle pas la circulation des lourdes voitures allant au pas, de mai à dix ou onze heures du soir ?

Une bibliothèque bien précieuse va être dispersée par la vente publique : c'est la bibliothèque théâtrale de M. de Filippi. Son savant propriétaire, si versé dans toutes les questions théâtrales, comme le prouvent ses nombreux ouvrages et notamment son grand ouvrage en poésie de l'histoire de la construction des théâtres, son *Essai d'une bibliothèque théâtrale*, son *Guide dans les théâtres*, etc., a mis dix ans à réunir cette bibliothèque, qui n'a pas d'égale au monde pour tout ce qui concerne l'histoire, l'administration et la construction des théâtres.

La fameuse bibliothèque de M. de Soleine, par exemple, si riche en pièces de théâtre, laissait à désirer sous le rapport des écrits historiques et didactiques, relatifs aux arts qui concourent à l'effet des représentations scéniques. M. de Filippi, dans sa bibliothèque, a réuni plus de cinq mille volumes de ce genre dans toutes les langues et de toutes les époques; il a réuni encore une belle collection d'estampes et de dessins, composée de plus de dix mille pièces : 1 500 constructions théâtrales, 2 500 décors, scènes dramatiques, etc., etc., 6,000 portraits d'artistes dans leurs costumes. Il y a là des pièces fort rares et qui jettent une grande lumière sur l'histoire de l'art. Les plans originaux de la plupart des grands théâtres sont, je ne sais comment, tombés entre les mains de ce laborieux et intelligent chercheur, qui a fait profiter le public de ses travaux précieux.

Toutes les capitales ont une bibliothèque théâtrale, Paris seul n'en possède pas. Le Conservatoire n'a que des partitions et quelques pièces de théâtre; la Comédie-Française n'a que cinq cents volumes relatifs au théâtre et un millier de gravures, et encore ces volumes et ces gravures sont des doubles de la bibliothèque de M. de Filippi, qu'il a cédés au Théâtre Français.

Il est bien regrettable de voir se disperser cette bibliothèque précieuse, qui rendrait de si grands services si elle était acquise par le Conservatoire.

On annonce le mariage de Mlle Marguerite Patre-Chevalier, fille de M. le directeur du *Musée des Familles*, avec M. Edmond Bounaffé, ingénieur des chemins de fer de l'Ouest.

L'autre soir, chez un des écrivains les plus distingués de notre temps, Mlle Emilie Van der Meersch donnait une séance de ses oiseaux merveilleux. Je ne répéterai pas les prodigieuses réponses que le cardinal, le chardonneret et le perroquet ont faites aux réponses qu'on leur adressait. Je n'en dirai que deux.

— A quoi pense M. X... ? demanda le maître de la maison, en parlant d'un auteur dramatique absent.

— A la pièce qu'il doit lire le 7 au Théâtre-Français.

Stupéfaction de M. X..., qui n'avait dit à personne qu'il dût lire une pièce.

— A quoi pensent les jeunes filles? demande-t-on à une dame à un pinson.

— Elle ne pensent pas, elles rêvent, répond le perroquet.

Que dites-vous de la réponse? Convenez que les animaux, lorsqu'ils sont de cette force, méritent l'estime d'un honnête homme. C'était une opinion de Gœthe, qui aimait beaucoup les oiseaux et avait une antipathie toute particulière pour les chiens.

Dans ses derniers jours, Gœthe s'était fait un système mélangé des rêveries pythagoriciennes et des idées de Leibnitz sur les monades ou molécules animales, et pensait que les animaux, pour gravir dans l'échelle des êtres, cherchaient à profiter au passage les âmes humaines voltigeant dans l'espace, si bien que l'âme d'un savant pouvait être facilement avalée par un chien, un âne ou un oiseau. Ce qui ne serait pas une mauvaise explication des facultés des oiseaux de Mlle Van der Meersch.

Au grade de colonel d'artillerie :

MM. Niqueux, lieutenant-colonel à l'état-major particulier de l'artillerie, directeur à Constantine.

De Boisé-Courcenay, lieutenant-colonel à l'état-major particulier de l'artillerie, sous-directeur à Paris.

Renault d'Ubexi, lieutenant-colonel du 2e d'artillerie à pied, commandant l'artillerie des divisions d'occupation à Rome.

Guichon, lieutenant-colonel du 1er d'artillerie à pied.

Ducasse, lieutenant-colonel du 7e régiment d'artillerie monté.

Mitrecé, lieutenant-colonel à l'état-major particulier de l'artillerie, directeur à Brest.

Laffite, lieutenant-colonel à l'état-major particulier, directeur à Douai.

Au grade de lieutenant-colonel :

MM. Level, chef d'escadron à l'état-major particulier de l'artillerie, commandant l'artillerie de l'arrondissement nord de la direction de Paris, à Saint-Denis.

Mélnadier, chef d'escadron au 17e d'artillerie à cheval.

Bouché, chef d'escadron au 4e d'artillerie à pied.

Petitpied, chef d'escadron au 11e d'artillerie monté.

Robinet-Marcy, chef d'escadron au 17e d'artillerie à cheval.

Lagroy de Croutte de Saint Martin, chef d'escadron au régiment monté de la garde.

Soleille, chef d'escadron au 9e régiment d'artillerie monté.

Jouffray, chef d'escadron à l'état-major particulier de l'artillerie, directeur de la manufacture impériale d'armes de Mutzig.

Crouzat, chef d'escadron au 16e d'artillerie monté, commandant les batteries de campagne de l'expédition de Chine.

A un emploi de médecin principal de 1re classe.

M. Guiliano, dit *Castano*, médecin principal de 2e classe hors cadre au corps expéditionnaire de Chine.

A trois emplois de médecin principal de 2e classe :

MM. Gerrier, médecin principal de 2e classe hors cadre au corps expéditionnaire de Chine.

Didiet, médecin principal de 2e classe hors cadre au corps expéditionnaire de Chine.

Villette, médecin-major de 1re classe.

D.2 — États-Unis — Forts de l'Union — 28
Proclamation du Président Buchanan, pour un jour

EDITION DU SOIR — 15 c.

PATRI

PRIX D'ABONNEMENT :

R LES DÉPARTEMENS.
16 fr. par trimestre.
EC FEUILLE DU COMMERCE :
22 fr. par trimestre.
voir le Tableau publié le 15 de chaque mois.

POUR PARIS.
Edition du soir . . . . . .
Edition du matin . . . . . .
Edition avec feuille du Commerce . . . .

Madrid, 2 janvier.

main, le gouvernement présentera aux Cor- n projet de loi pour la réparation générale égâts causés par les récentes inondations, réparation coûtera plusieurs centaines de ns; près de Zamora, 140 maisons se sont llées. Les habitans se sont sauvés dans les tes voisines, entièrement ruinés.

(Service télégraphique HAVAS-BULLIER.*)*

» mais ait été conclue entre les deux na- » tions. »

Puissante au dehors, enrichie chez elle, la France semblait ne rien désirer de plus. Le décret du 24 novembre fut un bienfait inattendu; c'était le digne couronnement d'une sage et courageuse politique. Dans l'espace de quelques mois, la France s'était ndie de deux provinces aimées depuis temps françaises, et elle recevait par rroît la liberté!

e *Times* dit vrai. La France est replacée premier rang.

PAULIN LIMAYRAC.

PRÊTS A L'INDUSTRIE.

n lit encore dans le *Moniteur* :

commission instituée par décret impérial du cembre dernier à l'effet de donner son avis es demandes de prêts à faire à l'industrie r nouvellement ou amélioration de son ma- sur le crédit de 40 millions ouvert par la u 1er août 1860, a commencé ses travaux.

e a décidé que les demandes de prêts adres- au ministre de l'agriculture, du commerce s travaux publics seraient reçues jusqu'au 20 ier 1861.

our chacune des demandes parvenues à la mission, un rapporteur a été désigné. En ressant à la direction du commerce intérieur ministère, les intéressés connaîtront le nom rapporteur commis.

s devront lui fournir ou lui adresser les pièces xplications à l'appui de leur demande, et lui connaître spécialement:

La destination de la somme à prêter;

Les sûretés ou garanties offertes;

La durée du prêt demandé et le mode de boursement proposé, par annuités ou autre- t.

Nouvelles d'Allemagne.

Correspondance particulière de la *Patrie*.

Vienne, 29 décembre.

Le remplacement du comte Goluchovsky par de Schmerling n'a pas suffi à rassurer les po- lations. Elles sont convaincues que ce change- nt de personnes n'a pas modifié la situation. circulaire si diffuse de M. de Schmerling porte ldement les traces des opinions divergen- qui sont en lutte dans le conseil de l'em- reur, et témoigne en même temps des réserves de la contrainte que doivent s'imposer, dans manifestation de leurs idées, les membres du inet qui sont censés représenter une nuance a libérale. Aussi la crise ministérielle semble n d'être terminée. Par la retraite du comte de chberg on voudrait établir plus d'homogénité ns le ministère.

e comte de Rechberg serait remplacé, comme sident du cabinet, par M. de Schmerling, et le tefeuille des affaires étrangères passerait aux ins de M. de Hübner ou de M. le comte Mens- ff-Pouilly.

e renvoi du comte de Rechberg serait une con- ssion importante que l'empereur ferait à l'opi- on publique; mais j'ai le regret de vous dire e cette concession pourrait bien être jugée op tardive et par là insuffisante. Le seul point i ait été bien compris dans la circulaire de M. Schmerling, c'est que le nouveau ministre se ce sur le terrain du diplôme du 20 octobre; r, l'opinion publique, qui, dès le premier mo- ent, n'avait pas trop favorablement accueilli diplôme impérial, n'en veut plus entendre par- r aujourd'hui.

Si un ministère Schmerling — comme tout orte à le croire — ne doit être appelé qu'à réa- ser le programme du 20 octobre, sa position ne ra pas meilleure que celle du ministère Rech- rg, et la situation, si embarrassée, si pleine de ngers dans les provinces allemandes et slaves, en sera pas sensiblement modifiée.

Les difficultés sont bien plus grandes encore n Hongrie, au cas que M. de Schmerling veuille en tenir à la stricte exécution du diplôme.

On annonce que le gouvernement de Vienne rait consenti à la réincorporation de la Voi- odie; cette mesure réparatrice sera certes ac- eillie avec satisfaction en Hongrie.

Mais le gouvernement, en même temps qu'il ronce la restitution de la Voïvodie à la mère- atrie, vient de promulguer plusieurs décrets qui rouvent sa ferme volonté de maintenir la sépa- tion entre la Hongrie et la Transylvanie. Pour- nt, l'union ou plutôt la *réunion* de ces deux ures-patries (*iker haza*) n'est pas réclamée oins énergiquement, par les Hongrois, que l'a é la réincorporation de la Voïvodie.

On semble d'autant moins disposé, en Hongrie, céder sur ce point, que l'*union* est dans les eux des deux pays; elle s'appuie, en outre, sur légalité la plus stricte. Vous n'ignorez pas que nion a été non-seulement proclamée en 1848 r les Diètes librement élues et légalement cons- uées de Presbourg (Hongrie) et de Klausen- burg (Transylvanie); mais qu'elle a été sanction-

Un écrit de Naples, le 24 décembre, au *Journal des Débats* :

Il y a eu hier soir une éclatante démonstration aux flambeaux, après un banquet donné par la garde nationale de Naples au bataillon de Brescia. On a crié vive *Garibaldi*, et chanté l'hymne.

Mais à Naples, en ce moment, on ne s'occupe guère de tout cela. L'affaire du jour, c'est de manger les anguilles, il *capitone*, et les broccoli à l'ail et à l'huile. Nous sommes à la veille de Noël. Cette année la Vierge et l'enfant Jésus sont devenus révolutionnaires. L'enfant Jésus, dans presque toutes les crèches que l'on a dressées, est habillé en garibaldien; la Vierge porte une magnifique robe tricolore sur une crinoline incroyable, et l'on a imposé à saint Joseph des moustaches à la Victor-Emmanuel. Le bœuf, l'âne se pavanent ornés de faveurs tricolores.

Les trois mages sont habillés comme Bixio, et ils ont une suite de majors en blouse rouge et en tunique de garde nationale. François II joue le rôle d'Hérode; mis White celui d'Hérodiade, et parmi les personnages de ces crèches on remarque le Père Gavazzi, Bertani et tous les héros de la cohorte garibaldienne. Tous les ans les Napolitains dressent une crèche un peu plus catholique, il est vrai, que celle de cette année, et ils ont l'habitude d'appeler un *zampognaro* des Abruzzes pour y jouer une neuvaine sur un air connu, plaintif et vieux comme Abel, qui a été, dit-on, le premier berger. Cette année, adieu à l'air traditionnel. Les femmes, les enfans ont exigé que l'on jouât l'hymne de Garibaldi ou point. Je vous laisse à penser quel vacarme!

Dans la maison où je demeure, il y a un cocher qui a mis une niche avec une madone à la tête de ses chevaux, et il se donne le luxe de se faire jouer par deux cornemuses l'hymne de Garibaldi. La bonne du troisième a plaqué une image du Sacré Cœur sur le fond d'une casserole et se donne la même réjouissance à six heures. A sept heures, c'est le marquis, mon propriétaire, qui a appelé toute une bande de *ciggianesi*, avec des harpes, des cornets à piston et le reste, et qui nous régale de l'hymne chéri, en l'honneur d'une sainte crèche ornée de bergers en argent qu'il a placée dans sa chambre à coucher. A huit heures c'est une famille anglaise qui s'amuse avec un *zampagnaro* et un ours, lequel fait les exercices au son de l'hymne. Et puis les demoiselles du quatrième, et puis le docteur du cinquième, et puis le curé et sa nièce du second à droite; et puis mon valet de chambre. Tout le monde s'en mêle, et cela dure ainsi jusqu'à minuit. Il y aurait de quoi dégoûter de Garibaldi et de l'indépendance de l'Italie.

Mais ce n'est pas tout : les Napolitains n'aiment pas seulement la musique, ils se soucient de quelque chose de plus solide encore. Il faut manger le *capitone* et le *broccoli*, boire du vin et des liqueurs, et se bourrer de sucreries. Le pauvre diable qui n'a pas d'argent porte au Mont-de-Piété les draps ou la couverture de son lit. Il grelottera tout l'hiver, mais il aura gagné une indigestion en l'honneur de l'enfant Jésus. Aussi on ne peut plus marcher dans les rues; elles appartiennent aux ânes chargés de légumes, aux vendeurs de faïence, de broches et de bouillottes, aux mendians, aux aveugles, aux voleurs de montres.

Les trottoirs se sont changés en étalage des boutiquiers. La marchandise sort et se promène dans la rue. Les tonneaux d'anchois, les cartons de macaroni, les petits pâtés, les fromages, les caisses de lacrimo-christi, les paniers d'anguilles, qui glissent partout, qui se tortillent aux jambes des acheteurs, les bonnets à rubans tricolores, les chaussures vernies, tout cela, et autre chose avec, s'épanouit en plein vent. Et puis, marchez si vous pouvez, et surtout rentrez propre chez vous.

A six heures du soir, le marché cesse. C'est comme le dimanche à Edimbourg : qui n'a pas fait ses provisions ne trouve plus rien à acheter, et l'œuvre de la consommation commence.

A dix heures, en se levant de table, après avoir porté l'enfant Jésus dans sa crèche, on se met aux croisées à lancer des pétards, et gare aux passans! C'est un bombardement en règle. C'est une guerre aux chapeaux, aux habits, aux jambes des promeneurs. La ville tout entière est un feu d'artifice, une tour de Malakoff. Minuit arrive. La ville est mal éclairée. Les têtes brûlent; le sang bout. On donne le bras aux dames et l'on s'en va à la messe de minuit, dans la chapelle royale ou dans d'autres églises plongées dans l'obscurité. Le lendemain est un jour de corvée pour les pharmaciens et les médecins : les indigestions, les apoplexies, les coups de couteau, les brûlures ont fait ravage; mais on a célébré dignement la nuit de Noël et le *sacro Bambino*.

Au milieu de tout cela, trouvez du temps pour penser à la politique!

Le brigadier Dunn va mieux de ses blessures. On soupçonne que son assassin a été un certain M. C..., un Sicilien, un des douze mille majors de l'armée de Garibaldi. — *F. Camus.*

Voici, d'après le *Courrier des Etats-Unis*, la proclamation du président de la république qui désigne un jour de jeûne solennel, fixé au 4 janvier, pour demander la protection divine dans les circonstances critiques où se trouve l'Union américaine : — *A. Tranchant.*

Recommandation.

De nombreux appels m'ont été adressés, par des associations de pieux et patriotiques citoyens, en ce qui touche la condition dangereuse et tourmentée de notre pays, dans le but de recommander qu'un jour à part soit consacré à l'humiliation, au jeûne et à la prière, par toute l'Union. Me rendant à leur requête et au sentiment de mon propre devoir, je désigne le *vendredi 4 janvier 1861* à cet effet, et recommande que le peuple s'assemble en ce jour, d'après ses formes respectives de culte, pour le célébrer comme un jeûne solennel.

L'union des Etats est actuellement menacée d'un danger alarmant et immédiat; la panique et des déchirements d'un caractère terrible régnent dans tout le pays; notre population laborieuse est sans emploi, et conséquemment privée des moyens de gagner son pain. En vérité, l'espérance semble avoir déserté l'esprit des hommes! Toutes les classes sont dans un état de confusion et d'effroi; et les conseils les plus sages de nos concitoyens les meilleurs et les plus purs sont entièrement méconnus.

A cette heure de calamité et de péril, à qui demanderons-nous aide, si ce n'est au Dieu de nos pères? Son bras tout-puissant peut seul nous sauver des terribles effets de nos crimes, de nos folies, de notre ingratitude et de notre culpabilité envers notre Père céleste.

Unissons-nous donc humblement, avec une contrition profonde et un chagrin pénitent, devant le Très-Haut, en confessant nos péchés individuels et nationaux, et en reconnaissant la justice de notre châtiment. Prions-le de nous effacer du cœur ce faux orgueil, d'opinion qui nous pousserait à persévérer dans le mal par obstination, plutôt que de céder par une juste soumission aux exigences imprévues qui nous entourent actuellement.

Implorons-le, avec une profonde vénération, de rétablir l'amitié et le bon vouloir qui régnaient antérieurement parmi le peuple des divers Etats, et par dessus tout de nous sauver des horreurs de la guerre civile et des crimes du sang (*blood guiltiness*). Que nos ferventes prières montent jusqu'à son trône, pour qu'il ne nous abandonne pas à cette heure de péril extrême, mais se souvienne de nous comme il l'a fait de nos pères dans les jours les plus sombres de la révolution, et préserve notre Constitution et notre Union, œuvre de leurs mains, encore pour des âges à venir.

Une Providence toute-puissante peut remplacer les maux existans par un bien permanent. Elle peut forcer le courroux de l'homme à s'humilier devant elle et apaiser ce courroux. Laissez-moi prier chaque individu, quelle que soit la sphère d'existence où il se trouve placé, de songer à sa responsabilité personnelle envers Dieu et son pays, afin qu'il sanctifie ce jour, et qu'il contribue de tout son pouvoir à faire disparaître nos calamités actuelles et celles qui se préparent.

JAMES BUCHANAN.

Washington, 14 décembre.

D.3 bis — Message du Président Buchanan

29

e du Regard, n° 12. DIMANCHE 23 DECEMBRE 1860.

A RELIGION
ITTÉRAIRE, UNIVERSEL

ÉDITION SEMI-QUOTIDIENNE (MARDI, JEUDI, SAMEDI)
trois mois, 9 *fr.*; *six mois*, 16 *fr.*; *un an*, 30 *fr.*

Les ANNONCES *sont reçues chez* MM. CH. LAGRANGE et CERF, *place de la Bourse, n° 6.*

PRIX D'ABONNEMENT
Départements
TROIS MOIS . . . 16 FR.
SIX MOIS . . . 31 FR.
UN AN. . . . 60 FR.

Les abonnements aux deux éditions datent des 1er et 16 de chaque mois.

IMPRIMERIE DE SOYE ET BOUCHET, PLACE DU PANTHÉON, 2

la Hongrie, n'ont trouvé aucune sympathie dans la réunion de Gran. Si le gouvernement autrichien, d'accord avec les chefs de la chancellerie autrichienne, consent à la remise en vigueur de la loi électorale de 1848, un des principaux motifs de mécontentement aura certainement disparu; il ne restera plus aux deux chambres madgyares qu'à délibérer sur le mode de l'organisation nationale pour l'administration intérieure qu'elles croiront le plus convenable pour satisfaire aux besoins moraux et matériels de leur patrie. — *Havas.*

La *Gazette du Danube* s'occupe également de la brochure l'*Empereur François-Joseph et l'Europe*:

« La chose seule complétement nouvelle que renferme cette brochure, dit-elle, c'est qu'on évalue la Vénétie à un prix déterminé, savoir à 600 millions de francs, et que Victor-Emmanuel est un second Frédéric II le Grand, ce qui forme l'accessoire.

La proposition d'un congrès qui aurait à porter remède à tous les maux n'est pas nouvelle, comme on sait; ici il aurait à garantir un emprunt qui fournirait les 600 millions; et immédiatement après, par décision du congrès aussi, commencera définitivement la paix perpétuelle absolument inviolable, comme les stipulations de Villafranca, que la brochure encore déclare obligatoire.

Nous ne pouvons rien voir de nouveau non plus dans ce qu'on dit du *principe* de la nationalité, quand en vertu de ce principe appliqué à l'Italie, la Corse devrait revenir à celle-ci, tandis qu'elle perd Nice.

Ce qu'on dit de la Hongrie est singulier. On croirait qu'il ne s'est jamais agi de rien dans ce pays que de la question italienne. La cession de la Vénétie calmerait l'agitation hongroise! C'est ainsi que s'exprime la sympathie française!

Si ici la brochure paraît avoir dit plus qu'elle ne voulait dire, elle dépense ensuite inutilement une masse de paroles pour prouver que la possession de la Vénétie serait un grand gain pour Victor-Emmanuel, ce dont personne ne doute, et des paroles bien plus inutiles encore pour démontrer à l'Autriche que la cession de la Vénétie serait très-avantageuse pour elle, ce qui était évidemment un gros travail.

Toute l'argumentation est aussi concluante que la paix perpétuelle et définitive qui n'attend uniquement que la cession de la Vénétie pour faire le bonheur du monde, et à l'aide duquel la brochure fait monter au pair les effets de Bourse, supprime l'agio de l'argent en Autriche, réduit à de bagatelle tous les impôts en Europe et fait commencer un véritable âge d'or.

« On voit bien les graves inconvénients qui auraient suivi le premier parti, car les conditions de toute place de guerre défendent, comme tous le savent, d'y réunir trop de troupes.

« Le second parti n'était ni moins inutile ni moins dangereux, les défilés d'Itri pouvant seulement être défendus d'une attaque venant de la frontière romaine. Il ne restait donc d'autre ressource que la retraite dans les domaines du Saint-Siége, et c'est à ce mouvement que se décida une partie de l'armée royale, parce que, se voyant pressée par derrière, elle cédait à une nécessité fatale et évitait la honte de se rendre, sans compromettre le dernier boulevard de la monarchie et de l'autonomie de la patrie commune.

« En effet, à peine les troupes royales eurent-elles franchi les frontières des Etats de l'Eglise, que le Père commun des fidèles ordonna de leur faire un accueil fraternel, et quand l'ennemi se préparait par de nouvelles usurpations à menacer leur retraite, la voix généreuse de la France, qui fut toujours sensible au courage malheureux, les couvrit d'une honorable protection, et l'ennemi dut se retirer confus et humilié.

« De cette façon, notre beau matériel de guerre fut sauvé de l'avide rapacité de l'ennemi, et placé sous la garde d'un drapeau glorieux, auquel le Piémont n'osera jamais l'enlever. Les officiers gardèrent leur épée, honorée et pure de toute trahison envers le souverain auquel ils l'ont offerte; et les soldats s'en retournent peu à peu dans leurs familles, sans subir une honte inouïe dans les fastes de la guerre, imposé cependant par une inqualifiable violence à plusieurs de leurs compagnons, de se confondre dans les rangs de ces mêmes ennemis qu'ils ont toujours combattus. »

Les *Nationalités* du 21 publient l'ordre du jour suivant aux volontaires de l'armée garibaldienne qui vont être licenciés.

Sous-officiers et soldats!

Au moment où vous allez rentrer dans vos foyers, permettez-moi de vous exprimer toute ma reconnaissance pour la belle conduite que vous avez tenue, soit en protégeant les frontières de l'Emilie, soit en prenant une glorieuse part à la dernière campagne de l'Ombrie et des Marches.

Vos concitoyens vous salueront les meilleurs parmi les soldats, parce que vous avez été fermes à votre poste, et parce que, appelés sous les armes par votre souverain, vous avez vaillamment combattu; ils vous salueront les meilleurs parmi les citoyens, parce que vous avez été dociles et obéissants à la loi, qui, pour l'intérêt de l'Italie, [illegible] une plus grande somme de service: nationales italiennes dans le but de se rendre compte de leur organisation et des services qu'elles pourront rendre au printemps, à l'intérieur, pendant que l'armée sera occupée à combattre au dehors, une commission de cinq membres venait d'être constituée et devait partir le 25 pour inspecter les provinces du royaume de Naples, dans lesquelles la garde nationale est formée.

On lit dans le même journal :

On assure qu'une dépêche télégraphique de Rome, du 19, annonce que le vaisseau à vapeur le *Fontenoy*, commandant Martin, avait rallié la veille, devant Gaëte, le pavillon du vice-amiral Le Barbier de Tinan, et pris son poste dans l'escadre, où il remplace le vaisseau à vapeur l'*Alexandre*, qui rentre à Toulon.

A cette date la situation ne paraissait pas changée. L'escadre avait reçu des vivres et des rechanges, et elle conservait son mouillage devant la place. — *A. Tranchant.*

On écrit de Turin au *Journal des Débats*, le 19 decembre :

« Le parti mazzinien lève peu à peu le masque et dévoile ses vraies tendances. Voici la conclusion d'un article important de l'*Unità italiana* : « Résumons-nous : l'Italie veut l'unité et la liberté; mais le besoin de l'unité étant instinctivement compris comme le plus urgent, elle invoque l'aide de tous ses enfants, et sera ami qui la servira le mieux, fût-ce la monarchie.

« Mais ses traditions sont républicaines, et lorsque le besoin de l'unité sera satisfait elle reviendra à ses vieilles traditions. Le parti monarchique le sait, et c'est pourquoi il empêche l'unité, ou qu'il appelle une main étrangère pour que cette unité ne se réalise pas. »

« Cette curieuse déclaration m'a paru bonne à enregistrer. » — *F. Camus.*

On écrit de Turin au *Constitutionnel*, 19 décembre :

On se prépare aux élections. Dans l'Italie septentrionale cela se fait sans bruit et sans agitation, dans la méridionale au milieu d'un grand mouvement des partis. Les mazziniens, qui déploient beaucoup d'activité, ont fondé un comité électoral sous le nom d'*Association unitaire*, dont l'organe est le *Popolo d'Italia*, journal fondé par Mazzini. Cette association unitaire a publié un programme et a envoyé des émissaires partout. Si le lieutenant-général ne prend pas à temps des mesures énergiques, ce parti obtiendra quelque succès dans les comices. Le continent napolitain nomme en tout 144 députés. Le total des représentants ne dépassera pas 400.

aujourd'hui même vous êtes prêts à accourir de nouveau sous vos vieux drapeaux, si l'étranger nous forçait à les déployer encore.

Vous emporterez avec vous l'affection de votre roi et l'estime de la nation, parce que honneur et patrie ont été votre devise, et le Roi se rappellera vos hauts faits d'armes, jeunes volontaires, parce que vous avez été sans peur et sans reproches.

Naples, 12 décembre 1860.

Le ministre de la guerre,

M. Fanti.

Nous avons fait connaître les premières impressions produites dans les feuilles italiennes par l'apparition de la brochure relative à la vente de la Vénétie. Elles démontrent jusqu'à l'évidence la vérité de nos jugements sur cette bizarre opération, qui transformerait les hautes régions de la politique en un comptoir de banquier, et ne ferait qu'aggraver la situation de l'Autriche dans la Hongrie et ses autres provinces.

D'après le correspondant de la *Presse*, les journaux considèrent le projet de rachat « comme un reflet ou même une inspiration de la politique française, en opposition avec la politique de l'Autriche. » Ils en concluent hardiment que « la France est avec l'Italie pour Venise. »

L'étude consciencieuse de l'opinion des esprits en Italie, sur la question du rachat, prouve combien cette opération serait avantageuse pour l'Autriche.

Il suffit de reproduire les commentaires recueillis par le correspondant italien de la feuille parisienne. Les amis de Victor-Emmanuel et de M. de Cavour acceptent avec empressement la solution financière ; mais les garibaldiens et les mazziniens ne renoncent pas aussi facilement à leurs idées de révolution.

« Les peuples ne se vendent ni ne s'achètent, disent-ils ; il n'y a que le fer à employer contre leurs oppresseurs. Il n'y a de solution possible que par la guerre, attendu qu'il s'agit bien d'autres choses que de sauver Venise ; il s'agit encore, Venise libre, de payer notre dette à Türr et à sa légion, et d'aller délivrer la Hongrie. »

Voici en quels termes Garibaldi vient de notifier son sentiment : ***Pas de combinaison diplomatique ou financière ; il faut s'armer, et rien autre chose.***

A l'exemple des feuilles annexionnistes, le *Journal de Vérone* reproduit en entier la brochure, mais c'est pour la flétrir avec énergie et fierté. Le langage des feuilles allemandes et la recrudescence des armements en Vénétie laissent à M. de Cavour peu d'espoir d'annexer cette province avec des billets de banque. Il vient donc de donner des ordres aux administrations militaires pour travailler comme si l'on devait l'acheter avec des fusils et des canons.

L'enthousiasme qu'avait produit la perspective d'une annexion pacifique garantie par l'Europe s'est dissipée comme la fumée. Le *Constitutionnel* seul, par l'organe de son grand politique, continue sérieusement à nous faire entendre ses plus fraîches modulations sur un thème déjà usé.

P. Lamazou.

On lit dans la *Patrie* :

Une dépêche de Naples du 18 nous assure que le général Mieroslawsky s'était rendu auprès de Garibaldi, qui l'avait accueilli avec la plus vive sympathie et qui avait déclaré de nouveau devant lui que ses intentions pour le printemps étaient irrévocables. Le 1er mars il se trouvera à son poste, prêt à combattre de nouveau pour l'idée à laquelle il a consacré sa vie.

En exécution du décret rendu récemment et qui ordonne une inspection de toutes les gardes

L. Boniface.

Le président actuel des Etats-Unis, M. Buchanan, vient d'envoyer au Congrès son message annuel, que nous pourrions aussi bien appeler son testament politique. Comme on pouvait s'y attendre, la plus grande partie de ce long document est remplie de considérations sur la question de la rupture dont plusieurs Etats méridionaux menacent aujourd'hui l'Union américaine. Pour ne pas mettre la patience de nos lecteurs à une trop rude épreuve, nous nous bornerons à analyser ou à citer les parties les plus saillantes du message.

Ce qui nous frappe tout d'abord, c'est le caractère ambigu de cette pièce. On dirait que le danger dont est menacée la jeune république aurait privé son premier magistrat de toute sa présence d'esprit. Ce fait est d'autant plus singulier, que la constitution donne des pouvoirs fort étendus au président. C'est même pour avoir imité ce trait de la société américaine que la république française de 1848 fournit tant de facilités au coup d'Etat du 2 décembre 1851. Ainsi, pour les affaires étrangères, le président est à peu près souverain ; il peut encore mettre son veto sur tel bill qu'il lui plaît ; et quoique le Sénat jouisse d'une autorité à peu près égale, elle est certainement inférieure, sous ce rapport, à celle du Parlement britannique.

En outre, les Américains s'attendent à trouver dans le président un homme de résolution, à vues nettes et fermes et disposé à les faire prévaloir par tous les moyens légitimes. Depuis que l'Union a une histoire, le caractère personnel des présidents a exercé une influence incontestable sur les affaires du dedans et du dehors : aussi leurs règnes éphémères sont-ils devenus pour leurs concitoyens autant de types de certains corps de doctrines positives, de certaines opinions qu'on cite en mainte occasion, et qui, au besoin, sont un drapeau. Aussi dire d'un président qu'il se laisse gouverner, diriger par ses ministres, c'est presque lui faire injure. On m'accordera que de tels priviléges se rapprochent singulièrement de ceux de la royauté.

De tous les hommes politiques qui ont jusqu'ici rempli les fonctions présidentielles, M. Buchanan était considéré, avec le fameux général Jackson, comme le plus énergique, le plus décidé. Son langage, toujours ferme, était d'accord avec ses actes, et, dès avant son élévation, on aurait pu l'accuser d'être un homme d'Etat à vues exclusives. Eh bien ! dans une crise sérieuse, redoutable entre toutes, M. Buchanan se montre irrésolu, incertain : moyen assuré de mécontenter tout le monde. L'occasion était belle, cependant, pour imiter la conduite du même général Jackson, lui qui, dans une circonstance analogue, menaça les *secessionnistes*, comme on dit là-bas, d'employer contre eux les forces fédérales. M. Buchanan s'attache, au contraire, à éluder toute véritable responsabilité ; ce qui n'a satisfait ni les Etats du Nord ni ceux du Midi. Voici d'abord la leçon qu'il fait aux abolitionnistes :

« Pourquoi donc règne-t-il aujourd'hui un mécontentement si universel ? Pourquoi l'union des Etats est-elle menacée de se voir détruire ? L'immixtion prolongée et sans ménagements du peuple du Nord dans la question de l'esclavage des Etats du Sud a produit à la fin ses conséquences naturelles. Les différentes sections de l'Union sont aujourd'hui soulevées l'une contre l'autre, et le moment est venu, — ce moment si redouté par le père de la patrie, — où des partis géographiques

Arcano Histórico

se sont formés. J'ai depuis longtemps prévu et souvent signalé à mes concitoyens le danger maintenant imminent. Ce danger ne provient pas seulement de la prétention du congrès ou des législatures territoriales à exclure l'esclavage des territoires, il ne provient pas seulement des efforts des différents Etats pour entraver l'exécution de la loi des esclaves fugitifs. Ces griefs, soit ensemble, soit isolément, auraient pu être tolérés par le Sud sans péril pour l'Union, comme d'autres l'ont été, dans l'espoir que le temps et la réflexion y apporteraient remède.

« Le danger immédiat naît du fait que la violente et incessante agitation de l'esclavage dans tout le Nord, pendant le dernier quart de siècle, a enfin exercé son influence maligne sur les esclaves et leur a inspiré de vagues notions de liberté. De là résulte que le sentiment de la sécurité ne règne plus autour du foyer domestique. Ce sentiment de tranquillité intérieure a fait place aux appréhensions d'une insurrection servile. Bien des mères de famille, dans le Sud, se retirent le soir pleines de craintes sur ce qui pourra arriver à elles et à leurs enfants avant le jour. Si cette appréhension de dangers domestiques, réels ou imaginaires, augmente en étendue et en intensité au point d'envahir les masses de la population du Sud, la désunion deviendra inévitable. L'instinct du salut personnel est la première loi de la nature, et le Créateur l'a mis dans le sein de l'homme avec la plus sage prévision. Aucune union politique, quelque féconde quelle soit en bienfaits et en profits sous tous les rapports, ne saurait durer longtemps si elle a pour conséquence nécessaire de vouer à une insécurité permanente et sans espoir l'intérieur et le foyer de près de la moitié des membres de cette association. Plus tôt ou plus tard, il faut que les liens d'une pareille union soient rompus. Ma conviction est que cette fatale période n'est pas arrivée, et je prie Dieu de conserver la constitution et l'Union à travers toutes les générations.

« Mais tenons-nous pour avertis à temps et faisons disparaître la cause du danger. On ne saurait nier que, depuis vingt-cinq ans, l'agitation du Nord contre l'esclavage du Sud ait été incessante. En 1835, on répandait à profusion dans le Sud des imprimés avec gravures et des appels enflammés de nature à surexciter les passions des esclaves et (suivant le langage du général Jackson) « à les pousser à l'insurrection, à amener les horreurs d'une guerre servile. » Depuis lors, cette agitation a constamment été entretenue par la presse publique, par les actes des conventions d'Etat et de comté, par des sermons et des discours abolitionnistes. Le temps du Congrès a été consumé en violents discours sur cet interminable sujet. Des appels sous forme de brochures et d'autres publications, appuyés de noms distingués, ont été expédiés de ce point central de la république et répandus dans tous les sens à travers l'Union.

« Combien il serait aisé pour le peuple américain de régler une fois pour toutes la question de l'esclavage, et de rendre la paix, la concorde à ce pays, aujourd'hui en proie aux dissensions !

« Il peut le faire et lui seul le peut. Tout ce qu'il faut pour atteindre ce but, tout ce que les Etats à esclaves ont jamais demandé, c'est qu'on les laisse tranquilles, qu'on leur permette de diriger à leur gré leurs institutions intérieures. Comme Etats souverains, ils sont seuls responsables devant Dieu et le monde de l'esclavage qui existe chez eux. Le peuple du Nord n'en est pas plus responsable et n'a pas plus le droit d'intervenir qu'il n'a le droit de se mêler d'institutions semblables en Russie ou au Brésil. J'avoue que j'ai encore grande confiance dans son bon sens et son esprit de tolérance patriotique. Sans son aide, il est impossible à aucun président, quelles que soient ses tendances personnelles, de rétablir la paix et la bonne harmonie entre les Etats. Avec les sages restrictions qui entourent son pouvoir, sous l'empire de notre constitution et de nos lois, le président ne peut faire que fort peu de chose, soit en bien, soit en mal, dans une question de cette importance. »

Sud, ne sait pas le soir, au moment de se coucher, ce qui peut lui arriver à elle et à ses enfants avant le lendemain matin. »

M. Buchanan se décide donc en faveur des Etats à esclaves, fidèle en cela aux principes de sa vie; mais il le fait mollement, à la dérobée, pour ainsi dire, et comme s'il voulait exciter avant tout chez ses compatriotes du Nord la compassion pour ceux du Midi.

Mais d'où vient cette tergiversation au moins singulière chez un pareil homme ? Voici ce qui serait arrivé : le message aurait donné lieu, dans le sein du conseil, à des débats fort animés; deux ministres appartenant au Midi auraient manifesté une telle opposition à un langage plus décidé, qu'il aurait fallu l'atténuer et lui donner, en quelque sorte, cette apparence de doses infinitésimales. Tel serait, selon quelques-uns, le mot de l'énigme.

Quels sont maintenant les remèdes que propose M. Buchanan pour conjurer le mal prochain de la rupture? Il faut les connaître avant de les discuter.

« Il faut plus qu'un grief banal — il faut même plus qu'un grief patent — pour justifier le recours à une détermination aussi terrible. Ce doit être là le remède désespéré d'un peuple au désespoir, lorsque tous les moyens constitutionnels ont été épuisés. La question de l'esclavage, comme toutes les choses de ce monde, fera son temps. Je crois fermement qu'elle a déjà atteint et dépassé son point culminant. Mais si l'Union doit périr au milieu de la surexcitation actuelle, le mal peut devenir irréparable. Le congrès peut faire beaucoup pour éviter la catastrophe en proposant et en recommandant aux législatures des divers Etats le remède que la constitution a elle-même indiqué pour sa propre conservation. Ce remède a été essayé en différentes périodes critiques de notre histoire et toujours avec un éclatant succès. Il se trouve dans l'article 5, qui pourvoit aux moyens de l'amender. En vertu de cet article, nous avons un des amendements proposés par les deux tiers des chambres du Congrès, ratifiés « par les législatures des trois quarts des Etats, » et devenus conséquemment partie intégrante de la constitution. C'est à cette manière de procéder que le pays doit la clause qui interdit au Congrès de passer aucune loi concernant la religion ou touchant, soit à la liberté de presse et de parole, soit au droit de pétition. C'est également à ce moyen que nous devons l'acte des droits (*Bill of Rights*) qui garantit le peuple contre tout abus de pouvoir de la part du gouvernement fédéral. Telles étaient les appréhensions nourries à cette époque par les partisans du droit des Etats, qu'il était fort douteux que la constitution eût pu longtemps survivre sans les amendements.

« La constitution fut encore amendée par le même moyen après l'élection du président Jefferson par la Chambre des représentants, en février 1803. Cet amendement était devenu nécessaire pour prévenir le retour des dangers qui avaient sérieusement menacé l'existence du gouvernement tandis que cette élection était pendante.

« L'article qui prépare les amendements à la constitution elle-même avait en vue d'assurer l'ajustement amiable des conflits constitutionnels qui pourraient, comme nous le voyons aujourd'hui, s'élever entre les gouvernements d'Etat et celui des Etats-Unis. Cela ressort de l'histoire contemporaine. A ce sujet, je me bornerai à appeler l'attention sur quelques phrases du rapport si justement célèbre présenté en 1799 par M. Madison à la législature de Virginie.

« Dans ce rapport, il défendait d'une manière aussi habile que concluante les résolutions de la législature précédente contre les censures de

même. Il en est surtout ainsi dans les Etats du Centre, où, sans compter la propagation naturelle des esclaves entre eux, les maîtres y viennent en aide eux-mêmes, par esprit de spéculation! Pourquoi dès lors payer fort cher à beaux deniers comptants des esclaves que chacun peut se procurer par une voie beaucoup plus facile, beaucoup plus économique, beaucoup plus agréable surtout? Aussi, dans les Etats où se fait cette *élève* d'une nouvelle sorte de bestiaux, personne ne songe à se séparer de l'Union, et la Caroline du Sud, Alabama, la Géorgie ne réussiront pas à les entraîner dans le mouvement. Nous doutons même que ces deux derniers états songent sérieusement à la rupture; car ils ont fort peu à craindre de perdre leur propriété par la violation de la loi actuelle sur les esclaves fugitifs dans les territoires voisins. Ceci nous conduit à dire un mot des *territoires*.

Un territoire, dans le langage politique des Etats-Unis, est un Etat naissant, un Etat chrysalide, qui n'a encore ni une population, ni une force suffisantes pour constituer un Etat. Il reçoit donc de Washington ses fonctionnaires publics, et bien que sa législature locale puisse faire des lois, ces lois elles-mêmes sont soumises au contrôle du Congrès et de la constitution. Suivant M. Buchanan, « il a été décidé que les esclaves sont une propriété et, comme toute autre propriété, leurs maîtres ont le droit de les amener dans les territoires et de les y conserver, en vertu même de la constitution. » Le président tranche donc ici une question qui est, au contraire, fort controversée aux Etats-Unis, mais surtout dans les territoires, où la doctrine contraire est en voie de prévaloir. Or, les Etats voisins de ces territoires ne transportent guère leurs esclaves ; ils ont, par conséquent, peu à craindre de ce côté; mais leur influence fera probablement adopter un compromis.

En résumé, le langage de M. Buchanan est peut-être un coup bien joué, et son apparente irrésolution destinée seulement à donner aux passions surexcitées le temps de se calmer. En outre, ses compatriotes n'inclinent guère vers l'emploi de la force pour contraindre un Etat à rester dans le sein de l'Union, et il se conforme à l'opinion dominante. Le Congrès est d'ailleurs assemblé, le nouveau président entrera en fonctions le 4 mars prochain, et après.... Après, nous verrons !

Mais que fait lui-même M. Lincoln, le nouvel élu ? C'est, dit-on, un homme fort discret, qui ne communique ses desseins à personne. D'aucuns le disent disposé à jouer le rôle d'un nouveau Jackson, à ressusciter les lois de cette époque, en d'autres termes, à employer les voies de rigueur. Plusieurs de ses amis le déclarent plus enclin à la conciliation : au fond, personne ne sait au juste à quoi s'en tenir.

C'est une bonne raison pour nous de n'en point dire plus long.

C.-F. Audley.

leur la paix et la bonne harmonie entre les Etats. Avec les sages restrictions qui entourent son pouvoir, sous l'empire de notre constitution et de nos lois, le président ne peut faire que fort peu de chose, soit en bien, soit en mal, dans une question de cette importance. »

Les Etats du Nord sont donc accusés d'être les premiers auteurs de la situation actuelle ; mais les Etats à esclaves sont-ils par là autorisés à se séparer de l'Union ? Non, répond M. Buchanan, car aucune décision judiciaire, légale ; aucun acte du Congrès n'est venu infirmer leurs droits ni attaquer leurs institutions sociales. Tout au contraire, une sentence de la cour suprême, rendue dans une cause célèbre, a permis l'introduction des esclaves dans les territoires et la poursuite des esclaves fugitifs jusque dans les Etats libres.

Mais l'élection de M. Lincoln, s'écrient les gens du Sud, est une atteinte à nos droits et nous force à rompre violemment avec l'Union. Nullement, reprend M. Buchanan, car

« L'élection de n'importe lequel de nos concitoyens aux fonctions de président ne fournit point, par elle-même, de juste motif pour dissoudre l'Union. Ceci est plus spécialement vrai si l'élection a eu lieu par une simple majorité relative, non par une majorité absolue du peuple, si elle a été le résultat des causes transitoires et momentanées qui ne se représenteront probablement jamais. Pour justifier le recours à une résistance révolutionnaire, il faut que le gouvernement fédéral soit coupable d'avoir exercé délibérément d'une manière palpable et dangereuse, « des pouvoirs non conférés par la cons- « titution. » Or, la dernière élection présidentielle s'est accomplie en conformité stricte avec les dispositions expresses de cette constitution. Comment donc son résultat pourrait-il justifier une révolution tendant à détruire la constitution ? La raison, la justice, le respect de la constitution, tout exige que nous attendions quelque acte ouvertement dangereux de la part du président élu avant de recourir à un pareil remède.

« On dit toutefois que les antécédents du président élu suffisent pour justifier les craintes du Sud de le voir empiéter sur ses droits constitutionnels. Mais ces appréhensions d'un danger éventuel dans l'avenir suffisent-elles pour justifier la destruction immédiate du plus noble système de gouvernement qu'aient organisé des mortels ? Par la nature même de ces fonctions et la haute responsabilité qui s'y attache, le président est tenu d'être conservateur. Le grave devoir d'administrer les détails si vastes et si compliqués de ce gouvernement porte en lui-même une garantie que le président ne tentera aucune violation d'un droit constitutionnel manifeste. »

Il semblerait résulter de ce passage que la constitution autoriserait le futur président à employer même la force pour conserver le faisceau fédéral. M. Buchanan n'est pas de cet avis, parce que le lien qui unit les divers Etats est volontaire, spontané et ne peut dès lors jamais être imposé. Mais en même temps il déclare que « toute rupture de ce genre serait injustifiable et révolutionnaire. » Nous le croyons sans peine : en résulte-t-il cependant que le pouvoir exécutif n'a ni autorité ni force pour l'empêcher ? Non, selon le président ; oui, suivant beaucoup d'autorités tout aussi graves. Peut-être M. Buchanan lui-même est-il de ce dernier avis, s'il est vrai qu'il ait secrètement renforcé les garnisons des forteresses fédérales dans les Etats du Sud. Comment concilier cependant cet acte avec des passages de son message tels que celui-ci : « Espérons que les législatures locales annuleront leurs actes inconstitutionnels contre l'esclavage. S'ils ne le font sur le champ, aucune puissance humaine ne pourra sauver l'Union. »

Et cet autre : « Une influence maligne s'est étendue sur toute la race de couleur, grâce à cette agitation incessante.... Il n'y a plus de sécurité autour de l'autel domestique. Le sentiment de la paix intérieure a fait place à la crainte d'une révolte servile. Plus d'une mère de famille, dans tout le

si justement célèbre présenté en 1799 par M. Madison à la législature de Virginie.

« Dans ce rapport, il défendait d'une manière aussi habile que concluante les résolutions de la législature précédente contre les censures de certaines autres législatures d'Etat. Ces censures avaient été en partie motivées par la protestation de la législature virginienne contre l'acte des étrangers et l'acte de sédition, « comme cons- « tituant de palpables et alarmantes infractions « à la constitution. » En faisant ressortir des remèdes pacifiques et constitutionnels (c'étaient les seuls dont il s'occupât) auxquels les Etats étaient en droit de recourir en pareille occasion, M. Madison conclut en disant : « Les législatures « d'Etat pourraient avoir adressé directement « leurs représentations au Congrès, afin d'obte- « nir le rappel des deux lois qui les blessaient ; « ou bien elles pourraient avoir exprimé à leurs « sénateurs respectifs dans le Congrès le désir de « voir les deux tiers de celui-ci proposer un « amendement explicatif à la constitution ; ou « encore les deux tiers de ces législatures elles- « mêmes auraient pu, si elles l'avaient voulu, « obtenir la convocation d'une convention à cet « effet, en s'adressant au Congrès. »

« C'est là précisément la ligne de conduite que je recommande instamment, dans le but d'obtenir un « amendement explicatif » à la constitution sur le sujet de l'esclavage. Le signal pourrait être donné soit par le Congrès, soit par les législatures d'Etat, suivant qu'on le croira plus convenable pour arriver au but.

« L'amendement explicatif pourrait se borner à établir d'une manière définitive l'interprétation véritable de la constitution sur trois points spéciaux :

« 1° Reconnaissance expresse de droit de propriété sur les esclaves, dans les Etats où il existe aujourd'hui ou pourra exister par la suite.

2° Le devoir de protéger ce droit dans tous les territoires communs, pendant leur existence territoriale et jusqu'à leur admission dans l'Union avec ou sans esclavage, suivant que le prescrira leur constitution.

« 3° Reconnaissance du droit du maître de se faire « délivrer » son esclave échappé d'un Etat dans un autre, ainsi que de la validité de la loi des esclaves fugitifs édictée dans ce but ; de plus, déclaration que toutes les lois d'Etat qui portent atteinte à ce droit sont autant de violations de la constitution, et par conséquent nulles et non avenues.

« On pourra objecter que cette interprétation de la constitution a déjà été réglée par la cour suprême des Etats-Unis et qu'on ne saurait en exiger davantage. La réponse à cette objection est qu'une grande proportion du peuple des Etats-Unis conteste encore le bien fondé de cette décision, et n'en admettra jamais la validité jusqu'à ce qu'elle ait été manifestement établie par les peuples des divers Etats dans sa capacité souveraine. Un amendement explicatif de ce genre en finirait, je crois, à jamais avec les désunions existantes, et rétablirait la paix, la bonne harmonie entre les Etats.

« On ne doit pas mettre en doute que cet appel à l'arbitrage, indiqué par la constitution elle-même, ne fût favorablement reçu par tous les Etats de la Confédération. En tout cas, on doit l'essayer, dans un esprit de conciliation, avant qu'aucun de ces Etats ne se sépare de l'Union. »

Ainsi donc des amendements à la Constitution, en faveur de l'esclavage, voilà ce qu'on propose aux républicains, qui ont fait précisément nommer M. Lincoln, représentant de l'abolitionnisme! Je crois bien que cette lutte finira bien encore une fois par une transaction, par un nouveau compromis de Missouri, mais non dans le sens indiqué par M. Buchanan. Comment faire accepter ces trois amendements par le Congrès, où les républicains ne tarderont pas à se trouver en majorité? Pour eux ce serait renoncer à tout leur passé, renoncer aussi à leur victoire actuelle.

Remarquons d'ailleurs un fait qui nous mettra sur la voie de ce compromis dont nous venons de parler. Le président, dans son message, se félicite de ce que, durant l'année présente, pas un seul esclave n'a été importé aux Etats-Unis. « Il semblerait, ajoute-t-il, que la faveur qu'avait rencontrée de nouveau ce trafic aux yeux de nos compatriotes soit tombée tout à fait. » Le *semblerait* est assez joli, lorsqu'on connaît les faits. En réalité, beaucoup d'Etats à esclaves n'ont plus besoin de s'en procurer au dehors : l'*élève* s'en fait dans le pays

C'est une bonne raison pour nous de n'en point dire plus long.

C.-F. Audley.